

dir
R

Ou 100

- 8 MAR. 1977

Musée Neuchâtelois

Revue d'histoire régionale fondée en 1864

Sommaire

1977

janvier/mars

N° 1

	<i>Pages</i>
1. Rodolphe ZELLWEGER. <i>Guillaume Tell vu par les Neuchâtelois</i>	1
2. Jacques RAMSEYER. <i>Les premiers socialistes neuchâtelois</i>	24
3. Jean COURVOISIER. <i>La condition de maçon dans le premier tiers du XVII^e siècle</i> . .	35
4. <i>Bibliographie</i> , par Jean-Pierre JELMINI	43
5. <i>Notes de lecture</i> , par Fernand Lœw et Jean COURVOISIER	44



Troisième série Quatorzième année Livraison trimestrielle

Le *Musée neuchâtelois* est publié en collaboration avec la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel.

Comité de rédaction :

M. Jean-Pierre JELMINI, président, 6, rue de la Rosière, 2000 Neuchâtel.

M. Jean COURVOISIER, secrétaire de rédaction, 33a, chemin de Trois-Portes, 2006 Neuchâtel.

M. Jean-Pierre MICHAUD, trésorier, 4, rue de la Poste, 2013 Colombier.

M^{lle} Gabrielle BERTHOUD, MM. Eric BERTHOUD, Maurice FAVRE, Philippe GERN, Fernand LOEW, Louis-Edouard ROULET, Rémy SCHEURER, Alfred SCHNEGG.

Président de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel (Suisse) :

M. Rémy SCHEURER, 24, rue de la Rebatte, 2068 Hauterive.

Administration et abonnements : M. Jean-Pierre MICHAUD, 4, rue de la Poste, 2013 Colombier, tél. (038) 41 23 02.

Prix de l'abonnement :

Suisse : Fr. 20.—

Etranger : Fr. 25.—

Pour les membres de la Société d'histoire :

Suisse : Fr. 17.50

Etranger : Fr. 22.50

Abonnement de soutien :

dès Fr. 30.—

Compte de chèque postal : MUSÉE NEUCHATELOIS 20-1622.

TROISIÈME SÉRIE. QUATORZIÈME ANNÉE

MUSÉE
NEUCHATELOIS

Revue d'histoire régionale fondée en 1864

1977

NEUCHATEL
IMPRIMERIE CENTRALE

Tous droits réservés

GUILLAUME TELL VU PAR LES NEUCHATELOIS

« Figure à la fois historique et mythique, nationale et européenne, traditionnelle et révolutionnaire, touchante et brutale, pédagogique et anti-conformiste, folklorique et littéraire, fixation possible de tous les respects et de toutes les contestations »¹; c'est ainsi qu'un spécialiste présente Guillaume Tell. Notre héros national n'a pas toujours porté, dans l'imagination des Suisses et de leurs voisins, les traits exemplaires qu'à la suite de Frédéric Schiller les maîtres d'école, les orateurs officiels, les sculpteurs et les peintres lui ont prêtés pendant tout le XIX^e siècle, en attendant que l'époque des guerres mondiales rajeunisse son portrait, et que les barbouilleurs de monuments de notre temps le défigurent.

Surgissant des ténèbres du Moyen Age au XV^e siècle, célèbre dès le XVI^e sur tout le territoire de l'ancienne Confédération, Guillaume Tell, le rebelle, devient un sujet suspect au siècle de l'absolutisme et subit le contrecoup des dissensions internes religieuses et sociales. Il ne retrouvera son prestige national que vers le milieu du XVIII^e siècle. A l'époque préromantique et prérévolutionnaire, sa renommée se répand au-delà des frontières : la France, la première, l'accueille et lui assure un destin européen. Il doit sa fortune à la rencontre de différentes circonstances. Personnage populaire, mais dont aucun chroniqueur, historien ou écrivain n'a encore fixé vigoureusement les traits, il sera, pour les contemporains de Jean-Jacques Rousseau, l'incarnation de l'helvétisme à la mode, de cette conception vague, mais idéale de la Suisse que l'Europe cultivée, après l'avoir longtemps méprisée, se fait alors de notre pays. Ainsi, le public verra tour à tour, dans l'arbalétrier d'Uri, le parfait homme de la nature, cousin du bon sauvage, le citoyen patriote, épris de liberté, frère cadet de Brutus, et, à l'approche de 1789, le républicain farouche, le révolutionnaire. Berger d'idylle pour les âmes sensibles, vivant dans une Arcadie de rêve « dont l'enceinte est fermée de toutes parts de rochers inaccessibles »², champion de l'indépendance s'appuyant sur sa probité et celle d'un gouvernement démocratique pour les penseurs politiques, sa figure ne cesse de grandir au cours de la seconde moitié du siècle, pour aboutir au tout premier rang de l'image révolutionnaire.

Notre intention est d'examiner si, dans la marche triomphale de notre

héros³, Neuchâtel peut être considéré comme une des étapes de son passage de Suisse en France, examiner en particulier dans quelle mesure le *Mercur*e suisse et *Journal helvétique* lui ont servi de véhicule.

On y rencontre le nom de Tell pour la première fois en décembre 1740 dans les *Observations sur la question s'il est permis de tuer un tyran* [sic]⁴. L'article, signé « E. M. » est dû à la vigoureuse plume d'Etienne de Meuron⁵, docteur en droit et conseiller d'Etat, « un des collaborateurs les plus actifs du *Mercur*e et peut-être un des meilleurs écrivains de ce journal »⁶. S'efforçant de répondre à un lecteur qui s'était interrogé sur la légitimité des assassinats de Louis d'Orléans, frère de Charles VI, roi de France (1407), et de Jean sans Peur, duc de Bourgogne (1419), question débattue dans les numéros précédents, l'auteur commence par observer, en juriste, que le cas est difficile vu « qu'il n'y eut jamais idée moins éclaircie que celle du mot tyran »⁷. Il constate ensuite, en historien : « Quoique l'on ait pas décidé dans quel cas il est permis de tuer un tyran... il faut cependant convenir qu'en certains cas l'opposition peut être de telle nature que la force est le seul moyen pour la réprimer »⁸, et de rappeler que « plusieurs peuples et républiques très florissantes » jouissent « de la douce et juste liberté... acquise par la bravoure et la prudence de leurs généreux ancêtres »⁹. Obéissant à son seul souci d'argumentation, le magistrat neuchâtelois rapporte ensuite en ces termes, pour un public sans doute encore mal informé l'histoire de notre héros :

Guillaume Tell, l'un des illustres auteurs de la liberté helvétique refusa de faire la révérence au bonnet de son gouverneur, élevé dans une place publique. Il fut condamné pour sa désobéissance d'abattre d'assez loin d'un coup de flèche, une pomme de dessus la tête d'un de ses enfants. Ce qu'il exécuta heureusement et de manière à faire admirer sa dextérité. Le tyran, qui cherchait à le perdre, s'étant aperçu qu'il tenait une autre flèche cachée, le pressa en lui promettant la vie, de lui dire ce qu'il en voulait faire. Il répondit, avec la hardiesse et la franchise helvétiques, qu'elle était destinée à le percer s'il avait eu le malheur de tuer son fils. Le tyran le fit lier et mettre dans un bateau pour le conduire prisonnier dans le château, où il faisait sa résidence. Un orage impétueux survient. Le gouverneur voyant sa vie exposée fit délier le prisonnier, pour servir de pilote. Tell aborde heureusement à la pointe d'un rocher, sur lequel il saute avec ses armes, et repousse d'un coup de pied le bateau dans le lac. Le gouverneur ayant pris terre ensuite avec beaucoup de peine, voulut poursuivre son prisonnier, mais celui-ci le perce d'une flèche dans un défilé¹⁰.

Dans cet article d'une quinzaine de pages, l'apparition de Tell n'est qu'épisodique, l'auteur s'appliquant dans la deuxième partie de ses considérations à dénoncer les abus de pouvoir dont les hommes d'Etat se rendent

trop souvent coupables, et à dire la gloire des princes sages et vertueux. Parmi ces derniers il nomme Salomon, Cyrus le Grand, Antonin, Trajan, Marc-Aurèle, Titus, pour terminer en ces termes : « Mais l'antiquité peut-elle se vanter toute seule d'avoir des héros ? Notre siècle lui disputera à jamais cette gloire. Frédéric, roi de Prusse, qui vient de monter sur le trône, n'a-t-il pas commencé son règne par où ces grands princes ont fini les leurs ? »¹¹ L'étude sur le tyrannicide, remarquable par son franc-parler, est une révérence au nouveau souverain autant qu'un hommage à Guillaume Tell.

Trois ans plus tard, nous retrouvons ce « paysan des monts helvétiques »¹² et, cette fois, il a le premier rôle. Dans un de ces *Dialogues de Morts* que le siècle affectionne, nous le voyons tenir tête victorieusement à Jules César. Tous les arguments du débat sont tirés de l'histoire ancienne, mais Guillaume Tell plaide sa cause en se fondant sur le droit naturel et fait, sans jamais nommer ni la Prusse, ni la France, une profession de foi sans équivoque : « Le prince est fait pour le peuple, et non le peuple pour le prince : toute autre maxime est celle d'un tyran. Je n'ai pas étudié autant que vous, mais je sais que ceux qui sont gouvernés ne sont pas de pire condition que ceux qui gouvernent, et que les chefs d'un peuple doivent se souvenir qu'ils commandent à des hommes. Nous ne devons leur obéir qu'autant qu'ils obéissent eux-mêmes aux lois. »¹³ Quant à la question de savoir s'il est permis de tuer un tyran, Guillaume Tell, bien entendu, n'hésite point ; tout au plus prend-il soin de donner à son geste une portée politique, en déclarant :

Pour moi, je ne balançai point et j'immolai le tyran qui m'avait forcé de tirer une flèche sur une pomme qu'on avait placée par son ordre sur la tête de mon fils. Ce qui m'irrita davantage, c'est l'indignité à laquelle il nous avait réduit en nous obligeant à ployer le genou devant un bonnet qu'il avait fait mettre au haut d'une pique dans la place publique d'Altorf, qui était ma patrie : je ne pus me soumettre à cette bassesse¹⁴ ... Non, rien n'est plus honteux que la servitude ; l'homme est né libre ; le penchant qu'il a pour la liberté est général et naturel ; rien n'est plus indigne de lui que d'obéir à celui qui n'a pas le droit de lui commander. Vous et les empereurs qui vous ont suivi, vous n'êtes que d'illustres criminels¹⁵.

Jules César ne réagissant plus que faiblement devant tant de fougue républicaine, Tell s'accorde longuement le dernier mot, en opposant la fragilité de l'Empire romain à la stabilité des républiques helvétiques et termine par cette déclaration :

Ce qui assure le bonheur d'une nation, c'est la modestie, la frugalité et le travail, c'est le bon ordre, c'est la paix ; c'est la confiance réciproque et l'union entre des voisins et des alliés ; c'est l'harmonie entre tous les corps de l'Etat.

Vous voyez, César, que ce paysan des monts helvétiques que vous méprisez a su établir le repos et la liberté de sa patrie sur les fondements les plus solides. Dans la condition la plus abjecte j'ai marqué autant de courage et plus de grandeur d'âme que vous : j'ai sauvé ma patrie, et vous avez perdu la vôtre ¹⁶.

La cause semblait donc entendue. Elle ne l'était point encore pour les rédacteurs du *Mercur*, qui ne méritent point, en cette circonstance, le reproche de timidité. Ils publièrent, en effet, en mai et juillet de la même année, la *Traduction d'une lettre de Thomas Gordon sur le meurtre de César* ¹⁷, dans laquelle le publiciste anglais libéral défend avec une violence extrême la thèse que cet assassinat était non seulement légitime, mais une action glorieuse et avantageuse. Sans s'embarrasser, comme l'avocat Etienne de Meuron, d'une définition juridique de la notion de tyran, à savoir si c'est « un usurpateur qui s'est intrus dans la souveraineté » ou « un prince légitime qui abuse de son pouvoir et de son autorité » ¹⁸, il proclame que « tout pouvoir qui n'est fondé que sur la force est tyrannie », et conclut « qu'un tyran est un oiseau de proie que l'on peut tuer » ¹⁹, cela en vertu du « droit qu'ont tous les hommes dans l'état de nature » ²⁰.

Le nom de Tell, peu familier sans doute au pamphlétaire anglais, n'est pas mentionné dans sa double lettre, mais il est certain que c'est en tant que tyrannicide et non pas comme enfant de la montagne ou père de la patrie qu'il a fait son entrée dans le *Mercur*. Ce ne sont ni le pittoresque alpestre, ni le drame psychologique, ni la conspiration du Grütli qui intéressent, mais uniquement, l'aspect politique et juridique de l'assassinat. La flèche qui perce le cœur du tyran a frappé davantage les consciences des Neuchâtelois que celle qui abat la pomme. On trouvera un lointain écho de cette façon de voir dans les considérations que Jean de Müller a placées à la fin du premier volume de son *Histoire de la Confédération suisse*, où il résume en deux phrases célèbres la substance des premiers articles du *Mercur* consacrés à Tell :

Ainsi périt Gessler... par la juste colère d'un homme libre. ... Son acte semble peu conforme aux lois établies, mais il est pareil à ceux des libérateurs d'Athènes et de Rome, à ceux des héros des antiques Hébreux, à tous ceux enfin que célèbre l'histoire afin de former justement, pour les époques de servitude, de pareils hommes, effroi des tyrans. Certes, les princes qui obéissent aux lois sont sacrés ; mais il n'est ni nécessaire, ni utile que les despotes n'aient rien à craindre ²¹.

La conviction que les bergers des Alpes sont les descendants spirituels de ceux de l'âge d'or, et que les exploits des premiers Suisses trouvent leur analogie dans l'histoire de Rome et d'Athènes, fait partie des éléments

constitutifs de l'helvétisme. Mais si l'on compare systématiquement les hommes des Waldstätten aux héros de l'antiquité, on n'ose guère mettre en parallèle le passé glorieux de la Confédération avec le présent. Se prévaloir de Guillaume Tell et des conjurés du Grütli, pour s'attaquer à l'Ancien Régime, pouvait conduire à l'échafaud. Samuel Henzi, le conspirateur qui avait traité les aristocrates bernois de nouveaux Grisler (= Gessler) en est l'exemple. Exilé de Berne en 1744 pour avoir rédigé une pétition à leur intention, il avait passé quatre ans à Neuchâtel. Il y fut le rédacteur du *Mercure*, collabora au *Journal helvétique* et écrivit, en 1748, *Grisler ou l'Helvétie délivrée*, drame resté inachevé²². L'année suivante, il formula les buts de la conspiration qui porte son nom dans un Mémoire en allemand, tout en composant son *Grisler ou l'ambition punie*, tragédie en cinq actes, qui ne parut qu'en 1762, sans indication de lieu et sans nom d'auteur. Dénonçant en pamphlétaire la tyrannie de Gessler et les privilèges de l'aristocratie, Henzi littérateur se soumet docilement aux impératifs du théâtre classique. Il fait de Tell un « gentilhomme helvétique », afin qu'il soit digne de jouer un rôle tragique, et lui donne une fille, Edwige — que se disputeront Gessler père et fils — pour que l'amour d'une femme et non pas uniquement l'amour de la liberté inspire les acteurs. La pièce n'est point animée d'un souffle révolutionnaire authentique, mais plaide pour l'égalité des droits et une juridiction plus démocratique. Tell, dans une dernière harangue prophétique, exprime les idées mêmes que Henzi avait mises dans ses Mémoires :

Les lois vont gouverner, ces juges respectables
 Qu'une égale rigueur rend toujours équitables
 Dont la constante voix sans égard personnel
 Ne punit que le crime, et non le criminel,
 Et dans les mains desquels ni l'or, ni la puissance
 Par un indigne effort font pencher la balance.
 Sous ce puissant abri, libres Helvétiens !
 Vous allez posséder, dès aujourd'hui, vos biens.
 D'un juge corrompu l'orgueil, ni l'avarice
 N'en disposeront plus suivant son vain caprice.

.
 Maintenons entre nous cet heureux équilibre
 Qui nous égalisant rend chacun de nous libre.
 Que personne entre nous puisse avoir des emplois
 Que pour exécuter l'ordonnance des loix.
 Mais surtout ayons soin que dans notre régence
 Ne domine jamais l'insolente opulence
 Ni que l'or triomphant par d'indignes appâts
 Vers les honneurs ne prenne à la vertu le pas.

Point d'exemple entre nous que la magistrature,
 Sans la vertu d'un père en son fils encor dure,
 Et qu'une race fière enfin par ses projets
 De ses concitoyens se fasse des sujets.
 Abjurons à jamais d'un serment salutaire
 Dans toute l'Helvétie un pouvoir arbitraire ! ²³

Gessler lui-même ne reste pas insensible à tant d'éloquence. Reniant le despotisme, il unit, en mourant, son fils à la fille de Tell, tout en se réconciliant avec son adversaire :

Mon repentir finit ma régence odieuse
 Et bénissant de Tell le trait qui m'a percé
 Je verse tout mon sang sans être offensé.
 Justement irrités les peuples d'Helvétie
 Détrônent en ces lieux ma noire tyrannie.
 Moi-même j'applaudis à leurs heureux succès

..... ²⁴

Ce *happy end*, qui caractérise l'opportunisme utopique de l'auteur ne laisse pas entrevoir la fin tragique de Henzi, qui fut décapité à Berne en juillet 1749, quelques mois après avoir rédigé son testament dramatique. Emu et indigné par le verdict bernois, le jeune Gotthold Ephraim Lessing réagit, à Berlin, par son fragment de tragédie *Samuel Henzi*. Quant au *Mercur*, il se contenta de publier, sans commentaire, le *Discours adressé à LL. EE. du Conseil Souverain... par M. de Watteville, défenseur des trois conjurés* ²⁵. Voici un échantillon de ce plaidoyer censé disposer le tribunal à la clémence :

... tous trois dans l'idée trompeuse qu'ils étaient nés pour quelque chose de grand, ont conjointement encouru le plus grand des malheurs, la disgrâce de leur bon et légitime Souverain, pour s'être rendus coupables du Crime horrible de lèse-majesté et de perdullion. Qu'avanceront-ils, souverains seigneurs, pour se disculper ? « Nous sommes d'insignes criminels ; nous avons attenté au sceptre ; nous avons aspiré à cette autorité suprême, qui ne s'exerçait que pour nous rendre participants à ses faveurs ; nous ne méritons plus d'être écoutés ; nous avons été rebelles à nos bienfaiteurs ; nous sommes dignes de mort. »

.....
 Veuille le Dieu tout puissant bénir à jamais le gouvernement de cette République ! Que dans tous les temps sa divine protection détourne et mette à néant les complots des méchants ! Que la nuit d'un oubli éternel nous fasse perdre le souvenir, qu'il y ait jamais eu des Bernois qui se soient élevés contre des Bernois ; que jamais il y ait eu des concitoyens assez osés, pour attenter à la sacrée majesté de votre juste domination ! ²⁶



Le Petit-Chézard. Bras d'enseigne orné de l'effigie de Guillaume Tell, existant encore à l'angle de l'ancienne Auberge de la Croix-d'Or, reconstruite en 1840 pour Isaac-Pierre Evard.



Le Petit-Chézard. Bras d'enseigne orné de l'effigie de Guillaume Tell, existant encore à l'angle de l'ancienne Auberge de la Croix-d'Or, reconstruite en 1840 pour Isaac-Pierre Evard.

En ce qui concerne le souvenir que Henzi, figure intéressante, sinon très attachante, a laissé à Neuchâtel, le vœu de son défenseur s'est réalisé : il a effectivement sombré dans un oubli auquel il conviendrait de l'arracher un jour.

Il en alla tout autrement du personnage de Guillaume Tell lui-même que nous retrouvons bientôt dans le *Mercur*e sous différents travestis. Ainsi, J. F., de Lausanne, lui consacre, en mai 1752 « les premiers essais de [sa] muse » : deux cents vers maladroits, publiés sous le titre : *Guillaume Tell. Trait historique à Mr. le Président L... F..., Comte de P..., Censeur royal*²⁷. Après l'inévitable tirade contre le despotisme — « Une odieuse tyrannie n'affermir pas l'autorité ; et quand la justice est bannie, souvent c'est dans les fers que naît la liberté »²⁸ — les antagonistes entrent en scène : Gessler en Caligula, « qui fit un consul de son cheval », et Tell, « héros vertueux », « père tendre », « ami zélé pour la patrie »²⁹. S'attardant longuement aux exploits légendaires du personnage principal et laissant, une fois de plus, l'action des autres conjurés dans l'ombre, l'auteur termine par cet avertissement optimiste :

C'est ainsi que la violence
Change souvent les captifs en vainqueurs :
La douceur seule et la clémence,
Par des liens puissants captivent les grands cœurs.³⁰

Vers le milieu du siècle, Guillaume Tell est devenu un sujet à la mode, ses démêlés avec Gessler, les séquences d'un roman d'aventures. Pour varier un thème désormais connu, un anonyme, en avril 1753, remplace l'ordonnance traditionnelle du récit par une intrigue rocambolesque. Dans son *Voyage merveilleux dans la Région des Gnomes*³¹, il nous conduit dans une grotte habitée par « les petits bons-hommes de la montagne » où il rencontre une femme serpent. Il s'agit de la fille de Gessler, punie par son père pour avoir sauvé la vie à Tell, « fils de sa nourrice », et pour avoir osé l'aimer. Captive, mais immortelle, elle s'informe auprès du voyageur, qui l'a délivrée par trois baisers, du sort de son père et de celui de son amant, et apprend qu'ils sont morts depuis longtemps « l'un avec le titre odieux de tyran, et l'autre avec celui de libérateur de la patrie... Je lui contai, poursuit le narrateur, les aventures de Guillaume Tell, quelles furent son adresse et son courage, son habileté à échapper à tous les dangers, et à y faire tomber son persécuteur. »³² Tell, on le voit, à l'instar de la « libératrice » a été métamorphosé : de père de famille en amant de la fille de son ennemi, ... en *superman* d'une bande dessinée avant la lettre.

Ennemi de la superstition et sceptique à l'égard des légendes, le siècle de Voltaire n'avait pas attendu le « *Voyage merveilleux...* » pour mettre en doute l'historicité de Guillaume Tell. Mais lorsque, le 2 février 1760, le pasteur bernois Uriel Freudenberger et le fils aîné du grand Albert de Haller, Gottlieb-Emanuel, publièrent simultanément, en allemand et en français, une brochure anonyme *Guillaume Tell, fable danoise*³³, l'effet fut celui d'une bombe. En relevant que l'histoire de Guillaume Tell peut être considérée comme une variante d'une légende scandinave, connue depuis le XI^e siècle, les auteurs prétendaient non seulement servir la vérité, mais la gloire de leur patrie. Ils disaient « qu'effacer de notre histoire un fait qui a terni les vertus de nos ancêtres, c'est rendre un service à la nation, puisqu'il n'y a point de faits plus odieux que ceux de l'assassinat »³⁴. La réaction ne se fit attendre que quelques jours. Mis au courant du projet de publication par Gottlieb-Emanuel de Haller lui-même, qui, dans toute l'affaire, jouait un double jeu³⁵ et prétendra n'avoir agi que par plaisanterie, l'historien lucernois Joseph-Anton-Félix Balthasar répliqua aussitôt, mais anonymement, par sa *Défense de Guillaume Tell*³⁶. S'interrogeant sur les mobiles incompréhensibles des auteurs bernois, qui, peut-être, ont agi par goût du paradoxe, pour « amuser le public », « car que n'ose-t-on pas aujourd'hui dans la République littéraire ? »³⁷, il s'indigne de leur intention « d'expulser notre héros, ce premier vengeur de la liberté opprimée, de l'histoire helvétique où il brille [depuis] plus de trois siècles »³⁸, et conclut en mettant les « raisonnements vagues » des contestataires sur le compte de la religion qu'ils professent.

Plutôt que de peser les arguments avancés par les parties, il nous importe de connaître l'attitude du *Mercur*. Sa prise de position fut immédiate et des plus nettes. Par une *Lettre de M. J. à M. K.*³⁹, publiée dans le numéro de mars 1760, le journal neuchâtelois s'empresse de rassurer « les bonnes âmes Suisses, dont le zèle patriotique s'était peut-être alarmé par la crainte de voir notre histoire dépouillée d'une tradition si longtemps respectée »⁴⁰. Se solidarissant avec l'auteur de la *Défense* mais quelque peu embarrassé, lui aussi, pour confondre l'accusation par des pièces irrécusables, il attaque l'adversaire sur le plan moral et, argument suprême, celui de la grammaire et du style : « Un examen sérieux de la question eût, ce me semble, exigé plus d'ordre, moins de plaisanteries prétendues, des arguments plus solides et un style moins barbare. »⁴¹ L'intention avouée des « anti-Tellistes » lui paraît si monstrueuse, qu'il hésite à les prendre au sérieux lorsqu'ils osent « faire passer cet homme si cher à la mémoire de la nation pour un rebelle et un assassin odieux »⁴². En guise de conclusion, il leur rappelle avec une sévérité paternelle « qu'il faut attaquer avec modestie les préjugés

mêmes d'une nation »⁴³. Sur ce point, l'attitude du *Mercur* se rapproche de celle d'une autorité neutre, l'Alsacien Schöpflin⁴⁴, qui, l'année suivante, dans une lettre à son ami Balthasar, mit un heureux point final à la dispute, en écrivant : « Il ne faut pas renverser la tradition, mais il ne faut pas non plus adopter tout ce qu'elle dit. Le bon critique prend le milieu. ... Nier l'existence de Guillaume Tell est un parti extrême et violent. Il y a longtemps que j'ai lu les traités pour et contre sans me ranger du côté des extrémités. »⁴⁵ Telle était l'attitude d'un sage. Le *Mercur*, lui, s'était engagé résolument. En prenant partie, au nom de « notre » histoire, contre l'esprit rationaliste du siècle, représenté en l'occurrence par deux Bernois, dont un pasteur, et pour la tradition nationale et catholique, il fournit une preuve éclatante de son helvétisme militant.

Loin de nuire à sa célébrité, la querelle dont il est l'objet semble profiter à Guillaume Tell : à partir de 1761, année qui vit en Suisse la naissance de la Société helvétique, dont il est l'enfant préféré, et, en France, sur le plan littéraire, l'engouement inouï pour la *Nouvelle Héloïse*, les auteurs dramatiques suisses et français s'emparent de son personnage et le font connaître à un public friand d'intrigues républicaines. Le 17 novembre 1766⁴⁶, les comédiens français ordinaires du roi, donnèrent, à Paris, la première de *Guillaume Tell*, tragédie d'Antoine Marin Lemierre⁴⁷. « Tout Paris s'occupe depuis quelques jours de la tragédie de *Guillaume Tell*, à laquelle on a fort applaudi », pouvait écrire le baron de Zurlauben au président Hénault⁴⁸. Le *Mercur*, lui, constate sèchement, en janvier 1767, que « la tragédie de *Guillaume Tell* a été retirée après la septième représentation »⁴⁹. Faisant preuve, cette fois-ci, de plus de sens critique que de solidarité nationale, il ne ménage pas l'auteur : « M. Lemierre a l'intelligence du théâtre et de son art, mais il n'est pas toujours heureux dans le choix de ses drames. Il aime les révolutions, les conspirations, les mouvements de la liberté républicaine, et ces sujets, suivant la remarque de M. de Voltaire sont les moins propres à réussir. »⁵⁰ S'en remettant, pour les principes, à l'auteur de *Brutus*, qui voyait en Lemierre un concurrent, et dans son *Guillaume Tell* un rival de son héros, le correspondant du *Mercur* n'est pas tendre pour une tragédie « dans laquelle l'Histoire est suivie avec une exactitude scrupuleuse, où il y a plus de récit que d'action, plus de traits philosophiques que d'expressions de mœurs et plus de vrai que de vraisemblable. L'attention est soutenue par l'intérêt de curiosité, mais le cœur est rarement ému par l'intérêt de sentiment. La poésie en est faible et souvent dure. »

Pour nous, la pièce reste intéressante par la conception des personnages. Tell, tout en restant au centre de l'intrigue, n'agit pas qu'en son nom personnel ; Melchtal, en particulier, partage son sort⁵¹. Plus surprenant est

le rôle que Lemierre réserve à Cléofé, épouse de Tell et seule figure féminine. Il fait d'elle une « citoyenne » résolument féministe qui n'admet pas que « ce qu'un sexe décide est consenti par l'autre »⁵², et traite son mari de despote, en lui lançant : « Tu parles de tyran, que nous importe à nous/d'être esclaves par eux ou de l'être par vous ? »⁵³.

La même énergie démocratique frappe dans les nombreuses et longues tirades de Tell, qui expliquent aisément le succès de la pièce à l'époque révolutionnaire⁵⁴. On rencontre partout dans les alexandrins Sa Majesté républicaine « le citoyen », et on entend Tell, dès 1767, expliquer les principes de 1789 :

C'en est trop : les humains nés libres, nés égaux,
N'ont de joug à porter que celui des travaux,
Amis, que parmi nous la valeur rétablisse
Les droits de la nature et l'honneur de la Suisse.⁵⁵

Il est probable que l'accueil réservé que fit le *Mercur*e à la tragédie de Lemierre s'explique pour des raisons politiques autant que littéraires. Les imprimeurs et éditeurs neuchâtelois, par contre, l'auraient reçue avec empressement. C'est du moins ce que prétendent les bibliographes⁵⁶. D'après un spécialiste, *Guillaume Tell* aurait été représenté dans notre ville dès 1767 par des acteurs français⁵⁷. Il est vrai que non moins de six éditions portent Neuchâtel comme lieu d'impression, à savoir : celles de 1767 (73 pages), 1776 (82 p.), 1783 (78 p.), 1789 (46 p.), 1790 (38 p.) et 1794 (36 p.)⁵⁸. Nous croyons qu'il s'agit, dans la plupart des cas, d'une indication trompeuse. Aucune de ces éditions « neuchâtelaises » n'est mentionnée dans le fichier des imprimeurs neuchâtelois de l'époque ; ensuite, dans les éditions de 1767 et 1776 tout au moins, le nom de la ville est orthographié « Neufchâtel » et « Neu-Châtel » ; enfin, la première édition de 1767, qui porte la mention « A Neufchâtel, et se trouve à Paris chez Vallat la Chapelle... », est munie de l'*Approbat*ion de la censure de Paris. Seule semble être authentiquement neuchâtelaise l'édition de 1794, parue chez Fauche et, éventuellement, celles de 1783 et de 1789, augmentées de plusieurs centaines de vers. La première comporte un *Avertissement* qui confirme que la pièce a d'abord été imprimée à Paris. Suit une diatribe contre le sans-gêne et la négligence des contrefacteurs et cette promesse : « L'édition que nous offrons aujourd'hui à nos concitoyens est plus digne de leurs regards. ... Enfin nous n'avons rien négligé pour rendre cette édition aussi correcte et aussi belle que la révolution qui en est l'objet et intéressante pour la Suisse et pour tous les cœurs qui aiment leur patrie et la liberté. »⁵⁹

Quels que soient les « concitoyens » auxquels cette publication est destinée, la quinzaine d'éditions s'échelonnant de 1767 à 1794 témoignent de l'intérêt toujours plus grand pour un sujet qui, à l'approche de la Révolution, cesse d'être spécifiquement helvétique. En faisant figurer le nom de Neuchâtel à côté de celui de Guillaume Tell, les éditeurs parisiens espéraient sans doute favoriser la vente d'un produit prétendument authentique, garanti d'origine.

Mais il arriva aussi que la marchandise, sous une autre forme, fût réimportée en Suisse par des troupes d'acteurs, cela dans des circonstances que nous explique Dejean Leroy, comédien français, dans les *Réflexions* placées à la fin de sa pièce en un acte et en vers, *L'Héroïsme helvétique ou la Suisse sauvée*, publiée à Neuchâtel par la Société typographique, en 1787 :

Ma pièce a été représentée dans plusieurs villes de France ; elle a produit l'effet que je désirais. On a détesté Guessler, on a accueilli Guillaume, et l'on a beaucoup applaudi au portrait des Helvétiens. Néanmoins quelques beaux-esprits... m'ont taxé de présomption et m'ont accusé d'avoir voulu faire tomber le *Guillaume Tell* de M. Lemierre. ... Je me suis contenté de rire pour toute réponse. Il faudrait en effet que je fusse dépourvu de tout sens commun, si je prétendais surpasser un auteur si estimé et si exercé dans la composition dramatique. Comme j'expose ma pièce au grand jour, je pense qu'il est utile que je rende compte du motif qui m'a engagé à la composer ; ... Je joue la comédie avec ma femme et mes enfants. Depuis près de trois ans j'ai fait plusieurs voyages dans la Suisse ; on m'y a demandé une représentation de *Guillaume Tell* de Lemierre. Cette pièce m'ayant paru trop difficile pour mes enfants, j'ai cherché à arranger sur le même sujet quelques scènes d'une exécution plus aisée. Voilà le seul motif qui m'a fait agir, et non, comme on me l'a dit à moi-même, l'envie de surpasser un auteur que je m'estimerais trop heureux de pouvoir atteindre. — Aujourd'hui je rends mon drame public, et je le fais pour donner un témoignage de ma reconnaissance à un peuple qui m'a prodigué ses bontés, et qui par la pureté de ses mœurs a gagné toute mon estime. Heureux si, par cette faible esquisse, je pouvais avoir quelque part à la sienne. ⁶⁰

La reconnaissance des amateurs de curiosités littéraires est acquise à Leroy, car sa pièce, à plus d'un titre, est digne d'intérêt. D'abord par sa rareté. Elle ne figure point dans les bibliographies du sujet — seul Fritz Ernst la mentionne ⁶¹ — et mérite, à nos yeux, en tant que contribution indiscutable des imprimeurs neuchâtelois à la gloire littéraire de Tell un examen un peu plus attentif. Professionnel de la scène et parfait connaisseur des goûts de son public, Leroy n'hésite pas à lui faire d'amples concessions, et n'est guère scrupuleux dans le choix de ses moyens. Ainsi, le rideau se lève sur un tête-à-tête galant, au cours duquel Gessler, courtisant la femme de Tell, offre, en échange « d'un divorce permis par la loi » d'obtenir pour son

mari « la seconde place auprès de l'Empereur ». Flattant les préjugés des spectateurs, la femme de Tell motive son refus en invoquant non seulement « la pureté des mœurs », mais en récitant une véritable profession de foi helvétique :

Ne connaissez-vous pas la devise du Suisse ?
 Toujours ami du vrai, détester l'artifice,
 D'un œil républicain regarder les grandeurs ;
 Servir les potentats sans briguer leurs faveurs ;
 Etre fier sans orgueil, succomber sans bassesse ;
 Chérir la liberté, l'aimer avec ivresse ;
 Défendre tous ses droits au péril de ses jours ;
 A tous les malheureux accorder du secours ;
 Affronter les dangers et mépriser la vie,
 S'il faut la conserver par quelque perfidie ;
 Etre enfin des vertus le plus ferme soutien.
 Tel est celui qu'on nomme à bon titre Helvétien. ⁶²

Par souci de divertir l'auditoire, Leroy pratique le mélange du sublime et du grotesque en introduisant un Suisse « de la lie du peuple », à qui il fait faire le récit de la tempête sur le lac dans des alexandrins qui tranchent avec ceux de la tragédie classique. Voici un échantillon de ce langage « shakespearien » :

Je vais, si vous voulez, vous conter une histoire
 Que vos enfants auront bien de la peine à croire ;
 Que j'ai vue arriver et qui prouve, mordié,
 Que Tell n'est pas un gars qui se mouche du pied.
 Ah, qu'il a l'air luron, surtout quand il se fâche !
 On peut dire qu'il a du poil à la moustache. ...
 Mons Guessler est, dit-on, amoureux de sa femme ;
 Pour pouvoir librement satisfaire sa flamme,
 Il s'embarque avec Tell pour traverser le lac.
 Voilà que tout d'un coup, et *ab hoc* et *ab hac*,
 Comme les polissons qui sortent de l'école,
 Messieurs les grenadiers de monseigneur Eole,
 Les Autans et Borée et monsieur Aquilon
 Se sont donné le mot pour faire carillon.
 Ils ont brassé le lac d'une telle manière
 Que Guessler effrayé serrait tant le derrière
 Que par haut ni par bas sa respiration
 Ne pouvait plus passer. Tell qui n'est pas poltron
 Aussi ferme qu'un roc planté sur le rivage,
 Voyait sans s'étonner tout ce remue-ménage. ⁶³

Mais le clou de la pièce, c'est évidemment le tir de la pomme, que Lemierre, du moins dans la première version de sa tragédie, n'avait pas osé représenter. Leroy, lui, en tire un effet de théâtre saisissant. Comme toute la pièce, la scène se passe dans une salle du château de Gessler. Ne réussissant pas à vaincre la résistance des époux Tell, le bailli, sadique, leur réserve une surprise digne du cinéma d'épouvante : il « frappe dans sa main ; à ce signal le rideau du fond se lève, et laisse voir le parc. Le fils de Guillaume, attaché, est assis sur un siège exhaussé et près d'un arbre. Il a une pomme sur la tête. »⁶⁴ La femme de Tell tombe évanouie, mais son mari tire et... touche, à condition que le metteur en scène prenne quelque précautions. Leroy, dans une note, lui fournit les éléments d'une réussite infaillible par une « description de la flèche, et manière de s'en servir sans danger et avec succès ».

Elle doit être percée dans toute sa longueur, comme un tuyau de pipe ; on passe une ficelle dedans ; la ficelle doit être attachée, ou à l'arbre ou au poteau où est le fils de Guillaume ; la corde doit également traverser la pomme qu'on voit sur la tête de l'enfant. La corde, dont une extrémité est arrêtée audessus de la tête du fils de Guillaume, doit être arrêtée dans un autre endroit derrière un terme. Guillaume y passe, lance sa flèche, et on coupe la corde fixée près de l'enfant.⁶⁵

Nous ignorons si Leroy a été joué à Neuchâtel. Le petit nombre d'exemplaires de l'opuscule, conservés, nous fait craindre que, malgré leur bonne volonté, l'auteur et sa famille n'aient pas fait fortune en Suisse. Le *Mercur* ne connaît point *L'Héroïsme helvétique*, et pour cause : il avait cessé de paraître en 1784.

Au cours de la dernière décennie de son existence, cette revue évoque deux fois encore la figure de Tell, mais épisodiquement. Elle apparaît, en mai 1775, dans une *Lettre aux éditeurs sur une cérémonie singulière à Bâle*⁶⁶, dans laquelle est décrite l'origine du cortège organisé à l'occasion du carnaval et l'ordonnance du défilé de personnages symboliques et historiques. Derrière le griffon, le lion et le sauvage marche Guillaume Tell « qui fut en quelque manière le fondateur de la liberté helvétique », suivi des trois fameux confédérés Fürst, Melchtal, Stauffacher « qui s'associèrent les premiers par serment pour chasser les baillis autrichiens »⁶⁷. La même année, un correspondant signale que M. Bodmer, de Zurich, « respectable vieillard » et ancien professeur d'histoire suisse vient de donner au public un petit drame intitulé *Gesslers Tod, oder das erlegte Raubtier*⁶⁸ qui formera, avec une série de brèves pièces historiques analogues, « une petite école dramatique pour les jeunes gens, qui apprendront ainsi à connaître les faits les plus remarquables de l'histoire de leur patrie »⁶⁹.

Témoins de la « Tellomanie » qui sévit en Suisse allemande à la fin du XVIII^e siècle, ces pièces, qui n'ajoutent rien à la gloire du vieux Bodmer, ne semblent pas avoir trouvé d'échos à Neuchâtel. A l'époque des *Recherches sur l'Indigénat helvétique de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, et des efforts répétés et finalement déçus pour faire inclure Neuchâtel dans le traité d'alliance des Confédérés avec la France, le *Mercur*, chose curieuse, ne semble plus mentionner Guillaume Tell. Cela peut être dû au hasard, ou au fait que les interprétations fantaisistes ou tendancieuses ont rendu le héros quelque peu suspect. La Révolution ne tardera pas à l'embrigader. Transformé en idole, il triomphera non seulement à l'opéra et à la Comédie française, mais dans les faubourgs, qu'il parcourt en cortège. Symbole patriotique au carnaval de Bâle, il figurera à Paris comme génie protecteur dans les solennelles mascarades révolutionnaires organisées en 1793 par les activistes de la *Section Guillaume Tell*. Plus près de nous, 1200 Neuchâtelois « fils de Guillaume Tell » fraterniseront sous le bonnet rouge avec les Jacobins français lors de l'enterrement de la royauté à Morteau, en décembre 1792. Cinq ans plus tard, assistant en spectateurs à l'invasion de la Suisse par les soldats du Directoire venus la délivrer au nom de Guillaume Tell, ces « Helvétiens » devaient être perplexes. « Vrai patriarche de tous les sans-culottes »⁷⁰ pour certains, Tell restait pour d'autres l'objet d'un culte patriotique. Quoi qu'il en soit, rarement les professions de foi helvétique ont été, à Neuchâtel, plus ferventes que pendant ces années critiques. L'helvétisme européen s'y manifestait alors sous une forme spécifiquement neuchâteloise. On en trouve l'expression dans le *Discours*, prononcé en allemand, par le président de la Société helvétique Pierre-Frédéric Touchon, pasteur à Valangin, à l'assemblée d'Aarau, le 30 mai 1797. Voici le début : « Vous n'attendez pas de moi un discours savant, profond, recherché. Vous vous contenterez d'une effusion simple et pure de mes sentiments helvétiques. Ma bouche parlera de l'abondance du cœur. Car je veux vous entretenir du bonheur qu'ont les Neuchâtelois d'être Suisses, en tant que vos alliés. »⁷¹

La même année parut chez les frères Girardet, éditeurs du *Discours* de Touchon, *Le Libérateur helvétique*⁷², livret de 26 pages, dont le texte anonyme était illustré de six gravures d'Abram-Louis Girardet⁷³. La dernière portait cette légende caractéristique : « Tell après s'être défait de son mortel ennemi, se rend au Grütlein, où s'étaient rassemblés les confédérés au nombre de 120 et renouvellent le serment d'association. » Parmi les innombrables documents iconographiques qui témoignent de la popularité du héros, les gravures de Girardet n'occupent qu'un rang modeste ; mais par leur naïveté, qui les rapproche des images d'Epinal, elles illustrent parfaitement le texte d'un album destiné à être colporté parmi un public

amateur d'histoires d'édification patriotique. Le narrateur, puisant dans « diverses annales helvétiques » et brochant sans trop de scrupules sur ces données incertaines, raconte d'abord les démêlés de Tell avec Gessler, puis énonce les termes du pacte conclu *Im Grüttelein* et termine en citant « les preuves qui indépendamment des annales suisses constatent la vérité de l'histoire de Guillaume Tell, avec les particularités dont nous avons rendu compte »⁷⁴. Citons parmi celles-ci le fait que Tell, prisonnier, est accompagné dans sa traversée du lac par son fils Wilhelm, ainsi que par Armgarte, sa belle-sœur et que le bond qui les sauve sera un triple saut. Voici en quels termes cet exploit est relaté :

Ah ! dit-il tout bas au bout de quelques instants à Armgarte, qui était à genoux auprès de lui, s'il n'était question que de moi, je ne tarderais pas à me voir en sûreté ! Eh ! que voudriez-vous donc faire, demanda Armgarte ? La rive est basse, et en hasardant un saut, j'échapperais bien aisément. Jetez, jetez-moi dans l'eau, lui dit l'enfant, si je vous empêche de vous sauver. Tell se tut, et après une courte pause, il demanda à sa compagne si elle aurait bien le courage de s'accrocher aux branchages qui avançaient jusque sur le bateau, et de le laisser passer sous soi, dans l'espérance certaine qu'il ne la laisserait pas longtemps sans la secourir. Mais que deviendra l'enfant, demanda-t-elle ? Je m'en charge, répliqua-t-il, et il ne tarda point à lui indiquer un endroit où elle pourrait hasarder de faire ce qu'il venait de lui dire. Alors, il se saisit du bras gauche de son fils qui palpait de crainte et d'espérance ; du droit, il enfonça la rame dans le sable, et s'élançant vers la rive, il repoussa le bateau, en l'abandonnant de nouveau à la fureur des ondes.⁷⁵

C'est peut-être pour corriger l'impression produite par ce récit populaire par trop fantaisiste que le futur conseiller d'Etat Charles-Adolphe-Maurice de Vattel, l'unique fils du grand juriste⁷⁶ fit paraître, l'année suivante, son *Guillaume Tell ou la Suisse délivrée du joug des étrangers*⁷⁷. Publié anonymement « par un Suisse » et s'adressant, en 1798, « Aux Suisses », il veut leur montrer « ce qu'étaient nos pères et ce que nous pouvons être encore, si comme eux nous voulons la liberté et l'indépendance de la Suisse, et si nous sommes embrasés comme eux du saint amour de la patrie »⁷⁸. Il choisit comme devise le dernier vers du *Guillaume Tell* de Lemierre : « Jurons d'être vainqueurs, nous tiendrons le serment », et place sa petite épopée sous l'invocation de la muse : « Je chante l'événement qui brisa les fers de ma patrie : Liberté ! préside à mes chants ; ... »⁷⁹ L'ensemble, comportant une trentaine de pages, est divisé en six livres. Le premier relate l'arrivée des baillis, leurs violences et les remontrances inutiles des indigènes à la cour de l'empereur. Le deuxième est consacré à la sainte alliance conclue « près du village de Gruti ! ». Le troisième évoque longuement le paysage, la chaîne de montagne qui « sépare l'âpre pays d'Uri de la

voluptueuse Italie, et la terre de l'esclavage du sol de la liberté », et introduit Guillaume Tell, « de tous les chasseurs d'Uri le plus fameux » qui « fuyait sur les montagnes l'aspect de l'esclavage et l'insolence des tyrans ». Dans le quatrième, Tell assiste, dans un rêve, à la double victoire remportée par la Liberté d'abord sur le Despotisme, puis sur l'Anarchie, « fantôme trompeur » des peuples, et s'entend prédire :

Tes descendants seront plus sages, ô Tell ! délivrés bientôt du joug qui les blesse, ils sauront profiter des bienfaits de la Liberté. Leurs gouvernements sages et modérés, fondés sur la justice et uniquement occupé du bonheur des peuples, leur vertu, leur franchise, leur fidélité et leur valeur indomptable seront l'objet du respect et de l'admiration de l'univers. Les princes les plus puissants rechercheront leur alliance, et on les présentera comme le modèle d'un peuple heureux par soi-même et par sa vertu. Plus heureux s'ils peuvent continuer à se suffire à eux-mêmes, et si le commerce avec les étrangers ne fait un jour naître chez eux le luxe, l'égoïsme, la soif de l'or et la discorde.⁸⁰

Le cinquième livre, contenant la suite du rêve de Tell, est consacré à la fête de la liberté et laisse entrevoir les victoires des confédérés de Morgarten à Morat. Le dernier, enfin, rapporte les exploits légendaires de Tell, revenu à lui-même, et se termine par le départ des Autrichiens que les Suisses expulsent en leur criant : « Si vous osez remettre les pieds dans nos montagnes, vous n'en sortirez jamais. »⁸¹ La sincérité chaleureuse des sentiments de l'auteur, la place qu'il accorde à la nature montagnaise et les qualités de style font de ce récit le plus remarquable hommage rendu à Tell par un Neuchâtelois. Cela n'empêche pas qu'il ait échappé à l'attention de ses biographes. S'il doit son pathos à Jean de Müller, il a le mérite d'avoir rendu à Tell, devenu temporairement en France citoyen romain ou tribun révolutionnaire, son individualisme taciturne, sa vigueur physique et son caractère de chasseur de chamois. Cette brochure occupera, dans notre étude la place d'honneur, la dernière ; elle fait pressentir le Tell du XIX^e siècle, celui, sentimental, du fabuliste Florian, qui enchantera la génération romantique, et celui, monumental de Schiller, qui incarnera, aux approches de 1848, l'unité nationale.

Publiés en 1798, 1801 et 1804, le récit de Vattel, le roman de Florian et le drame de Schiller ne comportent aucune allusion directe à l'actualité. Ils exaltent l'indépendance de la Suisse au moment de son invasion, de l'occupation et de l'impuissance. « J'ai chanté dans ma prison le héros de la liberté »⁸², s'écria Florian victime de la justice révolutionnaire. Le contraste entre la réalité politique et l'idéal nostalgique est saisissant ; l'effort fait pour échapper au présent par le recours au passé est caractéris-

tique d'une époque qui voyait, dans les *Idylles* de Gessner, une des grandes œuvres de tous les temps. Mais en exaltant, à l'intention des contemporains, la force spirituelle des ancêtres et les vertus d'une nation naissante, on préparait l'avenir. L'helvétisme, qui avait fait dire à Condillac qu'il y avait certainement un plus grand nombre d'hommes heureux dans la Suisse que dans tout le reste de l'Europe, peut agacer par les clichés de sa rhétorique ; par son idéalisme authentique, il démontre que la chute de l'ancienne Confédération n'est pas une preuve de sa décomposition intérieure. Avant de devenir le héros national de la Suisse moderne, Guillaume Tell fut le symbole incontesté de l'union morale des confédérés.

Quant à savoir quel a été, dans la propagation de son mythe, le rôle de Neuchâtel et du *Mercur*, il convient de répondre avec prudence. On relève dans le périodique un nombre impressionnant de mentions du personnage, mais les allusions restent pour la plupart soit abstraites et juridiques, soit épisodiques et fantaisistes, ce qui fait douter de leur impact. Aussi est-il permis de supposer que Guillaume Tell, se rendant en France, a voyagé en compagnie des soldats suisses au service du roi, plutôt que par les gazettes. Le personnage, au fond, est d'essence populaire et non pas littéraire. La fable de son triple exploit est si simple, l'enchaînement des événements si rigoureux, que même une mémoire peu sûre les retient facilement et que le narrateur le moins habile en fera le récit cohérent, ... et tout le reste est littérature à l'usage des salons, est-on tenté de conclure.

Mais si l'histoire est inoubliable, et qu'elle a la limpidité inaltérable des contes de fées, l'analyse des mobiles de Tell et l'appréciation de ses actes restent affaire d'interprétation et varient d'âge en âge. Notre enquête, limitée dans le temps et dans l'espace, en a fourni quelques exemples. Même lorsque, au XIX^e siècle, le héros aura été canonisé, tous les Neuchâtelois ne lui porteront pas une admiration inconditionnelle. Tandis que beaucoup de républicains donneront son nom à leurs fils, tel royaliste, invité, à Lucerne par l'avoyer Pfyffer à célébrer par un toast le souvenir de Tell, refusera : « Monsieur l'avoyer, je ne bois jamais à la santé d'un assassin ! »⁸³ Cela se passe en 1832. Exposé aujourd'hui à des attaques plus sournoises, Tell survivra sans doute une fois encore grâce à sa vitalité et à l'attachement de tous ceux qui savent qu'il appartient à l'individu de décider ce qu'est la liberté.

Rodolphe ZELLWEGER.

NOTES

- ¹ Alfred BERCHTOLD [etc.], *Quel Tell ?* Lausanne, 1973, p. 188.
- ² Jean-Pierre CLARIS DE FLORIAN, *Guillaume Tell ou la Suisse libre*, Paris, 1801, Livre I, p. 75.
- ³ L'ont fait avec autorité : Fritz ERNST, *Wilhelm Tell. Blätter aus seiner Ruhmesgeschichte*, Zürich, 1936. — Rico LABHARDT, *Wilhelm Tell als Patriot und Revolutionär (1700-1800)*, Basel, 1947. — A. BERCHTOLD, cf. note 1.
- ⁴ *Journal helvétique*, décembre 1740, p. 613-626. L'article est daté de Neuchâtel ; le titre complet en est : ... dans lesquelles on fait voir occasionnellement la fatale destinée des mauvais princes, et la gloire de ceux qui par leur sagesse et leurs vertus jouissent de la véritable grandeur.
- ⁵ F.-A.-M. JEANNERET et J.-H. BONHOTE, *Biographie neuchâteloise*, t. II, p. 69-71.
- ⁶ *Ibid.*, p. 70.
- ⁷ *Journal helvétique*, décembre 1740, p. 615.
- ⁸ *Ibid.*, p. 617.
- ⁹ *Ibid.*, p. 617.
- ¹⁰ *Ibid.*, p. 617-618.
- ¹¹ *Ibid.*, p. 626. Quelques semaines seulement après son avènement, en juin 1740, le nouveau souverain avait aboli la torture et mis fin, par un décret devenu délébre, à l'intolérance confessionnelle.
- ¹² *Journal helvétique*, avril 1744. *Dialogue entre Jules César et Guillaume Tell*, p. 367-380. Article anonyme.
- ¹³ *Ibid.*, p. 368.
- ¹⁴ Par une note au bas de la page 374, l'auteur anonyme rappelle à ceux qui les ignorent encore les principales péripéties du drame ; prouvant ainsi qu'elles ne pouvaient être supposées connues de tous les lecteurs.
- ¹⁵ *Dialogue...*, p. 374.
- ¹⁶ *Ibid.*, p. 378.
- ¹⁷ *Journal helvétique*, mai 1744, p. 466-481 ; juillet 1744, p. 32-52.
- ¹⁸ *Observations...*, décembre 1740, p. 615.
- ¹⁹ *Traduction...*, mai 1744, p. 476.
- ²⁰ *Ibid.*, p. 471.
- ²¹ Jean de MÜLLER, *Histoire de la Confédération suisse*, t. I, chap. 18 (fin du premier vol.). Trad. par Charles MONNARD (1837-1840).
- ²² Franz HEINEMANN, *Tell-Bibliographie*, Bern, 1907, p. 77, et Ernst Ludwig ROCHHOLZ, *Tell und Gessler in Sage und Geschichte*, Heilbronn, 1877, p. 236-242. Nous supposons que *Grisler ou l'Helvétie délivrée* n'est qu'une ébauche inachevée de *Grisler ou l'Ambition punie*.
- ²³ *Grisler ou l'Ambition punie*, V/6, p. 73.
- ²⁴ *Ibid.*, p. 74.
- ²⁵ En voici le titre complet : *Discours adressé à LL. EE. du Conseil souverain de Berne, le 16 juillet 1749 par Mr. de Watteville de Landshut, en qualité de défenseur des trois conjurés exécutés le 17.*
- ²⁶ *Discours...* *Journal helvétique*, août 1749, p. 121, 128.
- ²⁷ *Journal helvétique*, mai 1752, p. 477-483.
- ²⁸ *Ibid.*, p. 477.
- ²⁹ *Ibid.*, p. 479.
- ³⁰ *Ibid.*, p. 483.
- ³¹ *Journal helvétique*, avril 1753, p. 412-422.
- ³² *Ibid.*, p. 421-422.
- ³³ *Der Wilhelm Tell. Ein dänisches Märchen*. s. l. 1760. Contrairement à ce qu'indique une mention sur la couverture, c'est l'édition allemande, procurée par Freudenberger, qui doit être considérée comme étant l'original ; la version française étant l'œuvre de Haller.
- ³⁴ *Ibid.*, p. 5-6.
- ³⁵ Theodor von LIEBENAU, *Alte Briefe über Wilhelm Tell*, dans : *Katholische Schweizer Blätter*, Jahrgang 3, 1887, p. 1-31 ; et Anton GISLER, *Die Tellfrage. Versuch ihrer Geschichte und Lösung*, Bern, 1895.
- ³⁶ *Défense de Guillaume Tell*, s. n. n. l. [1760].
- ³⁷ *Ibid.*, p. 4.

³⁸ *Ibid.*, p. 3.

³⁹ Le titre complet en est : *Lettres de M. J. à M. K. sur une petite brochure intitulée « Guillaume Tell, fable danoise »*. *Journal helvétique*, mars 1760, p. 271-283. Dans sa *Bibliothek der Schweizer Geschichte*, G. E. HALLER en dira (t. V, p. 26) : *Diese Schrift ist grob und beweist nichts*. L'article fut traduit en allemand, la même année, par un Zurichois de 18 ans, le pasteur Heinrich Waser, décapité, en 1780, pour ses écrits jugés outrageants par le gouvernement.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 271.

⁴¹ *Ibid.*, p. 271-272.

⁴² *Ibid.*, p. 272.

⁴³ *Ibid.*, p. 283.

⁴⁴ Voir son portrait flatteur par Goethe, dans le onzième livre de *Poésie et Vérité*.

⁴⁵ Lettre du 20 février 1761, citée par von LIEBENAU, *op. cit.*, p. 29.

⁴⁶ C'est la date que porte l'édition originale ; on trouve plus souvent celle du 17 décembre 1767.

⁴⁷ Lemierre (1733-1793). Cf. *Biographie universelle*, Paris, Michaud, 1819. T. XXIV, p. 49-54.

⁴⁸ *Lettre de M. le baron [Beat-Fidel] de Zurlauben à M. le P[résident] H[énault] sur la Vie de Guillaume Tell*, Paris, 1767, p. 3-4.

⁴⁹ *Journal helvétique*, janvier 1767 : *Spectacles*, p. 96-97.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 97.

⁵¹ Dans le dossier iconographique de Lilly STUNZI *Quel Tell ?* (Lausanne, 1973), l'auteur de la légende de la gravure de F. A. Vincent, *Tell sauvé* (p. 99), s'étonne que l'artiste ait associé un des rameurs à la fuite de Tell et suppose cet homme favorable aux Confédérés. Il s'agit en effet de Melchtal, d'après Lemierre (V/3).

⁵² LEMIERRE I/3.

⁵³ LEMIERRE I/3.

⁵⁴ En 1793, *Guillaume Tell* fut représenté trois fois par semaine, dans plusieurs théâtres de Paris aux frais de la République. La tragédie avait été modifiée à cet effet et portait le titre : *Guillaume Tell ou les Sans-culottes suisses*. (Cf. *Quel Tell ?*, p. 87). Quant à l'auteur, « il ne se consolait pas d'avoir composé *Guillaume Tell* qui avait donné lieu à de fausses applications » ... « Les excès de la révolution le jetèrent dans un état de stupeur, qui le conduisit au tombeau, le 4 juillet 1793 ». (*Biographie universelle*, Paris, 1819, t. XXIV, p. 52, 54.)

⁵⁵ LEMIERRE, I/2.

⁵⁶ Ernst Ludwig ROCHHOLZ, *Tell und Gessler in Sage und Geschichte*, Heilbronn, 1877, p. 242. — Franz HEINEMANN, *Tell-Bibliographie*, Bern, 1907, p. 78.

⁵⁷ Edmund STADLER, *Friedrich Schillers « Wilhelm Tell » und die Schweiz*, Bern, 1960, p. 18.

⁵⁸ En nous basant sur les catalogues de la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel, de la Bibliothèque nationale de Paris et le *National Union Catalogue* des bibliothèques des Etats-Unis, nous établissons, comme suit, la liste chronologique des éditions du *Guillaume Tell* de LEMIERRE pour la période qui nous intéresse :

1. Neuchâtel, Paris, Vallat la Chapelle, 1767 (73 p.) ;
2. Paris, Vallat la Chapelle, 1767 (73 p.) ;
3. Yverdon [F. B. Felice], 1767 (86 p.) ; cf. Jean-Pierre PERRET, *Les Imprimeries d'Yverdon*, Lausanne, 1945, p. 412 ;
4. Paris, la veuve Duchesne, 1770 (36 p.) ;
5. Nouv. édit. A Neu-Chatel et se trouve à Paris, chez la veuve Duchesne, 1776 (82 p.) ;
6. Nouv. édit. Paris, Ruault, 1778 (36 p.) ;
7. A la Haie, Constapel, 1781 ;
8. Neuchâtel, Nouv. édit. 1783 (78 p.) ;
9. Nouv. édit. Neuchâtel, 1789 (46 p.) ;
10. Nouv. édit., Paris, chez Brunet, 1789 (36 p.) ;
11. Nouv. édit. Neuchâtel, et se trouve à Paris, veuve Duchesne, 1790 (38 p.) ;
12. Nouv. édit., Avignon, frères Bonnet, 1792 (40 p.) ;
13. Nouv. édit., Avignon, Bonnet, 1792 (36 p.) ;
14. Nouv. édit. seule conforme à la représentation. A Lausanne, 1793 (56 p.). — Emil WELLER, *Die falschen und fingirten Druckorte*, Leipzig, 1864, t. II, p. 176, signale une édition de Lausanne, qui serait, en fait, de Paris ;
15. Neuchâtel, Fauche, 1794 (36 p.) ;
16. Paris, Duchesne, An II (92 p.).

⁵⁹ *Guillaume Tell*, tragédie par M. LE MIERRE de l'Académie française. Nouv. édit. A Neuchâtel, 1783. *Avertissement*.

⁶⁰ *L'Héroïsme helvétique, ou la Suisse sauvée*. Pièce en un acte et en vers par M. DEJEAN LEROY, comédien français. A Neuchâtel. De l'Imprimerie de la Société typographique, 1787. *Réflexions de l'auteur*, p. 31-32.

⁶¹ Fritz ERNST, *Wilhelm Tell. Blätter aus seiner Ruhmesgeschichte*, Atlantis, Zürich/Berlin, 1936, p. 77-79.

⁶² *L'Héroïsme helvétique...*, p. 7.

⁶³ *Ibid.*, p. 25-26.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 19.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 22.

⁶⁶ *Journal helvétique*, mai 1775, p. 89-93.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 91.

⁶⁸ Johann Jakob Bodmer a écrit les scénarios patriotiques suivants ; ils sont tous de 1775 : *Der Hass der Tyranny...* (24 p.) ; — *Gesslers Tod...* (14 p.) ; — *Heinrich von Melchtal...* (18 p.) ; — *Wilhelm Tell...* (15 p.) ; — *Die gerechte Zusammenschwörung* (96 p.). (Cf. F. HEINEMANN, *Tell-Bibliographie*, p. 77-78.)

⁶⁹ *Journal helvétique*, septembre 1775, p. 12-13.

⁷⁰ *Quel Tell ?* Lausanne, 1973, p. 73.

⁷¹ *Discours prononcé en allemand à la Société helvétique, assemblée à Arau, le 30 mai 1797, par P. F. Touchon de Neufchâtel, Pasteur à Vallangin, Président*. Girardet frères, Neuchâtel, p. 6.

⁷² *Le Libérateur helvétique*. A Neuchâtel, chez les frères Girardet, 1797.

⁷³ Dans le dossier iconographique de Lilly STUNZI, *Quel Tell ?* (p. 78-79) et dans Franz ZELGER, *Heldenstreit und Heldentod*, Zürich, 1973 (p. 49) ces gravures sont attribuées au célèbre Abram Girardet (1764-1823). Assez malhabiles, elles sont, en fait, l'œuvre de son frère cadet, Abram-Louis (1772-1820).

⁷⁴ *Le Libérateur helvétique*, p. 24.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 17-18.

⁷⁶ Vattel (1765-1827), cf. *Biographie neuchâteloise*, t. II, p. 415-416.

⁷⁷ *Guillaume Tell ou la Suisse délivrée du joug des étrangers*. Par un Suisse, 1798.

⁷⁸ *Ibid.* [Avant-Propos :] *Aux Suisses*, p. 2.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 3.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 21-22.

⁸¹ *Ibid.*, p. 36.

⁸² *Guillaume Tell ou la Suisse libre*, Paris, 1801, p. 43. Voici un passage caractéristique de ce récit idyllique : « Au milieu de l'antique Helvétie, dans ce pays si renommé par la valeur de ses habitants, trois cantons, dont l'enceinte étroite est fermée de toutes parts de rochers inaccessibles, avaient conservé ces mœurs simples que le créateur du monde donna d'abord à tous les humains pour les défendre contre le vice. Le travail, la frugalité, la bonne foi, la pudeur, toutes les vertus poursuivies par les conquérants, les rois de la terre vinrent se réfugier derrière ces montagnes. ... La liberté vint à son tour s'asseoir sur le haut de ces rochers, et, depuis ce jour fortuné, le vrai sage, le vrai héros ne prononce qu'avec respect les noms d'Uri, de Schwitz, d'Unterwald. » (p. 75-76.)

⁸³ Charles VULLIEMIN, *Louis Vulliemin d'après sa correspondance et ses écrits*, Lausanne, 1892, p. 228. L'historien vaudois commente en ces termes le mot de [Frédéric] de Chambrier : « ... il y a en tout cas, dans le fond de la pensée, avec la rigidité neuchâteloise, une vérité, et, dans la franchise, un courage, qui la rendent remarquable. ... cet incident montre bien l'homme qui comprend, aime et défend de toutes ses forces la vraie liberté, la plus belle et la plus réelle. »

910 760 - n

LES PREMIERS SOCIALISTES NEUCHATELOIS

Depuis les soulèvements libéraux de 1831, la principauté de Neuchâtel semblait connaître des jours paisibles, étrangère en apparence aux courants qui agitaient une Suisse peu à peu gagnée par les idées radicales. Le développement économique (souligné par l'accroissement démographique des localités) concourait au calme politique du pays. La propagande officielle, en relevant la prospérité des affaires et les efforts des autorités en faveur des petites industries locales, pouvait espérer détourner l'attention des problèmes politiques. Et pourtant cet essor industriel — essentiellement horloger — accélérera l'évolution des idées politiques, par l'immigration d'ouvriers extérieurs au canton (Vaudois et Alémaniques surtout) qu'il entraîne. Par ailleurs l'industrie horlogère, très sensible aux fluctuations économiques, allait assez tôt inciter les ouvriers à s'unir. Ainsi, pour les contemporains de la révolution de 1848, les gouvernants neuchâtelois se seraient bien gardés de favoriser l'installation de l'industrie horlogère dans le bas du canton, car « ils savaient bien que cette industrie, une fois qu'elle y aurait pris racine, causerait la chute de l'aristocratie et du royalisme, en propageant les idées démocratiques »¹.

La « question sociale », comme l'on dit au XIX^e siècle, commence donc à se poser dans le pays de Neuchâtel dès les années 1840. En Europe, plusieurs mouvements participent à cette prise de conscience des problèmes économiques et sociaux. Deux d'entre eux rencontreront un écho à Neuchâtel avant 1848 : il s'agit, dans le premier cas, des clubs communistes et de la Jeune Allemagne, étudiés par Marc Reinhardt dans le *Musée neuchâtelois* (1963), et, dans le second cas, des premiers socialistes neuchâtelois, disciples de l'école phalanstérienne, qui font l'objet du présent article.

L'école phalanstérienne, dite aussi sociétaire ou fouriériste (du nom de son fondateur, Charles Fourier, né à Besançon en 1772 et mort à Paris en 1837), prend son essor en 1836. Elle représente un des courants du socialisme utopique qui se développe en France, dans la première moitié du XIX^e siècle. La doctrine de Fourier, largement amendée par ses disciples, conteste radicalement la société et propose une nouvelle organisation du travail et de la vie, dans laquelle l'homme s'épanouira en harmonie et en toute liberté. Il vivra à l'intérieur de « phalanstères », vastes communautés agricoles et

industrielles d'un millier et demi de personnes, qui concilient le droit individuel et l'unité sociale dans une structure démocratique.

Trop messianique, parfois extravagante, la théorie de Fourier ne put rallier, à Neuchâtel comme ailleurs, un vaste mouvement populaire, même si elle mettait en évidence certaines contradictions du système capitaliste, le conflit entre l'individu et la société, entre la ville et la campagne, etc. On distinguera très vite la théorie de la pratique, sous l'impulsion de Victor Considérant (né à Salins en 1808 et mort à Paris en 1893), chef incontesté de l'école après la mort de Fourier. Le journal phalanstérien *La Démocratie pacifique*, publié dès 1843, multipliera les prises de position politiques, prônant toute une série de réformes concrètes (comme la création d'institutions de crédit, une aide à la vieillesse, l'égalité civile de l'homme et de la femme). Considérant, pour sa part, entreprend des tournées de propagande à travers la France, la Belgique et la Suisse. Et c'est précisément à l'occasion d'un bref séjour de celui-ci au Locle, en 1846, que les autorités de la principauté de Neuchâtel, encore échaudées par la très récente affaire des clubs communistes et de la Jeune Allemagne, vont agir à l'encontre des phalanstériens neuchâtelois.

* * *

La doctrine de Fourier devait être connue depuis 1840 dans le pays de Neuchâtel, mais l'existence d'une société phalanstérienne organisée n'est attestée qu'en 1846, lorsque le notaire Charles-Auguste Jeanneret, maire des Brenets, dans un rapport au Conseil d'Etat du 13 avril de cette année, relate qu'une trentaine de disciples de Fourier, venus du Locle, de la Chaux-de-Fonds, des Brenets et de Morteau, se sont retrouvés au Saut-du-Doubs, « dans une salle particulière et avec mystère », pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Fourier dans l'après-midi du 7 avril. « Les membres de cette société, s'occupent, dit-on, de politique et de réformes sociales aux tendances révolutionnaires et communistes », ajoute le maire des Brenets qui cite le nom de trois membres de la société : deux Loclois, Frédéric-William DuBois, horloger, et Auguste Depierre, pharmacien nouvellement installé, et un justicier des Brenets, Louis-Ali Jean-Cartier, les autres membres de la société réunie au Saut-du-Doubs étant des étrangers².

Nanti de ces informations, le Conseil d'Etat veille ; lorsqu'un rapport demandé au maire du Locle lui apprend que Victor Considérant compte venir au Locle donner un cours public sur sa doctrine, sa décision est vite prise. Le 7 octobre 1846, il donne l'ordre d'expulser cet indésirable car, ainsi que le précise une lettre adressée le 16 novembre à l'ambassadeur de France (saisi de l'affaire par Considérant lui-même), « le but avoué de

l'arrivée de M. Considérant dans les montagnes de notre pays étant d'y exposer les doctrines dont les tendances sont subversives de l'ordre établi, qui ont pour résultat presque certain de rendre les classes ouvrières mécontentes de leur position, et favoriser, peut-être à l'insu et contre le gré de M. Considérant lui-même, les tendances communistes, nous n'avons pu tolérer sa présence dans l'Etat, où la propagation de ses doctrines n'eût pu produire qu'une dangereuse agitation ». Cette hantise de troubles possibles, après l'alerte des clubs communistes et de la Jeune Allemagne, transparait tout aussi nettement dans une nouvelle lettre à l'ambassadeur de France en Suisse, datée du 4 janvier 1847³.

Les circonstances et les conséquences de l'expulsion de Victor Considérant du canton de Neuchâtel ayant été étudiées par Max Diacon dans le *Musée neuchâtelois* (1892) et par Marc Vuilleumier dans la *Revue européenne des sciences sociales* (1973), il importe simplement de rappeler que l'ordre d'expulsion parvint au chef de l'école phalanstérienne le surlendemain de son arrivée au Locle, soit le 9 octobre 1846. Considérant accueillit très mal cette décision, et comme le Conseil d'Etat opposait une fin de non-recevoir à une lettre de protestation, il saisit l'ambassade de France en Suisse de l'affaire. Mais le Conseil d'Etat persistera à refuser l'annulation de son arrêté d'expulsion.

Ses appréhensions et ses soucis d'ordre public justifiaient donc suffisamment aux yeux du gouvernement neuchâtelois une mesure prise à l'égard d'un homme qui n'avait rien de révolutionnaire, mais qui n'en était pas moins socialiste à une époque où l'on n'établissait pas encore de frontière bien nette entre socialistes et communistes. Par ailleurs Considérant, bien accueilli par les radicaux vaudois, arrivait dans le canton de Neuchâtel au moment où l'on apprenait le succès de la révolution genevoise du 5 octobre 1846.

L'affaire Considérant n'allait, bien évidemment, pas inciter le Conseil d'Etat à relâcher sa surveillance à l'égard du petit groupe phalanstérien des Montagnes neuchâteloises. Or il s'avère maintenant difficile, en raison de la rareté des sources, de cerner exactement l'activité de ces premiers socialistes neuchâtelois et de mesurer leur impact dans la population. Ils étaient certainement peu nombreux et l'essentiel des occupations de la société, animée par William DuBois, devait se résumer à l'organisation des banquets anniversaires de la naissance de Fourier, à des débats théoriques et à diverses actions de propagande⁴.

Ainsi une annonce parue le 7 novembre 1846 dans la *Feuille d'avis des Montagnes* déclare que « dans le but d'éclairer les personnes qui désireraient connaître la science de l'association, les *Phalanstériens des Montagnes* ont

mis en vente les principaux ouvrages de l'école, ainsi que l'*Almanach phalanstérien pour 1847* » (au Locle, à la Chaux-de-Fonds, à Couvet et aux Brenets). Immédiatement alerté, le Conseil d'Etat charge le maire du Locle de lui fournir un rapport complet sur la société auteur de l'annonce. Ce rapport du maire Charles-François Nicolet, rédigé à Valangin le 22 novembre 1846, mérite d'être cité en entier :

Les membres de la société qui me sont connus sont des personnes exaltées, d'un caractère léger, dont le fond est le matérialisme ; elles s'imaginent que tout est possible, et elles sont toujours prêtes à accueillir ce qui est nouveau, même les utopies les plus absurdes ; quant aux démarches de la société, elles sont occultes, si elle a des réunions elles ont lieu chez son président, le nommé William DuBois sur les monts du Locle ; autant que je puis en juger elles se bornent à répandre la doctrine phalanstérienne, la société s'imaginant qu'il suffit de la connaître pour l'embrasser ; elle ne se doute pas qu'il puisse exister assez de bon sens dans le public pour distinguer ce qu'elle a de faux et d'absurde. Si elle a pris de l'extension elle n'est pas considérable, autant que j'ai pu en juger et je n'ai pas remarqué non plus que le public en général témoigne de l'intérêt pour ses tendances ; et il y aurait plutôt une disposition à les ridiculiser et elles ont d'ardents contradicteurs parmi nos libéraux ; dès là elle tend plutôt à les diviser qu'à les réunir et sous ce point de vue cette société fait peut-être plus de bien que de mal. Au reste, il ne me paraît pas que son existence ait rien d'inquiétant, au moins pas pour le moment ⁵.

Le paisible maire du Locle ne semble guère se soucier de l'activité d'un groupe de citoyens dont il donne là sans doute, si l'on excepte ses jugements de valeur, une image assez proche de la réalité. Rassuré pour sa part, le Conseil d'Etat se bornera à souscrire un abonnement de trois mois à la *Démocratie pacifique* (journal de Considérant) et à demander à la régie des Postes une enquête qui révélera que trois abonnements sont souscrits dans le canton à l'édition quotidienne de ce journal, et onze à l'édition hebdomadaire (tous dans les Montagnes sauf un à Neuchâtel). Aucune mesure répressive ne sera envisagée.

Les phalanstériens neuchâtelois étaient donc sans doute trop peu nombreux dans les Montagnes pour y créer un fort courant d'opinion. Ils ont pu cependant se montrer assez actifs pour répandre certaines idées, de manière peut-être un peu diffuse, mais réelle. Un témoignage, fort tardif, paru le 7 octobre 1866 dans le journal *La Voix de l'Avenir*, évoque la mise en pratique par les phalanstériens d'un « enseignement mutuel ». La *Démocratie pacifique* ⁶, relatant le banquet anniversaire de la naissance de Fourier, tenu aux Brenets le 7 avril 1847, parle de la formation d'une « société ou caisse d'épargne phalanstérienne », ajoutant que « notre chœur est d'un

bon effet comme moyen de propagande : tous les amis du chant y sont attirés et amenés par l'étude à nos idées. Ce moyen nous a valu plusieurs adhésions ; le terrain se prépare insensiblement : nous espérons voir le jour où nos apôtres exposeront publiquement et sans entrave la bonne nouvelle. » En fin de compte, l'essentiel des travaux de la société restait théorique : réunions et banquets semi-clandestins étaient l'occasion d'échanges doctrinaux, parfois non dépourvus d'une certaine candeur, entre des hommes et des femmes idéalistes, enthousiastes, chaleureux. On fraternisait là souvent avec les phalanstériens du Jura bernois ou de Franche-Comté, ainsi lors d'une visite faite le 8 septembre 1847 par quelques fouriéristes français avec lesquels « on parlait phalanstère, on parlait de la fête, on parlait de l'avenir, et tout cela avec tant de confiance, tant d'expansion et de bonheur, que c'était presque un spécimen de ce que seront en harmonie les charmes des relations humaines »⁷.

Comme la plupart des cercles sociétaires français, la société phalanstérienne devait recruter ses membres dans la petite et moyenne bourgeoisie. On ne connaît pas de nom d'ouvrier neuchâtelois fouriériste. Ali Cartier, des Brenets, était négociant, Depierre, pharmacien au Locle, DuBois, le chef du groupe, maître horloger réputé, William Favre — autre phalanstérien des Montagnes — graveur et poète. Hommes jeunes pour la plupart : Cartier, DuBois et Favre avaient entre trente-quatre et trente-six ans en 1846. Ces convaincus étaient tous d'ardents républicains, et deux d'entre eux jouèrent un rôle en vue dès les débuts de la nouvelle république, ce qui prouve qu'ils n'étaient point isolés dans le mouvement révolutionnaire, avant comme après le 1^{er} mars 1848.

Après 1848, les banquets anniversaires de la naissance de Fourier, attestés jusqu'en 1851, constituèrent la seule manifestation visible de la société phalanstérienne, qui semble bien avoir alors interrompu réunions et travaux (cependant qu'en France le mouvement fouriériste connaissait encore quelques jours fastes jusqu'au coup d'arrêt constitué par le départ en exil de Victor Considérant, impliqué avec Ledru-Rollin dans les événements du 13 juin 1849).

Certains Neuchâtelois durent néanmoins être associés plus ou moins directement à l'essai d'implantation d'un phalanstère au Texas. En novembre 1854, Considérant passe à Neuchâtel et au Locle (sans donner de conférences publiques car il était alors proscrit). Il aurait reçu l'assurance que les époux DuBois, Ali Cartier et un certain L. Willemin des Pargots le rejoindraient au Texas pour introduire, avec d'autres habitants des Montagnes, l'horlogerie dans la colonie phalanstérienne. Mais les difficultés rencontrées par les colons du Texas, connues dès la fin du mois de novembre 1855,

dissuadèrent ces Neuchâtelois de partir. Le mouvement phalanstérien ne se remit d'ailleurs jamais de cet échec texan.

A l'intérieur du canton de Neuchâtel, l'influence des idées fouriéristes sur l'organisation de la vie politique, économique et sociale de la jeune République n'apparaît jamais directement. Les phalanstériens ont dû contribuer à populariser la notion de l'Association, très présente parmi les populations industrielles des vallées jurassiennes. On peut noter que la *Société fraternelle de prévoyance*, créée en 1851, et dont le phalanstérien Ali Cartier sera vice-président de 1853 à 1855, reprenait dans ses projets de statuts une disposition à l'époque typiquement fouriériste, qui plaçait les femmes sur un pied d'égalité avec les hommes.

Sur le plan politique, les idées de Considérant allaient rencontrer un écho tardif en 1858, à travers une brochure d'un membre notoire de l'école phalanstérienne, réfugié à Neuchâtel après avoir participé à la malheureuse expérience du Texas, François-Jean-Félix Cantagrel. Ce texte, publié également dans le numéro du 19 mai 1858 de *l'Indépendant*, servit de base à l'argumentation du député indépendant Jules Philippin, devant la commission de revision de l'Assemblée constituante, en faveur de la représentation proportionnelle.

Les noyaux phalanstériens du Jura ont aussi, dans une faible mesure, influé sur les mouvements socialistes et anarchistes des années 1860-1870. James Guillaume était un ami de William DuBois. Adhémar Schwitzguébel avait lu Fourier et se sentait attiré par certaines de ses idées. Quant au docteur Pierre Coullery, qui s'installe à la Chaux-de-Fonds en 1855, il connaît Fourier depuis 1851. De fait, c'est surtout en Suisse que la doctrine sociétaire a joué un rôle dans l'Internationale.

Mais jamais les deux phalanstériens neuchâtelois qui se lancèrent dans la politique active, William DuBois et William Favre, ne se référeront explicitement aux théories de Fourier dans leur action politique. Et pourtant leur personnalité et leur rôle, souvent important, justifient que l'on s'arrête sur leur destinée.

* * *

Le président de la société phalanstérienne des Montagnes, Frédéric-William DuBois, est né le 5 novembre 1811 au Locle⁸. Il perd très tôt son père, conseiller de commune et grand-maître de la Loge maçonnique du Locle (qui avait son siège au château des Monts). Très jeune encore, William DuBois — qui deviendra un des meilleurs horlogers du pays — adhère aux principes républicains. Ainsi on le voit, le 13 octobre 1833, se mêler à un groupe de jeunes gens du Locle partis au Saut-du-Doubs par les Brenets en

chantant des airs révolutionnaires, ce qui lui vaudra de comparaître devant la cour de justice des Brenets. Il sera plus tard parmi les signataires de la pétition contre les Jésuites, le 7 février 1845.

Dès la révolution du 1^{er} mars 1848, William DuBois apparaît comme l'un des chefs républicains du Locle : membre du comité administratif provisoire, puis conseiller général, député du Locle à l'Assemblée constituante et au Grand Conseil, où il joue un rôle très actif jusqu'au 17 mai 1854, date de sa démission. DuBois siège très régulièrement et, sans être un des ténors du Grand Conseil, prend fréquemment la parole, sur les sujets les plus divers. Membre de quinze commissions, pour la plupart relatives aux travaux publics, il défendra toujours l'idée d'une planification bien conçue. On le voit notamment déplorer, à la séance du 24 février 1853, qu'il reste « quelques centaines de mille francs votés dont l'emploi serait utile entre les mains de la classe ouvrière »⁹. Il estime que chaque fois que l'Etat peut faire des bénéfices honorables sans nuire aux particuliers, il ne doit pas hésiter (ainsi on ne vendra des domaines que pour en acheter d'autres plus productifs) : la banque, le chemin de fer devraient être contrôlés par l'Etat — et DuBois stigmatise, le 26 octobre 1852, les compagnies qui « conduisent toujours à l'agiotage, à l'exploitation des petits capitaux par quelques faiseurs ». Le premier des phalanstériens neuchâtelois se montre ainsi toujours soucieux d'honnêteté et d'objectivité. Il soutiendra dès 1848 l'idée de l'abolition de la peine de mort, proposera sans succès de modifier l'article de la Constitution empêchant les Israélites d'acquérir des immeubles, prônera la gratuité absolue de l'enseignement.

Son passé de fouriériste et ses idées avancées situent nettement l'horloger des Monts à l'aile gauche du parti républicain (qui ne s'appellera officiellement radical qu'en 1857), mais ne l'isolent pas : il sera vice-président (en 1849) puis secrétaire (en 1850) de l'Association patriotique neuchâteloise, et on le proposera comme candidat au Conseil national en 1854.

C'est à cette date précisément que William DuBois abandonne soudain toute vie politique active. Pourquoi ? La question reste sans réponse. Peut-être prévoyait-il alors de partir sans retard pour la colonie phalanstérienne du Texas. DuBois n'en mènera pas pour autant une vie retirée, le château des Monts restant à la fois lieu de rencontres et centre horloger. Des proscrits politiques, liés de près ou de loin au mouvement phalanstérien, y sont reçus : Jean Journet, en 1853, et, l'année suivante, Eugène Sue — romancier très populaire dans les Montagnes neuchâtelaises et le Jura bernois — suivi par Victor Considérant. Jusqu'à la fin de sa vie, William DuBois suivra de près l'actualité, accueillant à plusieurs reprises l'anarchiste James Guillaume pour parler avec lui de la situation politique.

Centre horloger, le château des Monts l'avait été dès avant 1855. Et la crise de l'industrie horlogère, contrecoup du marasme économique dont souffrait alors l'Amérique, incitera DuBois à agir. Socialiste, celui-ci estime que le monde ouvrier doit avoir voix au chapitre et, concurremment à une *Union horlogère*, il crée en 1858 une *Association ouvrière*, entreprise coopérative au capital de cent mille francs environ, qu'il préside. Mais il semble que, par la suite, le disciple de Fourier, ami de Considérant, soit devenu négociant et chef d'une fabrique de tabacs et cigares...

A sa mort, à la suite d'une attaque d'apoplexie qui le terrasse le 7 novembre 1869, William DuBois laisse le souvenir « d'un citoyen dévoué, d'un homme d'initiative et de cœur », resté attaché aux principes radicaux même si « quelques divergences de vues le séparèrent parfois de ses amis »¹⁰, un homme à qui son « caractère franc et généreux, un abord facile et agréable (lui) avaient attiré l'estime et la considération publique »¹¹. Aucun journal ne rappela alors le passé fouriériste du célèbre horloger.

Le second phalanstérien neuchâtelois notoire est originaire de Boveresse, mais c'est à Berbice, en Guyane anglaise, que naît le 14 juillet 1812 William-Edouard Favre. Celui-ci quitte le continent américain à l'âge de huit ans pour s'installer en Suisse où il apprend le métier de graveur. Personnage fougueux et chaleureux, Favre se révèle dès les premiers jours de la république comme un homme passionnément attaché à la cause révolutionnaire. Auto-didacte, il est doué d'un certain talent de plume en même temps que d'un évident don oratoire, participant à de nombreuses assemblées et fêtes civiques, au cours desquelles il multiplie toasts et discours « électrisants »¹².

Elu du Locle, comme William DuBois, à l'Assemblée constituante, Favre interviendra fréquemment à la tribune, et souvent de manière passionnée, risquant même une fois d'entraîner la démission d'Alexis-Marie Piaget par des paroles que le premier président du Conseil d'Etat républicain avait jugées offensantes. Durant son bref mandat, William Favre défendra le droit d'association, le principe de l'abolition de la peine de mort, l'élection du Conseil d'Etat par le peuple. Il s'opposera à l'instauration d'une taxe sur la presse et manifestera une sollicitude particulière pour la classe ouvrière.

Après avoir donné sa démission du Parlement, le 14 septembre 1848, Favre participe toujours à la vie politique, mais comme orateur et chantre de la liberté républicaine. Celui que l'*Impartial* appelle le « Béranger montagnard »¹³ et le *National Suisse* « notre poète national »¹⁴ exprime sa foi démocratique dans des pièces de théâtre et de nombreuses poésies. Son recueil, *Le Houx de la Montagne*¹⁵ (auquel le gouvernement neuchâtelois souscrivit pour trente exemplaires), regroupe l'essentiel de son œuvre écrite

entre 1830 et 1857. Entremêlant souvenirs personnels et réminiscences historiques dans un lyrisme ardent à défaut d'être poétique, Favre célèbre le progrès, la liberté, la fraternité des travailleurs, la solidarité internationale avec les victimes de l'oppression. On trouve parfois certains textes qui évoquent l'idéal phalanstérien de l'auteur, comme cette *Épître à M. Ph. Corsat* (1842) :

Non, non ! — La vérité n'est pas double sur terre ;
Elle est une en tous temps et fille d'une autre ère !
De l'ère harmonienne, œuf éclos de FOURIER,
Dont la coquille un jour contiendra tout entier
Le globe et ses enfants, comme la mer son onde,
Mais la mer belle et calme et sans reptile immonde.

William Favre mourra le 18 juin 1874 au Locle, à son domicile de la rue des Envers.

* * *

La meilleure mesure de l'accueil rencontré dans le pays de Neuchâtel par les idées socialistes en général, et les principes phalanstériens en particulier, peut être prise dans la presse. L'importance de celle-ci s'affirme en effet tout au long du XIX^e siècle, renforcée à Neuchâtel depuis 1848 par la suppression de la censure. On comptait avant cette date dans le canton un seul journal d'opinion et quatre feuilles d'avis contre neuf publications en 1855 et dix-sept en 1862. Le rôle de révélateur joué par la presse est d'autant plus manifeste que les journaux prétendent non seulement informer, mais aussi diriger l'opinion.

On ne s'étonnera pas que le *Constitutionnel neuchâtelois*, rédigé par le chancelier de la principauté, François-Auguste Favarger — dans le but de combattre l'influence des feuilles radicales suisses, dont l'entrée dans le canton ne pouvait être totalement prohibée — s'oppose violemment au socialisme, considéré comme l'ennemi irréductible de la famille, de la religion et de la propriété. Au début, nulle différence n'est établie, dans les principes, entre socialisme et communisme (le *Toast d'un communiste*, d'un certain J.-J. Porchat, publié le 13 mai 1847, est en fait une satire de la vie au phalanstère). Mais, petit à petit, l'analyse de l'organe royaliste (devenu en 1848 le *Neuchâtelois*) s'affine, et, si la réprobation reste totale — « d'un côté, le progrès normal et providentiel, de l'autre, l'action de la propagande universelle, et derrière elle les excès et les désastres, le socialisme et ses extravagances, le communisme et ses monstruosité^s »¹⁶ — les attaques se précisent : on dénonce ainsi le projet d'impôt progressif et toute la politique

de réformes politiques et sociales préconisée par l'aile gauche (socialiste) du parti radical. Mais l'objection chrétienne au socialisme, que le *Neuchâtelois* résume le 14 mars 1850 en ces termes : « Quand le socialisme nous excite à jouir, la religion du Christ nous apprend à souffrir », prendra de plus en plus le pas sur les critiques présentées au nom du respect de la famille ou de la propriété. Quant à la doctrine sociétaire, assimilée au communisme à l'époque de la visite de Considérant au Locle, en 1846, on passera à son égard de l'indignation à l'ironie mordante : « Depuis que le bon homme Considérant nous a fait connaître si naïvement ce que c'était que Fourier et ses phalanstères, il a rendu tout ce charlatanisme très innocent, et l'on se défend d'être socialiste, comme on se défend d'être un sot » (7 juin 1851). Il est vrai que le socialisme utopique n'avait plus alors la portée qui était la sienne en France sous la Monarchie de Juillet.

De leur côté, les deux principaux organes républicains de l'époque, le *Républicain neuchâtelois* (plus ou moins lié au président du Conseil d'Etat A.-M. Piaget) et l'*Impartial* (plus progressiste que son confrère du bas, voire même socialisant, quoique sans aucun parti pris doctrinal), évoquent souvent le socialisme ; ils le feront de manière beaucoup moins systématique que le *Neuchâtelois*, obnubilé, lui, par une idéologie qui l'inquiétait, et — on s'en doute — dans un esprit bien différent.

Le *Républicain neuchâtelois*, au début (19 mars 1850), adhère au socialisme dans la mesure où ce mot bien vague exclut à la fois les utopies et les démagogies, car, pour l'organe radical, l'amélioration du sort des classes ouvrières réside dans la liberté, l'égalité politique, la justice sociale et non dans une transformation fondamentale de l'Etat social :

Il faut bien s'entendre quand on parle de socialisme. On en a fait un épouvantail, pour ramener le plus grand nombre possible de partisans dans le soi-disant grand parti de l'ordre. Or nous ne pouvons considérer aujourd'hui les socialistes que comme ce que l'on appelle chez nous les radicaux, c'est-à-dire les hommes de progrès.

Ce point de vue se modifiera, car le journal adoptera par la suite une ligne plus conservatrice, ouvrant alors ses colonnes à une critique sévère des idées fouriéristes.

L'*Impartial*, créé à la Chaux-de-Fonds en 1850, connaîtra plutôt une évolution inverse. S'ils se disent opposés au communisme, à qui ils souhaitent « une part au sens commun et aucune au bien d'autrui » (2 janvier 1850), les patriotes neuchâtelois réunis autour du docteur Charles-Louis de Pury, rédacteur, considèrent le socialisme comme « l'application du principe d'association ou du principe social ; (c'est) l'opposé de l'individualisme qui tend à

tout rapporter à l'individu, et à faire abstraction de la collectivité des forces » (13 mai 1854). C'est l'*Impartial* qui sera à l'origine d'une vaste polémique organisée autour des idées phalanstériennes (tombées dans l'oubli après cette affaire), par la publication du discours prononcé par William Favre au banquet anniversaire de la naissance de Fourier, tenu le 7 avril 1851 à la Chaux-de-Fonds.

Si les banquets phalanstériens étaient demeurés jusqu'alors plus ou moins ignorés, celui de 1851 émut l'opinion au point que même l'almanach du *Véritable Messager boiteux de Neuchâtel* de 1852, pourtant avare en commentaires politiques, lui consacra plusieurs lignes (très hostiles). Il est vrai que le banquet avait lieu pour la première fois à la Chaux-de-Fonds, où plusieurs « démocrates-socialistes » avaient rejoint les fouriéristes, alors que la ville était agitée par l'opposition entre partisans et adversaires du régime de la municipalité.

L'*Impartial* du 12 avril 1851 publie donc de larges extraits du discours tenu par William Favre à ce banquet. Le graveur-poète y célébrait les incomparables mérites de Fourier, venu compléter l'œuvre de Moïse et de Jésus-Christ ; il achevait en ces termes :

Citoyens, les principes de Fourier vivront ; nous avons foi en ses principes ; oui, nous croyons en ses principes, parce que nous croyons en Dieu. C'est pour cette raison, démocrates sincères, démocrates à principes, que vous deviendrez phalanstériens tous tant que vous êtes ; oui, vous deviendrez phalanstériens tout comme nous, car Fourier l'a dit : Il faut que la commune s'organise, il faut qu'elle attire à elle toutes les intelligences...

Tels sont les faits, autour desquels va s'instruire un vaste débat. Le *Neuchâtelois* se doit, bien sûr, de réagir contre la publication de pareilles déclarations, mais le *Républicain neuchâtelois* lui emboîte vite le pas, par l'intermédiaire du doyen des républicains du canton, Théodore Calame, député de Môtiers, qui stigmatise la doctrine sociétaire au cours de trois longs articles¹⁷. Pour celui-ci, si les idées de Fourier ont parfois du bon, l'application du socialisme phalanstérien sape à la base « la vraie démocratie qui ne se fonde que sur des principes reconnus, traditionnels, et sur le respect de la propriété ». Les chimères fouriéristes sont irréalisables et ne peuvent (peut-être) faire des progrès qu'à la Chaux-de-Fonds, où une bonne partie de la population est venue de l'étranger pour trouver un travail temporaire et où « il ne serait point surprenant que le communisme fût des progrès et trouvât de nombreux partisans parmi des individus qui ont peu à perdre ou à regretter ». Le socialisme phalanstérien est en effet pour Calame un communisme travesti qui prône la communauté des biens, « une de ces

utopies qui seraient ridicules si elles n'étaient pernicieuses ». Une telle affirmation ne peut pas ne pas provoquer de réponse de William Favre, qui s'exprime à nouveau dans l'*Impartial*, le 3 mai 1851. Après avoir exposé le programme phalanstérien et précisé qu'il s'agit là d'un « socialisme *intégral, affirmatif, antirévolutionnaire* et tout ce qu'il y a de plus *volontaire et facultatif* », Favre reproche un certain « donquichottisme » à Calame. Celui-ci, en rétorquant que l'existence des riches et des pauvres est voulue par l'Évangile dont les préceptes constituent, avec le progrès des lumières, le fond du seul vrai socialisme que l'on doit désirer, répète que l'utopie fouriériste reste dangereuse car « les masses » confondront « phalanstérisme » et communisme, « ces masses qui viendront affamées vous demander *du pain ou la mort!* du pain qu'elles prétendent avoir droit d'exiger de la société, sans être enfermées et astreintes à un travail pénible ».

Cette polémique entre Favre et Théodore Calame révèle que de très fortes oppositions aux doctrines socialistes utopiques devaient exister dans les rangs d'un parti radical, englobant des tendances politiques bien diverses. Les appréhensions du vieux leader républicain, plus soucieux d'ordre sans doute que de justice sociale, rejoignent d'ailleurs celles des conservateurs, encore que ceux-ci étayent leur analyse plus finement que l'éditorialiste du *Républicain neuchâtelois*, et mesurent mieux que lui la vraie portée de la doctrine phalanstérienne.

Le *Neuchâtelois* s'est en effet, lui aussi, emparé de l'affaire¹⁸. Il commence par s'indigner de ce que « l'on a vu les phalanstériens planter leur drapeau parasite sur toutes les créations de la charité chrétienne, asiles, maisons de refuge, hôpitaux » et condamne l'audace jugée blasphématoire du discours de William Favre, « véritable infraction à la loi ». La curiosité du public (qui devait donc être mal informé) ayant été excitée, au dire du *Neuchâtelois*, le journal s'attache à dépeindre de manière satirique le système phalanstérien, ironisant en particulier sur l'irréductible optimisme de la doctrine, mais se gardant bien de tenir compte des nombreux correctifs apportés par Considérant et d'autres disciples de Fourier à la théorie du maître.

On retrouve le même ton critique dans la *Petite Chronique neuchâteloise*¹⁹, suite de pamphlets où l'ancien notable royaliste Georges-Frédéric Gallot, polémiste à la plume particulièrement acérée, avait pris l'habitude d'égratigner la jeune république. L'ironie de Gallot n'a d'égale que sa réprobation, virulente. Après avoir retenu certains aspects extravagants de la doctrine de Fourier (comme l'idée que l'homme serait, le jour où il atteindrait la perfection, pourvu d'une queue munie d'un œil), Gallot analyse, fragment par fragment, le discours de William Favre. Et, peu à peu, la critique s'étend

à toute l'idéologie nouvelle, dépassant le cadre restreint d'une satire des théories fouriéristes :

C'est l'établissement du christianisme (...) qui, en Europe du moins et dans notre petit coin de terre, est le fait accompli depuis des siècles, et c'est vous, socialistes et communistes de tous les degrés, qui cherchez, *en vain*, nous l'espérons, à le renverser et qui en attaquez avec violence et fureur les dogmes et les doctrines, aussi bien que le culte, pour leur substituer votre *idée*, la funeste idée... ; car elle n'est autre que le culte que l'homme se rend à lui-même, pour se précipiter plus à l'aise dans tous les excès.

L'argumentation de Gallot, en dépit de sa précision, n'est pas nouvelle. Les conservateurs alors entendent toujours combattre le socialisme sous la bannière du christianisme, seul capable à leurs yeux de régénérer durablement la société et de répondre à ses besoins profonds. Cette opposition de nature essentiellement éthique se retrouve d'ailleurs chez Théodore Calame, où elle est toutefois un peu éclipsée par les arguments de nature politique et sociale. Elle témoigne bien en tout cas de l'importance de la réflexion suscitée par le socialisme en ce milieu du XIX^e siècle, où commencent à se préciser les grands systèmes de la pensée politique contemporaine.

* * *

On peut dire en conclusion que le fouriérisme est la seule de toutes les doctrines socialistes utopiques de la première moitié du XIX^e siècle à avoir pris racine de manière durable dans les montagnes du Jura, où il semblait correspondre à la sensibilité et aux préoccupations d'une certaine partie de la population. Les théories phalanstériennes sont les seules aussi à avoir suscité des commentaires approfondis de la presse neuchâteloise, ce qui témoigne de l'écho qu'elles ont rencontré, tant auprès des conservateurs — qui les combattaient avec l'ardeur de leur foi chrétienne — que des radicaux, qui se partageaient entre contempteurs ironiques ou indignés et sympathisants plus ou moins acquis à certains éléments d'une doctrine aux aspects multiples.

L'influence — même faible et très diffuse — d'un certain socialisme français a donc marqué l'univers politique, social et économique du pays de Neuchâtel avant l'apparition du marxisme et des mouvements libertaires jurassiens, et ceci grâce à quelques républicains qui ne représentaient qu'une minorité, mais qui étaient sans doute pour la plupart des personnalités originales et attachantes.

Jacques RAMSEYER.

NOTES

- ¹ *Le Républicain neuchâtelois*, N° 17, 8 février 1851.
- ² Archives de l'Etat, Neuchâtel, Dossier Sociétés philanthropiques.
- ³ Archives de l'Etat, Missives, vol. 61. Ces lettres ont été publiées et analysées par Marc VUILLEUMIER dans la *Revue européenne des sciences sociales*, N° 29 (*Cahiers Vilfredo Pareto*, tome XI), 1973, p. 37-100.
- ⁴ Le *Bulletin phalanstérien* de 1846 mentionne plusieurs chiffres qui témoignent de l'écho rencontré par l'école phalanstérienne aux Brenets : on compte, en juillet 1846, 19 souscripteurs à la rente de l'école ; la vente des publications fouriéristes rapporte d'octobre 1845 au 31 mai 1846, 274 fr. 50 ; de juin à août 1846, 367 fr. 70 et de septembre à décembre 1846, 324 fr. 50, soit une forte progression pour le second semestre 1846.
- ⁵ Archives de l'Etat, Dossier Cercles et sociétés diverses. Le dossier 2/III (Poursuites contre des imprimés, 1834-1847) de la série Presse contient une copie de ce texte ainsi que le catalogue des publications phalanstériennes. Le texte a été publié par Max Diacon, dans le *Musée neuchâtelois*, 1892, p. 205-208.
- ⁶ N° 129, 30 avril 1847. L'article porte en son début la mention suivante : « On nous écrit des Brenets ».
- ⁷ *La Démocratie pacifique*, N° 64, 12 septembre 1847 : *La fête du Saut-du-Doubs*, par Armand Barthet.
- ⁸ Fritz JUNG, *Le château des Monts*, Le Locle, 1959, p. 17-24.
- ⁹ *Bulletin officiel des délibérations du Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel*, t. II, p. 330, 1853.
- ¹⁰ *Le National Suisse*, N° 134, 9 novembre 1869.
- ¹¹ *Feuille d'avis des Montagnes*, N° 90, 10 novembre 1869 (même article nécrologique dans *La Montagne, organe de la démocratie sociale*, N° 135, 11 novembre 1869).
- ¹² *Le Républicain neuchâtelois*, N° 27, 11 mai 1848.
- ¹³ *L'Impartial*, N° 2, 6 janvier 1855.
- ¹⁴ *Le National suisse*, N° 80, 5 juillet 1857 et N° 99, 19 août 1857.
- ¹⁵ Neuchâtel, Imprimerie de Charles Leidecker, 1857, 328 p. Favre publia encore *Flora* (le Locle, Imprimerie Courvoisier, 1868, 96 p.) et d'autres textes isolés.
- ¹⁶ *Le Neuchâtelois*, N° 77, 28 juin 1849.
- ¹⁷ *Le Républicain neuchâtelois*, N°s 47 (19 avril 1851), 51 (29 avril) et 54 (6 mai).
- ¹⁸ *Le Neuchâtelois*, N°s 45 (17 avril 1851), 48 (24 avril), 49 (26 avril), 51 (1^{er} mai), 53 (6 mai) et 55 (10 mai).
- ¹⁹ Neuchâtel, Imprimerie Henri Wolfrath, p. 112-114 et 149-168, janvier 1851 et sans date (entre mars et octobre 1851).

LA CONDITION DE MAÇON DANS LE PREMIER TIERS DU XVII^e SIÈCLE

Jusqu'ici, phénomène bien expliqué par l'ampleur du travail, les recherches ont porté essentiellement sur les monuments neuchâtelois d'une certaine importance, plus rarement sur de modestes maisons et presque jamais sur les artisans qui les exécutaient¹. Au lieu d'envisager les marchés de construction, sur lesquels nous nous réservons de revenir, il paraît nécessaire de mettre en œuvre une autre catégorie de contrats, celle qui liait les maçons des montagnes neuchâtelaises entre eux, dans la mesure statistiquement réduite où ils ont pris la précaution de faire intervenir un notaire. Ces actes ne disent pas tout, et de loin pas ; diverses situations de l'emploi ressortent néanmoins des « marchés » glanés dans les minutes, tenus sans aucune uniformité. Les textes passent sous silence les habitudes et les comportements jugés normaux, mais parfois apparaît une précision bienvenue.

Deux maçons peuvent s'associer. Ainsi voit-on maître Guillaume Dubois et Abraham, fils de feu Abraham Jaquet-Droz, convenir, pour tous les ouvrages qu'ils pourront entreprendre en accord l'un avec l'autre jusqu'à la Saint-Martin (11 novembre), de partager sans faute leurs gains « parmy et parmy ». Ce partage n'est cependant pas égal (ou implique-t-il une compensation), puisque Jaquet-Droz s'engage à payer la somme de 50 livres à Dubois, sur l'ensemble des travaux et sa part en argent, moyennant la fourniture et l'entretien des outils. Selon une formule notariale classique, les parties s'engagent « soubz l'obligation de leurs biens ». Ce type d'acte est le seul retrouvé pour l'époque étudiée. Par les volumes de comptes, on sait néanmoins que les ententes entre plusieurs maçons étaient courantes pour un travail. Citons simplement celles des maîtres maçons Abraham et Jean Berthoud, de Fleurier, avec Jonas Lebet, de Saint-Sulpice, pour réparer des murs au château de Môtiers et redresser la tour du Terreaux², vers 1602.

Un maître ou un simple maçon entreprenant, voire plus capable, peut engager un confrère déjà formé, mais moins autonome et souvent désireux de se perfectionner. Des actes de teneur variée peuvent signaler, voire préciser les conditions rarement semblables. Le 31 janvier 1626, Abraham Jacot s'engage au service de son frère David pour la période comprise entre la foire des Verrières et la Saint-Martin suivante — terme de première impor-

tance, très fréquemment choisi dans les contrats anciens. Abraham recevra 2 batz par jour, payables à proportion du temps de son service. Il n'y a pas d'autres précisions. Lorsque David, fils de Claude Jeannot, s'engage auprès de maître David Bornel (tous deux sont des Brenets), il promet de « le servir bien et fidèlement » de son art et métier de maçon, pour 3 livres $\frac{1}{2}$ par semaine, payées au fur et à mesure. Le contrat était en vigueur depuis le 18 mars, soit un mois avant la date où le notaire le mit par écrit ; il durerait jusqu'au 11 novembre. Abraham Leschot (fils de feu Georges) qui s'engage au service d'Abraham Jeanquartier, fils de feu Pierre, du 11 mars au 11 novembre 1630, recevra 60 livres, mais doit rembourser les journées qu'il « manquera pour nopces ou autrement ». Ces stipulations suffisent aux parties. N'allons pas accuser Leschot d'être un noceur : il suffit de connaître l'importance des fêtes données à l'occasion des mariages, et celle des journées de foires, voire celle des moissons qu'il fallait rentrer à tout prix sur les petits domaines familiaux³.

Dans un contrat précédent avec Guillaume, fils de feu David Droz-dit-Busset, du Locle, habitant à la Chaux-de-Fonds, Leschot avait obtenu d'autres conditions pour la période du 29 février au 11 novembre 1624 : un salaire de 9 écus pistolets $\frac{1}{2}$, valant 5 livres pièce (soit 47 livres $\frac{1}{2}$), payables en deux termes de 23 livres 9 gros à la Saint-Jean (24 juin) et à la fin de l'engagement. Au bas de l'acte le notaire a ajouté que Droz « le devvra aussi nourrir et allimenter de bouche pendant cedit terme ». Vingt ans plus tard, le même Droz-dit-Busset sans doute, habitant alors Cernier, traite, dès l'automne précédent l'entrée en vigueur du contrat, avec Abraham et David Humbert-Droz qui promettent de « le venir servir pour travailler de l'art de masson bien et fidèlement... sans y faire aucunes fautes », de la Chandeleur (2 février) à la Saint-Martin 1645. Le maître leur paiera un salaire de 200 livres, par moitié, à la Madeleine (22 juillet) et à la fin de l'engagement, achetant aussi à chacun un chapeau valant 8 livres faibles. Les Humbert-Droz se réservent chacun deux semaines de liberté pendant la durée du contrat et la fréquentation des foires de la Chaux-de-Fonds. Sans doute devaient-ils veiller à la culture d'un domaine familial et au commerce de bétail⁴.

Parfois, de nouvelles clauses apparaissent. David et Abraham Jacot engagent comme maçon David Matile, de la Sagne, fils de feu Pierre, du 26 février 1617, jour où l'acte est passé, jusqu'au quinzième jour après la Saint-Gall (16 octobre). Matile, se réservant quatre journées « pour servir ailleurs », recevra 40 livres faibles et un marteau de maçon comme étrenne. Il sera nourri, fourni d'outillage, excepté de deux marteaux et d'une truelle. Les Jacot doivent entretenir et « rapointer » les outils. En cas de défaillance

sans excuse valable, pour cause de maladie, Matile paiera, pour chaque jour, une amende équivalant à ce qu'il gagne parmi les paysans — qui apparemment recherchaient ses services. Toujours entre les frères Jacot, un arrangement de 1621 met David au service d'Abraham, du 1^{er} avril à Noël, pour la somme de 80 livres faibles qui seront versées directement à trois créanciers : le meunier Jacques Contesse (40 livres), Jacques Sandoz-Drouchat le jeune et Jean Boy de la Tour, de Môtiers (20 livres chacun). En cas de maladie dûment reconnue, il faudrait rabattre les journées au prorata du temps perdu ⁵.

Une convention assez détaillée entre maître Guillaume Dubois, du Locle, maçon, et Jacques Robert, fils de feu Thomas, des Verrières, nous introduit dans une catégorie nouvelle, où il est malaisé de distinguer le perfectionnement de l'apprentissage. Ainsi, le 25 juin 1620, Robert s'est « assubjectys et affermé avecq » Dubois, de Notre-Dame de mars (25 mars) à la Saint-Michel (29 septembre), pour les années 1621 et 1622 ; il recevra chaque fois 20 livres en fin de période. Dubois promet de montrer fidèlement tout ce que doit connaître un maçon, « tant pour la taille qu'autre chose necessaryre, ainsi qu'un bon maistre doit à son serviteur ». Robert devra « le bien servir et obéir, comme un fidelle serviteur doit à son maistre ». En marge, une précision ajoutée après-coup apparaît comme une précaution significative : si Robert ne veut pas tenir le marché (ce qui pourrait faire perdre à Dubois « commodité de serviteurs »), il devra payer, le 25 mars, 15 livres de dédommagement pour les vins bus en signant le contrat, le retard et les désagréments. Si Dubois ne veut pas réaliser ce contrat, il paiera 5 livres seulement, à la même date ⁶. Comme, au sens ordinaire du terme, un assujetti est un jeune ouvrier sortant d'apprentissage, on comprend que Robert se trouve ici en état d'infériorité.

Entre David Bornel et un autre maçon Jeannot, des Brenets (Guillaume, fils de Jean), un contrat des plus simples, pour la période du 18 mars au 11 novembre 1633, prévoit un paiement de 8 batz par semaine. Le maître s'engage à instruire Jeannot « dudit art, luy monstrier et apprendre à la bonne foy et sans fraud ». Pierre Legrand, fils de feu Abraham, qui s'engage à servir pendant un an Abraham Jaquet-Droz obéira à tout ce qui lui sera commandé « suyvant raison », pour 35 livres, et recevra une paire de souliers et un « devanthier » (tablier) de cuir. Le maître fournira les outils et « montrera » le métier. On ne saurait être plus modeste que Guillaume Dosdane, du Villard dans le Val-de-Morteau, qui apprendra de son métier à David Jehanuguenin, du Locle, « ce qu'il en pourra savoir ». Le Neuchâtelois recevra 2 écus pistolets pour deux ans — après avoir été déjà un an et demi dans la même place ⁷.

Le cas suivant paraît représenter un état intermédiaire. Autorisé par sa mère (donc sans doute mineur), Jean, fils de GrosPierre Huguenin, s'engage à servir Guillaume Dubois comme maçon du 4 mars au 11 novembre 1621 pour 57 livres 1/2, à condition qu'on lui montre le métier. La paie ne semble pas correspondre à celle d'un apprenti, ni les clauses selon lesquelles Huguenin ne pourra pas quitter son maître « sinon en temps de nessesitey de sa personne » (santé, travail des champs?), cas où son salaire sera diminué au prorata du temps. Le serviteur apportera les outils qu'il peut posséder, notamment « son gros marteau pour frapper les coins ; en temps de besoin leur fournir la rassirure, et ledit maistre les pointes » ; le premier s'occupera donc de remettre de l'acier aux outils usés, l'autre d'entretenir les pointes des broches servant à tailler la pierre ⁸.

Lorsque David Jeanrichard promet au maçon André Petitjean, des Brenets, de lui confier son fils Jean du 19 août au 11 novembre 1627, puis de la foire de mars du Locle au 11 novembre 1628, le maître déclare qu'il paiera 5 livres pour le premier engagement, et 12 livres pour le second, « un marteau et une culié [truelle] à mason », en lui montrant le métier. Quand il n'y aura pas de travail, Jeanrichard reprendra son fils qui ne sera alors plus nourri par Petitjean. La faible rétribution, progressant d'une année à l'autre fait penser à un apprentissage. C'est visiblement aussi un contrat de ce type que Guillaume Dubois passe avec Jacques Favre, fils de feu Pierre, lorsqu'il promet à ce dernier de « luy apprendre, monstrier et instruire à l'estat de masson, le nourrir et entretenir dès demain jusques à quinze jours passé après le prochain jour Saint Martin », cela pour le prix de 40 livres faibles, payables comptant, et un demi-muid d'orge et d'avoine à déduire du principal, comme le travail à venir. La récolte des champs de l'année sert de garantie au marché. Dubois fournira son employé « d'aissement [outillage], saufz un martel et une cullier » (un marteau et une truelle). Un seul certificat d'apprentissage nous est passé sous les yeux, celui que maître Pierre, maçon de Combremont-le-Grand (actuel canton de Vaud, district de Payerne), accorda en 1614 à Pierre, fils de Jean Favre, de Boveresse. Laconique, le texte (que le bénéficiaire demanda au notaire d'expédier sur parchemin) dit que Favre a donné toute satisfaction en apprenant l'état de maçon pendant deux ans, et qu'il n'a pas été l'occasion de plaintes ⁹.

Dans cette esquisse, il reste à préciser certaines conditions de travail révélées par des actes. En 1622, Guillaume Droz-dit-Busset, maçon chaud-fonnier déjà cité, loue une carrière dans « le maix de la Crousette » (aujourd'hui, Crosette) appartenant à David Andrié, pour extraire la pierre de la Madeleine (22 juillet) à la Saint-Georges (23 avril), lorsque les terres

seront ouvertes (c'est-à-dire point barrées), ou, en cas de nécessité, au moins dommageable. Pendant un bail de trois ans, à partir de la Madeleine, Droz paiera 5 batz par arc de pierre, 4 par porte, 2 par fenêtrage, grand ou petit, et 1 creuzer par pierre d'angle. Les marchés portent souvent que l'ouvrage se fera « au dit de bons maistres massons » et que le maître d'œuvre doit « iceux servir en faisant ledit ouvrage et aussi les songner (soigner) de bouche à ses frais et missions », c'est-à-dire aider les maçons et les nourrir — pour diminuer la somme à payer en argent. Les paiements en nature, en plus des espèces, sont très fréquents : Jean Girardet, maçon, à qui les matériaux sont fournis sur place, recevra la somme de 60 livres, 7 muids d'orgée, 20 livres de fromage, 15 de viande de bœuf fumée, 10 de « buire frois » (beurre frais?) et 2 hémimes d'orge. Jean Claude-Maire, qui dispose d'à peine un mois pour achever des murs, se les fait payer 14 livres en monnaie, 6 hémimes d'orge, 10 livres de fromage et 8 de « buire froy » ; le propriétaire « le devra songné de viandes, couche et serviteurs en faisant ledit ouvrage ». En octobre 1626, André Petitjean, qui s'engage à faire d'importants travaux dès le mois de mai 1628, promet « qu'en faisant ladite besogne de n'employer masons que sachant l'estat » — donc une main-d'œuvre qualifiée, ce qui en dit long sur des pratiques contraires ; le propriétaire s'engage seulement à fournir la couche et le bois pour cuire le pain. Dans un autre cas, Petitjean se fait payer, outre les divers produits énumérés ci-dessus, de 8 livres de beurre, 4 de « bacon », 2 de « bresy » (salé de vache) et de lait, lorsqu'il y en aura en abondance ¹⁰.

Pour le reste, les maçons trafiquent de tout. Ainsi, en 1633, Abraham Girardot, des Brenets, achète de son confrère Jean Andrié, des Hauts-Geneveys, un jeune poulain valant 70 livres faibles. D'autres placent leurs gains sur des terres, notamment des vignes, tel Abraham Dard, de Valangin, résidant à Boudry ; on le voit acheter un parchet valant 90 livres au lieu-dit la Forêt, puis échanger un champ contre un ouvrier de vigne voisin du premier. Même Liénard Braillard, maçon, de Morteau, s'assure pour 200 livres une vigne de 3 fossuriers ès Gavottes, qu'un bourgeois de Boudry lui engage à perpétuité ¹¹.

Peut-on, au travers de quelques actes notariés (souvent établis à la demande de mêmes maçons procéduriers), imaginer valablement des hommes durs à la peine, parfois médiocrement formés, en quête de ravitaillement, bien que très proches de la terre dont ils vivent en partie, sans jouir d'aucune aisance ? Parfois, certains se hissent au niveau d'un petit entrepreneur capable d'embaucher un ouvrier, plus ou moins sachant, et de réunir un faible capital investi en terre. Pour ceux qui sont cités, il faudrait dresser encore, mais comment, un tableau assez complet de leurs travaux modestes

en étendue : fermes, maisons, citernes ou murs de clôture construits, églises réparées, voire routes améliorées. Ainsi apprécierait-on mieux leurs occupations ; toutefois, comment imaginer leur famille et sa composition, et leur existence professionnelle à la morte saison entre la décisive Saint-Martin et le début du printemps ?

Jean COURVOISIER.

NOTES

¹ Voir par exemple : *Revue neuchâteloise*, 1963, N° 25 ; *Musée neuchâtelois*, 1956, p. 33-50 ; 1967, p. 119-121 ; *Nos monuments d'art et d'histoire*, 1967, p. 137-142 ; André TISSOT et Léon PERRIN, *Autour de la ferme du Grand Cachot de Vent*, 1968.

² Les documents cités, sauf deux, sont des minutaires de notaires déposés aux Archives de l'Etat à Neuchâtel. David Calame-Rosset, 1621, f. 39. Recettes, vol. 20, compte 1602-1603.

³ David Huguenin, 1 ; Salomon Vuilliomier, 1, 22 avril 1633 ; David Robert, 9, 6 mars 1630.

⁴ Josué Robert-Nicoud, 3, 29 février 1624 ; Elie Soguel, 8, 25 novembre 1644.

⁵ David Sandoz, 1616-1617, 26 février 1617 ; David Calame-Rosset, 21, f. 23 v., 13 mars 1621.

⁶ Jonas Colomb, registre N° 3, 25 juin 1620.

⁷ Salomon Vuilliomier, 1, 22 avril 1633 ; David Calame-Rosset, 1621, f. 33 ; le même, 1606-1608, f. 58, 22 février 1607.

⁸ David Calame-Rosset, 1621, f. 21.

⁹ Abraham Robert-Tissot, 1626-1628, 19 août 1627 ; David Sandoz, 1624-1630, 26 mars 1627 ; Antoine Meuron, 7, f. 15.

¹⁰ Isaac Leschot, 8, cahier 65, 26 juillet 1622 ; le même, 2, cahier 13, 10 février 1602 ; le même, 2, cahier XV, 4 septembre 1603 et 3, cahier A, 3 avril 1604 ; Abraham Robert-Tissot, 1623-1626, 2 octobre 1626 ; 1626-1628, f. 30, 21 mai 1627.

¹¹ Salomon Vuilliomier, 1, 26 octobre 1633 ; Guillaume Amiet, 2, f. 26, 35, 196, 1636, 1637, 1648.

BIBLIOGRAPHIE

Mémoires inédits de Daniel-Amédée Fornallaz, publiés avec une introduction, des notes et des appendices par Louis JUNOD. Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne. Dixième fascicule. Payot S. A., Librairie de L'Université, Lausanne, 1976.

La lecture des *Mémoires de Daniel-Amédée Fornallaz* nous a permis, une fois de plus, de vérifier que presque n'importe quel texte du passé, fût-il relativement monotone comme celui que nous avons eu sous les yeux, peut devenir une source très fertile d'enrichissement lorsqu'il est publié avec intelligence et discernement. M. Louis Junod nous livre un volume de deux cents pages, dont plus de la moitié sont consacrées à commenter, à expliquer, à élargir les notations forcément limitées de Daniel-Amédée Fornallaz, ancien juge de paix, mort à Avenches en 1823 à l'âge de septante-six ans.

Fort habilement, l'auteur a su éviter l'encombrement de ses pages par des notes sans fin qui n'auraient fait que hâcher le texte des *Mémoires* et entrecouper la lecture de digressions défavorables à la compréhension du récit. La trouvaille consiste en la publication de quinze appendices (numérotés de I à XV), dont chacun représente à lui seul une véritable communication scientifique sur un problème soulevé par Fornallaz dans son texte. L'intérêt de ces appendices repose sur la large documentation archivistique qui a permis leur rédaction ; à la vérité ils nous ouvrent beaucoup plus d'horizons sur la vie quotidienne de chez nous que les *Mémoires* eux-mêmes. Le mérite de M. Louis Junod est donc d'avoir su s'appuyer sur un manuscrit original pour en extraire, le plus souvent par extrapolation, une mine de renseignements qu'il ne contenait pas.

Cela étant, le texte des *Mémoires* n'est pas absolument sans intérêt en soi ; ils sont agréables à lire, nous plongent totalement dans un XVIII^e siècle familier dont ils nous confirment fréquemment les modes de vie et de pensée. Plus que cela, ils nous livrent la vision du monde que pouvait se forger un jeune vaudois, ancien étudiant de l'Académie de Lausanne parti courir l'Europe (à pied, et cela nous vaut une très belle page presque contemporaine de Rousseau dans son vécu sinon dans sa rédaction), par Londres et par Bordeaux, avant de rentrer finir tranquillement sa vie au pays natal. Simplement, en historien avide, nous lui reprocherons de ne contenir aucune véritable révélation.

Tombés en d'autres mains, les *Mémoires de Fornallaz* auraient pu n'être qu'insipides. M. Louis Junod les a sauvés de ce mauvais sort.

Jean-Pierre JELMINI.

NOTES DE LECTURE

L'histoire de l'émigration suisse à l'époque moderne a fait récemment l'objet de deux études. L'une de Martin Nicoulin, de Fribourg, et l'autre de Léo Schelbert, professeur à l'Université d'Illinois. Après l'excellente conférence que Martin Nicoulin a faite à Neuchâtel, le 9 décembre 1976, sur la Genèse de Nova Friburgo, il est inutile de présenter aux historiens neuchâtelois le livre si précis et si vivant de cet auteur sur le même thème¹. Rappelons cependant aux lecteurs du *Musée neuchâtelois* qu'ils trouveront dans cet ouvrage, très heureusement délimité, des références qui concernent directement, ou de très près, Neuchâtel, en particulier la description à la fois pittoresque et émouvante du départ des émigrants à Estavayer, le 4 juillet 1819, leur descente en bateau jusqu'à Bâle puis jusqu'à la mer, le tragique séjour en Hollande et la longue traversée avec son énorme tribut de malades et de morts. D'ailleurs, une page particulière concerne l'émigration des Neuchâtelois (p. 100) et ceux qui sont partis (p. 276).

L'ouvrage de Léo Schelbert tente d'embrasser bien davantage². Des principes théoriques y sont exposés dont les débutants pourront faire leur profit. Mais l'étude excelle surtout par les chapitres d'exemples tirés d'une multitude d'ouvrages et d'archives. Les textes choisis, publiés dans la troisième partie, concernent également notre histoire locale, directement ou à titre de comparaison. L'un d'eux reprend la description du départ en grande pompe d'Estavayer. Un autre texte provient d'un rapport fait en 1735 sur Purrysbourg, en Caroline du Sud, et publié partiellement à Berne en 1737. Il complète utilement l'article du Dr Châtelain intitulé *Purrysbourg*, paru en 1920 dans le *Musée neuchâtelois*. A ce propos, relevons que l'auteur a dépouillé attentivement notre revue, à laquelle il se réfère de nombreuses fois. Tandis que Martin Nicoulin étudie d'une façon exhaustive et définitive un problème limité, Léo Schelbert vise par son ouvrage à donner une ligne directrice à ceux qui feront l'histoire de l'émigration d'autres pays. Bien que très systématique, une étude si vaste présente inévitablement des lacunes. Nous regrettons, par exemple, que l'auteur n'ait pas consulté le *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* où ont paru tant d'articles de qualité témoignant de l'activité prolongée de Suisses à l'étranger dans les domaines les plus divers, science, ethnographie, géologie, industrie, commerce, religion, art. Mais, comme son titre l'indique ce livre n'est pas une somme, c'est une introduction. Il a, en outre, le mérite d'être d'une lecture agréable et de citer de très nombreux cas particuliers. Parmi ces derniers, nous trouvons le voyage courageux d'un maître d'école, en 1833, qui, partant de Berne avec un chariot chargé de vingt quintaux (anciens) et attelé d'un seul cheval, passe avec sa famille et ses biens par Anet, Rochefort (première étape), Les Verrières-de-Joux (deuxième étape), Pontarlier, etc., pour se rendre au Havre en vingt-trois jours de voyage. Qu'il nous soit permis en passant de rectifier un nom : après Pontarlier, il ne s'agit pas de Choffres, village inconnu, mais de Chaffois (p. 65).

Grâce aux abondantes données humaines qu'on y trouve, lettres d'émigrés, relatant leur pénible voyage dans le froid, la puanteur des entreponts, parmi les malades et les morts (des centaines de morts), les études de Nicoulin et de Schelbert trouveront certainement de nombreux lecteurs.

Fernand LOEW.

Sous le titre *Fac-similés et transcriptions*³, le professeur Rémy Scheurer, en collaboration avec M^{me} Madeleine Bubloz, a publié un recueil de 34 planches imprimées, et de 54 pages de texte multicropiées donnant les transcriptions. Il faut saluer cet événement à sa juste valeur puisque, pour la première fois, les étudiants et un public plus étendu d'historiens disposent d'une documentation régionale variée, dans le domaine de la paléographie. Le choix des documents n'intéresse pas seulement les déchiffreurs des écritures anciennes, mais éclaire aussi diverses catégories de pièces dont le contenu est plein de suc ; le recueil débute ainsi par une reconnaissance de biens de 1330 environ, où Guillaume Savestre déclare tenir une maison, et s'achève par un échange de vignes entre David et Abraham Humbert, de Cormondèche, en 1689. Ainsi disposons-nous d'un riche instrument de travail, soigneusement élaboré.

Premier volume d'une série publiée par la Commission de spéléologie de la Société helvétique des sciences naturelles, *l'Inventaire neuchâtelois* de Raymond Gigon⁴ intéresse les historiens par les pages consacrées à l'exploration des grottes, depuis les précurseurs jusqu'aux plus récents chercheurs. Les notices ne manquent pas de rappeler les faits marquants relatifs aux diverses cavités ; quelques-unes concernent par exemple l'histoire des fontaines ou des édifices du pays : galerie de la rue de la Cure à Corcelles (p. 53), gouffre des anciens moulins de la Chaux-de-Fonds (p. 72), moulins souterrains du Col-des-Roches (p. 118), galerie de l'Hôtel Du Peyrou (p. 133) ; d'autres notices décrivent d'importants sites archéologiques : grotte de Cotencher (p. 57), du Bichon (p. 76), ou font le point sur les connaissances relatives aux sources importantes du pays : l'Areuse, la Noiraigue, la Serrière. Des plans, des cartes, des dessins et des photographies illustrent cet ouvrage préparé avec le plus grand soin, qui fait honneur à notre canton.

Sous la plume toujours élégante et précise de M. Henri Meylan, l'article *Fêter Noël ou pas ?*⁵ éclaire un aspect négligé de l'histoire de la Réforme en Pays de Neuchâtel, et des tensions nées du rattachement de Farel aux idées de Calvin. Il faudra trente ans à la Compagnie des pasteurs pour venir à bout de la célébration de la fête de Noël, selon l'ancien usage. Commencée sans résultat en 1551, la lutte reprend vainement en 1566, attirant aux pasteurs neuchâtelois les apostrophes vigoureuses de Blaise Hory, leur collègue de Gléresse, auteur d'une longue épître en latin (1567). C'est Jérémie Valet, peu avant son décès prématuré, qui répondit, toujours en latin, par une « volée de bois vert ». Les deux lettres ne précisent malheureusement pas quelles étaient les superstitions accompagnant la fête de Noël. C'est dans une épître du pasteur Elie Philippin qu'apparaissent des détails sur le temps consacré aux banquets, sur le caractère de sainteté attribué au pain de ce jour, sur la pratique consistant à abreuver cette nuit-là le bétail pour le maintenir en santé, sur le présage favorable déduit de la trouvaille d'argent

déposé à l'intention des pauvres et sur les largesses de nourriture aux lépreux et aux miséreux, ce jour-là seulement. De nouvelles tentatives furent faites en 1577-1578 pour abolir la fête de Noël (à cause des abus). Elles n'aboutirent, indirectement, qu'en 1583 par l'autorisation accordée de célébrer la sainte cène seulement les deux dimanches avant et après Noël — donc pas le jour même. Encore fallait-il faire passer la décision dans les mœurs. Quant à la fête, elle fut rétablie en 1703.

Une phrase de la préface du professeur Alfred-A. Schmid situe parfaitement l'ouvrage de M. Stuart Morgan, *Lecture aérienne de la Suisse médiévale*⁶ : grâce à l'auteur, « le lecteur accédera à une compréhension nouvelle, originale et toujours enrichissante des monuments, localités et paysages historiques qu'il croyait connaître ». M. Morgan a en effet utilisé au mieux des approches variées et des éclairages judicieux, pour rendre visible ce que le piéton ne peut jamais apercevoir, même d'une montagne. Les Neuchâtelois découvriront ainsi « l'acropole » du chef-lieu depuis la verticale des Parcs, Boudry dans une manière d'entonnoir dessiné par l'Areuse et le pont routier, ou le Landeron dans l'axe sud-nord. La couleur facilite la lisibilité des clichés ; les commentaires — guère historiques — fournissent des éléments de réflexion pour chaque image.

La presse neuchâteloise ne s'est pas mise en frais (après les polémiques lausannoises), pour annoncer le tome II du *Kunstführer durch die Schweiz*⁷. Certes, on peut regretter que ce guide des trésors artistiques du Tessin et du Pays romand (sans le Jura, ni Fribourg) ne soit pas écrit dans la langue de chacun des cantons, et que les collaborateurs locaux aient vu traduire leurs textes. Plutôt que de récriminer, réjouissons-nous de voir cinq nouveaux Etats présentés à leurs compatriotes alémaniques — tout en souhaitant la publication de fascicules dans la langue officielle de chaque canton. La carte générale de la première page de garde oriente sur quelques-unes des richesses principales du pays ; à l'intérieur, des plans de localités et d'édifices facilitent l'orientation ; des photographies heureusement choisies aèrent le volume de manière utile et bienvenue. Les itinéraires, forcément arbitraires, regroupent les localités ; pour chacune, la typographie sépare, souligne et détache ce qui doit l'être. Un index des lieux et des artistes permet des recherches rapides ; un glossaire explique les termes techniques ou artistiques pour le plus grand profit des lecteurs de langue non germanique. Neuchâtel (p. 68-101) donne l'impression d'être plus détaillé dans le Vignoble que pour le Jura : ceci reflète simplement l'inégale densité des édifices un peu marquants. Quelques constructions modernes de valeur et les premières réalisations de Le Corbusier sont signalées.

Il n'est pas trop tard de recenser une jolie plaquette illustrée, *La navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat*⁸. Entre l'introduction, puis des documents sur la structure et le matériel de la Société de navigation, huit auteurs se partagent le soin d'évoquer la géologie et la géographie du lac, les trouvailles archéologiques, l'histoire de la navigation, en général ou dans une optique fribourgeoise, le lac et les saisons, l'adieu au « Hallwyl » centenaire, le charme des croisières, navigation et environnement, enfin des souvenirs. Des dessins évocateurs d'Alex Billeter et de nombreux documents photographiques, souvent inédits, accroissent l'intérêt de cette publication.

Dans un pays de 71.300 hectares (sans la surface du lac de Neuchâtel), où la forêt sous toutes ses formes occupe 26.472 hectares, la plaquette *Un siècle de*

*régime forestier*⁹ permet de faire le point sur une évolution qui touche à l'aménagement du pays, et à la vie de la population, autant qu'à son côté économique, si important pour nombre de communes et pour l'Etat. Plusieurs ingénieurs forestiers du canton montrent par le texte, par des tableaux, des graphiques et de suggestives photographies les effets de la législation et du régime de jardinage adopté — en général, puis dans quelques secteurs de notre pays. Ces articles, parus précédemment en allemand dans des revues spécialisées, fournissent une documentation de première main, aisée à lire.

Il n'est pas question de rendre compte des richesses du premier volume du *Journal intime* d'Amiel¹⁰. Nous relèverons simplement quelques points d'accrochage avec notre canton, puisque Henri-Frédéric Amiel avait pour mère une Neuchâteloise, Caroline Brandt (1801-1832). Les travaux d'Emile Piguet, professeur à Neuchâtel, ont singulièrement facilité l'établissement de cette partie de la généalogie de l'inépuisable auteur du *Journal*, par ailleurs totalement Genevois. Parmi tous les personnages rencontrés par Amiel durant ses voyages, on peut signaler Bovet de Muralt, compagnon de coupé entre Bâle et Neuchâtel, Félix Bovet qui le pilote à Neuchâtel, Frédéric Godet, les Pury, les Marval et Henri Wolfrath, fondateur de l'imprimerie qui a précisément établi la composition du volume signalé ici (p. 1074-1075). Trois remarquables préfaces éclairent le lecteur qui peut s'appuyer aussi sur un solide appareil critique.

Le Club neuchâtelois d'aviation a eu la chance de trouver un auteur très compétent, à divers titres, pour rédiger le passionnant ouvrage intitulé *50 ans d'aviation*¹¹. En effet, M. René Jeanneret allie à l'élégance de la plume l'expérience d'un pilote, ancien président du Club. Il a disposé de ces atouts de la meilleure manière, bien que l'absence de références masque le patient travail d'enquête auprès des aviateurs et de dépouillement d'archives, au sens le plus large du terme. L'illustration soutient à chaque page le texte, clair dans ses lignes générales, et nourri de précisions bienvenues. Après des notices sur les fondateurs et les présidents du Club, M. Jeanneret s'attache à caractériser les premiers meetings : envol de ballons agrémenté par des morceaux de musique (1908), exposition au sol d'un monoplane Blériot (1909), tentatives d'envol et de décollage à Planeyse, en 1910. En automne de cette année-là, Vallon, parti de Colombier, survole Serrières, puis Neuchâtel au-dessus de la foule descendue dans les rues. L'essor de l'aviation légère ne suivit pas le rythme souhaité par ses fervents amateurs. Il fallut la fondation du CNA, en 1927, l'autorisation d'utiliser le terrain de Planeyse, puis l'achat d'un biplan Hanriot pour assurer un développement toujours laborieux. Sans suivre dans le détail cinquante ans de vie ardente, comprenant des heures fastes et des déceptions, on ne peut qu'admirer la somme de désintéressement et de dévouements qui ont permis manifestations, achats de matériel volant, construction de hangars, déplacement de la piste d'envol aux Prés-d'Areuse, modélisme et vol à voile. L'ouvrage s'achève sur un catalogue illustré des avions et des planeurs du CNA, et sur une statistique suggestive des heures de vol.

A terre, cette fois-ci, M. Jacobi vient de renouveler avec succès ce qui lui avait si bien réussi pour Neuchâtel. Il nous présente *La Chaux-de-Fonds et Biemme en tram*¹². Commentaires et légendes sont brefs, mais précis, fournissant l'historique des lignes, appuyés par des schémas de voies et de matériel ; les lecteurs

apprécieront bien sûr les nombreuses et excellentes photographies anciennes ou modernes, ces dernières prises par l'auteur avec un sens très sûr de la mise en pages. Outre les trams, les trolleybus et les autobus apparaissent chaque fois rues et paysages à l'arrière-plan ; quelques pages bienvenues sont consacrées aux chemins de fer de la région.

Jean COURVOISIER.

NOTES

¹ Martin NICOULIN, *La Genèse de Nova Friburgo. Emigration et colonisation suisse au Brésil, 1817-1827*, Fribourg, 1973.

² Léo SCHELBERT, *Einführung in die schweizerische Auswanderungsgeschichte der Neuzeit*, Zürich, 1976.

³ *Fac-similés et transcriptions de reconnaissances, de comptes et de minutes d'actes notariés, XIV^e-XVII^e siècle*, par Rémy Scheurer avec la collaboration de Madeleine Bubloz. Université de Neuchâtel, Faculté des lettres, Institut d'Histoire, 41, faubourg de l'Hôpital, 2000 Neuchâtel.

⁴ Raymond GIGON, *Inventaire spéléologique de la Suisse. I. Canton de Neuchâtel*. Neuchâtel, 1976.

⁵ Henri MEYLAN, *Fêter Noël ou pas ? Une controverse dans l'Eglise neuchâteloise au XVI^e siècle*. Extrait de la *Revue d'Histoire et de Philosophie Religieuse*, N° 1, 1974, pp. 59-67.

⁶ Stuart MORGAN, *Lecture aérienne de la Suisse médiévale. Bourgs, églises et châteaux forts*. Lausanne, 1976.

⁷ *Kunstführer durch die Schweiz, Band 2, Genf, Neuenburg, Waadt, Wallis, Tessin*. Begründet von Hans Jenny. 5., vollständig neu bearbeitete Auflage. Herausgegeben von der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte, 1976.

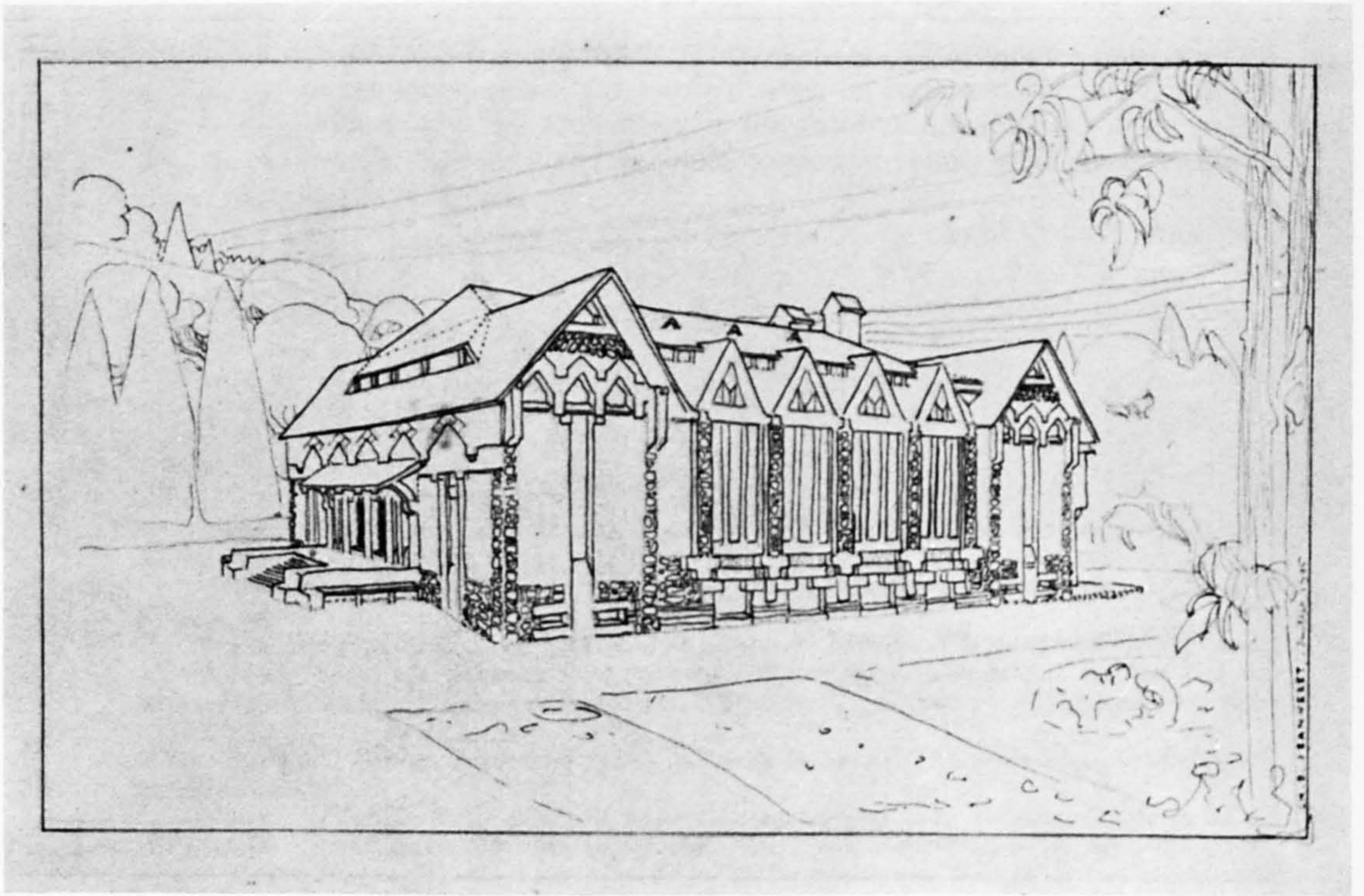
⁸ *La navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat*. Edité par la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat à l'occasion de son centenaire, 1872-1972. Neuchâtel, 1972.

⁹ *Un siècle de régime forestier dans le canton de Neuchâtel*. Edité par l'Association forestière neuchâteloise. Neuchâtel, 1975.

¹⁰ Henri-Frédéric AMIEL, *Journal intime*. Tome premier, 1839-1851. Edition intégrale publiée sous la direction de Bernard Gagnebin et Philippe M. Monnier. Lausanne, 1976.

¹¹ René JEANNERET, *50 ans d'aviation dans le Bas du canton de Neuchâtel, 1927-1977*. Edité par le Club Neuchâtelois d'Aviation. Neuchâtel, 1977.

¹² Sébastien JACOBI, *La Chaux-de-Fonds et Bienne en tram*. Edité par l'auteur, 11, rue Pourtalès, 2000 Neuchâtel. 1977.



Charles-Edouard Jeanneret (Le Corbusier).
« Projet pour le bâtiment de l'Union Chrétienne de Jeunes Gens », 1905.
Propriété privée, la Chaux-de-Fonds.



La Chaux-de-Fonds. Beau-Site, bâtiment des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens.
Vue d'ensemble, antérieure à 1918.

LE ROLE DE LE CORBUSIER DANS L'HISTOIRE DU PROJET DE BEAU-SITE A LA CHAUX-DE-FONDS

L'étude de la carrière naissante de Charles-Edouard Jeanneret (Le Corbusier, 1887-1965), à la Chaux-de-Fonds, prend progressivement des dimensions nouvelles, grâce aux efforts consentis par les chercheurs pour interpréter les documents contenus dans les archives locales¹. Le fonds de l'Union Chrétienne de Jeunes Gens de la Chaux-de-Fonds nous a fourni les données essentielles pour la rédaction de cette étude² qui tente de cerner l'engagement de Jeanneret — âgé de 17 ans en cet arrière-printemps de 1905 — dans la réalisation des façades du nouveau bâtiment de l'Union, à Beau-Site³. C'est là une des toutes premières tentatives de Jeanneret dans le domaine des problèmes architecturaux.

Jeanneret fréquenta l'Ecole d'art de la Chaux-de-Fonds pendant plusieurs années avant que son intérêt ne se porte définitivement vers l'architecture, en 1905. Il doit sans aucun doute cette décision à la faiblesse de sa vue qui lui interdisait de poursuivre la seule carrière de graveur, mais aussi et dans une large mesure, ainsi qu'il l'a lui-même dit et écrit, aux encouragements que lui prodiguait l'un de ses maîtres, Charles L'Eplattenier⁴. Peu importe d'ailleurs l'importance relative de ces deux influences, il demeure acquis que L'Eplattenier joua un rôle décisif en favorisant les choix de carrière de ses élèves par sa manière de les confronter à des projets réels et pratiques, les rendant ainsi capables d'« apprendre en faisant », et cela non pas dans le cocon de la salle de classe mais dans l'arène de la vie publique.

Comme notre article cherche à le démontrer, c'est la participation personnelle de L'Eplattenier au projet de Beau-Site qui conduisit ultérieurement — directement ou indirectement — Jeanneret et un de ses condisciples, le sculpteur Léon Perrin, à s'y intéresser. Les projets donnés par ces deux jeunes artistes influencèrent le dessin définitif du bâtiment, lequel fut réalisé dans la forme qui est encore la sienne aujourd'hui.

Les archives de l'Union nous permettent de pénétrer dans les circonstances générales qui environnèrent le développement du projet et l'histoire de la construction du nouveau bâtiment ; ces documents sont en outre révélateurs des moyens et des méthodes utilisés au tournant du siècle. Ils nous valent également une vue pénétrante des relations entre architecte et client. Dans le cas de Beau-Site, la relation fut souvent fragile, et le déroule-

ment du projet accentue les dangers inhérents à toute situation créatrice mettant en cause une décision artistique émanant d'un « comité » ; dans ces cas-là, la solution définitive reflète toujours et inévitablement les intérêts composites des différentes parties, compromettant les intentions originales de l'artiste. L'artiste en l'occurrence était Robert Convert, architecte à Neuchâtel. Convert qui était déjà l'auteur d'un bâtiment de l'Union, à Vevey, fut choisi pour réaliser la nouvelle construction de Beau-Site à la suite d'un concours restreint qui l'opposait à un architecte local du nom de Pittet.

Le programme de construction du bâtiment de la Chaux-de-Fonds avait été établi de la manière suivante par le client :

Le futur bâtiment s'élèvera sur le terrain que nous possédons au nord et sera relié à Beau-Site par une galerie ; il comprendra une grande salle de 4 à 500 places et pouvant se subdiviser ; une halle de gymnastique, un appartement pour le concierge, un bureau pour l'agent ainsi que diverses salles pour bibliothèque, lecture, conversation, hommes. Le bâtiment actuel subira des transformations et sera destiné aux sections ⁵.

Entre mai 1904, date de ce texte, et la remise des plans finals par l'architecte, plus d'un an plus tard, bien des événements allaient se produire.

Toute la procédure officielle de ces longs mois a été fidèlement rapportée par les secrétaires de l'Union, et l'on ne peut qu'admirer leur remarquable aptitude à dégager, de ce qui dut être d'interminables débats, les informations importantes et saillantes. Malgré leur objectivité et leur méticuleuse calligraphie qui ne laisse filtrer aucun sentiment personnel face aux événements relatés, ils réussissent néanmoins à transmettre à la postérité quelques traits marquants des protagonistes mêlés à l'affaire. Le choix d'extraits que nous avons utilisé ici ignore volontairement toutes considérations de personnalité et omet, dans la même intention, bien des passages qui auraient pu éclairer l'esprit de l'époque ; nous l'avons fait pour laisser la place à des citations qui soulignent les événements principaux et mettent en lumière le rôle joué par L'Eplattenier et ses élèves Perrin et Jeanneret.

Nous y avons inclus cependant quelques passages qui révèlent les attitudes locales envers les matériaux de construction, en particulier à l'égard du béton armé, dont l'usage était encore relativement nouveau à l'aube de ce siècle ; ces remarques sont d'un grand intérêt quand on les considère dans l'optique du développement de la philosophie architecturale de Jeanneret.

* * *

La première phrase du projet de Beau-Site est retracée dans les procès-verbaux du Conseil de l'Union Chrétienne (volume 3, 1895-1908). Si l'on en croit ces documents, L'Eplattenier fut nommé membre du jury du concours restreint, le 2 septembre 1904. Des notes du 24 octobre suivant révèlent que, le 27 septembre 1904 — apparemment en l'absence de L'Eplattenier⁶ — le jury sélectionna le projet de Convert, en prévoyant quelques modifications ; deux commissions furent alors mises sur pied, l'une chargée des finances, l'autre pour superviser les plans d'exécution.

Nous lisons dans les procès-verbaux du printemps suivant (1^{er} mai 1905) que la décision a été prise de ne pas entreprendre la construction dans l'année en cours par crainte que le bâtiment ne soit pas sous toit avant la venue de l'hiver. Parmi les raisons qui amenèrent cette décision, il faut compter le fait que de nombreux détails restaient en suspens : ils relevaient à la fois de questions pratiques et financières, mais incluaient également des considérations d'ordre esthétique. Les critiques à l'égard du projet étaient très précises, et le recours à un expert fut envisagé en ces termes :

Puisque la construction est renvoyée J. Vuilleumier demande qu'il soit procédé à une nouvelle étude de la façade nord qui lui paraît disgracieuse. La Commission du projet sera convoquée à cet effet et prendra conseil de M. Ch. L'Eplattenier.

C'est ainsi que L'Eplattenier, qui n'avait pas pris part aux délibérations du jury, entre à nouveau en scène. Cette proposition n'aurait pu tomber plus à propos ; en effet, elle apparaît dans les procès-verbaux juste deux semaines après que la Commission de l'Ecole d'art a témoigné sa confiance à L'Eplattenier en créant le cours qui devait rester fameux sous l'appellation de « Cours supérieur d'art et de décoration ».

Dès lors l'histoire du projet du nouveau bâtiment de Beau-Site peut se lire dans les procès-verbaux de la Commission de construction de l'Union Chrétienne. Nous y apprenons le 10 mai 1905 que l'on ne perd aucun temps à discuter des problèmes esthétiques. « La question de la façade nord, y lit-on, est renvoyée pour nouvelle étude à la Commission qui s'en est déjà occupée. » Un peu plus tard dans le même mois, le 15, on progresse dans les questions pratiques. Convert a accepté de prendre totalement en charge la construction pour un salaire équivalent à cinq pour cent du coût global ; on proposait également l'utilisation de la pierre artificielle et l'emploi du béton armé pour le plafond du gymnase, la grande salle et les galeries. Mais on prend note aussi que Convert devra faire parvenir une autre étude pour la façade nord, toujours problématique.

Tôt après, le 29 mai 1905, les étudiants de L'Eplattenier sont mentionnés pour la première fois et l'on voit L'Eplattenier lui-même assumer un rôle actif :

Des élèves de l'école d'art dont un est membre de l'Union⁷ ayant demandé de voir les plans, le secrétaire les leur a remis ; certaines critiques ont été formulées par M. le professeur L'Eplattenier surtout en ce qui concerne les façades. Le secrétaire demande s'il n'y aurait pas lieu de prier M. L'Eplattenier de faire part des critiques à la Commission qui serait convoquée avec la commission des plans, il serait bon que dans cette séance des croquis soient présentés lesquels seraient soumis à M. Convert.

A la rencontre suivante, qualifiée d'officieuse, L'Eplattenier est présent. Nous sommes le 14 juin 1905. Après l'avoir remercié pour l'intérêt qu'il montre pour le projet, on l'autorise à présenter les critiques qu'il juge nécessaires à l'égard des plans. Le procès-verbal contient ces lignes :

M. L'Eplattenier ne veut s'imposer en aucune manière, il n'est pas architecte mais ayant eu connaissance des plans par l'entremise de 2 jeunes gens dont il est le professeur, il a cru bien faire en donnant à ces jeunes gens divers renseignements, d'autant plus qu'il s'agit d'un bâtiment qui sera un édifice devant orner notre ville. M. L'Eplattenier n'a pas de croquis à présenter mais si la commission pense que les élèves qu'il dirige puissent présenter un projet de façade, il est tout disposé à leur donner tous les conseils nécessaires. Pour ce soir il apporte quelques critiques qui lui semblent fondées et sera heureux si l'on veut bien les prendre en considération.

Suivent quinze suggestions précises qui semblent bien accueillies, la plupart ayant trait à des questions d'éclairage ou à des problèmes fonctionnels. L'Eplattenier fait ensuite quelques commentaires pratiques et esthétiques :

M. L'Eplattenier parle de l'emploi des matériaux, il est opposé à tout ce qui est artificiel et estime que dans un climat comme le nôtre le ciment doit être exclu ; le bois doit rester intact et ne pas recevoir une couche de peinture qui le détériore plus rapidement.

Ces critiques devaient être présentées à Convert. On pensait alors que, dans un délai de dix jours, les élèves de L'Eplattenier auraient présenté leurs projets de façade et que ceux-ci pourraient également être discutés et soumis à l'architecte. Malgré leur brièveté, les citations ci-dessus laissent clairement prévoir la tournure que les événements vont prendre. A la rencontre qui se tient sept jours plus tard, le 21 juin 1905, l'exposé de L'Eplattenier et les critiques qu'il a émises sont repris point par point pour Convert. De manière fort compréhensible ce dernier demanda à être présent

lorsque L'Eplattenier présenterait les façades, de manière à pouvoir discuter les projets. On peut aisément imaginer la situation de l'architecte. Il n'était pas seulement confronté aux exigences de la Commission et aux critiques qu'on lui opposait, mais également avec un devis qui croissait de manière inattendue. Il offrit de réduire ses honoraires et de faire des propositions d'économies (7 juillet 1905).

Pendant ce temps Perrin et Jeanneret durent travailler rapidement. Moins de six semaines après qu'il avaient demandé les plans, on apprend le 5 juillet, par la bouche de L'Eplattenier, que leurs études sont terminées et qu'elles sont à disposition de la Commission. Cependant, L'Eplattenier avait émis le vœu que Convert ne soit pas présent au moment où le travail de ses étudiants serait examiné. Cette question délicate fut traitée par le Conseil de l'Union dans sa séance du 14 juillet ; il recommanda à la Commission de déléguer cinq ou six de ses membres chez L'Eplattenier pour y prendre connaissance du travail réalisé.

Les procès-verbaux de la Commission nous apprennent en date du 19 juillet, soit juste cinq jours plus tard, que non seulement le travail des étudiants a été vu mais qu'il a été jugé digne d'être examiné plus à fond. Cette seconde vision eut lieu le 19 juillet précisément, en présence du Conseil et de la Commission. Pour ce qui est de la forme des travaux présentés par les étudiants, le procès-verbal parle de « projets, croquis et maquettes ». La présence de L'Eplattenier n'est pas mentionnée, pas plus d'ailleurs que celle de ses étudiants. Une citation s'impose ici :

M. Bourquin-Jaccard expose le point de vue de la délégation ; ses membres estiment que d'excellentes idées sont contenues dans les projets soumis, en particulier dans le projet Perrin qui présente différents motifs dont nous aurions à tenir compte ; la façade nord très jolie donne au bâtiment un caractère plus modeste que la façade de M. Convert ; quand au projet Jeanneret, très original, il serait à 1^{ère} vue très coûteux si nous le mettions à exécution tel quel ; en outre il présente dans sa façade ouest un caractère rappelant peut-être trop le temple ou la chapelle. M. Bourquin croit que nous devons soumettre ces projets à M. Convert lequel devra en faire la critique et éventuellement tenir compte des idées heureuses qu'ils contiennent.

Apparemment l'unanimité n'était pas faite sur le travail des étudiants. Certains des membres défendaient leurs projets, mais d'autres continuaient à penser que celui de Convert, modifié, suffirait. D'autres encore étaient préoccupés par les problèmes financiers. Il fut décidé que quatre membres de la Commission présenteraient les « projets Jeanneret et Perrin » à Convert (avec le maximum de discrétion possible) avec mission de lui faire savoir

d'une manière ou d'une autre que la façade nord de Perrin avait été trouvée particulièrement attachante.

La rencontre avec Convert se tint deux jours plus tard. Il fut prié d'examiner les projets de Perrin et de Jeanneret. Ses réactions, transcrites dans le procès verbal du 21 juillet méritent d'être rapportées :

M. Convert fait certaines critiques à ces 2 projets lesquels dit-il sont l'œuvre de décorateurs plutôt que d'architectes ; il reconnaît cependant que certaines idées sont bonnes et puisque la plupart des membres de la Commission préfèrent la façade pittoresque de M. Perrin, il est tout disposé à faire une étude dans ce sens. De même pour les matériaux à employer il estime que la suppression de certaines parties prévues en ciment et leur remplacement par du roc, des moellons et du bois peut se faire très facilement.

Il fut convenu que Convert présenterait sa proposition de soumission ainsi que des façades modifiées avant le mardi suivant. La confusion créée par les réactions aux projets des étudiants est largement rendue par quelques extraits de la réunion qui se tint le vendredi 28 juillet, après réception d'une lettre de Convert et d'un projet modifié de la façade sud :

Le secrétaire fait part des critiques qui ont été faites aux esquisses modifiées des façades nord et ouest et dit qu'en résumé les avis sont très mélangés ; l'un critique les toitures, l'autre la forme cintrée des décrochements du toit, etc. ; la seule critique sur laquelle tous les membres ayant vu les esquisses sont d'accord c'est que l'entrée de la façade nord est trop basse et qu'il y aurait lieu de l'élever. Une intéressante discussion s'engage ; M. Monnier se demande si M. Convert ne se sent pas bridé dans son travail par les critiques qu'il reçoit et si l'œuvre qu'il nous présente répond à son sentiment intime. Il a conçu un bâtiment d'aspect monumental d'un style classique, on lui propose maintenant une architecture plutôt style villa dans le goût moderne ; en voulant allier les 2 conceptions nous risquons d'avoir un bâtiment peu harmonieux lequel ne satisfera personne ; il y aurait lieu de s'assurer si M. Convert est content lui-même des modifications qu'il nous propose et si on oserait lui demander de modifier complètement son projet en nous faisant un édifice absolument rustique. MM. Robert, Bourquin et Vuilleumier sont indécis au sujet des modifications apportées par M. Convert ; il leur paraît que l'ensemble n'a pas un caractère suffisamment déterminé. Il faudrait peut-être le dire à M. Convert en lui faisant remarquer que ce que nous aimerions avant tout c'est qu'il soit lui-même satisfait de son travail et qu'il ne puisse pas supposer que nous voulons lui imposer des modifications qu'il ne pourrait accepter sans crainte de nuire à son œuvre.

Il semble évident qu'aucun architecte n'aurait été satisfait de la tournure que prenaient les événements. Le mécontentement de Convert apparaît dans le procès-verbal de la séance suivante, tenue le 7 août. Considérant

que « l'influence de M. L'Eplattenier et de ses élèves compliquent la situation... » il exige de la Commission de construction qu'elle soit seule juge des esquisses qu'il aurait encore à présenter et affirme que « les projets qui ont été soumis par les élèves de M. L'Eplattenier ne peuvent pas s'exécuter en architecture ». On lit dans le même texte des mots de sympathie à l'égard de Convert que l'on considère, en quelque sorte, comme offensé par l'intervention de L'Eplattenier dans cette affaire, en oubliant qu'on a demandé des conseils à ce dernier. On rappelle à ce propos le concours, remporté par Convert, ainsi que les rapports favorables du jury et de la Commission des plans. Néanmoins une semaine après, le 16 août, de nombreuses modifications sont annoncées, parmi lesquelles certaines paraissent avoir été radicales :

Quant aux façades elles sont complètement changées ainsi que la toiture ; le style est différent de celui du 1^{er} projet ; cette architecture pittoresque plaît mieux et après une étude plus approfondie des détails nous aurons une construction qui ne sera pas banale.

Les changements architecturaux proposés par Convert furent accueillis avec faveur. Plusieurs membres de la Commission eurent le sentiment que le nouveau projet répondait aux vœux des membres ainsi qu'aux souhaits de ceux qui avaient examiné les esquisses de Jeanneret et de Perrin. La façade sud avait encore besoin d'être retouchée, cependant l'adoption définitive du projet fut proposée et acceptée à l'unanimité. Il n'était pas trop tôt : les fondations avaient été commencées deux jours auparavant.

Dans les mois qui suivirent, de nombreux changements devaient encore intervenir. On demanda à Convert de repenser quelques détails des façades sud et ouest, et du hall ; finalement, trois mois plus tard, le 22 novembre 1905, on apprend que les plans définitifs sont livrés⁸. Même alors, de nombreuses petites modifications furent suggérées, dont une en particulier qui avait trait à l'apparence extérieure du bâtiment : les ornements du toit, dans les façades sud et nord, devaient être remplacés par d'autres, plus élégants. Enfin, après bien des discussions, la Commission adopta les plans. Plus tard cependant, on lit que, le 23 février 1906, diverses modifications furent encore sanctionnées sur proposition de l'architecte, aux fins de réaliser des économies. Il s'agissait surtout de supprimer des éléments décoratifs.

Si Convert avait finalement défendu avec succès la totalité de son projet, il devait encore persuader la Commission de l'efficacité de l'emploi du béton armé. Très tôt dans la nouvelle année, le 22 janvier, il s'adressa à la

Commission, expliquant à ses membres que si parfois des accidents se produisaient, ils n'étaient pas imputables au système du béton armé, mais bien à des défauts de construction, donc à quelque chose qui pouvait arriver avec n'importe quel système, si le matériel employé n'était pas bon et les précautions insuffisantes. Il cita à l'appui de sa thèse quelques constructions exécutées en béton armé (le Théâtre de Berne, le Casino de Lausanne et le pont de Montbenon), ajoutant que ce matériau devenait même plus résistant avec l'âge. Naturellement, il s'agissait d'établir préalablement des contrats adéquats, fixant clairement les responsabilités. Convert, quant à lui, avait déjà utilisé le béton armé pour le bâtiment de l'Union à Vevey et il ne pouvait rien faire d'autre que de recommander ce système. Il passa en revue certaines caractéristiques de Beau-Site :

... les planchers de la salle de gymnastique, de la grande salle, des vestibules, du hall, les galeries et la voûte de la grande salle seront en béton armé ; les colonnes de béton partiront des fondations ce qui permettra de diminuer l'épaisseur des murs tout en leur donnant plus de résistance. Les fers soutenant les galeries reposeront sur des consoles et seront reliés aux fermes des fondations en sorte que la solidité est absolument garantie. Quant à la voûte, elle supportera la charpente non pas au centre mais dans les côtés ce qui constituera également un élément de sécurité ; il est probable qu'avec ce système la charpente pourra être diminuée.

L'argumentation de Convert finit par convaincre la Commission qui vota à l'unanimité l'emploi du béton armé. On possédait déjà les estimations relatives à l'utilisation de deux systèmes différents, celui de Hennebique dont le coût s'élevait à 16.321 francs et celui de Jaeger à 20.886 francs. Convert expliqua que la différence n'était qu'une affaire de concurrence ; les deux systèmes avaient été mis à l'épreuve également. On lui demanda de fournir un troisième devis, soumis celui-ci par un ingénieur du lieu, Schoechlin, qui représentait une entreprise de béton armé.

Le simple fait que Convert ait eu à mener de si longs débats prouve que l'emploi du béton armé en était à ses balbutiements à la Chaux-de-Fonds en 1906. Son utilisation à Beau-Site fut même jugée suffisamment intéressante pour qu'on la mentionne dans le rapport annuel de l'Union pour 1906 :

Comme vous avez tous pu le remarquer le béton armé entre pour une bonne part dans notre construction ; la commission n'a adopté cette manière de procéder qu'après bien des hésitations et après s'être entourée de tous les renseignements possibles. Elle a fait avec l'entrepreneur une convention qui met toutes les responsabilités et tous les risques sur celui-ci.

Dans le même rapport l'affaire des façades était brièvement résumée dans les termes suivants :

Une question laborieuse entre toutes et qui a fait passer de mauvais moments à la Commission en la mettant dans une position très délicate vis-à-vis de l'architecte a été celle de l'adoption définitive des façades. Hâtons-nous de dire que M^r Convert a été d'une complaisance et d'une patience au dessus de tout éloge. Il ne nous est pas possible de dire combien de fois il a remanié ces façades, souvent en les modifiant complètement. Enfin, après bien des tâtonnements, des entretiens avec M^r le professeur L'Eplattenier et avec des membres de l'Union qui nous avaient fait des croquis nous avons adopté les façades qui s'élèvent actuellement et qui ont pleinement satisfait la Commission de construction unanime. ⁹

L'inauguration du nouveau bâtiment eut lieu le 1^{er} et le 2 juin 1907 ¹⁰.

Ce qu'on peut conclure de cette brève étude du projet de Beau-Site réside en ceci : que l'influence de L'Eplattenier et des propositions soumises par Jeanneret, mais plus spécialement encore de celles faites par Perrin, obligea l'architecte à modifier le caractère général du bâtiment, amenant les plans du simple et du direct vers le plus complexe. Pour reprendre les termes mêmes des procès-verbaux, on passa d'une bâtisse monumentale de style classique à une architecture plus proche de la villa de goût moderne. Les mots « rustique » et « pittoresque » semblent caractériser parfaitement ce changement.

L'impact réel du travail des étudiants de L'Eplattenier, qui n'est reconnu qu'indirectement dans le passage du rapport annuel pour 1906 cité plus haut, apparaît indiscutable dans le résumé de l'histoire de la construction que l'on trouve dans les notes de la Commission de construction où l'on lit :

Deux élèves de l'école d'Art dont l'un est membre de l'U. C. sur les conseils de M. L'Eplattenier présentèrent quelques observations au sujet du nouveau bâtiment et désireux de faire de cette construction un édifice qui ait un caractère différent de celui des édifices ordinaires offrirent à la Commission des dessins et des maquettes lesquels différaient du projet adopté. La Commission examina ces propositions, eut une entrevue avec M. L'Eplattenier et décida de soumettre toute la question à M. Convert ; celui-ci entrant dans les vues de ces Messieurs remania complètement le plan des façades et après plusieurs esquisses elabora définitivement le plan du bâtiment tel que nous le voyons aujourd'hui. D'aucuns ont regretté le 1^{er} projet, d'autres ont applaudi à l'idée nouvelle, en tout cas, si l'on voulait une construction originale l'édifice actuel donne satisfaction à ce vœu...

* * *

Le dessin de Jeanneret que nous reproduisons semble bien se rapporter au projet de Beau-Site¹¹ ; il est signé à l'encre « CH. E. JEANNERET » avec cette adjonction au crayon, peut-être postérieure « Juillet 1905 ». Egalement au crayon, mais sur le support, on lit « Mai, Juin, Juillet 1905 » et « Projet pour le bâtiment de l'Union Chrétienne de Jeunes Gens ». Les dates paraissent correspondre à celles que l'on trouve dans les archives de l'Union : la première mention qui y est faite des étudiants remonte en effet au compte rendu du 29 mai 1905, tandis que le procès-verbal du 5 juillet de la même année annonce que le travail est terminé. Le fait que le dessin ait été monté sur un support de carton laisse penser qu'il a peut-être figuré dans les projets montrés à la délégation de l'Union, le 19 juillet, et examinés par Convert deux jours plus tard.

Le rendu du dessin ne repose que sur la ligne, plume fine sur crayon. Aucune trace de couleur ou d'ombre n'apparaît. Cependant, en renforçant simplement quelques traits, l'artiste est parvenu à donner plus d'importance au bâtiment lui-même qu'à son environnement. Cette manière n'est pas caractéristique des premières esquisses architecturales de Ch.-Ed. Jeanneret ; souvent, chez lui, l'environnement est traité comme une partie intégrante de la composition totale. Dans le cas qui nous occupe, il semble bien que l'accent porté sur le bâtiment indique que le décor n'est que fantaisiste et non calqué sur la réalité. Le bâtiment fut en effet construit sur un exhaussement de terrain et non à proximité d'une colline comme pourrait le faire croire le dessin. Par ailleurs, les procès-verbaux du 22 novembre 1905 font allusion à différents arbres qui, au sud comme au nord, rendaient la construction difficile ainsi qu'à un autre encore, implanté près de l'angle nord-ouest, et qu'il fallait conserver. Jeanneret a tout simplement voulu ignorer l'emplacement réel du bâtiment et le présente construit sur une surface idéale, vide et plane.

Au premier abord, le bâtiment qui figure sur ce dessin en perspective paraît de dimensions trop modestes pour avoir quelque rapport avec le projet de Beau-Site. Son volume réel apparaît cependant plus nettement, quand on observe sur la gauche la grandeur des marches de l'escalier inscrit dans l'axe longitudinal, et qu'on les met en relation avec l'ensemble de l'édifice.

Certains traits du bâtiment sont particulièrement frappants. L'un d'entre eux réside dans l'achèvement des deux ailes transversales en pignons triangulaires, dont la forme est reprise par les toits des lucarnes coiffant les quatre baies intermédiaires, peut-être vitrées, que l'on voit sur le dessin. Ce jeu de triangles est d'ailleurs repris encore, mais à une plus petite échelle, dans la triple arcade qui termine les pignons et dans la quintuple arcade

qui surmonte l'entrée, celle dont Jeanneret a oublié d'indiquer la profondeur.

Ces formes pointues de dimensions différentes se marient harmonieusement avec celles des pins visibles dans l'arrière-plan. C'est là un des thèmes typiques des premiers travaux de Jeanneret. Un autre trait qui apparaît également dans ses premières maisons à la Chaux-de-Fonds (Maison Fallet 1906-1907, Maisons Jacquemet et Stotzer 1907-1908) consiste à utiliser la pierre brute pour souligner les joints d'angles et les structures porteuses, tout en les faisant contraster avec les surfaces planes « de remplissage ». Ce dessin a-t-il pu mériter le commentaire de la Commission déclarant, le 19 juillet 1905, le projet Jeanneret « très original », mais « trop cher à première vue si on l'exécutait tel qu'il était présenté », tandis qu'on trouvait à sa façade ouest (à droite sur le dessin ?) un caractère rappelant « peut-être trop le temple ou la chapelle » ? Justifie-t-il le jugement de Convert, le 21 juillet, affirmant que le travail des étudiants est « l'œuvre de décorateurs plutôt que d'architectes », ou encore cette déclaration du même, en date du 7 août, « les projets... ne peuvent pas s'exécuter en architecture ». Il y a matière à discussion.

Il faut reconnaître cependant que le toit proposé par Jeanneret était singulièrement complexe, pour une région où les chutes de neige sont à prendre en sérieuse considération. Son dessin ne rend pas clairement la transition entre le toit principal et les lucarnes, laissant plus encore dans l'ombre ce qui se passe entre les lucarnes. Même si de telles omissions trahissent purement la gaucherie du novice, on ne peut pas nier que Jeanneret dans cette œuvre, s'affirme avec force, et que le caractère principal de son travail réside dans la conservation d'un vocabulaire de formes issu de l'architecture du milieu et de la fin du XIX^e siècle, beaucoup plus que de l'architecture classique reposant sur des formes en définitive empruntées à des prototypes grecs ou romains. Cet esprit médiévalisant, teinté d'Art nouveau, apparaissait aussi de manière caractéristique dans un projet récent de L'Eplattenier qui ne nous est connu que par des dessins — dont un daté de 1904 — et que nous considérons comme étant la proposition qu'il avait faite pour le nouvel hôtel des postes de la Chaux-de-Fonds¹². Ce projet, lui aussi, met l'accent sur des motifs triangulaires, par la saillie de certains éléments et l'incorporation de voûtes en pointe, surmontées de trois larges pierres. Cependant, malgré l'emploi de tels éléments qui simulent un effet pittoresque, l'ensemble, tant dans le projet L'Eplattenier que dans celui de Jeanneret, demeure symétrique et ne recourt jamais à l'asymétrie typique des compositions pittoresques. Même le toit proposé par Jeanneret, malgré sa silhouette animée, traduit un certain sens de régularité ordonnée. On suppose, dans ce cas, qu'il suivait les plans établis par Convert ; il est

cependant significatif qu'il ait repris le même principe dans les premières maisons qu'il réalisa plus tard, ainsi que nous l'avons mentionné plus haut.

Les questions de matériaux doivent aussi être considérées ici. Sur la seule base du dessin de Jeanneret, il est impossible de déterminer, si l'une ou l'autre des formes devait être exécutée en béton armé ou non. On le soupçonnerait plutôt d'avoir cherché le contraire, c'est-à-dire d'avoir délibérément évité le béton armé, se conformant en cela aux vues de L'Eplattenier telles que nous les avons trouvées mentionnées dans les procès-verbaux que nous citons plus haut. Ce dernier s'opposait très clairement à certains matériaux tels que le ciment et le bois peint, pour des raisons climatiques, et à d'autres — « tout ce qui est artificiel » — pour des raisons plus philosophiques.

Bien que les arguments de L'Eplattenier en faveur d'éléments plus isolants aient eu des justifications authentiques dans un climat aussi rude que celui de la Chaux-de-Fonds, il est vraisemblable que son choix reposait tout autant sur des considérations esthétiques que sur de pures données pratiques. Il est bien connu en effet qu'il cherchait à créer un vocabulaire de formes qui exprimât le paysage naturel du Jura neuchâtelais, tout en lui étant adapté. Il ne faut pas s'étonner dès lors que ses étudiants Perrin et Jeanneret — apparemment du moins — aient limité leurs suggestions de changements à des propositions portant sur les façades, c'est-à-dire sur les apparences extérieures du bâtiment, celles qui sont immédiatement perçues par l'observateur. L'usage que fait Jeanneret de la pierre, tout au long de la base du bâtiment, ainsi que l'emploi répété de la pierre en forme de pointes dans le toit et dans certains éléments du mur, sont à mettre en rapport direct avec le fait que les esquisses de Jeanneret, de cette époque, montrent qu'il avait travaillé l'analyse des formes naturelles des rochers et des pins (entre autres), ainsi que la réduction de ces formes à leur équivalent géométrique simple, le rectangle pour les pierres, et le triangle pour les pins.

Les étudiants de L'Eplattenier, de leur propre aveu, avaient été imprégnés de la doctrine ruskinienne en matière de formes naturelles. Pour Ruskin, les roches n'étaient pas uniquement des roches, mais une partie du « voile de la terre », cette portion de la croûte terrestre que le « Créateur avait rendue vivable pour l'homme ». Les arbres aussi étaient une partie de ce voile, mais en plus ils symbolisaient la relation de l'homme à Dieu à travers la parfaite organisation de leurs composantes interdépendantes, toutes issues d'un seul tronc central¹³.

Il est très possible, dès lors, que l'audace des deux jeunes étudiants proposant des modifications aux plans d'un architecte estimé, n'ait eu que

peu à faire avec le désir de se mettre en valeur, tant à leurs yeux propres qu'à ceux de leur maître. Ils peuvent aussi avoir puisé une grande part de leur motivation dans la conviction que des idéaux, incarnés dans des formes tirées de l'environnement naturel, devaient être exprimés visuellement dans un bâtiment destiné à abriter les activités de jeunes chrétiens.

Si les inscriptions qui figurent sur le dessin de Jeanneret et sur le support sont dignes de foi, alors ce dessin revêt un intérêt historique en soi, même en dehors de l'affaire du projet de Beau-Site. Il compterait parmi les premiers dessins réalisés par Jeanneret après la modification officielle de son orientation sanctionnée par la Commission de l'école, le 7 juin 1905, à la demande de son père ¹⁴.

Mary Patricia May SEKLER.

(Traduit par Rachel et Jean-Pierre JELMINI.)

NOTES

¹ Voir par exemple, Maurice FAVRE, *Le Corbusier à travers un dossier inédit et un roman peu connu, Musée neuchâtelois*, 1974, p. 49 à 59.

² L'auteur doit beaucoup à M. Paul Matthey, archiviste de l'Union et à M. Fernand Donzé, directeur de la Bibliothèque de la Ville de la Chaux-de-Fonds, qui l'ont aimablement assistée dans la recherche des documents nécessaires à cette étude.

³ L'attention de l'auteur fut attirée pour la première fois sur le projet de Beau-Site par feu André Evard. La présente étude est basée sur l'appendice 1, rubrique 4, de notre thèse de doctorat : *The Early Drawings of Charles-Edouard Jeanneret (Le Corbusier) 1902-1908*, Cambridge, Mass., Harvard University, 1973. A paraître chez Garland Publishing Inc. à New York, en 1977.

⁴ Pour le problème général de la relation entre le maître et l'élève, voir notre essai « Charles L'Eplattenier et Charles-Edouard Jeanneret (Le Corbusier). Le Maître et l'Elève » paru dans : *Charles L'Eplattenier, 1874-1946. Exposition commémorative organisée à l'occasion du centenaire de la naissance de l'artiste au Musée des Beaux-Arts de la Chaux-de-Fonds, du 6 avril au 16 juin 1974*.

⁵ *Rapport Annuel de Gestion de l'Union Chrétienne de Jeunes Gens de la Chaux-de-Fonds, présenté à l'Assemblée générale du 30 Mai 1904 par le Comité-Directeur*, la Chaux-de-Fonds, 1904, p. 4 et 5.

⁶ Selon un résumé de l'histoire de la construction 1904-1907, rédigé par la Commission de construction, L'Eplattenier « par suite d'un malentendu regrettable » n'était pas présent lorsque le jury se rencontra (p. 3). L'architecte Schaltenbrand (probablement l'ancien professeur de l'Ecole d'art) présenta le rapport du jury. Le projet de Convert fut choisi tout spécialement à cause de la solution qu'il proposait pour le grand hall. Le rapport du jury, daté du 29 septembre 1904, critiquait le toit qu'on trouvait trop plat pour le climat. La signature de L'Eplattenier ne figure pas au bas de ce rapport ; il est signé de Schaltenbrand et de six autres membres.

⁷ Selon le *Rapport Annuel de Gestion... présenté le 7 juin 1906*, Léon Perrin était président du « groupe artistique ». Perrin avait été également enregistré comme membre en 1905. André Evard (voir note 3), autre étudiant de L'Eplattenier, était membre en 1904 et président du club d'escrime pour 1905-1906.

⁸ Sur les quatorze feuilles de plans enregistrées au Bureau des Travaux publics de la Chaux-de-Fonds (vues par l'auteur en 1968 grâce à l'amabilité de M. Borruat), la plus ancienne est datée du 13 novembre 1905.

⁹ *Rapport Annuel de Gestion de l'Union Chrétienne de Jeunes Gens de la Chaux-de-Fonds, présenté à l'Assemblée générale du 7 juin 1906 par le Comité-Directeur, la Chaux-de-Fonds, 1906, p. 15, 16.*

¹⁰ *Bulletin de l'Union Chrétienne de Jeunes Gens de la Chaux-de-Fonds, N° 7, juillet 1907, p. 1.*

¹¹ Plume à l'encre noire sur crayon, sur papier, 16,2 cm × 25 cm, monté sur un support de 24,8 cm × 36,5 cm, collection privée, la Chaux-de-Fonds.

¹² Ces dessins sont conservés à la Bibliothèque de la Ville de la Chaux-de-Fonds. Lorsqu'on lui montra des photographies de ces dessins, René Chapallaz confirma cette identification, ajoutant qu'il avait, à l'époque, collaboré avec L'Eplattenier. Le concours pour ce bâtiment avait été ouvert en 1904, avec délai au 31 janvier 1905 pour la remise des projets (1944, *la Chaux-de-Fonds, Documents Nouveaux*, la Chaux-de-Fonds, 1944, p. 201). Dans l'ensemble — mais pas dans les détails — ce dessin ressemble à certaines œuvres d'Alfred Waterhouse, ainsi qu'au Musée de l'Université d'Oxford (1855-1859), dont le projet gothique réalisé par Sir Thomas Deane et Benjamin Woodward avait été sélectionné en partie sous l'influence de John Ruskin.

¹³ L'influence de John Ruskin ainsi que celle d'Owen Jones sont étudiées dans ma thèse. Une version élargie du chapitre 4 doit paraître sous le titre « Le Corbusier, Ruskin, the Tree and the Open Hand » dans une anthologie sur Le Corbusier, *The Open Hand* par Russell Walden, Cambridge ; MIT Press, 1977. Cet essai traite des arbres en général et du pin en particulier ; nous tentons d'y démontrer que la signification symbolique potentielle attribuée aux arbres pendant la carrière naissante de Jeanneret à la Chaux-de-Fonds (sur les parois de la chapelle indépendante de Cernier-Fontainemelon, par exemple) prolongea ses effets sur sa vie ultérieure et influença même son travail à Chandigarh.

¹⁴ Procès-verbal de la Commission de l'Ecole d'art. Renseignement obtenu grâce à l'amabilité de M. Willy Egger.

**JEAN-FRANÇOIS DE CHAMBRIER
ET LE CLASSEMENT
DES ANCIENNES ARCHIVES NEUCHATELOISES**

Le 28 mai 1777 était signé à Soleure, et solennellement juré le 25 août suivant, le traité renouvelant les anciennes alliances entre la couronne de France et les louables cantons du Corps helvétique. Au côté de ces derniers, le prince-abbé de Saint-Gall, la république du Valais, les villes de Saint-Gall, de Mulhouse et de Bienne avaient été admis à participer aux avantages du traité. En revanche, la principauté de Neuchâtel, liée à quatre des cantons par des traités de combourgeoisie, n'y était pas mentionnée. Aux démarches réitérées faites par le représentant du roi de Prusse à Paris, au nom du souverain de Neuchâtel, une même réponse était faite chaque fois : le Roi Très-Chrétien était disposé à inclure la principauté dans son alliance helvétique pour autant que la demande lui en serait adressée par l'ensemble des cantons. Or, on savait fort bien à Neuchâtel que cette unanimité serait difficile à réunir, étant donné les tendances restrictives qui régnaient alors dans la Confédération. On comprenait aussi que le prestige du roi de Prusse était insuffisant pour amener les cantons obstinément opposés à l'inclusion de Neuchâtel dans l'alliance française à reviser leur attitude. C'était aux Neuchâtelois eux-mêmes qu'incombait le devoir de travailler au rapprochement des cœurs et des intérêts. Il fallait prouver aux cantons que l'ancienneté des relations helvético-neuchâteloises permettait de considérer la principauté comme un membre externe de la Confédération tout entière ; que les Neuchâtelois avaient dans le passé acquis des titres suffisants à la reconnaissance de tous les cantons ; qu'inversément les cantons n'avaient jamais marchandé leurs peines lorsqu'il s'agissait de porter au comté-principauté un secours dans le péril. Thèse spécieuse certes, et qui devait inciter les responsables de la politique neuchâteloise à brandir, à l'appui de leur argumentation, des preuves d'une solidité discutable. Le premier écrit — le plus notable aussi — sorti d'une plume officielle pour défendre la cause de l'helvétisme neuchâtelois est le libelle du conseiller d'Etat Jérôme-Emmanuel Boyve, chancelier de la principauté. Intitulé : *Recherches sur l'indigénat helvétique de la principauté de Neuchâtel et Vallangin*, il parut en 1778, soit une année après le renouvellement de l'alliance avec la France. Dans sa préface, l'auteur énumère complaisamment les sources de son information. On ne s'étonnera pas d'y trouver au premier rang des œuvres

narratives, d'un accès évidemment plus aisé que d'autres : la *Chronique*, de Stettler, les *Annales*, de Jonas Boyve, et surtout la *Chronique* du chapitre de Neuchâtel, œuvre encore inédite et dont l'auteur fait le plus grand cas : il s'agit, nous le savons aujourd'hui, de cet ouvrage apocryphe connu plus tard sous le nom de *Chronique des chanoines*, habile pastiche du milieu du XVIII^e siècle qui mystifiera pendant plus d'un siècle tous les historiens. Et les documents d'archives ? Ils viennent tout à la fin : « ... Les archives de l'état et de la ville de Neuchâtel, explique-t-il en conclusion de ce chapitre, m'ont ouvert la dernière et sans doute la plus sûre de mes sources ; mais il faudrait la plus longue vie pour découvrir et rassembler tous les filets qui pourroient la grossir, et qui sans doute resteront cachés aussi long-tems que quelque heureux encouragement n'opérera pas le travail nécessaire pour les tirer de leur obscurité... » Aveu significatif : le chancelier d'Etat reconnaît lui-même que les papiers publics dont il a le dépôt sont pratiquement inutilisables. En fait, l'ouvrage de Jérôme-Emmanuel Boyve ne leur doit presque rien, car l'auteur les connaissait à peine. Peut-être, avec ses contemporains, se faisait-il quelque illusion sur les ressources des archives du prince en tant qu'arsenal dans la lutte d'idées qu'il menait pour l'helvétisme de Neuchâtel. L'essentiel à nos yeux est de constater qu'un des premiers magistrats du pays était fort conscient de l'état déplorable qui régnait dans ce secteur de son administration.

Comment se présentaient les archives neuchâteloises en cette fin du XVIII^e siècle ? Quand nous parlons aujourd'hui d'archives d'Etat, nous pensons tout naturellement à un dépôt central, placé sous la responsabilité de la magistrature supérieure qui veille, par l'intermédiaire d'un fonctionnaire responsable devant elle, sur sa conservation et sa bonne gestion. La complexité de l'ancien régime et différents facteurs historiques, propres au pays neuchâtelois, se manifestaient ici de façon caractéristique. En fait, il existait au château de Neuchâtel quatre dépôts complètement séparés, classés différemment quand ils l'étaient, et soumis à des règles de consultation particulières. Le commissaire général avait la garde du plus important d'entre eux, quant à la masse des documents et à la fréquence de leur consultation. Comme préposé à la conservation des revenus du prince, il était responsable des grosses, ou terriers, où se trouvaient consignées les redevances réelles et personnelles, soit celles des choses et des gens, des titres relatifs au domaine du prince, des actes de franchises et des plans. Les registres des notaires neuchâtelois, très incomplètement réunis alors à Neuchâtel, formaient un deuxième dépôt, placé sous la garde du chancelier, comme notaire du prince et chef des notaires de l'Etat. Ce dernier était responsable également de l'importante série des manuels du Conseil d'Etat

et des liasses de pièces qui leur étaient annexées (requêtes et rapports). Enfin le secrétaire d'Etat était le gardien nominal d'un quatrième dépôt, celui des Grandes Archives, logé depuis le milieu du XVII^e siècle dans une salle voûtée du corps nord du château. Gardien nominal, disons-nous, car la porte fermant ce sanctuaire vraiment bien défendu était munie de plusieurs serrures : quatre conseillers d'Etat en détenaient les clefs, et il fallait leur consentement unanime pour que le sésame s'ouvrît ! C'est dire que le cas devait se présenter rarement. Ce dépôt mystérieux renfermait les titres relatifs à la souveraineté de l'Etat : notion vague, d'une interprétation facilement abusive, ce qui explique qu'à la *Gloriette* étaient déposés, outre la plupart des titres féodaux d'intérêt tout inactuel, les pièces d'administration des anciennes époques. Le tout, distribué dans des layettes de bois et dans des sacs, suivant une ordonnance de plus en plus hypothétique à mesure qu'on s'éloignait de l'époque du classement initial.

En fait, le dépôt des Grandes Archives, ou Vieilles Archives, avait été jadis fort bien organisé par celui qu'on pourrait appeler le premier ordonnateur des Archives de l'Etat : le chancelier Stenglin. En 1649, ce consciencieux magistrat avait procédé à un classement systématique, quoique sommaire, des titres que conservait le prince en son château de Neuchâtel. Les documents furent alors rangés, suivant leur nature, dans des étagères construites à cet effet dans la salle voûtée (*Gloriette*) où ils devaient rester jusqu'au début de ce siècle. Un inventaire en onze cahiers fut aussi dressé. La mauvaise santé du chancelier, et sans doute le temps insuffisant qu'il put consacrer à cet important travail, l'arrêtèrent en chemin. Le principe de classement adopté par Stenglin est simple : les titres se trouvaient répartis en 73 grandes divisions, correspondant en gros aux chapitres principaux de l'administration. Certaines de ces rubriques étaient doublées, voire triplées quand les documents qu'elles devaient comprendre étaient particulièrement nombreux, mais aucune subdivision, semble-t-il, n'était prévue. Le classement était donc très superficiel, et les rubriques souvent fort arbitraires.

L'ordonnance créée par Stenglin resta en usage un siècle et demi. Pratiquement, elle devint vite inopérante. Les successeurs du chancelier, accaparés par d'autres besognes, négligèrent d'y intégrer les apports nouveaux. D'autre part, les changements dynastiques y apportèrent un trouble irrémédiable. A deux reprises, la mort d'un souverain fut l'occasion d'un procès de succession. En 1694, à la mort de Jean-Louis-Charles d'Orléans-Longueville, comme en 1707, quand disparut Marie de Nemours, sa demi-sœur, les prétendants à l'investiture de Neuchâtel firent un large usage des titres du Trésor pour étayer leurs prétentions : de nombreuses pièces

disparurent alors. Parmi celles qui furent restituées, peu, semble-t-il, retrouvèrent la place que leur assignait le classement Stenglin.

Le Conseil d'Etat, nous l'avons-vu, connaissait cette situation déplorable : mais comment y remédier ? « Pour ce qui est des archives, écrivait-il au roi de Prusse en 1726, nous avons l'honneur de dire à Votre Majesté qu'effectivement les anciennes qui sont renfermées au château, dans ce qu'on appelle le Thrésor, sont depuis fort longtemps dans un grand désordre, et tel même qu'il est comme impossible de le reparer, les anciens gouverneurs et autres personnes en ayant enlevé ou égaré une grande quantité d'actes, titres et autres papiers importans qui y font un grand vuide... » Dans la suite de son message, le Conseil insiste, il est vrai, sur le bon ordre régnant dans les autres dépôts, placés sous la surveillance du chancelier et du commissaire général. Un fait demeurait cependant incontestable : les Grandes Archives étaient pratiquement inutilisables.

Parmi les documents classés par Stenglin dans la *Gloriette*, il en était certains dont l'administration ne pouvait se passer. Au cours du XVIII^e siècle, on les en retira peu à peu pour former un nouveau dépôt, remis au chancelier. Ces Petites Archives, comme on les appelait, étaient d'une consultation plus aisée que les Grandes, n'étant pas soumises comme ces dernières à la servitude d'une quadruple fermeture. Soustraites ainsi au dépôt principal, les Petites Archives assuraient le démembrement définitif du classement Stenglin.

Les regrets exprimés en 1778 par le chancelier Boyve restèrent quelques années sans écho. Pourtant, l'idée qu'un reclassement complet des Grandes Archives était d'une nécessité incontestable, dans l'intérêt même de l'Etat, faisait son chemin. L'éclatement soudain de la Révolution française fournit enfin aux autorités neuchâtelaises l'occasion d'intervenir dans ce domaine. Sentant son isolement croissant, le gouvernement de la principauté comprit la nécessité de mettre de l'ordre dans son ménage intérieur. L'initiative en partit d'un conseiller d'Etat, Jean-Jacques de Sandoz-Travers, châtelain de Thielle. Le 1^{er} février 1790, au cours d'une séance du Conseil, ce magistrat développa un long rapport, où l'état présent des archives du prince était décrit sans ménagement.

Je me crois appelé par devoir, disait-il, à fixer pour un moment vos regards sur un objet qui me paroît digne de votre attention. Je veux parler de l'état où se trouvent nos grandes archives. Ayant été dans le cas d'y avoir accès pendant le cours de l'été dernier à raison de l'absence de M^r le Procureur General, que je fus appelé à remplacer par ordre de M^r le Président de Pury, j'eus lieu de remarquer qu'il y règne le plus grand désordre. On y voit une multitude de titres, qui se trouvent pêle mêle, entassés les uns sur les autres, sans ordre et sans arrangement,

exposés à la poussière et aux injures d'un air humide, qui ne peuvent que les dégrader. D'autres, à la vérité, sont serrés dans des layettes, mais on ne sait pas au juste ce qu'elles contiennent. Il résulte de ce désordre que lorsqu'on a besoin d'un titre, on est hors d'état de le trouver, parce qu'à chaque recherche il faudroit épuiser cet immense cahos et épilucher d'un bout à l'autre ce fatras de papiers et de vieux écrits, ce qui demanderoit un travail assidu de plusieurs mois et peut être d'années entières. Il en résulte encore que toutes les fois que l'on accorde à un particulier l'accès de ces archives, on l'expose evidemment à la perte de vingt quatre francs, qu'il est obligé de payer pour obtenir cette faveur, sans qu'on puisse avoir aucun espoir fondé de decouvrir ce qui fait l'objet de ses recherches. Ici j'ose en apeller à l'expérience de Messieurs le Président, de M^r le Chancelier et de M^r le Procureur General, et je les prie de declarer si jamais il leur est arrivé de trouver dans ces archives les titres que l'on cherchoit à y decouvrir, ou au moins s'ils ont éprouvé frequemment cette satisfaction, lorsque leurs offices les ont apellé à y fouiller...

Après avoir présenté un tableau si sombre de la situation, Sandoz-Travers en vient au remède à appliquer. Il rappelle qu'il y a une douzaine d'années, un particulier de Neuchâtel, le chambellan de Chambrier, proposa spontanément au Conseil de mettre de l'ordre dans les Grandes Archives, et cela de façon gratuite. Il était disposé alors à consacrer tout son temps disponible à dresser un catalogue raisonné des titres déposés au Trésor. « Si cette proposition eut été accueillie avec empressement et avec reconnaissance, je ne doute pas, poursuivait Sandoz-Travers, que ce travail ne fut actuellement fini, ou du moins très avancé. » Or, aujourd'hui plus que jamais, une intervention se révèle indispensable. « La chambre de nos Grandes Archives est si humide qu'au cœur même de la canicule on ne peut y tenir... Dès là, il est évident que cette humidité doit nécessairement degrader les differens papiers et escrits qui sont consignés dans ce depot, en telle sorte qu'ils deviendront indechiffrables, si deja dans ce moment plusieurs d'entre eux ne le sont pas. » Le motionnaire concluait en proposant au Conseil de nommer une commission des Archives, chargée de veiller aux moyens de remédier au désordre existant, et plus particulièrement de s'enquérir des dispositions actuelles de Chambrier.

Quel était donc ce chambellan de Chambrier auquel le rapport Sandoz-Travers attribuait de si éminentes capacités? Né en 1740, Jean-François, baron de Chambrier, appartenait à une ancienne famille neuchâteloise qui avait fourni à l'Etat, comme à la ville de Neuchâtel, de fort nombreux magistrats. Comme maire de Neuchâtel, son grand-père, François de Chambrier avait joué un rôle de premier plan en 1707, lorsque le Tribunal des Trois-Etats fut appelé à prononcer l'investiture de la principauté après la mort de Marie de Nemours. L'oncle de Jean-François, le baron Jean de

Chambrier représenta au milieu du siècle le roi de Prusse auprès de la cour de France, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Homme d'ancien régime, Jean-François de Chambrier avait été élevé dans le milieu assez fermé d'une aristocratie vouée par tradition au service du prince. Ses goûts d'indépendance, joints à un certain dilettantisme le tinrent cependant à l'écart des charges officielles, après un court passage dans la diplomatie prussienne. Il vivait alors retiré dans sa propriété de Monruz, à l'est de Neuchâtel, partageant son temps entre la gérance de son patrimoine et ses travaux historiques, et bornant ses ambitions mondaines à porter le titre honorifique de chambellan du roi (octroyé par Frédéric-Guillaume II en 1787). Il est difficile de dire d'où lui était venu ce goût pour les recherches historiques qui, avec l'âge, devait devenir sa préoccupation unique. De quelques confidences jetées çà et là dans des lettres que nous avons eues sous les yeux, il apparaît que le général Beat-Fidel Zurlauben eut sur sa vocation de diplomate une influence déterminante.

En relation avec feu M. de Lauzanne il y a seize ans, écrivait Chambrier en 1803, il me fit faire connaissance avec M. de Zurlauben, le Nestor de nos historiens de la Suisse et de nos diplomates... Ses bontés me valurent la communication de ses riches recueils et une direction pour le travail. C'était faire naître tous mes regrets sur le temps perdu. Mais j'allais en avant profondément pénétré de cette vérité, c'est que si j'avais commencé à vingt ans à m'occuper sérieusement comme je le faisais à quarante-sept ans, et comme je l'ay fait depuis, de recherches sur l'histoire dont le domaine est immense, en l'accompagnant de l'étude de la littérature qui sert à apprendre à écrire et à parler sa langue, et en m'y bornant, j'aurais pu acquérir ce qui me manque.

Venu ainsi tard aux études diplomatiques, mais convaincu d'y avoir trouvé une mine féconde, Chambrier s'appliqua dès lors à rattraper le temps perdu. Il se mit à étudier les riches archives de sa famille, puis les documents qu'on lui passait de côtés et d'autres. Des relations personnelles lui donnèrent accès à plusieurs dépôts officiels, qui ne s'ouvraient guère à cette époque sans protection. Ainsi, il visita celui du prince-évêque de Bâle, à Porrentruy en 1799, et plus tard celui de Berne, grâce à l'introduction de l'avoyer de Mülinen. D'autres documents provenant d'archives cantonales lui furent communiqués en copie par des magistrats obligeants. C'est ainsi qu'il parvint à se constituer, au cours des années, une riche collection diplomatique dont il mettait lui-même les ressources à la disposition des chercheurs ou des amateurs de généalogies. A une époque où les collections de sources historiques n'existaient pas encore chez nous, des hommes comme Chambrier jouaient un rôle éminent d'informateurs. On s'adressait à eux comme on

consulte aujourd'hui des recueils de textes ou des manuels d'histoire. Effectivement, le baron Jean-François de Chambrier fut pendant les trente dernières années de sa vie le pourvoyeur presque obligé des anciennes familles neuchâteloises qui réclamaient de lui des preuves d'ascendance ou des précisions d'histoire locale. Son intérêt personnel le portait plus particulièrement vers l'histoire des familles féodales, ou chevaleresques comme on disait alors. Le général Zurlauben l'avait engagé à entreprendre des recherches sur l'origine de la maison de Neuchâtel, et cet objet l'occupait jusqu'à la fin de sa vie. Plus doué pour l'étude de détail que pour la synthèse, il avait quelque peine, comme il l'avoue lui-même, à mener à bien un travail commencé. D'ailleurs, sévère à l'égard de lui-même, il éprouvait des scrupules, et comme une sorte de pudeur, à livrer au public ses études achevées. Parlant un jour à un correspondant des publications qui sortaient de presse, les jugeant trop nombreuses et d'un intérêt médiocre, il blâmait « cette réputation frivole qu'il est de mode de rechercher par les tristes honneurs de l'impression. Les hommes véritablement instruits croiront bientôt déroger en publiant par ce moyen des ouvrages utiles ». En fait, des nombreux manuscrits que laissa ce grand laborieux, un seul devait être connu du public : c'est l'essai intitulé *Sur la vie et le procès de Vauthier bâtard de Neuchâtel* qui parut dans la revue que publiait son ami, l'avoyer de Mülinen, *Der Schweizerische Geschichtsforscher* (1812).

Mais nous anticipons. A l'époque où le conseiller d'Etat Sandoz-Travers proposait à ses collègues de confier le reclassement des Grandes Archives à Chambrier, ce dernier, probablement, n'avait pas eu encore accès au dépôt jalousement gardé. Mais il en soupçonnait les richesses. Si le Conseil voyait dans le regroupement systématique des anciens titres de l'Etat une œuvre nationale, propre en quelque sorte à rehausser le prestige de la petite principauté en prouvant son antiquité avec son caractère helvétique, d'autres mobiles sans doute poussaient Chambrier à l'entreprendre. Il comptait trouver aux Archives des matériaux qui lui manquaient encore pour poursuivre ses propres recherches sur la maison de Neuchâtel, l'histoire des fiefs et des familles féodales.

Aussi n'est-il pas étonnant de le voir donner dès l'abord son accord à la proposition que lui fit le Conseil, adoptant les conclusions de Sandoz-Travers. Une commission formée de quatre conseillers d'Etat avait été chargée, le 1^{er} février 1790, de veiller « aux moyens les plus efficaces pour mettre en ordre les grandes archives, et de sonder à cet effet les bonnes dispositions de Mondit Sieur le chambellan de Chambrier ». Une semaine plus tard, sa mission était remplie, et Chambrier signait entre leurs mains une déclaration qui allait le lier, il ne s'en doutait peut-être pas, pour le

reste de sa vie. Il y affirme, en donnant sa parole d'honneur, avoir accepté la proposition du gouvernement « d'examiner tous les titres et papiers qui sont déposés dans les archives de l'Etat et d'en dresser un inventaire raisonné ». Les documents à analyser lui seront remis par livraisons successives contre lesquelles il donnera un récépissé contenant la liste des pièces. Chaque fois qu'il rendra une de ces livraisons, il en remettra à la commission l'analyse, ou catalogue raisonné. Si parmi ces pièces, il en est que la commission estime revêtues d'un caractère secret, il s'engage à n'en pas prendre de copie à son usage. Il promet enfin, pour le cas où la mort le surprendrait dans son travail, de faire en sorte que le catalogue déjà fait parvienne aux mains du gouvernement.

Il est évident que des stipulations si sévères compromettaient par avance l'efficacité du classement. Ne pouvant travailler dans le dépôt même, devant se contenter des lots de documents que la commission lui remettait parcimonieusement, Chambrier se trouvait privé, au moins au début, d'une vue d'ensemble des fonds existants. Ces derniers, nous l'avons vu, étaient dans le plus grand désordre : aussi les livraisons qui lui étaient faites, au fur et à mesure qu'avancait l'analyse, devaient-elles être des plus disparates. Chambrier ne tarda pas à se rendre compte des difficultés de l'entreprise : la matière à classer était énorme, dépassant sans doute les forces d'un homme seul. Un collaborateur lui était indispensable. Mais une difficulté s'ajoutait aux autres : il avait pris l'engagement de ne communiquer à personne les pièces passant entre ses mains. L'initiative de lui nommer un adjoint devait donc partir du Conseil lui-même. Constatant cette situation, le gouvernement autorisa François de Sandoz-Travers, le fils du châtelain de Thielle, à se réunir à Chambrier pour le dépouillement des archives, « lui enjoignant, au reste, le plus profond secret sur les pièces dont il prendra connaissance » (22 mars 1790). La solution était boiteuse : le jeune Sandoz-Travers, alors interprète de la Seigneurie, manquait de l'expérience et des connaissances nécessaires. Or, c'était moins d'un collaborateur peu compétent que d'un véritable secrétaire, susceptible d'être formé à son école, qu'avait besoin Chambrier. Engagé bientôt dans la voie de la magistrature publique, qu'avait suivie son père, François de Sandoz délaissa les archives. Chambrier attendit vingt ans qu'on lui procurât un secrétaire !

Une autre difficulté, de méthode celle-ci, devait retarder, dans les premières années, l'avancement de son travail. Il s'était engagé, nous l'avons vu, à donner à la commission un catalogue raisonné, soit analytique, des pièces qui lui étaient communiquées. Cédant trop facilement « au désir de tout connaître » (13 novembre 1809), c'est son expression, il transcrivit des actes presque intégralement, au lieu de se contenter d'une rapide analyse.

Son inventaire prenait des proportions inquiétantes, et la bonne marche de l'œuvre s'en trouvait compromise. En décembre 1791, dans une lettre à Nicolas-Frédéric de Mülinen, il dit avoir analysé, ou vu en tout cas, six cents actes environ, mais il n'est pas certain que ce rythme se soit maintenu au cours des années suivantes. Des circonstances familiales, ou simplement privées, l'éloignaient souvent de Neuchâtel : villégiatures prolongées dans ses propriétés de Dombresson et de Cornaux, cures de bains à Yverdon, etc. Après le mariage de sa fille unique, Rosalie de Chambrier, avec David de Saussure (1796), il séjourne volontiers au château de Bercher, puis à Lausanne. Quelques années plus tard, revenant sur cette période, il mentionne dans un rapport au Conseil (déjà cité) la lassitude qui l'atteignait parfois : « Il est, dit-il, ... des dégouts inséparables de toute espèce d'entreprises : n'y eut-il ici que ceux qui naissent d'une foule de pièces sans intérêt, mais que je me suis prescrit le devoir de faire également connaître. »

Là, précisément, était le problème : donner une analyse intégrale des pièces contenues dans le dépôt des Grandes Archives, quels que soient leur époque ou l'intérêt qu'elles pouvaient présenter. Chronologiquement elles ne dépassaient guère l'année 1707, marquant la fin du régime des Longueville : cette limitation chronologique conférait aux fonds une certaine unité. Mais c'était tout. Le désordre extérieur du dépôt et la vue partielle qu'en avait Chambrier avaient engagé ce dernier à imposer dès le début une nouvelle ordonnance, sans tenir compte du classement Stenglin qu'il ne connaissait même pas. Or, entre temps, l'inventaire de 1649 fut retrouvé. Les pièces analysées depuis 1790 par Chambrier avaient été munies de nouvelles cotes qui, évidemment, ne correspondaient pas aux anciennes. Comme le nouveau classement avançait très lentement, aux yeux des membres du gouvernement, la crainte fut exprimée que la nouvelle ordonnance n'accrût, en fin de compte, le désordre général et n'empêchât, à l'avenir, de retrouver les pièces.

A la suite d'un rapport que fit sur ce sujet le lieutenant-général de Béville, gouverneur de la principauté, un rescrit royal fut adressé de Berlin, le 20 février 1800, au Conseil d'Etat. Le souverain manifestait Sa haute approbation pour le travail désintéressé qu'avait accompli depuis dix ans le baron de Chambrier, en entreprenant gratuitement le rétablissement de l'ordre dans les archives de la principauté. Il l'en récompensait en lui faisant délivrer un brevet de conseiller d'Etat honoraire. Cette distinction n'était pas sans valeur pratique, car elle donnait à son bénéficiaire une autorité plus grande à l'égard des membres du gouvernement, et devait lui faciliter l'accès au dépôt des archives. Le roi y mettait une condition : indépendamment des engagements déjà pris le 8 février 1790, Chambrier devait s'as-

treindre à remettre les séries dans leur ordre primitif, suivant l'ancien inventaire. Il fournirait un extrait de toutes les pièces, tout en gardant la liberté de s'occuper d'abord des titres qu'il jugerait les plus « intéressans ». Ainsi, il n'était plus nécessaire d'analyser complètement une liasse, avant de passer à la suivante.

Le rescrit du 20 février 1800 marque ainsi le début d'une nouvelle période. Placé désormais, par la volonté royale, devant la nécessité d'analyser toutes les pièces, Chambrier dut abandonner les inventaires déjà faits. Il en avait alors rédigé trois volumes, qu'il lui fallut refondre complètement. Le nouveau catalogue, résumé des précédents et continué au fur et à mesure des nouveaux dépouillements, est l'*Inventaire raisonné*. L'auteur n'en put voir l'achèvement, mais l'ouvrage fut continué après sa mort suivant ses principes. Chaque acte, muni de sa cote, soit de l'indication de la liasse et d'un numéro d'ordre, s'y trouve décrit par ses éléments caractéristiques : intitulé, caractère original ou non, langue, sujet principal, noms et qualités des parties contractantes, faits épisodiques, s'ils offrent de l'intérêt, date, signature éventuelle, sceaux. « J'ai cru en un mot, explique-t-il, dans le rapport au Conseil déjà cité, devoir faire connaître tout ce que chacun d'eux contenait d'essentiel, afin qu'on fut dispensé d'y recourir, si ce n'est dans les cas de discussions ou de difficultés qui l'exigent. » Simultanément, pour que l'autorité pût bénéficier déjà des analyses faites, il entreprenait l'exécution d'un *Répertoire général*, groupant sous un certain nombre de rubriques, ou chapitres, les actes inventoriés. Ce catalogue par matières, rédigé d'une façon beaucoup plus sommaire que l'*Inventaire raisonné*, ne devait constituer, dans la pensée de son auteur, qu'une étape intermédiaire. Il l'avait entrepris pour des besoins tout pratiques et avant d'avoir acquis une vue suffisamment complète de l'ensemble des fonds. Dans la suite, il dut le refaire, le plan de classement s'étant modifié au cours du travail. Des 93 chapitres prévus primitivement, il n'en resta que 88 dans la rédaction définitive, œuvre de ses successeurs. Mais le *Répertoire général* que nous possédons, si arbitraire qu'il soit en plusieurs de ses parties, est exhaustif, et pour cela même d'une utilité incontestable. Il donnait en outre à son auteur le moyen de se conformer, dans une certaine mesure, à l'ordre qu'il avait reçu de revenir au plan de classement du chancelier Stenglin. Dans une faible mesure, il est vrai, car les rubriques créées par Chambrier sont loin de correspondre, dans le détail, au répertoire si incomplet de son prédécesseur.

Plus il avançait dans son travail, plus l'auteur se rendait compte qu'il ne pouvait compter que sur ses propres forces pour en maîtriser les difficultés. En 1806, il écrit ces lignes à son correspondant, Mülinen, le seul qui fût capable, à son avis, d'apprécier ses efforts :

Je continue avec beaucoup d'intérêt le dépouillement des archives. Si je puis arriver au terme, j'auray fait un ouvrage que personne n'aura exécuté : souvent entrepris ou par des ignorans, ou par des gens trop occupés d'ailleurs et toujours interrompus ; de plus habiles quoy qu'en très petit nombre dans ce genre de travail exerçaient des offices auxquels ils se devaient. Libre par ma position, entraîné par mon gout, assés ardent à l'ouvrage, je n'ay d'autres regrets que d'avoir comencé si tard. Je ne puis pas dire que je provoque des envieux de ce travail, car dans tout mon païs personne ne voudrait avoir entrepris l'inventaire raisonné de nos actes, et ne se soucie même de savoir définir le mot de diplomatique, qu'on regarde comme une science futile, mais on trouve quelquefois des importuns sur sa route qui veulent se mêler de ce qu'ils n'entendent pas. C'est la maladie de tous les païs...

Est-ce pour imposer silence à ces « importuns » que Chambrier se décida en 1809 à présenter un rapport d'ensemble sur le travail qu'il avait accompli depuis dix-neuf ans ? Il est certain que parmi les membres du gouvernement plusieurs manifestaient quelque souci quant au sort réservé au nouveau classement. La santé du conseiller honoraire, ébranlée par la tension excessive qu'il s'imposait en un labeur ininterrompu, était loin d'être satisfaisante. Qu'allait-il arriver si la mort le surprenait, dans l'état d'inachèvement où se trouvait encore son travail ?

En novembre de cette année, il envoya donc au Conseil un mémoire où il exposait le résultat de son labeur. Jusqu'à la fin de 1808, il avait eu entre les mains 118 liasses qu'il avait désignées chacune par une lettre de l'alphabet, de A à Z, en reprenant cinq fois cet alphabet. Il en était donc à Z 5. Ces liasses comprenaient 6953 actes, dont 3776 cotés et analysés. « C'est bien peu pour mes desirs, concluait-il, car j'ai senti vivement le regret de prolonger cet ouvrage au delà de mes idées et du terme que je croyais pouvoir fixer lorsque je l'entrepris ! » Sur la base du *Répertoire général*, poursuivi maintenant simultanément avec l'*Inventaire raisonné*, Chambrier offrait ensuite de replacer les liasses au Trésor, où elles figureraient dans les cases des étagères suivant l'ordre alphabétique des rubriques. Ce travail serait encore provisoire, car le conseiller honoraire n'avait vu jusque alors que le tiers à peine des liasses existantes. Quant aux pièces elles-mêmes, nous savons aujourd'hui qu'il lui en restait près de dix-huit mille à coter et analyser !

Sagement, le Conseil s'abstint de prendre alors une décision trop limitative. Il témoigna au baron de Chambrier la satisfaction particulière qu'il éprouvait « en voyant le résultat de ses longs et méritoires travaux », et lui fit savoir qu'il acceptait avec reconnaissance l'offre qu'il lui faisait de les continuer. Une commission de quatre membres était chargée de collaborer avec lui pour l'exécution de son nouveau plan (13 novembre 1809).

Il semble que l'affaire du classement provisoire en soit restée là, et c'est tant mieux : Chambrier put ainsi vouer ses dernières forces à la poursuite de l'inventaire analytique, sans être arrêté dans son travail par des besognes matérielles de classement qui, en somme, n'étaient pas de son ressort. Cependant, les années passant, le gouvernement comprit qu'il devait faire quelque chose pour encourager le travailleur solitaire et aplanir les difficultés que son âge rendait plus sérieuses. Un obstacle matériel menaçait alors de paralyser gravement l'avancement de l'Inventaire et du Répertoire, son complément. A la fin de 1802, Chambrier avait fait l'acquisition, avec son gendre David de Saussure, du domaine de Jouxens, près de Lausanne. Il prit l'habitude d'y faire des séjours de plus en plus longs, si bien que le bruit courut à Neuchâtel qu'il avait l'intention de s'établir complètement dans le pays de Vaud, et de vendre sa propriété de Monruz. Le contact avec les archives neuchâteloises semblait en tout cas se relâcher, car Chambrier n'avait pas été autorisé officiellement à emporter à Jouxens, pour les analyser, les titres du château. D'autre part, l'écriture du conseiller honoraire convenait mal, Chambrier le reconnaissait lui-même, à la rédaction d'un répertoire : minuscule, coupée d'innombrables abréviations, elle était d'une lecture peu aisée. Chambrier n'était pas en mesure d'employer un secrétaire personnel, rétribué de ses propres deniers. En revanche, il connaissait un homme pouvant remplir fort bien cet office : c'était le secrétaire de Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres, alors ministre du roi de Prusse auprès de la Confédération helvétique. Il se nommait Jean-Pierre Sunier. Ses capacités étaient réelles : copiste fidèle et laborieux, il avait en outre l'esprit délié, et possédait déjà une certaine pratique des anciennes écritures. Sa connaissance de la langue allemande permettait d'attendre de lui une utile besogne quand il s'agirait d'analyser les actes allemands, assez nombreux. Dans un rapport qu'il adressa au Conseil d'Etat, le 13 février 1810, le procureur général Georges de Rougemont montrait l'urgente nécessité de procurer au conseiller honoraire une aide efficace : « Il est absolument nécessaire, disait-il, d'accorder à M^r de Chambrier le secours qu'il demande, car je ne crains pas de dire que s'il ne finit pas son entreprise, il eût mieux valu qu'il ne l'eût pas commencée. Or il a soixante et dix ans, il y a vingt ans qu'il travaille à cette entreprise et elle n'est pas à moitié achevée... » Il fut alors décidé que les répertoires déjà rédigés seraient copiés aux frais de l'autorité « par une personne capable d'exécuter convenablement ce travail ». En outre, le procureur général était autorisé à faire remettre à Chambrier, pendant ses séjours à Jouxens, les actes qu'il se proposerait d'y dépouiller (19 février 1810).

L'adoption de cette mesure libérale marque en fait le début de la

troisième et dernière période de l'activité si féconde déployée par le conseiller honoraire. Malgré ses forces qui baissent, il redouble d'énergie, passant des journées entières à sa table de travail, y consacrant même ses veilles, pour utiliser au mieux les années qui lui restent, prévoyant qu'elles seront brèves. Il se flatte encore de parvenir au terme qu'il s'est assigné en 1790, mais parfois, devant l'immensité du labeur, le découragement l'effleure :

Je suis parti de Jouxens le 1^{er} du courant, écrit-il de Monruz le 21 mars 1810, à Mülinen, pour m'occuper ici de la continuation de mon grand travail. Si l'hydroisie, l'apoplexie, l'étiisie, ou telle autre misère de cette espèce qui nous sert de passage pour aller plus loin ne m'arrête pas bientôt, j'espère que je pourrai le terminer. Le travail a été, je crois, la plus grande jouissance de ma vie parce qu'il a été long, presque toujours piquant et instructif par le grand nombre de découvertes qu'il m'a offert. Tout cela est très rare dans ce cours si varié de plaisirs dont nous cherchons à embellir ce court et si souvent pénible pèlerinage. Bientôt il faudra tout abandonner, et seulement je commence à m'apercevoir du parti que j'aurais pu tirer de mes faibles études pour marcher en avant...

L'été de l'année suivante, nous le retrouvons à sa campagne de Jouxens, travaillant d'arrache-pied sur les milliers d'actes que le procureur lui a fait parvenir. Désormais, Sunier est à ses côtés, logeant à Jouxens et écrivant dans l'Inventaire, dont les volumes s'accroissent, les analyses dictées par l'infatigable conseiller. Il note le 2 juillet 1811 : « Je sors du 40^e jour de travail depuis le 23 may jusqu'à hier au soir sans interruption, 10 ou 11 heures par jour, dictant pendant ce tems là, en me promenant mes actes à la main. J'ay expédié pendant ce tems là 1838 actes ou pièces dont j'ay donné l'extrait raisonné, et souvent assés étendu. Le Conseil d'Etat a souhaité que je m'occupasse icy de ce travail et m'a fait faire des envois l'an passé et celui cy. J'espère que je viendray à bout d'épuiser nos archives ; travail qui m'intéresse fort, auquel je mets le plus grand prix, et que je termineray dans peu de tems j'espère, si la Parque m'oublie encore quelques momens... »

En fait, la Parque clémente devait lui laisser encore un répit de deux années. Au début de 1813, il pouvait se croire parvenu près du but, ayant inventorié plus de quatorze mille actes, quand une décision de l'autorité vint lui imposer de nouvelles obligations. On avait trouvé dans un galetas du château quantité de pièces jugées sans valeur. Chambrier fut invité à les examiner : une partie assez importante d'entre elles fut reconnue susceptible d'être incorporée aux Grandes Archives, d'où elle avait été séparée anciennement : il s'agissait donc d'analyser aussi ces pièces et de les porter au Répertoire (21 juin 1813). Le Conseil les attribua donc à Chambrier.

Labeur nouveau qui l'écrasa, lui dérobant ses dernières forces. « Tout roule sur moy, écrivait-il le 27 mai 1813, dans le dépouillement de ces restes d'archives qui monteront bien encore, par de nouvelles découvertes, à plus de sept mille pièces. Mais je n'y suffirai pas... Je m'aperçois que j'approche de 73 ans. Même ardeur dans l'esprit et le courage ; mais les forces s'affaiblissent. »

Le 19 décembre 1813, une attaque d'apoplexie le terrassa à Jouxens : Jean-François de Chambrier mourait à la besogne !

Au début de l'année suivante, le frère du conseiller honoraire, Samuel de Chambrier, s'offrit spontanément au Conseil pour mener à bonne fin le dépouillement des Grandes Archives. Proposition qui fut acceptée aussitôt (8 février 1814), car il était d'un intérêt évident que l'Inventaire et le Répertoire fussent achevés sans délai. La tâche, d'ailleurs, n'était pas confiée à un novice, car Samuel de Chambrier avait procédé, quelques années auparavant, au classement des archives de la ville de Neuchâtel. Mais lui non plus ne put y suffire. Quand sa santé l'eut obligé à s'arrêter, ce fut le secrétaire Jean-Pierre Sunier qui acheva le travail.

Le 4 juin 1821, soit près de huit ans après la mort de Jean-François de Chambrier, l'Inventaire raisonné et le Répertoire général étaient remis à la commission des archives. Dans un rapport introductif, Frédéric de Chambrier, le futur historien de la principauté, montra que ce résultat avait coûté une vie de travail. Parlant de feu le conseiller honoraire, « on peut dire, écrivait-il, qu'il mourut à la peine, car il n'est pas douteux que la fatigue résultant de l'application à la lecture difficile des vieilles écritures, prolongée quelquefois durant 12 et 15 heures par jour, n'ait été fort nuisible à sa santé. » Le nombre total des pièces analysées s'élevait à 22.578, réparties en 605 liasses, formant 25 alphabets. L'*Inventaire raisonné* des Archives formait quinze volumes in-folio et le *Répertoire général* quatre.

Depuis lors, ces ouvrages sont restés à la disposition des archivistes neuchâtelois qui les utilisent couramment. Et leur valeur pratique, dira-t-on ? Certes, il convient de faire ici quelques réserves. Rappelons tout d'abord que les fonds classés par Chambrier ne représentaient qu'un secteur des archives de la principauté. La date de 1707, choisie comme terme ultime des pièces à classer, était commode, encore que très arbitraire. Mais les cloisons administratives étaient alors si étanches que certaines séries antérieures à 1707, qui ne se trouvaient pas alors à la Gloriette, échappèrent alors à Chambrier, restant hors du classement. D'autres, au contraire, dépassant largement la date fatidique, y furent incorporées, le hasard voulant qu'elles fussent jointes alors aux pièces plus anciennes. Plus graves sont les objections de méthode. Nous avons vu les raisons pratiques qui

empêchèrent Chambrier de grouper de façon systématique les pièces qu'il avait à analyser : des liasses arbitrairement constituées lui étaient soumises une à une, et pour s'y retrouver il était bien obligé de les munir de cotes parfaitement arbitraires, elles aussi. Cela dans les débuts du moins, car plus tard, ayant accès au dépôt des Archives, il eût pu, semble-t-il, respecter en une certaine mesure les fonds déjà constitués. Il n'en fit rien cependant, et continua jusqu'au bout à grouper par liasses d'une trentaine de pièces les documents qu'il analysait. Ainsi la plupart des fonds furent-ils impitoyablement disjointes. C'était d'ailleurs l'esprit du temps, et les grands dépôts d'archives classés à cette époque ne connurent pas d'autre sort. Le Répertoire général était destiné à pallier cet inconvénient majeur. La classification qu'y introduisit Chambrier est parfaitement défendable : elle était susceptible de rendre d'excellents services, en orientant d'emblée le chercheur sur le secteur intéressant. Treize séries parallèles, divisées chacune en un certain nombre de chapitres, embrassent tout le dépôt. En fait, le détail en est assez décevant : le Répertoire n'est solidement charpenté que dans son cadre général. Il souffre dans le détail des mêmes lacunes qui affectent l'Inventaire. A l'intérieur de chaque chapitre, les pièces sont énumérées au petit bonheur, sans ordre logique ni suite chronologique, si bien qu'il faut parcourir souvent des pages entières et lire des centaines de titres avant de rencontrer la mention de l'acte cherché. Chambrier n'eut pas le temps matériel, ni les forces sans doute, de soumettre cette ébauche à un reclassement satisfaisant.

Tels qu'ils se présentent cependant, Inventaire et Répertoire conservent leur valeur. Leur principal mérite est d'englober l'ensemble, ou peu s'en faut, des séries anciennes des archives neuchâtelaises. Si Chambrier ne s'était pas attelé au labeur vraiment énorme que représentait l'analyse exacte et précise de ces milliers d'actes d'origine souvent hétéroclite, personne d'autre sans doute ne s'y serait risqué. Aussi le travail du conseiller honoraire mérite-t-il la reconnaissance de la postérité. Celle-ci ne s'y est pas trompé. Quand, en 1840, le conseiller d'Etat Frédéric de Chambrier livra au public son excellente *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, basée pour la première fois sur des documents de première main, il ne manqua pas de rendre hommage au laborieux ordonnateur des archives neuchâtelaises : « Je me suis appliqué, dit-il, à ne rapporter que des choses certaines, et je n'aurais pas osé entreprendre cet ouvrage sans les matériaux nombreux et solides qu'avait préparés l'infatigable persévérance d'un émule des Bénédictins, qui a passé la moitié de sa vie et une grande partie de ses nuits à déchiffrer et analyser les vingt-deux mille actes des archives de l'Etat, et bien des centaines d'in-folio. »

Inauguré sous le signe de l'helvétisme du siècle des lumières, le classe-

ment des anciennes archives neuchâtelaises s'était achevé, trente ans plus tard, au moment où les recherches historiques prenaient leur essor. Il venait à son heure pour fournir aux historiens de l'époque contemporaine un outil de travail, imparfait certes, mais indispensable.

Alfred SCHNEGG.

SOURCES

Archives de l'Etat, Neuchâtel : Manuels du Conseil d'Etat.

Burgerbibliothek, Berne : Mül-25-1.

Louis Thévenaz, *De la grotte au palais de cristal*, dans les *Nouvelles Etrennes neuchâtelaises*, 1923, p. 64-89.

DEUX ŒUVRES DE SERRURIERS DE SAINT-BLAISE AU XVIII^e SIÈCLE

La flèche du temple de Saint-Blaise étant en mauvais état, l'assemblée de paroisse charge les gouverneurs, en août 1746, de la faire réparer. Ces derniers font un marché en novembre de la même année avec Samuel Rübli (Rubeli), maître couvreur de toits, et lui promettent un louis d'or neuf, « moyennant que le dit Rübli fournira tout ce qui est nécessaire pour les dites réparations à ses frais, à la réserve du fer blanc et des clous dont la paroisse est chargée »¹. Ces travaux furent exécutés en 1749 ; le registre de paroisse ne donne aucun renseignement à leur sujet.

A P D C Davd : Bre Nle
 pierre * Petere * S * D *
 Les deux Gouverneur de
 Pa Roiss & 1749
 IHN *

Fig. 1. Inscription de la barre de fer de la flèche du temple ; (gravée en réalité sur une seule ligne).

Le 8 octobre 1949, la foudre tombe sur la flèche du clocher, inclinant dangereusement son poinçon ; il doit être remplacé. Lors des travaux effectués à cet effet en novembre, on trouve une barre de fer plat, large de 5 cm et longue de trois mètres, qui fixait entre elles les poutres du poinçon. Cette barre est enlevée², exactement deux siècles après avoir été

posée. L'inscription à l'orthographe fruste qui la parcourt d'un bout à l'autre — nous l'avons relevée ici en la mettant sur cinq lignes par commodité — permet de retrouver le nom des maîtres d'œuvre et des artisans de la reconstruction de 1749 (fig. 1). Les gouverneurs de la paroisse en 1748-1749 sont Pierre Péters, de Saint-Blaise, et le justicier Siméon Davoine, de Marin. Abraham Prince-dit-Clottu et Jean-Henri Nicolet ont exécuté la poutraison ; ils appartiennent tous deux à des dynasties de charpentiers attestées durant plus d'un siècle dans la région. Le serrurier David Brenier, 1722-1800, qui a façonné la barre de fer, a taillé sur elle son nom en toutes lettres et a appliqué son poinçon à deux endroits. Cette empreinte rare contient une marque de maison formée d'une croix latine et d'un chevron brochant sur son pied. La même marque se retrouve en 1788, gravée sur le linteau de la porte de la maisonnette que notre serrurier a construit dans sa vigne des Deleynes (fig. 2). Accompagnée de deux lions, elle figure sur l'écu dont David Brenier se sert pour cacheter ses lettres en 1776³.

17 D * B 88

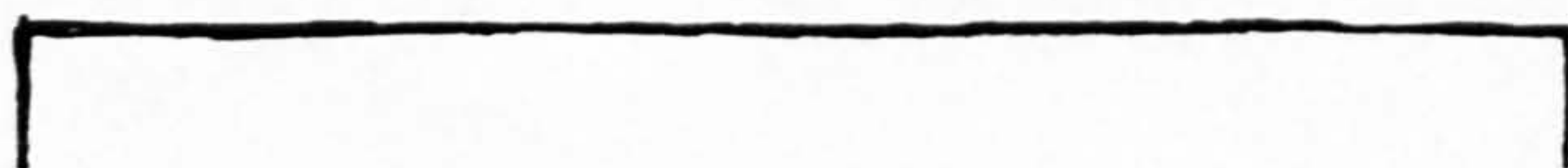


Fig. 2. Marque et initiales de David Brenier sur le pavillon de vigne des Deleynes, à Saint-Blaise, 1788.

C'est aussi à une ancienne famille de Saint-Blaise qu'appartient Jean Virchaux, né en 1728, le second serrurier dont une œuvre signée est parvenue jusqu'à nous.

L'actuel Hôtel du Cheval-Blanc était au XVIII^e siècle la maison de commune de Saint-Blaise. Le Conseil, soucieux de mettre ses archives en sécurité, décida le 19 septembre 1762 qu'« on fera construire un buffet dans le grand poêle de la Communauté pour les archives de la Communauté ». Marché fut conclu le 3 octobre avec Jacob Jean-Cartier, des Brenets, habitant Saint-Blaise. Cette armoire murale devait être protégée contre le feu et les voleurs ; le 29 décembre, « il a été convenu avec le Sr Jean Virchaux, serrurier, qu'il construira deux portes de fer solides et assurées pour fermer nos archives au grand poêle de la maison de commune moyennement le prix convenu de 4½ batz par livre qui luy sera payé, l'ouvrage étant bien fait au dit de maîtres et gens à ce entendus »⁴.

Le siège des autorités communales est transféré en 1866 dans l'Hôtel de Saint-Blaise (ancienne maison Fischer) qui venait d'être acheté. L'armoire des archives est déplacée et murée dans la salle du rez-de-chaussée de l'immeuble où elle se trouve encore aujourd'hui. L'ouvrage de Jean Virchaux fait honneur à ses capacités de serrurier. Les deux grandes portes massives de fer, encadrées et bardées de robustes barres scellées par de gros rivets à tête ronde, sont intactes ; elles défient le temps.

Jean Virchaux a taillé dans le fer, de part et d'autre des rivets, les initiales des gouverneurs de la commune en 1763, Jean-Jacques Virchaux et Abraham Dardel, du Maley, et a signé son œuvre en y adjoignant sa marque familiale : deux chevrons entrelacés, l'un versé (fig. 3). Cette marque avait déjà été utilisée : par son père, le justicier Jean, qui l'avait mise, alors qu'il était gouverneur, en 1730, au-dessus de la porte de l'auberge communale du Sauvage nouvellement nouvellement édifiée, ainsi que par son grand-père, Jean, hôte à la Fleur-de-lys (dans ce cas, elle apparaît sur son sceau, sommée d'un fleur-de-lys) ⁵.

Olivier CLOTTU.

NOTES

¹ AEN., Arch. de Saint-Blaise, B.B.3.2., Registre de paroisse, 1714-1802 ; 30 août 1746 et 9 septembre 1746.

² Elle est aujourd'hui propriété de l'auteur de cette notice.

³ AEN., Justice civile de Thielle, pièces produites.

⁴ AEN., Arch. de Saint-Blaise, B.B.3a.5. Plus et Arrêts, 1742-1752 ; 19 septembre 1762 et 29 décembre 1762.

⁵ Le serrurier Jean Virchaux est l'aïeul du peintre connu Paul Virchaux, 1862-1930.

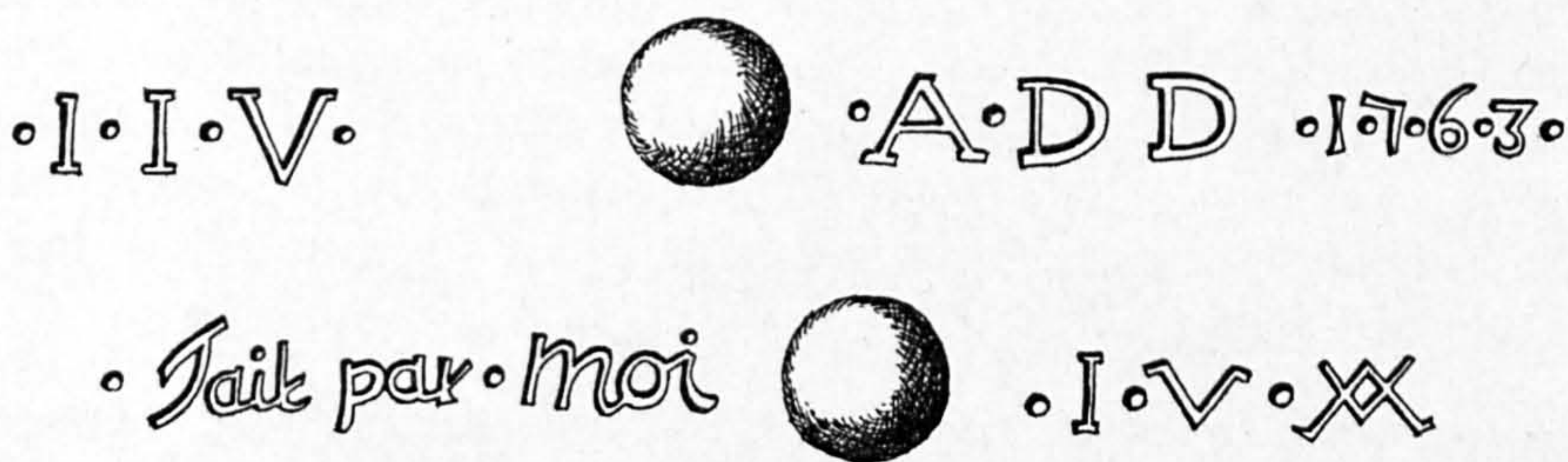


Fig. 3. Inscription sur la porte de l'ancienne armoire des archives, 1763, dans la maison de commune, Saint-Blaise.

DOCUMENTS SUR L'ORFÈVRE RELIGIEUSE DE CRESSIER

En raison de la rareté des textes concernant les pièces d'orfèvrerie dans le canton de Neuchâtel, il me paraît important de publier l'essentiel de trois marchés conclus par trois maîtres avec la commune de Cressier, en faveur de l'église paroissiale¹.

Le premier, du 8 avril 1650, est aussi curieux, parce que l'orfèvre intervient par personne interposée, en l'occurrence un soldat de la garnison de Besançon, située alors dans la Franche-Comté espagnole voisine. Ce militaire, sans doute originaire de la province, ne devait pas avoir un service trop astreignant; il était en tout cas muni des pouvoirs nécessaires du maître qui avait, préalablement, présenté un modèle de son art. Antoine-Guy de Loisy, auteur d'un calice pour l'abbaye de Bithaine en 1659, et de deux chandeliers pour l'abbaye Saint-Vincent de Besançon, en 1662, sans qu'on connaisse d'autres détails sur lui, appartenait à une remarquable famille d'orfèvres, de médailleurs et de peintres bisontins, éteinte à la fin de l'Ancien-Régime². Les 45 à 50 onces prévues pour le poids de l'ostensoir représentent 1,462 à 1,625 kilos, s'il s'agit d'onces de Neuchâtel pour les métaux précieux (32,5 grammes par once).

Voici les dispositions du marché. Le curé Jean Bazin et les recteurs du village de Cressier, les maîtres bourgeois Jacques Varnier et Jean-Henri Perroset, ainsi que le secrétaire Jean Varnier, font marché avec Pierre Byon, de Chasnoy, dit la Roche, soldat de la garnison de la cité impériale de Besançon, muni d'une procuration d'Antoine-Guy de Loisy, maître orfèvre (signée le 19 mars 1650 par le notaire Jean-Claude Maillot). Par cet acte, l'orfèvre s'engage à établir

entière et parfaite une monstrance servante à l'exposition du S[ain]t et venerable sacrement de l'autel au temps de la S[ain]te sollemnité d'icelluy, dite vulgairement Feste Dieu, au plus decemment et convenablement travaillée, au dire et rapport d'expers maistres de l'estat d'orfaibvres, ornée de figures de deux anges en suite et forme du modelle que ledit sieur de Loysi nous a fait veoir, de la pesanteur de quarante cinq à cinquante onces de marc pour le plus, avec la lunette dorée, lad[ite] monstrance en tout à l'espreuve, touche et marque, en payant pour chacune once d'argent travaillé quarante batz, et les six figures selon l'ordre de ses rescriptions que seront sur le pied, scavoir S[ain]t Martin au front en relief à la cavalère, S[ain]ts Nicollas et S[ain]t Sebastien en flancs, une



Cressier.
Ostensoir attribué à l'orfèvre Antoine-Guy de Loisy.
1650.

Nostre Dame au pied de la Croix, dont l'on payera pour figures et dorure six pistoles, partant qu'il gravera les armes du village dud[it] Cressier sur lad[ite] monstrance le lieu qu'il choisira et trouvera le plus convenable et commode, et laquelle il sera tenu rendre icy entiere et parfaite sans aucun deffaut, scelon ses lettres et parolles à la prochaine Pentecostes, à ses fraits et despends.

Les représentants de Cressier s'engagent à payer leur dû, en fonction du poids, après déduction de 37 onces et un quart et demi d'once d'argenterie, à 30 batz l'once, deux pistoles, un double ducat et deux écus d'or, remis de main à main à Byon. Le document, fait à Cressier le 8 avril 1650, existe en copie non vidimée de l'époque. Les comptes de cette année manquent malheureusement, ce qui nous empêche de connaître le coût de l'opération.

Cette « monstrance » me paraît être l'ostensoir existant encore à l'église de Cressier, même s'il ne correspond pas en tout point à la commande. Haut de 59 centimètres, il compte quatre têtes d'anges supportant un gros pied ovale (21 × 29 cm), orné de quatre médaillons où apparaissent la Vierge et les trois saints patrons entre des lambrequins très fouillés. Le nœud, au-dessus de bagues très saillantes, a une forme d'urne évasée. La lunette, supportée au centre par une tête ailée, a sa couronne de rayons équilibrée par deux anges (privés d'ailes) reposant sur des bras fixés à l'urne. Au revers du crucifix, la Vierge à l'Enfant se dresse sur un croissant de lune. La tige porte les poinçons A L en petites capitales au-dessus de B (surmonté d'un demi-cercle granulé) et de D (sous une couronne) en grandes capitales, séparés par des signes indistincts³.

* * *

Le second marché concerne deux orfèvres neuchâtelois sur lesquels existent peu de renseignements. Henri Lhache ou Lache (que des lettres royales de 1713, tardivement enregistrées en 1725, autorisèrent à se nommer Larche, puis Larsche), baptisé à Neuchâtel le 5 juillet 1657, y fut enterré octogénaire le 12 août 1737 ; membre du Conseil des Vingt Quatre en 1709, il devient maître bourgeois en 1722 et en 1730. De son premier mariage avec Elisabeth Dardel (le 19 avril 1681), il eut une fille Jeanne-Marie (1689-1770) qui épousa à Neuchâtel, le 15 décembre 1714, Jean-Jacques Matthey, orfèvre ; on ignore le lieu et la date de la naissance de ce dernier, enterré à 55 ou 56 ans le 8 août 1744. Entré en 1709 dans la compagnie des Favres, maçons et chapuis, il avait eu droit à une « reprise » de fils de maître⁴ ; son père était en effet un orfèvre connu, Nicolas Matthey, époux de Judith Chevalier, enterré à Neuchâtel le 27 septembre 1723 ; en 1686, il

avait été reçu bourgeois⁵. Nicolas s'absenta sans doute de Neuchâtel pour un temps, entre la naissance de ses fils Jonas-Pierre et Daniel (1684 et 1689), car celle de Jean-Jacques (environ 1688) reste introuvable ; on sait que, le 26 juillet 1686, l'orfèvre louait pour 10 écus, jusqu'à la Saint-Jean suivante, le bas de la maison de l'hôpitalier Abraham Chaillet, à la rue des Chavannes. Quant à Jean-Jacques, il fut poursuivi avec d'autres, en 1727, pour une dépense faite chez Jean Braconnier, au Landeron⁶.

Les œuvres connues de ces orfèvres sont peu nombreuses. Alfred Godet signale deux coupes en vermeil portant la marque H L, attribuables à Henri Larsche, ainsi que deux coupes de 1730 et 1740, et une plaque d'huissier faite par Jean-Jacques Matthey⁷. Un petit plat, en mains privées, paraît être aussi son œuvre. Ces maigres renseignements donnent d'autant plus de valeur au marché de 1725, passé entre le greffier Jean Guinchard, gouverneur de Cressier, assisté des gouverneurs de la commune, et les maîtres orfèvres Henri Larsche, ancien maître bourgeois de Neuchâtel et son beau-fils Jean-Jacques Matthey qui s'engagent à

faire et construire un ciboire d'argent au titre ordinaire de ce pays cy, selon le modèle qui leur en a été donné, de la largeur et hauteur et façon de celui du Landeron, qui soit bien doré en dedans et en dehors, sauf au dedans du couvert et au dedans du pied, et sauf la cape d'argent ouvragée en dentelle, en trois têtes de chérubins et la passion du sauveur représentée en trois parties entre lesd[ites] têtes de chérubins, que le pied soit partagé en six parties et écussons au bas, dans lesquels il sera représenté, dans le premier S[ain]t Martin, patron de la paroisse, dans l'autre vis à vis Nôtre Dame tenant le petit Jesus, dans le 3^e S[ain]t Nicolas, dans le 4^e vis à vis, S[ain]t Sebastien attaché à un poteau percé de flèches, dans le 5^e, les armes de la commune et dans le 6^e vis à vis, la datte, lequel ciboire devra peser 30 onces.

La commune s'engageait à payer 60 batz par once, en argent monnayé et au moyen de deux gobelets d'argent doré que les orfèvres reprendraient au prix de 40 batz l'once. Elle promettait un pourboire si le travail était bien exécuté, au plus tard pour le début d'août. L'acte fut passé à Cressier le 20 juin 1725. Le ciboire, pesant 975 grammes, n'a pas été conservé, mais la référence à celui du Landeron — qui existe toujours, œuvre de Jean Nüwenmeister, vers 1645 — donne une idée de ce qu'il pouvait être⁸.

* * *

Le dernier texte, de 1736, concerne une réparation à un reliquaire. Les précisions données (« écusson », de droite avec l'effigie de la Vierge, de gauche avec celle de saint Martin) montrent qu'il s'agit d'une refonte importante de l'œuvre de Jacob Schröder, de Fribourg ; on la croyait

totalelement de ce dernier, sur la foi du poinçon I S toujours visible⁹. Jean-Jacques Matthey intervient seul, son beau-père étant fort âgé.

Comme on avoit fait marché avec Monsieur [Jean Jacques] Matthey, orpèvre et bourgeois de Neuchâtel, pour refaire à neuf le pied et bouton du reliquaire de l'Eglise paroissiale de Cressier, au prix de septante cinq batz pour la façon, et la pesanteur de plus à 35 b[at]z l'once, Monsieur Matthey ayant fait cet ouvrage et l'ayant comuniqué, il a informé qu'il y a une personne zelée qui voudroit contribuer dix francs pour refaire le reliquaire à neuf en entier, et qu'il en demanderoit encore quatorze francs à ladite communauté, sans comprendre le premier marché, s'offrant de faire le tout suivant le dessein qu'il a produit avec l'effigie de la S[ain]te Vierge à l'ecusson droit, et S[ain]t Martin evêque à l'ecusson gauche. Surquoy, les huit de la commune s'étans assemblés ont promis à mond[it] S[ieur] Matthey, pour l'ajonction à neuf dud[it] reliquaire dès le bouton en haut, vingt deux francs, surquoy deduit les dix francs qu'on veut donner, resteroit pour la commune douze francs, moyennant toutes fois que le pied soit fait et ciselé de même que le reste, et qu'on le fasse à peu près de la même pesanteur, ou pour le plus une once ou une once et demy, qui se payera de même au prix de 35 b[at]z l'once, sans comprendre le premier marché. En foy de quoy les parties se sont signées. A Cressier ce 15^e juillet 1736.

J. Guinchard. Secretaire de comune
Jean Jaque Matthey.

Malgré le contrat, le pied de Schröder semble bien avoir été conservé, le nœud et la partie supérieure ayant été visiblement refaits. La commune avait décidé d'affecter le solde de 17 écus bons et 15 batz de la pension des orgues au « payement du reliquaire qu'on a fait faire à Neuchâtel, lequel a couté avec les frais une vingtaine d'écus »¹⁰. Le marché porte une quittance de Matthey de 43 livres 11 sols tournois, pour « le restant du reliquaire », au vu du compte produit le 16 décembre 1736.

Jean COURVOISIER.

NOTES

¹ Archives de Cressier, NN.3.

² Paul BRUNE, *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la Franche-Comté*, 1912, p. 167-170. Joseph QUINNEZ, dans *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, année 1924, p. 133.

³ *Exposition rétrospective neuchâteloise, Catalogue*, 1914, N° 698. *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, t. II, p. 118, et p. 457, N° 23.

⁴ Arrêts des Favres, maçons et chapuis, vol. I, p. 180, 25 novembre 1709.

⁵ Léon MONTANDON, dans *Musée neuchâtelois*, 1938, p. 177-178.

⁶ Archives de l'Etat, David Dupasquier, notaire, 6^e minotaire, f. 29, 1686 ; Justice de Neuchâtel, séance du 14 mars 1727.

⁷ Alfred GODET, *L'orfèvrerie artistique dans le pays de Neuchâtel*, dans *Musée neuchâtelois*, 1889, p. 187-189.

⁸ *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, t. II, p. 163-164 et fig. 130.

⁹ *Ibid.*, p. 118 et fig. 92.

¹⁰ Archives de Cressier, BB.3/4, p. 73, 15 février 1736.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES 1975-1976

ARCHIVES DE L'ÉTAT. — Le répertoire des catéchumènes s'est étendu en 1976 aux paroisses de Couvet 1706-1853, Corcelles 1700-1853, Cortaillod 1677-1853, Fleurier 1710-1853, Peseux 1824-1853, Saint-Aubin 1640-1853, Travers 1617-1851.

Rubriques des séries reclassées, postérieures à 1707 : brevets et médailles 1831, émigrés et émigration, événements 1700-1830, inclusion, lods, monnaies, relations extérieures, troubles 1766-1768. Le service a classé à nouveau les archives anciennes des communes de Buttes et Cressier, étendu le fichier des notaires depuis 1873, celui des médecins dès 1953.

Dans la série notariale ancienne, des microfilms de conservation ont été faits pour les registres de Jonas Delachaux à Jonas-Pierre Desaulles. Quant aux dépôts, le fonds notarial s'est enrichi de 13 registres clos et de 380 minutes (districts du haut pays).

MONUMENTS ET SITES. — Sept subventions cantonales ont été versées en 1976 pour des restaurations ou rénovations : Neuchâtel, hôtel Du Peyrou 86.001 francs (solde), maison des Halles 50.000 francs (premier acompte), cure de Serrières 8457 francs (totalité) ; Saint-Blaise, fontaine du Temple 3990 francs (totalité) ; Enges, la chapelle 30.000 francs (premier acompte) ; Môtiers, pont de la Crincinière 910 francs (totalité) ; les Bayards, le temple 8230 francs (totalité). Une subvention fédérale de 115.000 francs a été versée pour la restauration générale de la chapelle de Combes (le Landeron), premier et deuxième acomptes.

En ce qui concerne la protection de la nature et du paysage, neuf plans définitifs ont été remis à la commission fédérale.

ARCHÉOLOGIE. — En 1976, le service s'est consacré essentiellement à mettre en valeur les découvertes faites dans la baie d'Auvernier-Colombier de 1969 à 1975. Les travaux ont consisté à conserver des objets fragiles (bois gorgé d'eau, vannerie), à dessiner, photographier, déterminer, dater, décrire les documents recueillis sur dix villages couvrant deux millénaires et demi d'histoire. Le programme touche à la fois les sciences humaines et les sciences naturelles.

Il mobilise, à temps complet ou partiel, quatre archéologues chefs de chantiers, rétribués par la Confédération (84 %) et le canton (16 %) sur les crédits attribués à la N 5. En fin d'exercice, les dépenses se sont élevées à 3.469.000 francs (Confédération 2.832.000 francs, canton 637.000 francs ; certains postes furent refusés par la Confédération).

Les crédits octroyés par le F.N.R.S. (Fonds national de la recherche scientifique ; 636.000 francs) ont permis d'engager et de rémunérer deux géologues, deux botanistes, un palynologiste, trois dendrochronologistes, deux ostéologues, un archéologue, deux restaurateurs et cinq dessinateurs.

Le personnel nommé ou surnuméraire du Musée et du Laboratoire (quatre employés) a consacré une partie de son temps aux sites archéologiques d'Auvernier. L'étude des matériaux découverts en 1964 et 1965 s'est poursuivie sous la direction de C. Strahm, grâce au financement du F.N.R.S.

Sous la direction de H. Schwab s'achèvent à Fribourg la restauration et l'étude des céramiques et autres objets provenant des cinq gisements neuchâtelais découverts lors de la deuxième correction des eaux du Jura (75.000 francs octroyés par le canton en 1969).

L'aide du F.N.R.S. a vu se créer un laboratoire de dendrochronologie (24, avenue du 1^{er}-Mars), où sont datés avec précision les bois préhistoriques. C'est le second laboratoire de ce genre en Suisse. Environ 8000 pilotis ont été entreposés. Plus de 800 mesures permettent de situer, les unes par rapports aux autres, les principales phases d'habitat identifiées dans la baie d'Auvernier. Le Centre de calcul de l'Université code et compare les données.

Le laboratoire de conservation et de restauration (2, escalier du Château) a poursuivi le traitement d'objets provenant de fouilles anciennes et récentes. Parmi les fac-similés, le principal a été le moulage, en résine époxyde, de l'emplanture de mât du navire gallo-romain de Bevaix. Seul à pratiquer la lyophilisation en Suisse romande, le laboratoire a prêté son concours aux cantons de Berne et Fribourg.

INSTITUT NEUCHATELOIS. — Le bulletin d'information (Nos 48 et 49, début octobre et mi-novembre 1976) relève que l'assemblée du 13 mars a rendu hommage à la mémoire de Samuel Gonard et Henri Mügeli. Le Prix 1976 a été décerné à M. Jean Courvoisier, archiviste adjoint de l'Etat.

Le Cahier N° 19, *Naturalistes neuchâtelais du XX^e siècle*, par Georges Dubois, a paru en automne.

Ajoutons que le sénat de l'Université a conféré le grade de docteur *honoris causa* au président Gaston Clottu le 13 novembre.

BIBLIOTHÈQUES ET MUSÉES.

La Chaux-de-Fonds :

L'ancien comité est devenu commission autonome ne dépendant plus de la Commission scolaire. Le conseiller communal, directeur des collections publiques, participe aux séances avec voix consultative, comme le directeur de la Bibliothèque.

Le Conseil général a voté le 21 décembre 1976 un crédit d'un million et demi en vue d'étendre et de moderniser l'institution.

Neuchâtel :

Grâce à la nouvelle convention entre l'Etat et la Ville, du 30 mars 1976, la participation cantonale augmentera par tranches (dès 1978 seulement) pour atteindre un sixième des charges d'exploitation de la Bibliothèque. Il aura fallu vingt ans (motion Michel de Coulon 1956) pour que s'opère un changement équitable dans notre politique du livre.

La Bible de Serrières a été restaurée (3465 francs) en vue de l'exposition du sept-centième anniversaire de la Collégiale (25 septembre-14 novembre 1976, dans le hall du Collège latin).

Parmi les achats de manuscrits, notons : une lettre de J.-J. Rousseau à M^{me} de Verdelin, Wooton, 25 mai 1766 (dernière partie de la vente Sacha Guitry), présentée par M. F. Matthey dans le *Bulletin d'information des Amis* (N° 22, automne 1976) ; les Amis ont pu acquérir le 2 décembre à Bordeaux sept lettres de Rousseau à Marianne-Françoise et Jean-Jacques de Luze, et dix-neuf de ceux-ci à celui-là ; la Bibliothèque a acheté quarante et une lettres adressées au banneret Ostervald, directeur de la Société typographique. Don important de M^{me} M. Rychner de Montmollin : 243 lettres de M^{me} de Charrière à M^{me} de Sandoz-Rollin (correspondance utilisée par Ph. Godet).

Rapportant sur l'année 1976, M. Robert Paroz, directeur de la Bibliothèque des pasteurs, note que l'institution (75.000 volumes) est mieux connue et plus utilisée d'une année à l'autre ; les catégories de lecteurs vont des jeunes écoliers aux professeurs.

Il y a trente ans paraissait, avec les précieuses monographies du centenaire de la République en 1948, le premier recueil *Bibliothèques et Musées de la Ville de Neuchâtel*, avec une préface de Jean Liniger. Si l'on considère le recueil de rapports de 1947 comme un essai timide, la série 1948-1975 — vingt-huit volumes illustrés, d'un nouveau format — prouve que son instigateur a réalisé son vœu : trop de Neuchâtelois ignorent nos institutions culturelles, nous aimerions vaincre cette ignorance, attirer le profane. « Cette publication annuelle — plus détaillée que les simples

rapports antérieurs, abondamment illustrée, [...] — tend à ce but et contribuera à mettre au service de tous le bien de tous. » L'histoire du livre et des idées aura une belle étude à entreprendre sur ce qui s'est publié dans le canton depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. On y verra sans doute que le génie du lieu, loin d'être folklore, manifeste une ouverture au monde. Il sera passionnant de se demander pourquoi et en quoi notre régionalisme diffère, par exemple, de celui d'une province française.

Nos lecteurs n'ont pas tous accès au recueil que M. Liniger voyait largement diffuser. C'est pourquoi nous en avons extrait, dès notre première chronique (3^e série, 1^{re} année, 1964) de quoi satisfaire quelque curiosité, quand nous n'avions pas sous la main les textes originaux avant leur publication. Le volume de 1975 ne saurait livrer même l'essentiel. Qu'il nous suffise d'y glaner quelques informations touchant le pays neuchâtelois.

Le rapport de P. von Allmen, animateur-administrateur du Musée d'art et d'histoire (nommé en 1976 conservateur du Musée des beaux-arts), est original par sa profession de foi sur les rôles distincts mais complémentaires des arts et de l'histoire. On voit se renouveler les deux musées dans un bâtiment restauré, complété de locaux administratifs, d'une bibliothèque, d'une salle du catalogue, d'une salle de consultation des anciennes archives communales — enfin accessibles — d'un atelier de lithographie. Il est même prévu, dans des locaux disponibles, des ateliers de tapisserie et de tirage d'eaux fortes. Avec de l'imagination, de l'audace et le sens du possible, notre Musée innove à grands pas, tout en mettant mieux en valeur les anciennes collections neuchâteloises.

A propos d'expositions, des notices présentent divers artistes avec des illustrations séduisantes : l'aquafortiste Marcel North, le lithographe Walter Wehinger, la céramiste Pierrette Favarger, le tisserand Pierre Brauen.

Relevons ici, d'après les *Annales 1975-1976* de l'Université, que M. Pierre Gassier (né en 1915 à Etampes) est professeur ordinaire d'histoire de l'art à la Faculté des lettres, depuis 1975.

Conservateur à mi-temps du Musée d'histoire, M. J.-P. Jelmini a consacré l'exercice 1975 à maîtriser une correspondance volumineuse, impliquant des recherches minutieuses, à transférer et emmagasiner les archives historiques de la Ville (avant 1948) et celles des cinquante premières années de la République. En vue de faire avancer l'énorme tâche du classement des objets, M. Jelmini a obtenu d'être libéré de son enseignement gymnasial pour un an, de septembre 1975 à septembre 1976. Il signe en juin 1976 la judicieuse préface de la troisième édition de Louis Favre, *Le cloutier de Noiraigue, ou une Florentine à Noiraigue*, sortie des presses de l'Imprimerie Nouvelle E.-G. Chave, à Neuchâtel, le 10 décembre : « ... échappées sou-

daines sur des paysages, des intérieurs minutieusement décrits (comparaisons utiles pour l'historien)... », note le préfacier de ce « roman neuchâtelois ».

M^{me} D. de Rougemont rapporte sur le Cabinet de numismatique et fait un inventaire détaillé de l'exposition « Monnaies et médailles des Orléans-Longueville, princes de Neuchâtel, 1543-1707 ». Les pièces, émises entre 1588 et 1694, étaient présentées dans une salle aux vitrines conçues comme des écrins à bijoux par le décorateur F. Mury. Deux photographies montrent cette réussite.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Le *Bulletin* N° 21 de 1976 a été signalé en première page de la *Feuille d'avis de Neuchâtel* du 4 mars 1977 par le directeur R. Aeschelmann sous le titre « Une géographie vivante et actuelle ». La géographie, injustement décriée, méritait cette place d'honneur. Ce fascicule (58 pages contre 80 en 1975, 92 en 1974 et 108 en 1973) s'ouvre sur un hommage au professeur Eugène Wegmann à l'occasion de son 80^e anniversaire, par le professeur J.-P. Portmann. Il note que les aperçus critiques de « ce chercheur génial » et « ses développements en philosophie des sciences constituent, en plus de ses travaux plus spécialisés, une somme imposante ».

Le professeur C. Favarger voue une page de nécrologie au D^r Eugène Mayor (1877-1976), élu membre honoraire de la S.N.G. le 21 mars 1958.

Parmi les mémoires de licence en géographie, citons : P.-A. Brand, *Des types d'immeubles au confort des logements, le cas du canton de Neuchâtel* (1975) ; J.-L. Cuche, *Les transports en commun dans l'agglomération neuchâteloise* (1975) ; C. Huber, *Le vignoble neuchâtelois* (1976) ; R. Laubscher, *Commune de Neuchâtel, les propriétaires d'immeubles* (1975) ; J.-F. Oberli, *Les résidences secondaires dans le canton de Neuchâtel* (1974) ; J. Rychner, *Les migrations et leur influence sur la structure par âges, la natalité et la mortalité dans les districts de Neuchâtel et du Val-de-Travers* (1975).

SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES. — Nous pouvons lire trois études d'intérêt neuchâtelois dans le tome 99 (1976) du *Bulletin*. Il s'agit des sujets suivants : biologie du pipit farlouse dans le Jura, régime alimentaire des jeunes au nid (J.-C. Pedroli), habitats des larves et des adultes d'un genre de coléoptères dans les tourbières jurassiennes (W. Matthey), application d'une banque de données sur ordinateur à l'étude des eaux du lac de Neuchâtel (M. Humbert et J.-P. Dubois).

Les observations météorologiques faites par G. Jornod en 1975 sont quasi identiques à celles de l'année précédente : année assez chaude, peu ensoleillée et peu pluvieuse. Température extrêmes : 31,8° les 3 et 4 août, -7,8° le 21 décembre. Les 6 et 7 juin furent les jours les plus ensoleillés.

CHRONOMÉTRIE ET RECHERCHES HORLOGÈRES. — Le profane éprouve un plaisir particulier ne serait-ce qu'à parcourir le *Bulletin annuel* de la S.S.C. et du L.S.R.H. (vol. VII, fasc. 2, 1976), d'une présentation qui continue à être impeccable quant aux figures, graphiques et photographies. Le volume compte une quarantaine de pages de plus et cinq communications de plus qu'en 1975. Voici quelques titres parmi les vingt-trois études : Evolution des procédures d'évaluation et de tests pour montres mécaniques (L. Leuenberger) ; Présentation de nouveaux calibres quartz à affichage analogique (N. Perucchi) ; Oscillateurs-étalons asservis par l'émetteur HBG (P. Schumacher) ; Contribution de la microsonde électronique à l'étude de l'encrassement des pierres et mobiles horlogers (L. Chollet, J. Béguin, J.-P. Renaud) ; Essais d'application de la déposition ionique sur des pièces horlogères (C. Müller, A. Simon-Vermot) ; Centre horaire atomique (H. Brandenberger) ; Présentation d'un nouveau calibre quartz à affichage par aiguilles de petites dimensions (F. Jaquet, F. Besson) ; Condensateur variable pour montres à quartz (A.-F. Hagmann, C. Faivre, E.-M. Hofer).

DÉMOGRAPHIE. — Bien que ce dernier chapitre excède les limites de notre chronique, déjà fort extensive quant à la notion de société savante, le lecteur trouvera sans doute justifié le lien que nous voyons entre l'histoire et les mouvements de la population.

Le recensement cantonal du 15 décembre 1976 (non compris les saisonniers qui ont quitté le pays dans le courant de décembre) peut retenir un fait curieux, au vu des chiffres relevés dans le rapport du département de l'Intérieur. Le nombre total d'habitants est de 162.746, avec une diminution de 3122, ce qui ramène la situation à ce qu'elle était en 1966 (162.846), à cent unités près.

Le dépeuplement affecte les six districts, par ordre d'importance : la Chaux-de-Fonds —982, Neuchâtel —863, Boudry —398, Val-de-Travers —397, le Locle —350, Val-de-Ruz —132. Les localités les plus touchées sont la Chaux-de-Fonds —981, Neuchâtel —703, le Locle —283, Couvet —173, Colombier —139, Fontainemelon —88. L'augmentation caractérise surtout Bevaix + 63, puis Fenin-Vilars-Saules + 40, Rochefort + 27, Gorgier + 26.

L'exode paraît bien résulter de la crise industrielle et le peuplement en zone rurale refléter l'apport croissant du troisième âge, où se recrutent de plus en plus d'abonnés au *Musée neuchâtelois*. D'où, pour ce dernier, le besoin de rajeunir.

Eric BERTHOUD.

NOTES DE LECTURE

L'archéologie a connu des heures fastes sur les rives de nos lacs ces dernières années. Les publications sont nombreuses, si nombreuses même qu'il est difficile de les signaler toutes.

Une collection d'Yverdon, publiée par l'Institut d'archéologie yverdonnoise sous le nom d'*Eburodunum* (Yverdon 1975) nous donne une monographie de Rodolphe Kasser, *Yverdon, histoire d'un sol et d'un site avec la cité qu'ils ont fait naître*. C'est un ouvrage qui intéressera bien des Neuchâtelois et leur rappellera pourquoi leur lac s'appelait autrefois lac d'Yverdon. Cette ville et le pays environnant sont en effet très riches en témoignages préhistoriques et historiques du passé. Cette nouvelle étude complète le livre si remarquable de Roger Déglon, *Yverdon au Moyen Age, XIII^e-XV^e siècles*, Lausanne, 1949. Dans ce premier volume d'*Eburodunum*, Christian Strahm nous apporte de nouvelles informations, très nuancées, sur le problème des palafittes¹. Detlev Ellmers présente une barque gallo-romaine découverte à Yverdon², comparable à celle que M. Michel Egloff a sorti de l'eau à Bevaix. Elisabeth Ettliger publie des planches utiles pour déterminer la céramique gallo-romaine en Suisse³, et Bendicht Stähli analyse la céramique gallo-romaine de la ville d'Essert-sous-Champvent⁴.

Le deuxième cahier publié par l'Institut d'archéologie yverdonnoise, *Eburodunum II* (Yverdon, 1975) contient la thèse tant attendue du regretté Jean-Pierre Jéquier, *Le moustérien alpin, révision critique*. Cet ouvrage intéressera particulièrement les Neuchâtelois puisque la grotte de Cotencher et celle des Plaints se trouvent dans notre canton et ont été sans doute le moteur de cette étude, Jéquier ayant le premier découvert du matériel moustérien au Val-de-Travers. Les problèmes de l'ours, de son culte, de l'industrie de l'os, de la pierre et des techniques de frappe y sont repris avec perspicacité. Il s'agit ici d'une étude complète qui conservera sans doute longtemps sa valeur. Cet ouvrage a été publié avec le concours de la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel et forme en outre le deuxième des *Cahiers d'archéologie romande de la Bibliothèque historique vaudoise*. Cette nouvelle collection, dirigée par Hans Bögli et Colin Martin, a publié dans son premier cahier *Aventicum I* une étude de Gilbert Kaenel, *Céramiques gallo-romaines décorées* (Lausanne 1975), et dans son troisième cahier un travail de Dominique Chapellier, *Géophysique et archéologie* (Lausanne 1975). Les cahiers 6 et 7 contiennent le résultat des fouilles si importantes que le regretté Olivier-J. Bocksberger a entreprises et menées à chef dans le site préhistorique du Petit-Chasseur, à Sion. Cet important travail est intitulé *Le dolmen MVI* (texte, catalogue et planches; Lausanne 1976). Le dernier cahier qui vient de sortir de presse et porte le numéro 8 est dû essentiellement à la plume de Gilbert Kaenel et concerne *La fouille du garage Martin 1973*. Ce cahier porte également le numéro IV de la série *Eburodunum* (Lausanne 1976). Le tome III de cette excellente série scientifique est formé par l'ouvrage, en langue allemande, de

M. Uerpmann, *Zur Typologie und Technologie neolithischer Feuersteingeräte, die Silices aus Yverdon im Vergleich zu denen anderer Fundorte*. Cette étude forme également le deuxième cahier des *Tübinger Monographien zur Urgeschichte* (Tübingen 1976).

La Société suisse de préhistoire et d'archéologie a publié en 1976 le cinquième volume de la série intitulée *Ur- und frühgeschichtliche Archäologie der Schweiz* (Bâle 1976). Ce volume est consacré à l'époque romaine. Il est remarquablement illustré comme les tomes précédents (volume 1 : *Die Ältere und Mittlere Steinzeit* ; volume 2 : *Die Jüngere Steinzeit* ; volume 3 : *Die Bronzezeit* ; volume 4 : *Die Eisenzeit*). Le dernier volume de cette série sera consacré au Haut Moyen Age et paraîtra l'année prochaine. Les auteurs du tome 5, après une introduction du regretté Ernst Meyer⁵, font connaître l'état actuel des problèmes, chacun dans sa spécialité. Franz Georg Maier présente l'organisation publique⁶, Martin Hartmann, l'armée et les installations militaires⁷, Hans Bögli, les villes et les villages (vici)⁸, Walter Drack, les grands domaines⁹, Annelis Leibundgut, l'art et l'artisanat¹⁰, Elisabeth Ettliger, le commerce, l'industrie et l'artisanat¹¹, Hans-Markus von Kaenel, les échanges et la question monétaire¹², Rudolf Degen, les religions anciennes et le christianisme à ses débuts¹³, Ludwig Berger et Stefanie Martin-Kilcher, les tombes et les usages mortuaires¹⁴, et Max Martin, l'époque de l'an 400 de notre ère¹⁵. Deux cartes sont annexées à cet ouvrage excellent.

Le volume 57 (1972-1973) de l'*Annuaire de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie* (Bâle 1973) contient une étude en français de Christian Strahm sur les *Fouilles d'Yverdon* avec croquis, plans, profils et nombreuses illustrations, permettant de déterminer mieux les civilisations néolithiques de Lüscherz (Locras) et d'Auvernier (pp. 7-16, pl. 1-10)¹⁶. Walter Drack présente dans le même volume (p. 119-168) les armes et les couteaux de l'époque de Hallstatt trouvés dans le plateau et le Jura¹⁷.

Le volume 58 (1974-1975) du même annuaire offre, pour notre région, une étude de Christian Strahm. Elle concerne les fouilles d'Yvonand, La Peupleraie (p. 7-17) où l'on a trouvé, entre autres, le premier poignard de cuivre découvert en Suisse¹⁸. Cet objet gisait parmi des témoins de la civilisation d'Auvernier, ce qui lui confère un intérêt particulier. Dans un autre article du même volume (p. 43-65) Valentin Rychner présente le matériel mis au jour lors des fouilles entreprises de 1969 à 1973 dans la station du bronze final d'Auvernier. L'abondance des objets découverts permet à l'auteur de souligner les particularités locales par rapport aux autres stations suisses de l'époque¹⁹.

L'*Annuaire de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie*, volume 59 (année 1976), a publié aussi diverses études qui intéressent notre région. Dans un article bien illustré, intitulé *Mausolée de Wavre*, Philippe Bridel tente une restitution théorique de cet édifice d'après les fragments architecturaux se trouvant au Musée archéologique de Neuchâtel (p. 193-201)²⁰. Gilbert Kaenel²¹, Marcel Joos²² et Louis Chaix²³, chacun dans sa spécialité, étudient le site néolithique de Châble-Perron (Vaud) entre Yverdon et Yvonand (p. 7-42). Gilbert Kaenel²⁴, Marc-R. Sauter²⁵ et Louis Chaix²⁶ analysent en outre des sondages faits à la station néolithique d'Yvonand III (p. 43-65).

Ludwig Berger, dans le même annuaire de 1976 (volume 59, p. 203-205), sous le titre *Die Zerstörungen der Jahre 259/260 n. Chr. im schweizerischen Mittelland*, reprend le problème des destructions causées dans le Plateau suisse par les

Alamans. Il met en doute ces destructions systématiques, en se basant surtout sur des découvertes monétaires. Pour Avenches, il se réfère à Frédégaire (VII^e siècle), mais nous nous étonnons qu'il ne fasse aucune allusion à Amien Marcellin qui vécut au IV^e siècle, dont le témoignage paraît plus important.

Il faut mentionner encore la contribution brève, qui se révélera peut-être très importante de Hubert Matile, p. 213 : *Prähistorisch bearbeitete Steine in der Gegend von Biel*. Cet observateur signale une pierre erratique curieuse à Bienne (Höhenweg 82), au nord de la fabrique de montres Rolex. Les arrêtes de ce bloc erratique sont travaillées et se trouvent exactement dans la direction est-ouest (équinoxe) et dans celle de la position du soleil levant lors des solstices. Le même auteur a découvert une pierre à cupules, au-dessus de Tüscherz (Alfermée), présentant une trentaine de cavités de 5 cm à 10 cm de diamètre. Cette pierre a été examinée par Hans Liniger, de Bâle, et mesurée par Heinz Schilt, de Bienne, à l'aide de la boussole et de la lunette d'arpenteur. Curieusement, la ligne déterminée par deux des cupules forme un angle droit avec la ligne du méridien et indique donc aussi la direction est-ouest. En plus, à six reprises, la ligne définie par deux cupules donne la direction nord-sud et à six reprises la direction est-ouest. Finalement, une ligne marquant la position du soleil levant lors du solstice est attestée, dans cinq cas, par deux cupules. Les auteurs de ces observations en déduisent que cette pierre permettait des visées pour trouver les points cardinaux et les lignes des solstices ; elle servait donc de calendrier. Il conviendra évidemment d'examiner d'autres pierres à cupules sous cet angle (Annuaire précité (volume 59, p. 216-219), avec illustrations : Hans Liniger und Heinz Schilt, *Der astronomisch geortete Schalenstein ob Tüscherz*).

Les connaissances concernant la navigation sur nos lacs se sont accrues aussi ces dernières années. Le cahier 19/20 de la revue *Helvetia archaeologica* (Bâle 1974) est consacré presque entièrement aux deux barques celto-romaines découvertes dans le lac de Neuchâtel. Denis Weidmann et Gilbert Kaenel y présentent l'épave d'Yverdon²⁷, Michel Egloff celle de Bevaix²⁸ et Hans Bögli²⁹ les vestiges d'une embarcation romaine trouvés à Avenches. En outre, Detlev Ellmers fait des observations intéressantes sur divers types de barques primitives au nord des Alpes et sur leur évolution³⁰.

L'archéologie fribourgeoise a bénéficié de la construction des routes nationales. Dans le numéro 25/26 du *Bulletin SSPA* (qui paraît avec le même format que la revue *Helvetia archaeologica*), Hanni Schwab présente un oppidum de l'époque de Hallstatt³¹, près de Fribourg, des fortifications hallstattiennes et romaines dans le canton du même nom³² et de nombreux tumuli à Barberêche, Ried et Guin³³. Hanspeter Spycher y commente le cimetière de Riaz/Tronche Bélon, celui de Ried, la villa romaine de Vuippens et les bâtiments romains de Riaz/l'Étrety³⁴.

Les intéressés auront déjà lu le livre de Hanni Schwab et R. Müller, *Le passé du Seeland sous un nouveau jour. Le niveau des lacs du Jura* (Fribourg 1973). Cet ouvrage donne à un large public un aperçu magnifiquement illustré des découvertes et des fouilles archéologiques faites lors de la deuxième correction des eaux du Jura. Les résultats très abondants sont présentés par ordre chronologique, de l'époque mésolithique au Moyen Age, et même au début de l'ère moderne. Ils offrent un double plaisir aux yeux et à l'esprit, sans l'embarras d'un appareil scientifique encombrant, et permettent au lecteur de faire le point sur toutes

les périodes préhistoriques de la région des lacs. Les Neuchâtelois se laisseront évidemment attirer par les nombreuses trouvailles faites le long de la Thielle. Ils s'émouvront à voir les piliers du pont celtique effondré sur cette rivière lors d'une inondation catastrophique, entraînant dans les eaux gens et bêtes. Plongeant dans la vase, ces malheureuses victimes ont conservé leurs squelettes, voire leurs cerveaux. Les Neuchâtelois pourront voir aussi l'atelier de potier du Landeron ou, du moins, les centaines de vases de l'époque du bronze qui nous sont parvenus. Ils pourront aussi admirer les pointes de flèches et les vases néolithiques de Thielle-Mottaz et tous les objets romains, carolingiens ou moyenâgeux livrés par la Thielle, la Broye ou l'Aar.

Dans le chapitre écrit par le professeur R. Müller, les lecteurs seront heureux de trouver une analyse claire et convaincante des grandes variations du niveau des lacs du pied du Jura. A l'aide de cartes, de croquis, de diagrammes, ils se laisseront persuader que ces variations sont dues aux changements du cours de l'Aar dans la région d'Aarberg. Ce livre, agréable à lire et du plus haut intérêt, est offert au public en deux éditions, l'une en langue allemande, l'autre en français.

Fernand LOEW.

NOTES

¹ Christian STRAHM, *Nouvelles réflexions sur un vieux problème. Eburodunum I*, Yverdon, 1975, p. 155-163.

² Detlev ELLMERS, *Reconstitution de la barque gallo-romaine trouvée à Yverdon*, etc. *Eburodunum I*, Yverdon, 1975, p. 165-172.

³ Elisabeth ETTLINGER, *Planches pour la détermination de la céramique gallo-romaine en Suisse. Eburodunum I*, Yverdon, 1975, p. 173-189.

⁴ Bendicht STÄHLI, *La céramique de la villa gallo-romaine d'Essert-sous-Champvent. Eburodunum I*, Yverdon, 1975, p. 191-205.

⁵ Ernst MEYER, *Die römische Epoche. Zur Einführung. Ur- und Frühgeschichtliche Archäologie der Schweiz*, Basel, 1975, p. 1-4.

⁶ Franz Georg MAIER, *Die römische Epoche. Öffentliche Organisation. Ibidem*, p. 5-14.

⁷ Martin HARTMANN, *Die römische Epoche. Militär und militärische Anlagen. Ibidem*, p. 15-30.

⁸ Hans BÖGLI, *Die römische Epoche. Städte und Vici. Ibidem*, p. 31-48.

⁹ Walter DRACK, *Die römische Epoche. Die Gutshöfe. Ibidem*, p. 49-72.

¹⁰ Annalis LEIBUNGUT, *Die römische Epoche. Kunst und Kunstgewerbe. Ibidem*, p. 73-88.

¹¹ Elisabeht ETTLINGER, *Die römische Epoche. Handel, Handwerk und Gewerbe. Ibidem*, p. 89-106.

¹² Hans-Markus VON KAENEL, *Die römische Epoche. Verkehr und Münzwesen. Ibidem*, p. 107-122.

¹³ Rudolf DEGEN, *Die römische Epoche. Antike Religionen. Frühes Christentum. Ibidem*, p. 123-146.

¹⁴ Ludwig BERGER und Stefanie MARTIN-KILCHER, *Die römische Epoche. Gräber und Bestattungen. Ibidem*, p. 147-170.

¹⁵ Max MARTIN, *Die römische Epoche. Die Zeit um 400. Ibidem*, p. 171-184.

¹⁶ Christian STRAHM, *Les fouilles d'Yverdon. Annuaire de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie*, vol. 57, 1972/1973, Bâle, 1973, p. 8-16.

¹⁷ Walter DRACK, *Waffen und Messer der Hallstattzeit aus dem schweizerischen Mittelland und Jura. Ibidem*, p. 119-168.

¹⁸ Christian STRAHM, *Die Ausgrabungen von Yvonand, La Peupleraie. Ibidem*, vol. 58, 1974/1975, Bâle, 1974, p. 7-17.

- ¹⁹ Valentin RYCHNER, *L'âge du bronze final à Auvernier NE*. *Ibidem*, p. 43-65.
- ²⁰ Philippe BRIDEL, *Mausolée de Wavre*. *Ibidem*, vol. 59, 1976, Bâle, 1976, p. 193-201.
- ²¹ Gilbert KAENEL, *Le site néolithique de Châble-Perron VD, stations I et II*. *Ibidem*, p. 7-29.
- ²² Marcel JOOS, *Zur Sedimentologie von Châble-Perron II (Gemeinde Cheseaux-Noréaz)*. *Ibidem*, p. 31-34.
- ²³ Louis CHAIX, *Les restes fauniques de la station de Châble-Perron I et II*. *Ibidem*, p. 35-42.
- ²⁴ Gilbert KAENEL, *La station néolithique d'Yvonand III*. *Ibidem*, p. 43-57.
- ²⁵ Marc-R. SAUTER, *Rapport sur le fragment de mandibule trouvé en mars 1973 dans la station lacustre d'Yvonand III*. *Ibidem*, p. 59-60.
- ²⁶ Louis Chaix, *La faune de la station d'Yvonand III (Cortailod récent)*. *Ibidem*, p. 61-65.
- ²⁷ Denis WEIDMANN et Gilbert KAENEL, *La barque romaine d'Yverdon*, dans la revue *Helvetia archaeologica*, 19/20, Bâle, 1974, p. 66-81.
- ²⁸ Michel EGLOFF, *La barque de Bevaix, épave gallo-romaine du lac de Neuchâtel*. *Ibidem*, p. 82-91.
- ²⁹ Hans BÖGLI, *Vestiges d'une embarcation romaine à Avenches*. *Ibidem*, p. 92-93.
- ³⁰ Detlev ELLMERS, *Vor- und frühgeschichtliche Schifffahrt am Nordrand der Alpen*. *Ibidem*, p. 94-104.
- ³¹ Hanni SCHWAB, *Un oppidum de l'époque de Hallstatt près de Fribourg en Suisse*. *Bulletin de la Société suisse de préhistoire*, 1976, 25/26, p. 2-11.
- ³² Hanni SCHWAB, *Fortifications hallstattiennes et romaines*. *Ibidem*, p. 12-13.
- ³³ Hanni SCHWAB, *Erforschung hallstattlicher Grabhügel im Kanton Freiburg*. *Ibidem*, p. 14-33.
- ³⁴ Hanspeter SPYCHER, *Die Ausgrabungen auf den Nationalstrassen im Kanton Freiburg 1975*. *Ibidem*, p. 34-61.

LES NOMS DE LIEUX DE COLOMBIER

Introduction

Rien n'est plus durable qu'un nom de lieu. Les hommes disparaissent ; les civilisations s'effacent ; la langue change ; les peuples se déplacent ; la physionomie du pays se transforme. Mais les noms de lieux subsistent. Ils restent attachés au sol et lorsqu'ils ne sont pas consacrés par des documents, ils se transmettent par tradition orale.

Ils demeurent un témoignage réel et vivant du passé, de certaines activités, du peuplement d'une région et de la forme disparue qu'était le langage du pays au temps jadis et que l'emploi généralisé du français a éliminé. Le patois en particulier, que l'on ne parle plus chez nous, a laissé de précieux témoins dans les noms de lieux.

Pour étudier ceux-ci, il faut tout d'abord recueillir le plus possible de formes anciennes et les plus anciennes possible, puisqu'elles nous rapprochent dans le temps du nom primitif. Il est nécessaire ensuite de les interpréter en tenant compte de l'évolution dialectale et de la nature du lieu. Mais toutes les formes anciennes ne sont pas susceptibles d'être analysées. Certaines d'entre elles ont été déformées par plusieurs siècles d'usage pour ne plus pouvoir être comprises aujourd'hui. C'est pourquoi quelques-unes restent des énigmes et l'on est quelquefois contraint d'avouer son ignorance ou de recourir à l'hypothèse.

En général, les noms répandus tels que Bied, Villaret, Ruaux, Chanet, contiennent un radical connu dont le sens est clair. Par contre, les noms isolés, tels que Crostand, Dortines, Poulites, Pavier, sont formés sur un élément local, souvent un nom propre ou un sobriquet, qui nous échappe. En l'absence de références précises, il est alors impossible d'être tout à fait affirmatif.

Les noms de lieux du canton de Neuchâtel n'ont pas encore été étudiés systématiquement. Après nous être intéressé à ceux de Bôle, que nous avons publiés dans le *Musée neuchâtelois* en 1971 et en 1974, nous nous sommes penchés sur ceux de Colombier que nous présentons dans les pages suivantes:

Pour ne pas fatiguer le lecteur ni abuser de la place disponible, nous

Territoire communal de Colombier

Légende du plan

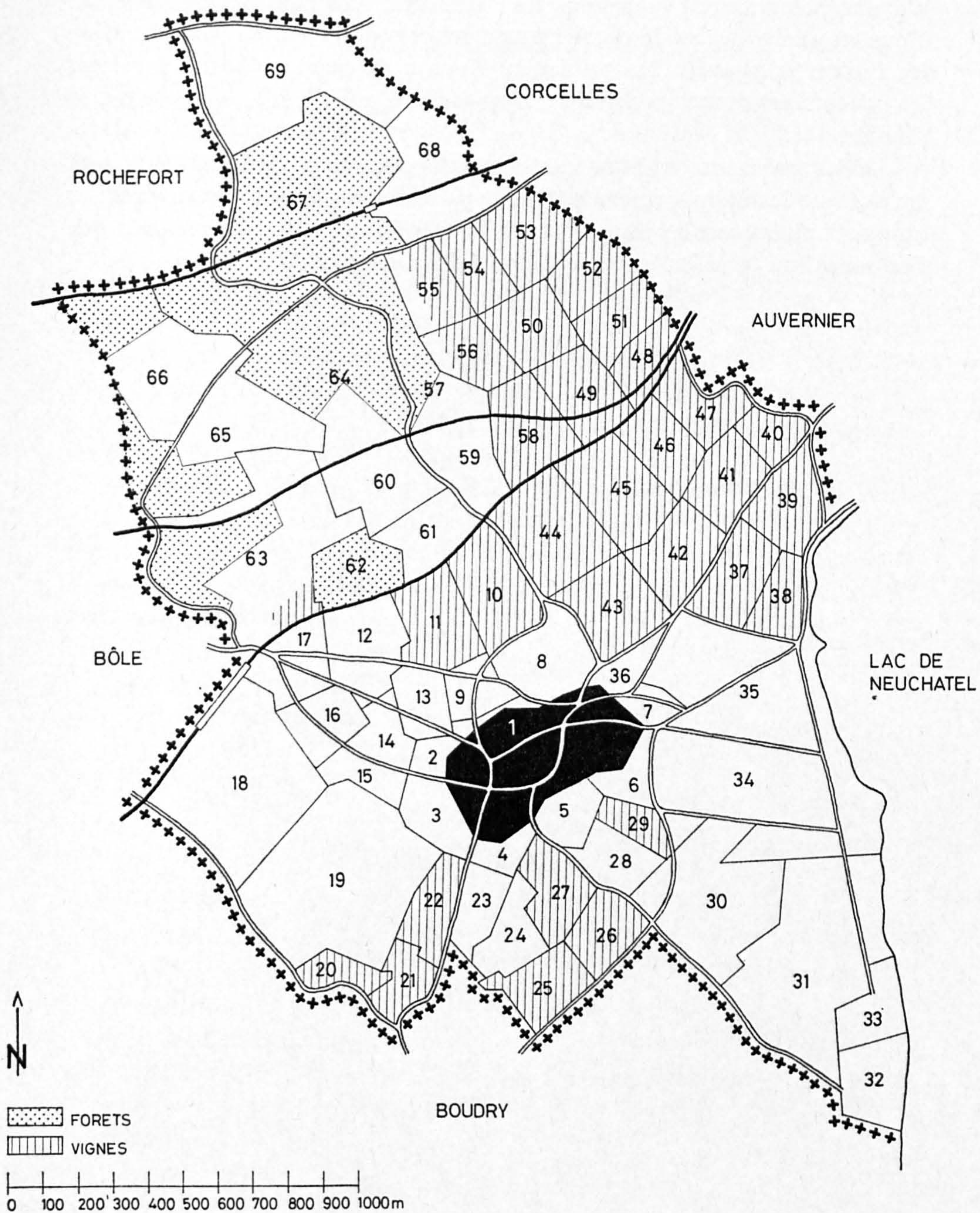
N. B. : Les numéros indiqués sont ceux des divers folios du cadastre de Colombier ; ils sont répétés, dans le texte, au début de chaque notice.

Plan folio

- 1 A Colombier
- 2 Prela
- 3 Sombacour, Notre Dame
- 4 Creux du Sable
- 5 Crêt Mouchet
- 6 Jardins du Château, Allée Transversale
- 7 Sous le Môtier
- 8 Pontet, Battieux, Foulon
- 9 Prela
- 10 Bregots
- 11 Vernes
- 12 Perreuses, Formes
- 13 Prela
- 14 Prela
- 15 Sombacour
- 16 Epinettes
- 17 Cœudres
- 18 Sous Bôle
- 19 Planeyse
- 20 Bouilleresse
- 21 Bugnons
- 22 Chateneya
- 23 Chateneya
- 24 Vaudijon
- 25 Chésards
- 26 Chésards
- 27 Chenailleta
- 28 Coutures
- 29 Coutures
- 30 Longues Raies
- 31 Prés d'Areuse
- 32 Bied
- 33 Bied
- 34 Allée des Marronniers, Domaine, Allée du Milieu, Pavier

Plan folio

- 35 Uttins, Allée du Port
- 36 Verny
- 37 Champs de la Cour
- 38 Plantées de Rive, Saunerie
- 39 Brena Dessous, Décombreu, Vigne Ronde
- 40 Borbaz
- 41 Brena Dessus
- 42 Ruaux
- 43 Traversière, Chapons du Bas
- 44 Gicaines, Motets
- 45 Loclat
- 46 Loclat
- 47 Grands Champs, Grandes Vignes
- 48 Dortines
- 49 Bovardes, Gavottes
- 50 Ceylard
- 51 Malblanches
- 52 Ceylard
- 53 Sur le Creux
- 54 Sous le Villaret
- 55 Sous le Villaret
- 56 Creux du Rosy, Crêt de l'Herse
- 57 Echangées
- 58 Rosy
- 59 Prise Roulet
- 60 Creux de l'Esprit
- 61 Prise Reymond
- 62 Bolets
- 63 Poulites, Mairesse
- 64 Chanet
- 65 Colleises
- 66 Cotendard, Crostand
- 67 Draize
- 68 Villaret
- 69 Fin de Cudret



COLOMBIER_NE

n'avons pas transcrit ci-dessous les matériaux que nous avons recueillis. Nous en avons déposé le dossier aux Archives de l'Etat de Neuchâtel, où les intéressés peuvent les consulter. Nous nous sommes borné à relater les conclusions de nos recherches, c'est-à-dire l'origine et le sens des noms étudiés.

Nous précisons en outre que nous n'avons reproduit dans le présent travail que les noms conservés dans le cadastre et qui sont encore utilisés aujourd'hui. Nous n'avons pas repris les nombreux noms abandonnés que l'on rencontre dans les textes anciens et dont la plupart ont été oubliés.

Colombier

Plan folio 1. Le nom de Colombier a une origine romaine. Toutes les citations anciennes sont dérivées du latin *columbarium* qui peut signifier un colombier ou une nécropole. Mais nous ne pouvons pas savoir quel était ce pigeonnier ou ce cimetière dont le nom passa à la postérité. Les lieux d'élevage des pigeons étaient nombreux à l'époque romaine. La villa, qui se trouvait à l'emplacement du château actuel, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, en avait-elle un important qui frappait l'entourage? Le cimetière burgonde, situé sur le Crêt-Mouchet, était-il le lieu de sépulture d'un vaste territoire dont l'existence aurait été connue à la ronde? Il est impossible de se prononcer. De toute façon, les deux colombes qui ornent les armoiries de la commune ne sont pas déterminantes. Elles ont été reprises du blason des seigneurs de Colombier.

Considérant que la villa romaine occupait certainement une place prépondérante dans la région tandis que les cimetières ont, chez nous, formé les noms de lieux Tombet (à Auvernier, Bevaix, Bôle, Peseux, Travers, etc.) nous donnons la préférence à la première hypothèse : *columbarium* = pigeonnier¹.

Allée des Marronniers

Plan folio 34.

Allée du Milieu

Plan folio 34.

Allée du Port

Plan folio 35.

Allée Transversale

Plan folio 6. Les Allées de Colombier sont les avenues majestueuses d'arbres séculaires plantées en 1657 par les communiens de Colombier sur ordre du prince de Neuchâtel, Henri II de Longueville, ensuite des pertes occasionnées par le trésorier général Abram Mouchet, imprudemment cautionné.

Battieux

Plan folio 8. L'ancien français de chez nous connaissait le mot battieu correspondant au français moderne battoir, désignant l'appareil où l'on

traite le chanvre. Ces moulins utilisaient une force motrice et se trouvaient toujours installés au bord d'un cours d'eau. Nous en avons des exemples dans plusieurs communes où ils sont à l'origine des toponymes Battieux ou Rebatte.

Bied

Plan folio 32.33. Cette belle propriété, dans laquelle fut exploitée une manufacture de toiles peintes, du début du XVIII^e siècle au début du XIX^e siècle, doit son nom à un ruisseau qui semble avoir été un bras de l'Areuse et qui s'écoulait à cet endroit déjà avant la construction des maisons. Le nom correspond au français bief dérivé du bas-latin *bedum*, « canal, fossé », du celtique *bed*, « lit ». Il est donné en Suisse française à un grand nombre de canaux et de ruisseaux².

Bolets

Plan folio 62. Cet endroit s'appelait jadis le Crêt Grandjean. Un banquier Vust de Gênes, Neuchâtelois d'origine, acquit la propriété en 1860, y construisit une maison et la baptisa d'un nom de fantaisie inspiré d'un champignon.

Borbaz

Plan folio 40. Il s'agit du mot patois borba qui correspond au français bourbe dont le sens est borbier.

Bouilleresse

Plan folio 20. Les citations les plus anciennes relatives à ce nom contiennent le radical Boule, Bôle, Bule, Bulle, qui sont les graphies diverses du nom de Bôle. Il signifie probablement le chemin de Bôle.

Bovardes

Plan folio 49. Ce toponyme est dérivé du nom de famille Bovard, connu à Colombier et à Auvernier aux XVI^e et XVII^e siècles. Ce dernier venait lui-même d'un nom de métier : gardien de bœufs et était synonyme du français bouvier. Il se retrouve dans le patois bovi qui a pris le sens de petit berger.

Bregots

Plan folio 10. Ce nom, dérivé du patois brego, est utilisé dans l'ancien parler du pays pour désigner un jardin-potager ou un pré marécageux.

Brena

Plan folio 39.41. Ce toponyme pourrait être dérivé du patois breneux « sale, embourbé », du français bren ou bran « excrément », probablement d'un radical celtique *brenno*. Il s'appliquerait donc à un terrain boueux. Toutefois, étant donné les citations les plus anciennes Bruna de 1339 et considérant que les vignes ne croissent pas dans des endroits bourbeux, il nous semble préférable de rapprocher ce lieu-dit de brun, soit la couleur de la terre, soit le nom propre ou le sobriquet d'un tenancier qui avait la peau brune.

Bugnons

Plan folio 21. On trouve ce nom à maints endroits en Suisse romande. Il signifie en patois une source jaillissant à fleur de terre que l'on ne peut utiliser comme fontaine en raison de son niveau trop peu élevé, éventuellement un puits. Cette étymologie correspond à la réalité. Il existe encore actuellement à cet endroit une source dont les eaux s'écoulent dans un bassin au niveau du sol, au milieu d'un bouquet d'arbres.

Ceylard

Plan folio 50.52. Ce nom n'apparaît nulle part ailleurs et présente des difficultés. En patois, le terme celar, dérivé de ciel, signifie plafond. Cette explication est plausible étant donné que nous sommes en présence d'un parchet situé dans le haut du territoire de Colombier.

Champs de la Cour

Plan folio 37. Il s'agit d'un des nombreux noms issus du bas-latin *corte* qui a désigné tout d'abord une cour, puis a pris le sens de ferme ou de domaine agricole et enfin de hameau, village, bourg. On le trouve dans les toponymes commençant ou se terminant par cor ou cour. Dans le cas particulier, cette cour était la ferme du château de Colombier. On appelait Cour seigneuriale le domaine du seigneur.

Chanet

Plan folio 64. Le radical de ce mot a une ascendance celtique, comme de nombreux noms du domaine végétal. Le celte *cassanos*, devenu en latin *cassanus*, chêne, a donné en vieux français chasne, chaisne, chêne. Le

suffixe *-etum*, joint au nom de l'arbre, indique l'endroit où cette essence est fréquente.

Chapons du Bas

Plan folio 43. Dans le vieux langage viticole, un chapon est un jeune plan de vigne qui n'a pas encore porté de fruits. Ce nom vient du bas-latin *capponem*, chapon.

Chateneya

Plan folio 22.23. Ce nom, que l'on rencontre en de nombreuses localités, représente le latin *castaneta*, châtaignier, variante féminine de *castanetum*, bois de châtaigniers. Ce toponyme montre l'extension ancienne du châtaignier dans des régions où il a disparu. Un rapport avec le nom de famille Chatenay semble peu probable.

Chenailleta

Plan folio 27. Il s'agit d'un diminutif du nom de lieu Chenaux ou Chenail que l'on trouve à de nombreux endroits, dérivé lui-même du latin *canalis*, canal, aqueduc, fossé.

Chésards

Plan folio 25.26. Dans l'ancien langage romand, le mot chesal, dérivé du latin *casale*, maison, désignait l'emplacement d'une maison, éventuellement la maison elle-même, ou les restes d'une maison tombée en ruine. Il a formé de nombreux toponymes : Chesau, Chosal, Chasal, Chesard, etc.

Cœudres

Plan folio 17. En vieux français, coudre est le nom du noisetier ou du coudrier. Ce mot a participé à la formation de plusieurs noms de lieux tels que Les Cœudres, Caudraz, Cudrez, Coudrey, La Coudre, Cudret. Il remonte au latin *corylus*, coudrier, *coryletum*, lieu planté de coudriers. Caudraz, Coudre, signifient le coudrier ; Cudrey, Cudret, l'endroit où croît cet arbuste.

Colleises

Plan folio 65. Ce nom, que l'on trouve aussi sous la graphie Collièses, est peut-être une variante patoise de coulisse, encore utilisée de nos jours dans le sens de canal, couloir, dévaloir, glissière à bois.

Cotendard

Plan folio 66. Le nom de cette propriété, qui appartient à milord David, comte de Wemyss, à la fin du XVIII^e siècle et qui eut alors une certaine renommée, est difficile à analyser. C'est peut-être à un nom d'homme que le toponyme doit son origine. Un document du XIV^e siècle cite le nom de Guetencat ou Guetentat, dont on pourrait expliquer l'évolution en Gotendart, nom signalé pour la première fois en 1357 pour désigner une forêt donnée par le comte Louis de Neuchâtel à la commune d'Auvernier³.

Coutures

Plan folio 28.29. Ce nom est synonyme de cultures. Il vient du latin *cultura* culture. Dans l'ancien temps, on le donnait à un champ de bonne qualité, par opposition aux mauvaises terres.

Crêt de l'Herse

Plan folio 56. Le mot crêt, qui appartient au domaine linguistique de la Suisse romande, est bien connu de chacun pour désigner une éminence ou une pente raide. C'est un doublet masculin de crête. Le nom Herse est répandu dans plusieurs cantons romands, en Savoie et dans le Doubs, sous les graphies Herse, Erse, Arse, Ars. Il est le participe passé féminin de l'ancien verbe français ardre « brûler ». Il désigne des terres dont les bois furent effectivement brûlés ou des terrains d'aspect desséché.

Crêt Mouchet

Plan folio 5. Pour Crêt, nous nous référons à l'article précédent. Quant à Mouchet, il s'agit du nom d'une famille bien connue à Colombier depuis plusieurs siècles.

Crêt du Rosy

Plan folio 58. Voir : Rosy.

Creux de l'Esprit

Plan folio 60. La croyance en des forces surnaturelles a, de tous temps et le plus profondément, inspiré les humains. Nos ancêtres s'imaginaient souvent que certains endroits étaient hantés par des esprits malins : fan-

tômes, spectres, revenants. Cette superstition a donné naissance à des noms de lieux tels que celui dont il est question ici. Il en existe d'autres exemples : à Saint-Blaise, un Chemin du Diable et à Rochefort, un Pré aux Sorciers.

Creux de Rosy

Plan folio 56. Voir : Rosy.

Creux du Sable

Plan folio 4. Nous sommes en présence d'un endroit où se trouvait une groisière ou une exploitation de sable.

Crostand

Plan folio 66. Ce nom désignait à l'origine une étendue de forêts située à cheval sur les communes de Colombier et Rochefort. C'est pour cette raison que nous l'avons retenu dans ce travail. Il s'est fixé plus tard sur le territoire de Rochefort seulement. Le glissement sur la carte d'un nom topographique est un phénomène assez fréquent, de l'antiquité au moyen âge. Le nom de Crostand semble contenir le radical *cros*, du bas-latin *crosum*, creux que l'on retrouve dans Crosot, Croset, Crosettes. Il peut donc être un dérivé de croset « petit creux ». Mais le suffixe présente des difficultés.

Décombreu

Plan folio 39. Aujourd'hui encore, en langage populaire, décombrer signifie débarrasser un endroit de ce qui l'encombre. Un décombreu est un tas de débris provenant du défrichage ou du nettoyage des prés. Le Décombreu dont nous nous occupons était probablement un lieu où l'on jetait des détritrus. Il est mentionné quelquefois sous le nom de Ruz de Brena.

Domaine

Plan folio 34. Ce nom était donné au domaine du château de Colombier.

Dortines

Plan folio 48. L'étymologie de ce nom est obscure. D'après Larousse, un dortoir, synonyme de dormir, est un lieu où il y a de l'ombre et de l'eau,

où les troupeaux peuvent se reposer au frais. Peut-on retenir cette explication? Nous n'en avons trouvé aucune autre.

Draize

Plan folio 67. En francoprovençal et en patois neuchâtelois, une draise ou deraise est une porte à claire-voie, une grille, une barrière, un clédar. Ce nom est fréquent dans les chartes. On rencontre de tels lieux-dits à maints endroits dans le canton de Neuchâtel.

Echangées

Plan folio 57. Il s'agit sans doute d'une parcelle de territoire qui avait été échangée contre un autre bien-fonds.

Epinettes

Plan folio 16. Ce nom est dérivé directement du français épines au sens de buisson d'épines avec un suffixe indiquant le diminutif. Il appartient à la même famille que le latin *spina*, épine, *spinetum*, fourré d'épines.

Fin de Cudret

Plan folio 69. Le terme fin, du latin *finis*, est utilisé dans les textes anciens pour désigner une portion du territoire soumis à l'assolement triennal ou même, sous la forme de finage, le territoire entier d'une communauté. Il est très répandu dans la Suisse romande. La plupart des villages ont leurs Fins. S'agissant de Cudret, nous renvoyons le lecteur à l'article Cœudres.

Formes

Plan folio 12. Ce nom contient le radical froment qui s'est dit forment, du latin *frumentum*, blé. En agriculture, la formentière est le nom vulgaire du sarrasin. On se trouve donc en présence d'un champ où croissait du froment ou du sarrasin.

Foulon

Plan folio 8. Le docteur Charles Roulet a baptisé ainsi la propriété, lorsqu'il l'a acquise et y a construit une maison familiale vers l'année 1910. Ce nom ne figure pas au cadastre. Mais on le trouve de façon assez explicite

dans de vieux actes relatifs à cet endroit pour admettre qu'il fut non seulement un nom commun, mais aussi un nom de lieu. Une foule ou un foulon est un appareillage installé sur un ruisseau pour fouler les tissus de laine, c'est-à-dire les battre ou les comprimer au moyen de cylindres pour les rendre plus fermes et plus serrés. Ce nom local est fréquent. Il existe dans plusieurs autres communes du canton.

Gavottes

Plan folio 49. Il ne faut pas faire un rapprochement entre ce toponyme et la danse qui porte le même nom. Dans le parler romand d'autrefois, un gavot était un nigaud. En outre, le nom de Gavot était connu à Colombier et dans les environs aux XV^e et XVI^e siècles soit comme nom de famille soit comme sobriquet. Notre lieu-dit en rappelle le souvenir.

Gicaines

Plan folio 44. Ce nom est une déformation de Jaquinne, Jequinne, Jequaine que l'on trouve dans toutes les anciennes citations de 1441 à 1600. Il faut y voir le féminin du nom propre Jaquin, dérivé lui-même de Jacques.

Grands Champs

Plan folio 47. Ce toponyme, fréquent dans d'autres communes, est bien naturel dans une contrée agricole.

Grandes Vignes

Plan folio 47. Comme le précédent, ce nom est dû à l'ampleur du terrain et au genre des cultures.

Jardins du Château

Plan folio 6. Un commentaire est superflu.

Loclat

Plan folio 45.46. Les mots locle et locla désignent, en patois et en français régional, une petite mare. Ils se rattachent soit au latin *lacus*, lac, soit à un radical gaulois *loc* ayant signifié une mare ou un étang. Cette explication correspond à la nature marécageuse de l'endroit où pouvait se trouver jadis un étang.

Longues Raies

Plan folio 30. Dans l'ancien langage, on appelait raie ou raye, du gaulois *rica*, le sillon tracé par la charrue ou aussi une rigole. Les Longues Raies doivent donc leur nom à la forme allongée de leur surface.

Mairesse

Plan folio 63. La Mairesse ne doit pas son nom à César d'Ivernois, maire de Colombier, personnalité bien connue, visiteur assidu du salon de M^{me} de Charrière, qui fut propriétaire du domaine et y construisit en 1809 et 1810 la belle maison de maître que nous connaissons. César d'Ivernois vécut de 1771 à 1842 tandis que le nom de Mairesse figure dans les actes depuis 1692. Il faut attribuer son origine à David Guinand, maire de Colombier de 1682 à 1705, qui possédait des biens-fonds à cet endroit. Son père avait été lui-même maire des Brenets et faisait partie d'une branche de la famille Guinand appelée Guinand-dit-Maire. C'est donc la fonction de son propriétaire qui donna son nom au domaine et, coïncidence fortuite, celui-ci appartint, à un siècle de distance, à deux maires de Colombier.

Malblanches

Plan folio 51. Les citations connues s'appliquent à deux endroits différents : les plus anciennes à un champ Maublanc situé à l'ouest du chemin de Brena dont le nom est tombé dans l'oubli, les plus récentes au clos de Malblanches actuellement connu. Dans les deux cas, le nom tire son origine de la famille Maublanc connue à Bôle et Colombier du XV^e au XVII^e siècle. Pour le champ, le nom est resté Maublanc tandis que pour la vigne il a pris le féminin Malblanche.

Motets

Plan folio 44. Ce nom paraît être un diminutif du français motte, dans le sens de butte, éminence. Le suffixe correspond au latin *-ellus*. Sa situation, au-dessus du village, au haut d'un coteau, justifie cette étymologie.

Môtier

Plan folio 7. Cette appellation est très répandue sous la forme Môtier ou Moûtier. Elle est dérivée du latin *monasterium* pour désigner un couvent ou une église. Les champs nommés Sous le Môtier, à Colombier, sont en effet situés au-dessous de l'église paroissiale.

Notre Dame

Plan folio 3. Il existait à Areuse, au XV^e siècle, une chapelle consacrée à Notre Dame. Le chemin qui porte ce nom est celui que les habitants de Colombier utilisaient pour s'y rendre.

Pavier

Plan folio 34. Ce nom est obscur. On ne le trouve nulle part ailleurs. Phonétiquement, il peut être dérivé de pavé. Mais la situation et la topographie de l'endroit rendent une explication difficile. S'agirait-il d'un chantier où l'on prélevait ou préparait des pavés? Peut-on y voir une réminiscence d'une dépendance pavée de la villa romaine qui se trouvait non loin de là? Rappelle-t-il un chemin pavé dans les terrains vagues et marécageux du bord du lac?

Perreuses

Plan folio 12. On trouve dans ce nom le même radical que dans Perrière, tas de pierres ou carrière de pierres dans la campagne, de l'adjectif latin *petrosa*, pierreux employé substantivement. Il pourrait s'agir simplement de terrains pierreux.

Planeyse

Plan folio 19. Ce nom vient du latin *planitia*, la plaine, à travers l'ancien francoprovençal planeysy, appliqué à une vaste étendue plane.

Plantées de Rive

Plan folio 38. Autrefois comme aujourd'hui, en langage viticole, une plantée est une jeune vigne, une plantation nouvelle de cépages ne portant pas encore de fruits. Quant à Rive, ce mot indique la proximité du lac.

Pontet

Plan folio 8. Le beau manoir qui porte ce nom, construit en 1614 par Abram Mouchet capitaine et receveur de Colombier, habité de 1701 à 1749 par Beat-Louis de Muralt, écrivain connu et piétiste militant, puis de 1771 à 1805 par Isabelle de Charrière, poète et romancière distinguée, devint au XVIII^e siècle un centre littéraire important de Suisse romande. C'est

probablement un petit pont qui lui a donné son nom. Mais pontet peut aussi désigner un chemin boueux et mou où l'on a disposé des planches, des plateaux, des poutres ou des feuillages pour permettre le passage des chars et des animaux ⁴.

Poulites

Plan folio 63. Il est difficile d'analyser ce nom que l'on ne trouve dans aucune autre localité. Faut-il le dériver de Paul ou y voir une abréviation d'Hippolyte? Nous le mettrions plutôt en relation avec le nom de famille, Paulet, Pulet, Poulet, connu à Neuchâtel du XV^e au XVIII^e siècle.

Prela

Plan folio 2.9.13.14. L'accent tonique dans la prononciation locale tombant sur e, il faut voir dans prela le latin *pratella*, grand pré. Prela, grand pré, ne doit pas être confondu avec pralet, petit pré.

Prés d'Areuse

Plan folio 31. C'est l'appellation de toute la plaine d'Areuse, sur les territoires de Colombier et de Boudry, portant le nom du village d'Areuse qui était autrefois une commune indépendante.

Prise Reymond

Plan folio 61. Une prise est un terrain pris en acensement du seigneur pour être défriché et cultivé. Reymond est un nom de famille de Saint-Sulpice et des Bayards connu dès le XV^e siècle. La Prise Reymond était anciennement la Prise Perrin, dont le nom a été changé par Alexis Reymond qui en fut le propriétaire de 1870 à 1898 environ. Aujourd'hui, c'est la propriété des Cerisiers. Perrin est l'abréviation de Belperrin, famille de Seloncourt établie à Colombier à la fin du XVII^e siècle.

Prise Roulet

Plan folio 59. Pour le mot Prise, nous renvoyons le lecteur à l'article précédent. Roulet est le nom d'une famille neuchâteloise connue dès le XV^e siècle. Ce domaine, dont la maison de maître a été construite de 1799 à 1800, anciennement nommé la Perrosette ou la Prise Perrosette, s'appela successivement la Prise Chaillet puis la Prise Roulet nom de son propriétaire

Louis-Eugène Roulet de Neuchâtel, mais originaire primitivement de Noiraigue.

Rives du Lac

Plan folio 31.34.35.38.39. Ce nom est très répandu. On trouve des Rives et des Rives du Lac dans un bon nombre d'autres communes.

Rosy

Plan folio 58. Les noms Rosy, Rosay, Rosel, Rosé, Roset, peuvent être dérivés du germanique *raus*, roseau, ou du latin *rosa*, rose, églantier. En présence d'une citation de 1598 « au Loscle aultrement au Rosey » nous donnons la préférence à la première hypothèse, ce nom désignant un endroit marécageux couvert de roselières.

Ruaux

Plan folio 42. Ce nom, sous diverses graphies, Ruz, Riau, Ruaux, est fréquent en Suisse romande pour désigner des petits cours d'eau. Il est dérivé du latin *rivus*, ruisseau. Il se justifie aisément à Colombier par la présence d'un ruisseau.

Saunerie

Plan folio 38. Ce mot, rigoureusement français, désigne un établissement où l'on fabrique le sel par procédés d'évaporation artificielle. Dans le cas particulier, il doit son origine à l'existence d'un bâtiment dans lequel étaient installés des chaudières et d'autres appareils pour blanchir, par cuisson et évaporation, le sel marin qui arrivait à l'état brut des salines de la Méditerranée, par voie d'eau. Aménagé dans l'ancien moulin de Colombier, il était situé sur le ruisseau du Moulin, près de son embouchure dans le lac, soit à l'extrémité de l'Allée du Port actuelle. Il fut en exploitation par intermittence de 1612 à 1656 puis démoli en 1704⁵.

Sombacour

Plan folio 3.15. Ce nom contient deux éléments : *somba* dérivé du latin *summus*, le plus élevé, et *cour*, provenant du bas-latin *cortem*, le domaine déjà analysé à l'article Champs de la Cour. C'est donc le domaine du haut. On en trouve un équivalent à Sombeval, *summa vallis*, la vallée du haut ou le haut de la vallée.

Sous Bôle

Plan folio 18. Le sens est évident.

Sur le creux

Plan folio 53. Ce mot, très français, est utilisé comme nom de lieu à maints endroits pour désigner une dépression de terrain.

Traversière

Plan folio 43. Actuellement encore, dans le langage agricole, on donne le nom de traversière à un bien-fonds situé en travers d'un coteau ou d'un territoire. Pour des raisons de culture, les vignes ont généralement la forme de rectangles allongés dont la grande longueur est dans le sens de la pente. C'est exceptionnellement qu'elles sont orientées perpendiculairement.

Uttins

Plan folio 35. Dans le langage viticole, ce nom désigne des vignes grimpant sur des arbres morts dont on a laissé les grosses branches. Ce mode de culture a aujourd'hui disparu dans notre pays. Dans les citations du XVI^e siècle, le mot *uttins* est utilisé tantôt comme nom commun, tantôt comme nom propre. Il y avait donc encore chez nous, à cette époque, des vignes dites *uttins*.

Vaudijon

Plan folio 24. Vau ou Val, dérivé du latin *vallis*, est très répandu comme nom de lieu pour désigner une vallée, un glissement de terrain, un éboulis ou une pente raide. Dijon est probablement un nom de personne. Il est mentionné chez nous aux XIV^e et XV^e siècles⁶.

Vernes

Plan folio 11. Ce toponyme est très fréquent en Suisse et en France. C'est le nom vulgaire de l'aune.

Verny

Plan folio 36. Ce nom est un dérivé de Verne analysé à l'article précédent. Par le suffixe *-ariu*, il indique le lieu où croissent les vernes.

Vigne Ronde

Plan folio 39. Le nom justifie son existence par la forme arrondie du terrain auquel il s'applique.

Villaret

Plan folio 54.55.68. Le domaine du Villaret a été formé dans la seconde moitié du XVII^e siècle par Pierre Guinand qui construisit la maison de maître, actuellement incendiée. Mais le nom existait auparavant. Il est dérivé de villa désignant en latin une exploitation agricole. Les composés de villa sont très nombreux en Suisse et en France⁷.

Vy de l'Etraz

Plan folio 53.54.55.65.66.67.68. C'est le nom de l'ancienne voie romaine suivant le pied du Jura et traversant le territoire communal de Colombier. Etraz remonte au latin *strata*, route pavée. Lorsque ce mot n'a plus été compris, qu'il était donc devenu une étiquette vide de sens, on a pu former l'expression Vy de l'Etraz, dont le premier élément est le correspondant francoprovençal du français voie.

Jean-Pierre MICHAUD.

NOTES

¹ Jean COURVOISIER, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, 1963, t. II, p. 280.

² Alphonse PETITPIERRE, *Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel, 1791-1848*, Neuchâtel, 1871; Alice DREYER, *Les toiles peintes en pays neuchâtelois*, thèse de doctorat, Neuchâtel, 1923; Dorette BERTHOUD, *Les indiennes neuchâteloises*, Boudry, la Baconnière, 1951; Jacques PETITPIERRE, *Le Bied*, dans *Patrie Neuchâteloise*, vol. V, p. 279.

³ Alfred SCHNEGG, *Histoire des domaines de Cotendard et du Villaret*, 1959; Jacques PETITPIERRE, *Cotendard*, dans *Patrie neuchâteloise*, vol. IV, p. 9.

⁴ Philippe GODET, *Madame de Charrière et ses amis*, Genève, 1906, Lausanne, 1927; Jacques PETITPIERRE, *Le Manoir du Pontet à Colombier*, dans *Patrie neuchâteloise*, vol. II, p. 148.

⁵ Alfred SCHNEGG, *La Saunerie de Colombier*, dans *Musée neuchâtelois*, 1946, p. 117.

⁶ Jean COURVOISIER, *Notes sur la construction de Vaudijon*, dans *Revue suisse d'art et d'archéologie*, vol. 17, cahier 3-4.

⁷ Alfred SCHNEGG, *Histoire des domaines de Cotendard et du Villaret*, 1959.

COMMENT NAQUIT AU LOCLE LA RUE BOURNOT

Depuis quelques années, la physionomie du Locle a considérablement changé. Démolitions et reconstructions se succèdent à un rythme accéléré et, avec les bâtiments, ce sont les rues aussi qui changent d'aspect et de caractère. Il n'y a pas si longtemps que les masses imposantes de la « Caserne » et du « Grenier » semblaient devoir défier le temps et rappeler que le Locle avait été le grand village des Montagnes.

Aujourd'hui, leur démolition a permis d'ouvrir une rue Bournot, grande artère longitudinale, traversant la ville de part en part, bordée d'édifices modernes et de commerces qu'on n'aurait pas osé imaginer il y a même vingt ans !

Cherchant à savoir d'où lui venait son nom et quel grand homme avait présidé à son baptême, j'ai fait la connaissance de François Louis Venuste Joly-Bournot.

Or, en réalité, ce grand homme est un modeste charpentier de la région, intelligent et entreprenant que les circonstances favorisèrent d'abord, mais qui fut peut-être victime par la suite d'une trop grande ambition ou des aléas, alors très changeants, de la politique. Nous sommes en effet à la veille des événements de 1831 à 1848.

François Louis Venuste est né le 24 avril 1795 à Saint-Légier (aujourd'hui Saignelégier) où son père Pierre Louis Joly-Bournot des Étages, originaire du Cerneux-Péquignot, s'était rendu pour travailler de son métier de charpentier¹. Il avait épousé Marie Ursule Levermeille, paroissienne de Montlebon, qui lui donna de nombreux enfants, dont plusieurs s'établirent au Locle.

L'aîné François Louis Venuste suivit, selon la coutume de l'époque, les traces de son père et, après un apprentissage de charpentier et son « tour de France », s'établit en 1818 au Locle² où il trouva rapidement, parmi ses 26 confrères, non seulement à exercer sa profession, mais encore à se lancer dans une entreprise hardie et aventureuse. Il avait alors 23 ans et, comme de nombreux charpentiers de l'époque, ne se contenta pas de dresser des charpentes, mais se mit bien vite à construire des bâtiments entiers, rendant ainsi grand service aux autorités de l'époque déjà préoccupées par une pénurie de logements.

En 1824, alors qu'il fait déjà de grands projets d'extension du village, il épouse, au Cerneux-Péquignot, Marie-Rosalie Vermot des Roches et s'associe avec ses deux frères Aimé et Désiré qui sont reçus à l'habitation au Locle le 13 mars 1825³.

En 1826, il célèbre au Cerneux-Péquignot le baptême de sa fille Marie-Julie et, deux ans plus tard, celui de son fils Jules Joly-Bournot.

Au moment où notre charpentier arrive au Locle (1818), la population vivait une période agitée. La Révolution française avait provoqué un enthousiasme indescriptible chez une partie de la population qui rêvait de secouer l'autorité du roi de Prusse, tandis que l'autre restait fermement attachée au régime existant. D'autre part, le succès du commerce horloger posait de nouveaux problèmes aux autorités locales, alors représentées par le maire Charles-François Nicolet et son remplaçant, le lieutenant-civil Henri Houriet (neveu du grand Houriet, horloger), assisté de douze juges et de deux représentants de chacun des onze quartiers de la Mère-Commune.

Selon les statistiques de l'époque, le Locle comptait alors quelque 5000 habitants, mais il faut se rappeler que ce chiffre se rapporte à la mairie tout entière qui comprenait les Eplatures, une partie des Planchettes (le Dazenet), les hameaux des Combes et Calames, et du Crozot. Le village proprement dit ne devait guère compter plus de 2000 habitants⁴. Ceux-ci comprenaient des communiens internes et des communiens externes. Les premiers pouvaient être domiciliés non seulement au village, mais aussi dans l'une des deux Chaux, soit la Chaux-du-Milieu ou la Chaux-de-Fonds. Ils étaient 2552 en 1826⁵.

Au visiteur qui parcourait notre pays, le Locle paraissait un endroit privilégié. C'est du moins l'impression qu'en ressentit un Prussien de passage chez nous en 1802 : « Je puis dire hardiment que si l'amour de la patrie a quelque part sa raison d'être, c'est bien ici. On ne peut se représenter une vie plus heureuse et plus gaie que celle qu'on mène dans ces montagnes. Comparés à tous les autres campagnards, les habitants de ces vallons leur sont supérieurs au double point de vue de l'aisance matérielle et de la culture intellectuelle. Au Locle, il y a même une librairie [celle des Girardet] et une bibliothèque publique. »

Il est vrai que c'est l'époque où le commerce horloger marque un progrès important et que le village, en particulier, en bénéficie largement. On comprend donc que, dès son arrivée au Locle, Bournot bénéficie d'emblée de l'appui des autorités. Le maire et son lieutenant accueillent favorablement la première requête que présente le jeune charpentier : « que la Commune lui loue, pour trois ans, la remise sous le Grenier et il s'offre de le groiser à

ses frais et même d'y faire une petite fenêtre qu'il ne réclamera pas ». Ce qui lui fut accordé moyennant deux écus neufs par an ⁶.

S'il a besoin d'une remise, sans doute pour son matériel, c'est qu'il a déjà commencé à construire, et d'abord sa propre maison : « loge mobile bien couverte en clavins » située vis-à-vis du temple sur la pièce de terre appartenant à l'hoirie de feu le maire Droz, au bas du jardin de la Maison de Ville ⁷.

On a l'impression que c'est dès ses premières années d'activité qu'il échafaude divers projets grandioses. C'est probablement lui qui fait au gouverneur (fonctionnaire communal s'occupant des bâtiments) la proposition de construire une maison-de-ville qui occuperait le tiers de la longueur du bâtiment actuel et qui rapporterait chaque année autant que la maison qui existe. La commune lui céderait tous les matériaux de la démolition et les deux tiers du chézal avec les jardins. L'offre fut examinée en Générale communauté, mais n'eut pas de suite, faute pour l'entrepreneur de pouvoir fournir des garanties suffisantes ⁸. Cependant l'augmentation constante de la population, aux dires du maire Nicolet, faisait alors éprouver aux autorités le besoin de donner de l'extension au village.

Une idée alors germe dans l'esprit de Bournot : il y a, au sud du temple, un assez grand terrain marécageux de moindre valeur, sur lequel on n'a pu construire et qui marque un vide dans la suite des bâtiments qui longent le fond de la vallée, de la Jaluse à la Combe-Girard. Pourquoi ne tenterait-on pas de construire là un nouveau quartier qui fournirait les logements si nécessaires ? Il avait en effet constaté, en construisant sa propre maison, qu'on pouvait, même dans un terrain peu sûr, consolider un bâtiment en le basant sur des pieux de bois suffisamment longs et soigneusement enfoncés dans le sol. Pourquoi ne pas utiliser plus largement ce procédé ?

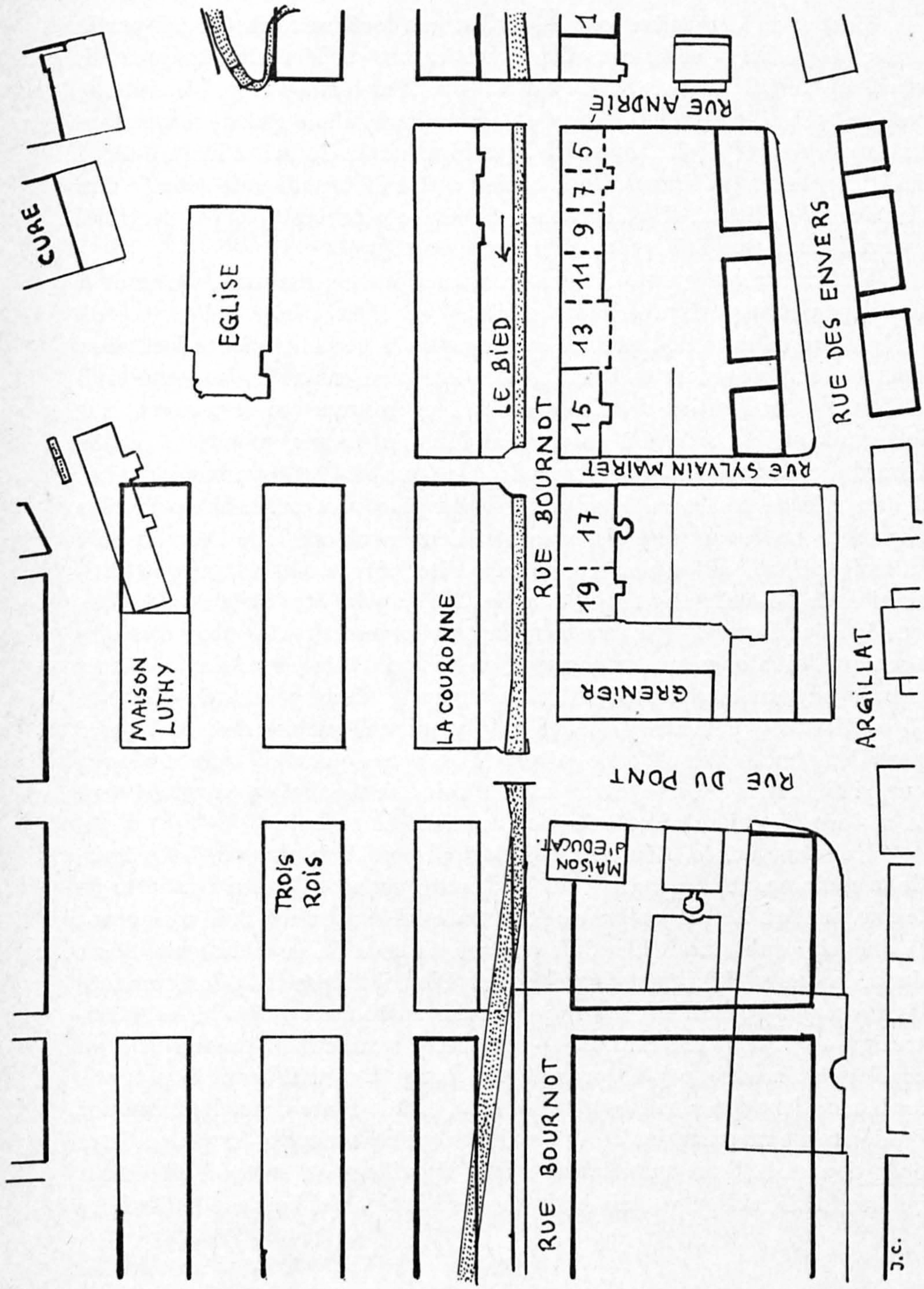
Bournot se sent soutenu par les autorités et même par une bonne part de l'opinion publique. Il imagine donc un vaste plan qui consistera à se rendre possesseur des terrains envisagés, puis à y construire des bâtiments dont le rendement lui paraît d'avance assuré.

Il commence donc par acheter une petite pièce de terre appelée « le Loyon », au sud du cimetière, faisant partie du domaine de la Cure et qui offre l'avantage de n'exiger pas un paiement comptant, mais dont on s'acquitte par une rente perpétuelle due au pasteur ⁹. Puis, dès 1826, les achats se succèdent d'année en année pendant deux ans. Dès qu'une construction est mise en chantier, Joly-Bournot hypothèque la propriété pour financer un nouvel achat de terrain. Il parvient ainsi à posséder à peu près le rectangle compris entre la Côte des Envers et le sud du Temple, entre les rues actuelles Sylvain-Mairet et Andrié ¹⁰. Ce sera le « Quartier Bournot »,

pour lequel il présente à la commune un plan accompagné des requêtes suivantes :

1. Que les nouvelles rues et chemins pour lesquels il cède le terrain au public sans rétribution, soient maintenues à perpétuité, à la charge de la Caisse des routes (association des propriétaires).
2. Que la Communauté accorde un chemin de communication de 14 pieds de large depuis le bied du Moulin jusqu'à la grande rue, en passant par les grandes portes à côté de la Maison de Ville, et que ce chemin soit établi par la Caisse des routes (actuellement, rue Sylvain-Mairet).
3. Que lorsqu'on aura bâti dans la partie en bise de son terrain, la Communauté veuille aussi lui accorder un chemin de communication en bise du Temple, par où elle trouvera convenable (aujourd'hui rue Andrié).
4. Que la Communauté veuille aussi bien lui vendre 14 pieds de terrain au bas du jardin de la Maison de Ville, pour y établir un bâtiment, n'ayant pas assez de place dans cet endroit, sans anticiper sur la rue.
5. Il demande encore qu'on supprime le bied du Moulin depuis la buanderie communale, et il offre la somme de 15 Louis d'or neuf du lit du petit bied.
6. Il réserve, pour les bâtiments que l'on pourra construire sur ses propriétés, l'usage des perrons et trottoirs qui sont désignés sur le plan.
7. Il n'ouvrira la nouvelle rue (Bournot) qu'après la démolition de la maison du sieur Henri-Louis Matthey, gênant le tracé rectiligne.
8. Qu'il puisse faire couler les égouts de ses maisons dans le grand bied.
9. Il s'engage à ne construire que des bâtiments en pierre ou en règle-mur, et de ne les couvrir qu'en tuiles ou ardoises.
10. S'il construit, dans le chézal désigné au plan, un bâtiment qui réunisse les conditions constituant une bonne auberge, le Conseil est disposé d'accorder le droit d'enseigne à cette maison ¹¹.

On comprend donc que Bournot a bien étudié son plan, qu'il compte sur l'appui de l'association des propriétaires de la localité (la Caisse des routes), comme aussi sur celui de la Communauté. Il prévoit, non seulement l'évacuation des eaux de ses futures maisons, mais encore, à beaucoup plus longue échéance, l'éventualité de la construction d'un bâtiment pouvant devenir une bonne auberge pour laquelle il sollicite d'avance le droit de « Schild ».



Le Locle. Copie d'un détail du plan général pour les alignements du village, entre la Foula et la Brasserie, fait par Charles-Henri Junod, inspecteur des Ponts et Chaussées, en 1836. On a reporté sur ce plan les constructions réalisées selon le plan Bournot, jusqu'en 1855; il ne subsiste, en 1977, que les Nos 5 à 15 de la rue Bournot.

Toutes ces demandes sont discutées, non seulement en Conseil par le maire, les justiciers et les conseillers, mais encore en Générale communauté, réunie au Temple après le culte du dimanche 18 novembre 1827. L'ensemble, semble-t-il, fut facilement accepté et, accompagné d'une chaude recommandation du maire Nicolet, soumis à la ratification du Conseil d'Etat. Celle-ci fut accordée, en précisant qu'une copie du plan Bournot serait déposée aux Archives de l'Etat... (Malheureusement elle n'y parvint jamais, l'original ayant disparu lors de l'incendie du Locle, en 1833.)

L'alimentation en eau de ses constructions engage aussi Bournot à des dépenses importantes. Nous sommes, en effet, encore à l'époque où chaque propriétaire doit prévoir la source ou la fontaine où ses locataires pourront s'approvisionner. Pour les premières maisons qu'il a construites, il demande l'autorisation de disposer des deux sources qui se trouvent sur le terrain qu'il a acheté à Olivier Sandoz « au Verger, proche la Combe Girard », et la permission de placer dans le faux-bied les tuyaux nécessaires à l'amenée de ces eaux. Il voudrait aussi placer au bugnon, « près chez Girardet » un tuyau de trois pouces et demi pour conduire l'eau jusqu'à sa maison ¹², ce qui lui fut accordé après discussion, « considérant que l'utilisation de nouvelles fontaines dans le village peut être utile et agréable, que le sieur Bournot fait des sacrifices assez considérables pour conduire l'eau qui doit alimenter ses fontaines, on lui accorde la permission de placer près le bugnon dit chez Girardet un tuyau de deux pouces de diamètre [6 centimètres] à l'entrée duquel on placera une plaque de métal percé pour deux onces d'eau [l'once calculée à 49 lignes quarrées] sous la réserve que, si l'on remarque que cette quantité nuit à ce moulin, on en retranchera la moitié ». Il paiera une rétribution annuelle de 14 batz.

La même année, Bournot se déclare disposé à se charger, à ses frais, de la maintenance (entretien) du bied, moyennant qu'on lui permette de le couvrir et qu'il ait la jouissance des terrains ainsi gagnés ¹³. Puis, constatant la difficulté qu'il aurait d'établir une rue au nord de ses bâtiments, étant donné la sinuosité du cours fantaisiste du Bied, il propose à la Communauté de se charger de redresser le tronçon au-dessus du pont du Locle. « Il résulterait — dit le maire Nicolet — que cette rectification présenterait un écoulement beaucoup plus prompt aux eaux et contribuerait à prévenir les inondations qui, dans les grandes eaux et à la fonte des neiges, causent du dommage aux terrains et aux maisons qui s'y trouvent exposées. Cette opération embellirait aussi les alentours du village et, surtout, elle serait indispensable, si l'on voulait bâtir sur les terrains qui bordent le Bied. ¹⁴ »

Pendant quatre ans, tous ces projets, acceptés par les autorités, sanctionnés par le Conseil d'Etat, permettent à Bournot d'entreprendre un travail considérable. On lui concède des prix spéciaux pour le sable : trois batz le char pour un minimum de cent chars ; pour la pierre morte à prendre à la Combe Girard : demi-batz le char ou la glisse, et permission de faire des creux pour fondre la chaux au bas de l'Argillat¹⁵. Il donne du travail à la plupart des maîtres d'état de la localité : maçons, « carriers », charpentiers, ferblantiers, serruriers, couvreurs, charretiers ; tous vont participer à l'édification des quinze premières maisons de la nouvelle rue qui prendra son nom. Un ouvrier spécial est engagé pour assurer le pilotage, il recevra pour chaque pilot 50 sous de France, « les pilots seront de 12 à 14 pieds [environ 3,60 mètres] mais pas moins de 12 »¹⁶.

Ne nous étonnons donc pas de trouver dans les plumitifs de la Commune cette remarque : « Considérant que les routes sont beaucoup fatiguées par les voiturages de matériaux pour la construction des bâtiments, elle se voit obligée d'augmenter la rétribution du voyer. »

Au moment de préparer le passage de la grande route de 42 pieds prévue à travers le village, Bournot semble se préoccuper aussi de l'esthétique du nouveau quartier. Il propose en effet, au sud du temple, de niveler le terrain en forme de terrasse qui serait terminée, du côté des constructions, par un talus gazonné, soigneusement établi au cordeau de manière à produire un très beau coup d'œil.

Au cours de ces années d'intense activité les achats et les ventes de terrains et d'immeubles se succèdent à un rythme accéléré. Les registres des notaires Charles-Auguste Jeanneret et Isaac Vuagneux enregistrent une vingtaine d'achats et de ventes entre les années 1826-1830.

Pourtant, en 1829 déjà, on est surpris d'apprendre que Bournot vend, non seulement un terrain, mais une maison en construction, ce qui est l'indice des premières difficultés de trésorerie. La même année encore Henri Houriet, le lieutenant civil, exige aussi le remboursement d'une hypothèque qu'il avait accordée facilement quelques années auparavant. Malgré ces premières difficultés, les constructions continuent à se réaliser, et l'on peut admettre que la lignée de maisons qui va de la cour du Collège secondaire au Grenier était, sinon complètement, du moins partiellement réalisée.

Les deux années 1830 et 1831 vont être néfastes pour toute l'activité économique du pays, et pour Bournot en particulier. D'année en année le climat social s'est détérioré et, dès que les premières difficultés financières de l'entrepreneur furent connues, les critiques, jointes aux jalousies inévitables eurent beau jeu de saper la confiance existante. On commença à

penser que, les ventes n'intervenant pas immédiatement après le commencement des constructions, l'entreprise ne pourrait pas tenir ses engagements. On suggéra aussi que la solidité des nouvelles maisons n'était peut-être que momentanément assurée, que les caves et les sous-sols seraient constamment inondés... bref, après l'engouement du début, ce fut la méfiance qui s'installa au village.

Un autre élément encore doit avoir contribué à l'insuccès de l'audacieux entrepreneur : la tension politique qui avait partagé la population en deux clans hostiles. Les partisans du régime prussien, opposés au clan des républicains, empoisonnent la vie de tous les jours et exaspèrent les passions. Alors que le monde des artisans et des ouvriers affiche de plus en plus ses sympathies pour les idées nouvelles, les chefs d'entreprises et les autorités politiques se déclarent pour le maintien du régime prussien. Le maire et son lieutenant figurent précisément parmi les « plus fervents soutiens du trône et de l'autel »¹⁷.

Pourtant, ils ne perdent pas de vue les intérêts immédiats de la communauté. Nicolet se rend compte des inconvénients qu'il y aurait à abandonner le plan Bournot ; les intérêts de l'entrepreneur sont aussi ceux de la localité. Il intervient donc auprès du Conseil d'Etat pour appuyer une demande d'aide, et écrit le 30 juin 1830 : « Sa position est difficile, la vente de ses terrains qui étaient dans l'origine en nature de prés-marais et qui lui ont coûté des sommes considérables, pour les transformer en sols de maisons, est complètement arrêtée, par la crainte qu'ont les acheteurs qu'il ne survienne un décret ou qu'il n'existe des hypothèques sur ces terrains. ¹⁸ » On conçoit que, si cet état de chose devait se prolonger, la masse des dettes de Bournot, s'accroissant chaque jour de la totalité des intérêts, ne tarderait pas à se trouver trop considérable, pour qu'il pût jamais s'en acquitter. Le seul moyen de prévenir sa ruine est de lui accorder l'aide qu'il sollicite ¹⁹. De son côté, Bournot rappelle ce qu'il a fait dans l'intérêt de la communauté et que, ne pouvant attendre la vente du reste de ses terres, il demande des délais pour le paiement des lods.

Sensible à tous ces arguments, le Conseil d'Etat accorde d'abord une gratification de 840 Louis « en considération des nouveaux bâtiments qu'il a créés et qui ont produit en effet près de deux mille quatre cent vingt francs de Lods »²⁰. Ensuite, sur insistance du maire, Bournot obtient le décret de ses biens (faillite) aux conditions exprimées dans sa requête, soit « que les inscriptions précéderont l'inventaire ».

A la suite de cet arrêt, les créanciers sont convoqués au greffe du Locle, le 12 août 1830. La liste des dettes de Bournot qui est établie (73 articles) faisait constater une certaine négligence de sa part ou, en tout cas, un

manque de rigueur dans la tenue de ses comptes, puisque des arriérés dans ses dépenses de ménage sont mêlés aux dettes engagées pour ses constructions. En groupant ces différents postes, on peut résumer l'ensemble de ces dettes de la façon suivante :

1. Dû pour des achats de terrains et pour des locations dans plusieurs maisons du village, à l'usage de remises et d'entrepôts : 1070 Livres et 32 sols.
2. Dû à des maîtres d'état pour divers travaux dans les maisons en construction, serruriers, maçons, charpentiers, ferblantiers, couvreurs, « carriers », etc., 4706 Livres, 158 sols, 33 deniers.
3. Dû pour des dettes hypothécaires et obligations diverses : 3853 Livres et 32 sols.
4. Dû pour des comptes arriérés chez des négociants du village, et même de Morteau, boulangers, bouchers, laitiers, épiciers, voire même médecin et pharmacien : 3197 Livres et 212 sols, au total 12.847 Livres, 16 sols, 9 deniers.

En admettant que la Livre valait à cette époque environ 1 franc 40, le tout peut représenter quelque 22.000 francs.

Au moment où s'achevait cet inventaire, Bournot pensait, qu'après ces inscriptions faites, il n'éprouverait plus aucune difficulté à les couvrir de la valeur de ses terrains pour une somme bien supérieure à celle que leur attribuait l'inventaire.

Hélas, le brave homme se faisait des illusions ! Les événements de l'année 1831 allaient bouleverser ses prévisions. Au moment le plus critique de sa carrière, les appuis sur lesquels il aurait dû pouvoir compter lui firent défaut. En effet, c'est la période où le maire Nicolet et le lieutenant Houriet saluent avec satisfaction l'échec de Bourquin dans sa tentative de s'emparer du château de Neuchâtel. Rendant compte au Conseil d'Etat de la situation au Locle, Nicolet écrit : « La population toute entière se lève, une assemblée des habitants réunie en quelques minutes manifeste le plus grand enthousiasme et une disposition générale à se rendre à l'appel de la Bourgeoisie » — convoquée pour la répression du soulèvement²¹. Des sanctions sévères sont prises contre ceux qui affichent trop ouvertement leur désapprobation ; les réticents même n'étaient pas ménagés, tel ce charpentier Henri Bonzon, habitant au Verger, qui s'est comporté d'une manière répréhensible pendant ces temps de troubles, qui a été arrêté et conduit en prison ; en attendant de connaître la peine que le Conseil de guerre lui infligera, la communauté « lui retire l'habitation, ainsi qu'à sa femme ». Mesure extrêmement grave

à l'époque, qui obligeait le coupable à abandonner la localité dans des délais parfois très courts.

Une mesure semblable a-t-elle été prise contre Bournot? Nous ne pouvons l'affirmer, aucun document conservé par l'Etat ou par la commune ne nous le dit. Mais nous sommes dans une période où l'agitation politique empêche toute impartialité; nous avons peine à savoir quelle fut pour Bournot la suite des événements. Le 16 octobre 1831, il avait demandé à la commune un certificat de son comportement pour, disait-il, se rendre en Amérique, et il rappelait, à cette occasion, les services qu'il avait rendus en favorisant l'ouverture d'un nouveau quartier et en construisant plusieurs immeubles. Le maire donne ses instructions: « Accorder le certificat, indiquant ce qu'il a fait comme entrepreneur de bâtiments, mais quant à sa conduite, ne pas dire grand chose...²² » Cela sonne bien comme une disgrâce!

Bournot, en effet, n'avait pas pu tenir la promesse qu'il avait faite de rembourser toutes les créances enregistrées officiellement. Un syndicat avait dû être formé pour liquider son passif, à couvrir essentiellement avec la valeur des sols à bâtir non encore vendus dans le quartier²³.

Il est vrai, qu'à cette époque, plusieurs Neuchâtelois se rendaient en Amérique²⁴. Le voyage était une entreprise compliquée: après quelques semaines nécessaires pour se procurer les provisions de bouche, et d'attente des vents favorables, on pouvait enfin embarquer. La traversée durait 74 jours et était d'un confort très relatif, car les passagers partageaient le vivre et le couvert de l'équipage. Comment Bournot aurait-il pu, en peu de temps, se rendre au Havre, trouver un armateur disposé à l'emmener, lui et sa famille, s'installer là-bas et... y mourir? En effet, il ne s'écoule que vingt-deux mois entre le moment où Bournot demande un certificat, 16 octobre 1831, et la déclaration du maire Nicolet, le 10 août 1833, disant: « Parti pour l'Amérique, et on a maintenant des nouvelles de sa mort. » Or, nous savons aujourd'hui, qu'au cours des deux années 1831 et 1832, la Chancellerie d'Etat a délivré 33 passeports pour l'Amérique (dont cinq à des Loclois) mais aucun au nom de François Louis Venuste Joly-Bournot²⁵.

Tout porte donc à croire que le voyage en Amérique n'était qu'un prétexte pour se faire oublier dans le pays qui, après l'avoir encouragé, lui retirait sa confiance... et semblait oublier les services qu'il lui avait rendus.

Aucun document ne permet aujourd'hui de préciser ce qu'est devenu Bournot, alors âgé de 38 ans, marié et père de deux enfants de 5 et 7 ans. Nous sommes donc réduits à des suppositions... Comme sa femme était originaire de Montlebon et que les relations entre le Cerneux-Péquignot et les communes limitrophes françaises étaient journalières, on peut supposer

qu'il mit tout simplement la frontière entre ses créanciers et lui. Ou bien a-t-il cherché à reprendre du travail dans un canton voisin, à Saignelégier par exemple? Toutes les suppositions sont valables.

Un jour peut-être serons-nous fixés, mais l'histoire se doit de reconnaître qu'il a rendu au Locle un important service, en un moment où il était nécessaire de fournir de nouveaux logements à l'horlogerie qui réclamait de plus en plus de main-d'œuvre dans notre cité.

François FAESSLER.

NOTES

- ¹ Registre de la paroisse de Saignelégier, année 1795, p. 34.
- ² Plumitifs de l'honorable Communauté du Locle, Anciennes Archives G 36, année 1818, sans pagination.
- ³ Pl. G 37, 1825, p. 58.
- ⁴ Léon MONTANDON, *Musée neuchâtelois*, 1952, p. 4.
- ⁵ Pl. G 37, 1826, p. 40.
- ⁶ Pl. G 36, 1820, ss. p.
- ⁷ Joseph Vuagneux, notaire, Actes perpétuels, 1827, p. 98.
- ⁸ Pl. G 36, 1823, p. 84.
- ⁹ Actes et titres de la paroisse du Locle, p. 71.
- ¹⁰ Joseph Vuagneux, notaire, Actes perpétuels, 1826 et 1827.
- ¹¹ Pl. G 37, 1828, p. 89.
- ¹² Pl. G 37, 1827, p. 42.
- ¹³ Pl. G 37, 1825, p. 67.
- ¹⁴ Journal du maire Nicolet; manuscrit à la Bibliothèque du Locle, 1827, p. 149.
- ¹⁵ Pl. G 37, 1828, p. 98.
- ¹⁶ Anciennes Archives communales, vol. G 6 a, p. 7.
- ¹⁷ Arthur PIAGET, *Histoire de la révolution neuchâteloise*, t. V, p. 151.
- ¹⁸ Journal du maire Nicolet, 1830, p. 313.
- ¹⁹ Journal du maire Nicolet, 1831, p. 354.
- ²⁰ Manuels du Conseil d'Etat, 1830, p. 448.
- ²¹ Arthur PIAGET, *op. cit.*, t. V, p. 287.
- ²² Pl. G 37, 1831, p. 20.
- ²³ Joseph Vuagneux, notaire, Actes perpétuels, années 1835 et 1836, p. 416 à 423.
- ²⁴ Armand DU PASQUIER, *Musée neuchâtelois*, 1918, p. 94.
- ²⁵ Archives de l'Etat, dossier Passeports.

LES ARMES DES BOURGEOIS DE NEUCHÂTEL A L'ÉPOQUE DES GUERRES DE BOURGOGNE

La situation était désagréable vers 1470. Rodolphe de Hochberg, comte de Neuchâtel, avait de nombreuses terres en Franche-Comté. Il était ami du duc de Bourgogne et son fils vivait à la cour de ce dernier. Mais il était aussi ami et allié de Berne. De très puissants amis. Et rien n'est aussi déplaisant que d'assister à une querelle entre ses amis. Surtout s'ils sont très forts, beaucoup plus forts que soi. A Valangin c'était pareil. Jean III d'Arberg avait de nombreux intérêts en Bourgogne. En plus, il avait marié sa fille Jacqua à un Bernois partisan de la Bourgogne, Adrien de Bubenbergh. Mais il était combourgeois de Berne.

Depuis 1406, les bourgeois de Neuchâtel s'appuyaient sur la ville de l'Aar et ceux de Valangin tentaient de faire de même, pour sauvegarder leurs libertés ou en acquérir d'autres. A Neuchâtel donc, comte et bourgeois soupesaient leurs forces, craignant leur faiblesse. Quelles étaient ces forces ? On peut les connaître assez exactement. La ville, une très petite ville entourée de remparts, ne comptait guère que 2500 habitants. Les bourgeois capables de porter les armes ? — Il y en avait 526, y compris ceux de l'extérieur. Leurs armes ? — On les connaît également en détail, mais personne jusqu'ici n'a pris la peine de les compter. Cependant, en 1903 déjà, Arthur Piaget publiait, presque sans commentaire il est vrai, les longues listes d'inspection d'armes des bourgeois de la ville, de 1470 à 1536¹. A l'époque des guerres de Bourgogne, à deux reprises, en 1470 et en 1474, les bourgeois vont défiler, à tour de rôle, pour présenter leurs armes. La commission d'inspection est mixte. Le maire de Neuchâtel, Jean du Terraux, représente le comte. Le banneret Nicolet Varnod, assisté d'un notaire, et les Quatre Ministres et Conseillers de la ville siègent au nom des bourgeois. Guillaume de Hochberg, père de Rodolphe, prend place à côté du maire, en 1474. Nous ne pouvons douter qu'il connaissait bien les armes, puisqu'il avait commandé, en 1443, les forces impériales qui, à Zurich, résistèrent victorieusement au siège des Confédérés. Dans la longue liste des bourgeois convoqués avec leurs armes nous avons choisi de présenter d'abord les armes défensives, puis les armes offensives, soulignant sorte et quantité. Le lecteur avide de savoir ce que chacun portait en particulier recourra directement à la liste publiée par Arthur Piaget.

Sur 526 bourgeois, 183 portaient une *cotte*. Il s'agit de cottes de mailles, vraisemblablement doublées d'étoffe selon le type usuel de l'époque². En plus des 183 cottes mentionnées on recensa 20 *jaques*, vêtement court, dont le plastron épais faisait bomber le torse. Le musée de Valangin possède quelques treillis de mailles d'époque. On sait que les objets abîmés étaient fréquemment lancés hors des murs des châteaux. C'est précisément là que ces fragments de cottes ont été trouvés. Ils sont faits de bouclettes entrelacées d'acier et de laiton de 9 millimètres de diamètre, mais il n'est pas possible de savoir s'ils datent du XIV^e ou du XV^e siècle. Les cottes passées en revue à Neuchâtel en 1470 étaient plus courtes que les hauberts du XIV^e siècle dont les personnages centraux du cénotaphe des comtes de la collégiale nous donnent divers exemples valables pour l'année 1372, bien que leurs armures de mailles soient dissimulées en bonne partie sous des cottes d'armes faites de tissus. Les cottes de mailles de 1470 étaient sans doute comparables à celle que porte Rodolphe de Hochberg, à l'extrême droite du même monument. On peut très bien en distinguer la partie inférieure qui dépasse de la cuirasse. Ces cottes étaient des « albergeons » ou haubergeons, de petits hauberts, descendant jusqu'à mi-cuisses et qui parfois n'avaient pas de manches. Maître Jean, armurier à Neuchâtel en 1422-1424, vendit un tel « abergont » à Mermet Covet, de Saint-Aubin en Vully, pour un muid et deux hémines de froment³. Quelques mois plus tôt, il avait livré un « abergont » à Jenod Rossel, de Chanroz, pour quatre setiers de froment⁴. Ce maître Jean, « arneser », c'est-à-dire fabricant de harnais ou cuirasses est peut-être le même personnage que Jean Guillemain, bourgeois de Neuchâtel qui, en 1422, vendait un « abergont » à Perrin Girard, du Saugeais, pour un florin d'or et quatre écus d'or, une somme assez importante alors⁵. C'est que la fabrication d'un haubergeon était longue. Il fallait faire et tailler la cotte de mailles, la doubler du hoqueton, un vêtement matelassé, puis la recouvrir de la jaque.

Le harnois entier ou harnois plain, que 97 bourgeois portaient lors de cette inspection d'armes, était fait de plaques rigides de fer poli. Nous n'avons aucun renseignement nous permettant de connaître le type dont ces hommes étaient pourvus. Toutefois, la statue de Rodolphe de Hochberg dans le cénotaphe de la collégiale nous fait voir l'armure du comte, leur seigneur. Le même monument nous permet aussi de comparer les harnois que portaient nos seigneurs au XV^e siècle et d'en voir l'évolution. Les cuirasses des bourgeois, probablement pas très différentes, étaient très coûteuses. Jean Daz, de Saint-Blaise, paya la sienne 6 florins d'or et 4 sols de Lausanne à son vendeur, Nicolet Piquillioz, du même village, en 1431⁶. Les armures étaient évidemment affaire d'hommes, même si à l'inspection

certaines femmes viennent présenter celles de leur foyer, de leur « feu ». C'est la raison pour laquelle Guillemenet mege Rossel, bourgeois de Neuchâtel, léguant ses biens à sa femme, en 1430 en excepte ses « armures »⁷. Au Landeron, il n'y en avait qu'une à l'arsenal, selon un inventaire de 1458⁸. Les armures métalliques complètes faites de plates, c'est-à-dire de lames d'acier brillantes que portaient déjà 97 bourgeois en 1470 sont à l'origine de nos « armourins ». C'est en effet en 1473, assure Jules Jeanjaquet, que le « gardien » habituel des bénissions (bénichons) porte le nom d'*armerin*. Un armourin était un soldat revêtu de l'armure complète par opposition à ceux qui ne portaient que des haubergeons de mailles ou des « glaissons »⁹.

Vu le prix élevé et peut-être le poids des armures complètes, un grand nombre de bourgeois — 97 — ne possédaient et ne présentèrent à l'inspection de 1470 que des *pièces*, terme par lequel il faut entendre une armure partielle protégeant le torse, un plastron. Une pièce était beaucoup moins coûteuse qu'un harnois plain. Jean Ganz, cordonnier, par exemple, a payé la sienne 50 sols dus aux Quatre ministraux qui la lui ont vendue en 1474¹⁰. D'autres bourgeois — 47 — portaient un *glaisson*, terme qu'on ne trouve ni dans l'ouvrage de Michèle Beaulieu et Jeanne Baylé ni dans l'étude de Eugène Heer. Par chance, deux actes du notaire Pierre Bergier nous apprennent l'un qu'il s'agit d'une « picete devant d'armure », donc d'un plastron, et l'autre que cette pièce était d'acier¹¹. Nous en déduisons que le *glaisson* était une armure pectorale faite de plates tandis que la *pièce* protégeant également la poitrine était faite de mailles. Ainsi, avec 47 *glaissons* et 97 *pièces* 144 bourgeois pouvaient se protéger le thorax. La preuve, s'il en faut encore une, que ces protections rendaient le même service, est fournie par les ensembles fréquents cités lors de l'inspection. En voici quatre exemples : Horrich le maréchal présente un glaisson, une salade et un gorgerin, Perrin Gay les mêmes objets, mais Grand Jehan, gendre de Jehan Perrod, montre *pièce*, salade et gorgerin, de même que Jacob le fourbisseur. Précisons encore qu'il ne s'agit pas de brigantines, puisque de telles cuirasses faites de petites plaques rivées sur une étoffe ou sur une peau sont mentionnées aussi à cette inspection. Il n'y en a, il est vrai qu'un seul exemplaire.

Les *bracelets* (15 exemplaires), *gantelets* (23), et un seul « *cuissot* » cuissard, n'étaient pas à la mode parmi nos bourgeois. Dans l'inventaire de l'arsenal du Landeron, fait en 1458, ils n'étaient pas plus fréquents. On y trouve l'annotation : « item une cote, bracetlet et gantellet. ¹² » Nous n'avons pu trouver ce que signifiaient les termes de « gardellion » ou « gardillon » et de « galliardon », mais comme on ne trouve que deux exemplaires

de cette arme mystérieuse dans notre « montre », nous laissons le problème ouvert. Piaget se référant à Gay assure que le galliardon était une cubitière à revers allongé sur le bras et l'avant bras.

A l'abri de leurs cuirasses, cottes, glaiçons et pièces d'armures nos bourgeois se protégeaient également la tête et les épaules. Dix d'entre eux ont revêtu un *bassinnet*, en 1470, semblables peut-être à ceux que portent Conrad et Jean de Fribourg dans le cénotaphe de la collégiale. Les bassinets de ces deux seigneurs sont munis d'une visière mobile percée de nombreux trous d'aération, appelée visière à mézail, parce que, baissée elle ressemble au groin d'un animal. Ce casque très en vogue dans la première partie du XV^e siècle était moins apprécié à l'époque de notre inspection d'armes. Un « arneser » ou armurier de Neuchâtel, maître Jean, en vendit un, en 1423, à Jaquet Monnier, de « Velat en Volier » (Villars le Grand), pour deux florins d'Allemagne¹³. Un inventaire fait au château de Valangin en 1429 signale également un bassinnet avec salade à visière¹⁴. Dans le cénotaphe, le casque que porte Rodolphe de Hochberg a sa visière relevée et fait penser à une salade à visière mobile. C'est d'ailleurs ce type de casque, *la salade*, que nos bourgeois préfèrent. C'est la pièce d'armement la plus abondante. Il y en a 231 pour 526 bourgeois armés. Ce casque avait un couvre nuque. Une calotte intérieure empêchait le métal de blesser la tête et une jugulaire le tenait bien en place. Nous ignorons si les salades de nos bourgeois avaient une visière fixe, une visière mobile ou pas de visière du tout.

Si la salade est abondamment représentée, le *chapel* ne compte que 8 exemplaires. Ce chapeau de fer, qui se distinguait de la salade par une crête et par des ailes assez larges, était en train de disparaître.

Nous ne trouvons aucun « armed » à Neuchâtel lors de notre inspection d'armes. Un tel casque apparaît au Landeron en 1436, les autorités de la ville ayant donné 12 livres à Perroud Martin pour « ung armed », et 5 florins à Imer Pestel pour un autre. Il s'agit d'un heaume qu'on ne pouvait mettre par l'encolure ; il fallait en ouvrir la partie inférieure, dont l'une des pièces pouvait pivoter. Très lourd, l'armed reposait sur les épaules¹⁵.

Le *gorgerin* ou camail de mailles assurait la protection du cou. On en compte 189 en 1470, ce qui signifie que plus du tiers des bourgeois le portent. Ce fait est en contradiction avec ce qu'ont observé Michèle Beaulieu et Jeanne Baylé en Bourgogne. Ces auteurs assurent en effet que cette partie d'armure disparaît peu à peu au cours du XV^e siècle. Dans le monument des comtes, à la collégiale, Conrad, Jean et Rodolphe n'en portent pas. Ils ont revêtu une protection de fer plain, la bavière. L'inventaire fait à Valangin en 1429 fait apparaître aussi bien le camail que la bavière. « Item ung bassegniet a baiviere et deux a caimat. ¹⁶ »

Les armes offensives sont représentées, lors de l'inspection de 1470, par différentes armes d'hast, tout d'abord. La commission vit défiler 71 *guisarmes*, 104 lances, 12 *épieux* et une *hallebarde*. Les *guisarmes*, très fréquentes en France et en Bourgogne à cette époque, étaient formées d'une hampe pourvue d'un long fer dont le dos et le tranchant étaient parallèles. Un bec courbé du côté tranchant permettait de tailler tandis qu'une longue pointe terminant la lame servait d'estoc. Le dos était également pourvu d'une ou deux pointes¹⁷. A Neuchâtel, 71 bourgeois en étaient équipés. D'autres, 104, étaient armés de *lances*. Il ne s'agit évidemment pas de lances de cavalerie, ni de lances de jet. S'agit-il de la longue pique suisse de 5 mètres, telle que les chroniques de Stumpf, de Schodeler et d'autres nous la présentent et que les livres illustrés d'histoire suisse font connaître au grand public¹⁸? Rien ne nous permet de l'affirmer. Cependant, dans l'inventaire de l'arsenal du Landeron que nous avons déjà cité, il est précisé : « item cinq lances à homme de piez. » Un peu plus tard, en 1499, la ville de Neuchâtel déboursa 8 livres pour quatre douzaines de lances qu'elle fit faire pour les distribuer à ceux qui partaient à la guerre¹⁹. Vu les relations étroites de la ville et du comté avec Berne, il est vraisemblable que les lances de Neuchâtel étaient du même type que les piques suisses. A côté de ces armes d'hast nombreuses, on trouve encore 12 *épieux*, en 1470. Plus courts que les piques ils avaient une hampe plus solide et leur fer était pourvu d'une tige transversale servant d'arrêt. A notre grand étonnement, une seule *hallebarde*, l'arme par excellence des Suisses, est présentée à l'inspection.

Chose étrange aussi, les armes blanches plus courtes sont relativement peu nombreuses. Pour les 526 personnages convoqués à l'inspection, 134 sont armés de *fauchons* et 3 d'*épées*. Le *fauchon* était une épée de guerre à lame très forte s'élargissant légèrement vers l'extrémité. Son dos était droit, ou légèrement courbé seulement, ce qui le différenciait du *cimeterre*. Nous n'en connaissons aucun exemplaire.

Seules cinq *haches d'armes* sont mentionnées.

Quant aux armes de trait, elles sont représentées par 83 *arbalètes* et 100 *couleuvrines*. Les arbalètes avaient des arcs de bois, de fer ou de corne mais nous ne savons pas combien il y en avait de chaque espèce. En 1429, au château de Valangin, on comptait 16 arbalètes de corne et 15 de bois. Aucune arbalète de fer ne s'y trouve. La présence de 100 couleuvrines pour nos 526 bourgeois, avant les guerres de Bourgogne, indique que chez nous aussi les armes à feu s'étaient multipliées au cours du XV^e siècle. Il est regrettable qu'aucune couleuvrine à main de cette époque ne nous soit parvenue intacte. Il n'est donc pas possible de connaître leur longueur, la forme de leur crosse, le diamètre de leur canon et leur poids. Seules des

gravures assez peu précises nous montrent ces armes à feu portatives. Arbalète ou couleuvrine? Le problème s'est posé au cours du XV^e siècle pour les particuliers et pour les communautés. Le prix de ces armes très différentes ne semble pas avoir joué un rôle important. Une arbalète coûtait 3 florins au Landeron en 1436²⁰. Cinq arbalètes furent acquises par la bourgeoisie de Neuchâtel, à Fribourg, en 1437-1438, pour 13 florins d'or et trois quart, y compris une courroie, un crochet et un coveret²¹. La courroie et le crochet servaient à tendre l'arbalète. Il s'agissait le plus souvent d'un double crochet fixé à une courroie, portée comme ceinture, permettant à l'arbalétrier de tendre son arme en se redressant. Plus tard, l'arc étant devenu plus fort il fallut un cric ou un moufle pour y parvenir. Quant au « coveret », c'est probablement une sorte de « couvier » servant de carquois. En 1469, sur six arbalètes léguées à la ville par l'ermite Nicolas de Bruges, bourgeois de Neuchâtel, deux étaient d'acier et les autres de bois²².

En 1473, une arbalète et sa « voinde » fut achetée par Pierre Gaudet d'un habitant de Faoug, près de Morat, qui lui devait de l'argent. Il la paya 5 livres et 13 sols faibles de Lausanne. La « voinde » était le cric ou treuil dont nous venons de parler²³. En 1475, la ville de Neuchâtel achète une arbalète d'acier pour 20 sols et une grosse arbalète de bois pour la même somme²⁴. Cette arme n'était pas plus coûteuse à la fin du siècle qu'au début, si nous nous référons à un acte de 1407 dans lequel une arbalète est vendue au Landeron pour 19 sols²⁵. On sait que le tir à l'arbalète était exercé régulièrement. Un article des comptes de la Bourserie nous indique que la ville allouait trois sols par dimanche aux « compagnons arbelestriers ». Ceux-ci ayant tiré 38 dimanches, en 1442-1443 reçurent 6 livres et 14 sols. La ville encourageait aussi les jeunes gens à s'exercer en leur donnant deux pots de vin par dimanche. La dépense se monta la même année à 21 sols et 4 deniers²⁶. On sait aussi que la « bénichon » permit, dès 1464, aux compagnons et aux arbalétriers des localités voisines de concourir. Tandis qu'on offrait du vin seulement aux compagnons, les arbalétriers recevaient en plus du pain et du fromage²⁷.

A côté des 83 arbalètes on passa en revue 100 couleuvrines, avons-nous dit. Cette arme nouvelle apparaît dans notre ville en 1437-1438, selon les comptes de la Bourserie. « Item (pour) délivré pour l'eschet de 3 couleuvrines, une double pour le mollin, pour 1/2 livre de poudre et pour un cent de plombaye 4 florins d'or et 16 sol, valant 6 livres et 12 sols. ²⁸ » Il n'y en a encore aucune dans l'inventaire fait au château de Valangin, en 1429, bien que les armes soient notées avec précision. En 1443-1444, Girard Bergier fut dépêché à Fribourg pour acheter six couleuvrines qu'il dut payer 8 florins d'or et un quart. La ville déboursa en outre 2 sols pour le

péage et 6 sous pour les deux journées de Bergier²⁹. Alfred Schnegg nous a rappelé qu'en 1450 Jean de Fribourg avait concédé une place aux bourgeois du Landeron pour y élever une chapelle et « faire maisonnement pour mettre leur artillerie »³⁰. Dans le local construit, il ne se trouvait pas moins de 14 couleuvrines, 2 vouglaires, ou veuglaires et 6 arquebuses, en 1458, sans compter la poudre et d'autres armes, parmi lesquelles seules deux arbalètes sont mentionnées. L'ermite amateur d'armes, dont nous avons déjà cité le legs de 6 arbalètes à la ville en 1469, lui légua aussi deux couleuvrines, l'une de fer et l'autre de cuivre, sans compter la matière première pour faire la poudre³¹. En 1475, la ville achetait une couleuvrine de passe pour 23 gros, à Pierre Pury, une livre et demi de soufre à un mercier étranger, pour 3 gros et 7 deniers la livre. Elle se procura également de la poudre auprès de deux merciers de la ville, Guillaume Ardy et Michel, et fit chercher du salpêtre à Grandson. La même année Conrad Gaudet ramène six arquebuses de Berne, où il passa quatre jours pour négocier l'affaire ; il reçut 46 sols pour sa dépense. Il semble que cette artillerie ait été prêtée par la ville combourgeoise³². Après les guerres de Bourgogne, Pierre Magne, demeurant à Neuchâtel, achète une couleuvrine de cuivre à Perrenot Grillot, de Saint-Blaise, pour 40 sols³³. La même année, Vuillemenet Clerc verse à Perrenot Grillot, demeurant cette fois à Neuchâtel, 40 sols pour une autre couleuvrine de cuivre³⁴. Les armes à feu jouent donc un rôle à Neuchâtel, à la fin du XV^e siècle déjà, et l'emportent sur les arbalètes. Mais c'est seulement au début du siècle suivant que Philippe de Hochberg accorde des statuts aux « compagnons de la ville de Neuchâtel jouans au jeu de la colovrine ». Ils achètent un terrain à l'Ecluse, en 1506, et y construisent un bâtiment. Une des gravures de Merian nous montre clairement la cible sur laquelle ils tiraient³⁵.

L'inspection des armes personnelles des bourgeois de Neuchâtel en 1470 ne mentionne aucun canon, mais nous savons que la ville avait installé neuf couleuvrines sur ses tours, trois achetées en 1437 et 6 achetées en 1444³⁶. L'artillerie s'est lentement développée chez nous, au cours du XV^e siècle. Les premiers canons cités dans la région sont ceux de Thielle, en 1401 : « Quatres canon de fondue desquelx les trois sont garny et loyez en leurs boytes. »³⁷ Yverdon faisait forger deux canons légers en 1389-1390 déjà³⁸. En 1405, Lausanne achète deux canons à un marchand de Constance et les fait essayer en présence de la communauté et du vendeur³⁹. En 1443-1444, des charpentiers installent des canons à Neuchâtel et la ville s'en procure deux à Valangin⁴⁰.

Maître Jean fait de la poudre. Il s'agit de Jean Barrelier, un artilleur spécialiste de la ville que nous retrouvons en 1448 à Yverdon, où il restaure

de la vieille poudre en la traitant à « l'eau ardente », puis la fait conserver dans un tonneau suspendu à une corde pour la préserver de l'humidité⁴¹. La fabrication et la conservation de la poudre posaient aussi des problèmes à Neuchâtel. En 1472-1473, les Quatre ministraux achètent 7 pots de vinaigre « à mettre en la poudre de canon »⁴².

Si les couleuvrines et les arquebuses tiraient avec des balles de plomb, les canons de plus gros calibre utilisaient des boulets de pierre. En 1469-1470, c'est le maçon Ponçot du Bois qui en fabrique quatre, pour essayer les canons de la ville⁴³. En 1441, à Champlitte, on avait mis six maçons à l'œuvre pour tailler un quarteron de boulets de pierre⁴⁴. Un bon nombre de boulets de pierre semblables subsistent encore au château de Valangin. Certains avaient été taillés pour des catapultes, des espingales, et d'autres pour des canons. Quant aux canons à frettes de cette époque, le Musée historique de Neuchâtel permet d'en admirer un certain nombre. Le Musée national, à Zurich, possède un canon semblable provenant de Valangin. C'est peut-être un des canons signalés dans l'inventaire fait en 1429. « Item ou grenier trois gros canom de douves et deux petit de fondue de fert. »⁴⁵ A cette époque (1429), les balistes rivalisaient encore avec les engins à poudre, et on conservait soigneusement au grenier de Valangin des cordes faites de crins de cheval utilisées pour les espringales (arme proche de la baliste). « Item encor sept fardez [ballots] de cordes de poy de cheval pour espingalles. »⁴⁶

Lors de l'inspection de 1470 quatre bourgeois présentèrent des « *bastons* ». Il s'agit certainement d'armes à feu montées sur fût, mais nous n'avons pu trouver ce qui les différenciait des couleuvrines. Un seul homme était armé d'un arc. Les musiciens ne manquaient pas non plus : un habitant de la ville présenta sa trompette et deux bourgeois établis à Colombier leurs cornemuses.

Les inspections des armes personnelles des bourgeois de Neuchâtel, à l'époque des guerres de Bourgogne, nous permettent d'évaluer mieux l'une des forces en présence, la capacité militaire de la ville. Or cette force était la composante essentielle de la (faible) puissance de Rodolphe de Hochberg, comte de Neuchâtel. Le reste des terres dépendant directement de lui, ou lui étant subordonnées plus ou moins étroitement par l'intermédiaire de seigneurs particuliers, ne nous a pas livré jusqu'ici une image aussi claire. Type, qualité et nombre d'armes et d'hommes susceptibles d'être appelés nous sont inconnus. Nous ignorons aussi ce que pouvaient fournir à Rodolphe ses seigneuries badoises. De toute évidence, l'ensemble de ces forces diverses ne pouvait pas lui permettre de mener une politique très indépendante, même si chacune d'entre elles avait été animée du même souffle.

Fernand LOEW.

NOTES

- ¹ Arthur PIAGET, *Revue militaires à Neuchâtel au XV^e & XVI^e siècle*, dans *Musée neuchâtelois*, 1903, p. 275.
- ² Michèle BEAULIEU et Jeanne BAYLÉ, *Le costume en Bourgogne de Philippe le Hardi à Charles le Téméraire*, Paris, 1956, p. 146.
- ³ Archives de l'Etat, Richard le Pic, notaire, vol. I, f. XIX v.
- ⁴ *Ibid.*, f. XIX.
- ⁵ *Ibid.*, f. X.
- ⁶ Archives de l'Etat, Henri Pigaud, notaire, vol. II, f. 124 v.
- ⁷ Archives de l'Etat, Richard le Pic, notaire, vol. III, f. 135 v.
- ⁸ Alfred SCHNEGG, *Le Landeron et les guerres de Bourgogne*, dans *Musée neuchâtelois*, 1943, p. 75.
- ⁹ Jules JEANJAQUET, *Armourins et bénichons neuchâteloises*, dans *Musée neuchâtelois*, 1941, p. 44.
- ¹⁰ Archives de l'Etat, Pierre Bergier, notaire, vol. I, f. 127 v.
- ¹¹ *Ibid.* et vol. IV, f. 182 v., « ung glaiisson ou picete devant d'armure » (1474), « ung glaiisson d'acier » (1472).
- ¹² Alfred SCHNEGG, *op. cit.*, p. 75.
- ¹³ Archives de l'Etat, Richard le Pic, notaire, vol. I, f. XIX.
- ¹⁴ Archives de l'Etat, I, 18, N^o 2.
- ¹⁵ Alfred SCHNEGG, *op. cit.*, p. 74 ; Michèle BEAULIEU et Jeanne BAYLÉ, *op. cit.*, p. 167.
- ¹⁶ Archives de l'Etat, I, 18, N^o 2.
- ¹⁷ Eugène HEER, *Armes et armures au temps des guerres de Bourgogne*, dans *Grandson 1476*, Centre d'histoire, Lausanne, 1976, pl. XIX.
- ¹⁸ Exemples dans Peter DÜRRENMATT, *Histoire illustrée de la Suisse*, Lausanne, 1958, p. 137, 149, 158, 179, 193, 194, 210, 221, 231.
- ¹⁹ Arthur PIAGET, *Revue militaires*, dans *Musée neuchâtelois*, 1904, p. 39.
- ²⁰ Eugène HEER, *op. cit.*, p. 187, renvoie à une gravure de Antonio Pollaiolo. Voir aussi le célèbre tableau de Botticelli, Judith et sa servante rentrant avec la tête d'Holopherne, Florence, Musée des Offices.
- ²¹ William WAVRE, *Extrait des comptes de la bourse*, dans *Musée neuchâtelois*, 1905, p. 57.
- ²² Arthur PIAGET, *Testament d'un ermite*, dans *Musée neuchâtelois*, 1944, p. 116.
- ²³ Archives de l'Etat, Pierre Bergier, notaire, vol. IV, f. 113. Le mot « voinde » dérive du mot allemand Winde.
- ²⁴ Charles CHATELAIN, *Les Neuchâtelois et les guerres de Bourgogne*, dans *Musée neuchâtelois*, 1897, p. 289.
- ²⁵ Archives de l'Etat, Debrot, notaire, vol. I, f. 31 v.
- ²⁶ William WAVRE, *op. cit.*, dans *Musée neuchâtelois*, 1905, p. 57.
- ²⁷ Jules JEANJAQUET, *op. cit.*, dans *Musée neuchâtelois*, 1941, p. 5 à 14.
- ²⁸ William WAVRE, *op. cit.*, dans *Musée neuchâtelois*, 1905, p. 57.
- ²⁹ *Ibid.*
- ³⁰ Alfred SCHNEGG, *op. cit.*, p. 74.
- ³¹ Arthur PIAGET, *Testament d'un ermite*, dans *Musée neuchâtelois*, 1944, p. 116.
- ³² William WAVRE, *op. cit.*, dans *Musée neuchâtelois*, 1905, p. 134.
- ³³ Archives de l'Etat, Philippe Bugnot, notaire, vol. I, f. 157 v.
- ³⁴ *Ibid.*, f. 160.
- ³⁵ Alfred SCHNEGG, *La maison des couleuvriniers à Neuchâtel*, dans *Musée neuchâtelois*, 1946, p. 124.
- ³⁶ Samuel de CHAMBRIER, *Description de la mairie de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1840, p. 370.
- ³⁷ William PIERREHUMBERT, *Dictionnaire (...)*, Neuchâtel, 1926, sous « fondue », p. 255.
- ³⁸ Roger DÉGLON, *Yverdon au moyen âge*, Lausanne, 1949, p. 115 et 134.
- ³⁹ *MDSR*, t. 35, p. 175.
- ⁴⁰ William WAVRE, *op. cit.*, dans *Musée neuchâtelois*, 1905, p. 57-58.
- ⁴¹ Roger DÉGLON, *op. cit.*, p. 192.
- ⁴² William WAVRE, *op. cit.*, dans *Musée neuchâtelois*, 1905, p. 67.
- ⁴³ *Ibid.*, p. 66.
- ⁴⁴ Alfred GODET, *Canons à frettes du Musée historique de Neuchâtel*, dans *Musée neuchâtelois*, 1901, p. 100.
- ⁴⁵ Archives de l'Etat, I, 18, N^o 2.
- ⁴⁶ *Ibid.*

SABRES D'HONNEUR ET DIPLÔMES OFFERTS AUX RÉPUBLICAINS DE 1856

Dans le numéro consacré au centenaire des événements de 1856, le *Musée neuchâtelois* a reproduit (p. 194) deux vignettes du diplôme remis aux citoyens qui avaient pris les armes pour défendre la constitution républicaine et les libertés du pays. En 1957 (p. 189), la même revue donnait un portrait du colonel Louis Denzler, dont le rôle fut décisif lors de ces événements. On le voit, la jambe gauche barrée par un sabre traînant au sol ; ce n'est malheureusement pas l'arme dont il va être question. Nous aimerions, ici, simplement sortir de l'oubli les conditions dans lesquelles furent créées des œuvres d'art, d'un genre fort différent, qui rappellent, à la manière de l'époque, le patriotisme de citoyens intervenus à des niveaux de responsabilité très variés, lors de cette période brûlante de l'histoire neuchâteloise.

* * *

Tout d'abord le diplôme. — Le 29 juin 1857, le peintre Georges Grisel (1811-1877) adressa au conseiller d'Etat Aimé Humbert, directeur de l'Instruction publique, une facture portant :

Dessin d'après nature et exécution de la vue du chateau et des barricades pour la relation officielle des actes de [septembre], f. 50./ 10 Dessins d'après nature formant cadre au Décret du G[ran]d Conseil en faveur des soldats qui ont pris les armes les 3, 4 7^{bre} pour la défense de la République. Composition. Exécution en sépia, 400./ ff. 450.—.

Voilà précisée la part du dessinateur dans l'invention et la réalisation de deux œuvres : la lithographie de la collégiale et du château, parue dans la *Relation officielle des événements de septembre 1856*, puis dans l'*Almanach de la République et Canton de Neuchâtel*, pour 1857, et, secondement, le diplôme intitulé : *Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel ... décrète ... le 30 septembre 1856*, où neuf vignettes, au-dessous d'une entête armoriée et dans un cadre inspiré par le cénotaphe, évoquent château, collégiale et barricades de Neuchâtel.

Encore fallait-il graver le « brevet ». C'est Paul Girardet (1821-1893), à Paris, qui s'en chargea ; il reçut 2000 francs en solde, le 14 avril 1857. Pour l'impression, Girardet écrit à Alexis-Marie Piaget, président du Conseil d'Etat, le 31 décembre 1857 : « Je fais remettre aujourd'hui aux messageries deux épreuves de la gravure que j'ai exécutée sur votre commande d'après la composition de M^r Grisel ; j'ai fait la petite retouche demandée et ai(t) fait graver la lettre qui me semble bien. » F. Chardon aîné, imprimeur, rue Hautefeuille 30, à Paris, se chargerait du tirage à 28 francs le cent sur le papier utilisé pour les épreuves, économisant ainsi 12 francs sur un premier prix. La gravure de la lettre, point mentionnée dans la convention, coûte 150 francs, mais on peut la faire entrer dans le prix de la gravure, travail que Girardet — reconnaissant — a exécuté avec plaisir. Les exemplaires demandés par Aimé Humbert sur papier de Chine (par l'intermédiaire de Grisel), coûteraient 40 francs le cent. L'imprimeur « craint que l'encollage nécessaire, pour pouvoir écrire à la main les noms du destinataire, n'ait un peu de peine à s'effectuer sur ce papier ». Une facture de F. Chardon aîné, « imprimeur en taille douce de la chalcographie du Musée impérial du Louvre et du dépôt de la Guerre », apprend qu'on tira, en février 1858, 102 épreuves sur demi-colombier de Chine, à 40 fr. 80, puis 1900 épreuves sur papier blanc à 28 francs le cent, valant 532 francs ; en mars, il s'y ajouta 2470 épreuves sur demi-colombier de papier blanc, 324 épreuves sans le mot compagnie et 219 épreuves « sans lettre », soit 3013 pièces à 28 francs, portées à 840 francs, à quoi s'ajoutaient des « serpentes » (papier très fin et transparent) pour 5000 épreuves, valant 75 francs, 23 francs de caisse et d'emballage, 150 francs pour la gravure de lettres, au total 1672 fr. 80. La dépense complète pour les diplômes s'éleva à 4122 fr. 80, sans compter les frais divers, selon une note d'Aimé Humbert ¹.

Ajoutons que les états généraux des hommes ayant pris les armes du 3 au 5 septembre 1856 comptent 3782 et 3808 noms. Il existe une correspondance relative aux brevets et à leur distribution, comportant d'inévitables réclamations — mais moins que pour la médaille de 1831 ! D'après une note autographe d'Aimé Humbert, on délivra 78 exemplaires du brevet sur papier blanc ayant une dédicace manuscrite, et 49 des 100 exemplaires sur papier de Chine, réservés aux conseillers fédéraux, aux conseillers d'Etat, aux magistrats de l'ordre judiciaire, à des officiers supérieurs et à des cercles patriotiques ².

Quant aux sabres d'honneur accordés par décret du Grand Conseil du 30 septembre 1856 au colonel Louis Denzler et au major Ami Girard qui avaient commandé en chef les troupes républicaines³, ils avaient été précédés d'un autre, offert par les officiers de la Chaux-de-Fonds au commandant Girard. C'est ce que nous apprend une lettre du capitaine Fritz Humbert-Humbert, quartier-maître de l'état-major du bataillon 115, au conseiller d'Etat Louis Grandpierre, « directeur militaire », sans doute préoccupé de l'exécution du décret⁴. L'arme

sort des ateliers de M^r E. Léon, à Paris, celui qui a fait le sabre de Louis Napoléon III qui figurait à l'exposition et qui a obtenu un premier prix ; il est à lame droite oxidée avec inscription d'un côté : (Les officiers de la Chaux de Fonds au commandant Girard) et de l'autre : (journées de[s] 3 4 et 5 septembre 1856). La poignée, la garde et s/garde sont en argent doré et oxidé et représentent une fortification flanquée de tours, une tête de lion, une dite de Méduse et un trophée d'armes avec les attributs de l'artillerie ; sur le pommeau sont des armoiries de Neuchâtel. Le fourreau est en acier noir bruni ; le ceinturon en peau de chagrin est doublé de maroquin rouge, il se ferme par une agraffe en argent doré et oxidé ; au centre est la croix fédérale entourée de rayons ; le sabre est dans un étui de maroquin brun doublé de satin de velours rouge ; le tout revient rendu ici à ff. 562.

Pour les sabres offerts par le Grand Conseil, apparaissent d'autres détails relatifs à la réalisation. C'est par l'intermédiaire d'un certain Reinach, fixé à Paris, que le Conseil d'Etat prit contact avec un sculpteur H. Henry-Hayet. Arnold Reinach, rentier, originaire de Francfort-sur-le-Main, domicilié 33, rue Notre-Dame-de-Lorette, était le fils de Jean-Jacques, ancien banquier, frère d'Adolphe Reinach, banquier et consul de Belgique, beau-frère de MM. Simon Emden et Joseph Oppenheimer, administrateur de chemins de fer et banquier. Dès le mois de mars 1856, Arnold Reinach correspond avec Aimé Humbert pour proposer la création d'une société anonyme, destinée à favoriser le développement de l'industrie, la création de nouvelles branches et l'apport de capitaux indigènes ou étrangers. La « Société générale helvétique de Crédit mobilier à Neuchâtel » sera en définitive autorisée par décret du Grand Conseil du 1^{er} octobre 1856, avec diverses dispositions de contrôle. Parmi les neuf citoyens fondateurs, on relève Henri Grandjean, Louis-Constant Lambelet, Adolphe Reinach et ses beaux-frères. Reinach donnera aussi son avis (défavorable) sur l'engagement d'Erdan — de son vrai nom Alexandre-André Jacob — comme journaliste pour le *National suisse* en création. Il interviendra encore dans le problème des chemins de fer, lors de la recherche de crédits pour l'achèvement de la ligne du Jura Industriel⁵, en 1860.

Décidément intermédiaire en tout, c'est Arnold Reinach qui traite avec les artistes chargés d'exécuter les sabres. Voici le marché et la facture conservés ⁶ :

Entre Monsieur Arnold Reinach domicilié à Paris 27 rue St Lazare pour le compte du Conseil d'Etat du Canton de Neuchâtel d'une part et Monsieur T. Henry-Hayet, artiste-sculpteur domicilié 109 quai de Valmy à Paris d'autre part il a été convenu ce qui suit :

Monsieur Henry-Hayet se charge de l'exécution en bronze de deux poignées de sabre d'après un dessin de Mr Yvon ⁷ et qui lui a été remis, ainsi que tous les accessoires aux deux sabres, tels que bracelets, bouts etc pour la garniture des fourreaux, plaques, agraffes pour les deux ceinturons, le tout en bon bronze artistique, doré au feu, oxidé, avec ornements designés en émail et d'exécution irréprochable.

En cas de contestation sur la qualité et le travail on s'en rapportera au jugement d'arbitres ; Monsieur Reinach designe de son coté comme tel Monsieur Yvon, Monsieur Henry-Hayet designe comme tel Monsieur *V. Paillart* ; en cas de désaccord ces artistes nommeront un troisième pour trancher la question.

L'une de ces épées pourra être exposée à la prochaine exposition des beaux arts ayant lieu à Paris cette année et sera livrée aussitôt après sa cloture. L'autre sera livrée au plus tard fin Juin prochain. Mr Reinach pour le compte du conseil d'état de Neuchâtel s'engage à payer à Mr Henry-Hayet après livraison des deux sabres execution irréprochable la somme de deux mille francs payable de la manière suivante : aujourd'hui huit avril contre quittance spéciale cinq cents francs comme avance sur cette commande, autres cinq cents francs seront payés après livraison de l'un des sabres qui ne sera pas mis à l'exposition et les mille francs restant après livraison du second sabre.

En cas d'absence Mr A. Reinach choisit pour le représenter dans cette affaire Monsieur Mathys, avocat domicilié 17 rue du Bouloy.

Ainsi convenu et fait en double à Paris le huit avril 1800 cinquante sept.

A. Reinach

T. Henry-Hayet

Reçu de Monsieur Mathys la somme de quinze cent francs pour solde

Paris 4 Aout 57

Reinach a écrit le marché ; les parties en italiques sont de la main de Henry-Hayet.

Une facture servant aussi de marché dit :

17, Rue de la Calandre, 17 | en la Cité près le Palais de Justice | Fabrique d'armes blanches pour la France et l'étranger | E. LEON | Fournisseur de la Garde Impériale | Grande variété d'épées de combat | (...)

Paris, le 11 Avril 1857

à Livrer à M. Reinach pour compte du Conseil d'Etat de Neuchâtel

2 lames en acier fondu	à fs 30	fs 60.—
2 Inscriptions	25	50.—
2 fourreaux en acier couleur d'eau (doré oxidé)	35	70.—
2 garnitures de fourreaux	20	40.—
2 ceinturons en chagrin noir piqué doublé rouge	60	120.—
2 écrans	50	100.—
1 galbe	25	25.—
2 façons	30	60.—
		<hr/>
		fs 525.—

acquis | E. Léon | Le 3 août 1857

En l'absence de M. Reinach, Mr. Mathis, avocat / 17 rue du Bouloy / se chargera de cette affaire.

Au début d'août 1857, le travail était achevé. Mathis accusait réception de l'argent au commissaire des guerres Alphonse Poyet, pour payer les artistes, le sculpteur Henry-Hayet et l'armurier Léon qui venaient de livrer les sabres. Le premier a reçu 500 francs ; on lui doit encore 1500 francs. Le devis du second s'élevait à 525 francs, mais l'exécution plus simple a permis une économie de 10 francs ; la facture s'élève à 540 francs. Mercredi [6 ou 7 août], une caisse sera expédiée par le chemin de fer de Lyon. Mathis avait reçu au total 2550 francs pour les sabres d'honneur. A l'arrivée de ces derniers à Neuchâtel, le 7 août, on remit 9 fr. 60 au facteur Jean-Daniel Héritier, pour le port ; plus tard, Muller, cartonier, dut réparer le carton contenant l'arme offerte à Denzler. C'est le 29 septembre 1857, pendant la session du Grand Conseil, que le Conseil d'Etat, s'étant convenablement acquitté de son mandat, fut chargé de remettre les sabres d'honneur aux deux officiers⁸.

En remerciement de son œuvre, A[dolphe] Yvon (54, rue Notre-Dame-des-Champs — cité dans le marché avec Henry-Hayet) reçut du Conseil d'Etat une « montre savonnette ancre argent, gravée, soignée, sujets Suisses, cuvette argent gravée, 18 lignes $\frac{3}{4}$, platine, cadran émail à [secon]des. Encliquetage particulier à nom Henri Grandjean. Etui ecaille, clé métal, ressort de rechange. F. 125.— ». Elle portait le N° 15502 de l'Union horlogère, au Locle. Yvon remercia le conseiller d'Etat Louis

Grandpierre le 11 février 1859 de « ce cadeau qui m'est particulièrement précieux puisqu'il témoigne que j'ai pu vous être bon à quelque chose et donne par cela même de la valeur à mon travail »⁹.

Il est trop rare, à Neuchâtel, de saisir sur le vif les conditions matérielles de la création d'œuvres de qualité — exécutées dans les meilleures maisons de Paris, et marquées par leur époque — pour que nous ayons hésité à publier ici l'essentiel des éléments disponibles. Pour la petite histoire, ajoutons que toutes ces dépenses furent inscrites, sans hésitation, au compte du « crédit illimité pour pourvoir aux frais que l'insurrection du 3 septembre a occasionnés ».

Jean COURVOISIER.

NOTES

¹ Archives de l'Etat, série Evénements, 1848-1859, dos. 33, § 11, N° 5, et dos. 23/IX.

² *Ibid.*, dos. 41.

³ *Bulletin ... du Grand Conseil*, t. 17, p. 599, 30 septembre 1856.

⁴ Série Evénements, 1848-1859, dos. 20/VIII, lettre du 24 novembre 1856.

⁵ *Ibid.*, dos. 21/III. *Bulletin ... du Grand Conseil*, t. 17, p. 602-608 et 610-611. Série Transports, dos. 5/XIX.

⁶ Série Evénements, 1848-1859, dos. 34, N° 45.

⁷ Il s'agit sans doute d'Adolphe Yvon, peintre d'histoire et professeur à l'Ecole des beaux-arts de Paris (1817-1893).

⁸ *Bulletin ... du Grand Conseil*, t. 18, p. 374, 28 septembre 1857.

⁹ Série Evénements, 1848-1859, dos. 34, N° 45.

BIBLIOGRAPHIE

Claude-Ph. BODINIER, *Le rayonnement de Philippe Godet*. Cahiers de l'Institut neuchâtelois. Editions de la Baconnière, Neuchâtel, 1975, 204 pages.

Décédé en 1922, Philippe Godet n'avait pas trouvé jusqu'ici de véritable biographe. Certes, à l'heure de sa mort, des articles nécrologiques souvent très complets ont évoqué dans diverses revues la riche personnalité de l'écrivain. Plus tard des hommages nombreux lui furent rendus à titre posthume. En 1950, la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel célébra le centenaire de sa naissance en organisant une exposition de ses œuvres qu'inaugura une conférence de Pierre Grellet sur *Philippe Godet, le maître, l'ami*. La même année au début de sa leçon d'ouverture, Charly Guyot prononça l'éloge de son maître et prédécesseur dans la chaire de langue et de littérature française de notre Université. En 1972, enfin, une nouvelle exposition à la Bibliothèque de Neuchâtel révéla au public quelques-uns des trésors de ce Fonds Philippe Godet qu'elle détient depuis une vingtaine d'années, alors que le même Charly Guyot retraçait, en une conférence publique, la vie et le destin des œuvres de l'écrivain. Rappelons aussi que ce Fonds Philippe Godet a fait l'objet d'une étude de Jean-Louis Santschy, parue dans le rapport annuel de la Bibliothèque (*Bibliothèques et Musées de la Ville de Neuchâtel*, 1952, p. 17 et suivantes : *Les papiers de Philippe Godet à la Bibliothèque de Neuchâtel*), dont seule la première partie a paru. Cet inventaire, tout sommaire soit-il, fait pressentir la richesse d'un dépôt dont l'abondance ne le cède en rien à l'originalité. Dans la préface de son livre, M. Bodinier montre bien quelles furent les difficultés qui s'offrirent à lui quand il entreprit d'en tirer parti, pour la première fois ou presque (mentionnons que Marcel Godet s'est servi d'extraits de la correspondance paternelle pour rédiger son article *La pièce historique de 1898 « Neuchâtel suisse »*, publié par le *Musée neuchâtelois* de 1949, p. 80-90 et 107-114). Car c'est sur ce point que l'étude présentée ici offre toute son originalité. M. Bodinier ne prétend pas nous restituer *tout* Philippe Godet, ni s'arrêter en historien des lettres romandes, sur les œuvres maîtresses de l'écrivain en les analysant et les jugeant. Il désire seulement nous présenter, à l'aide de pièces originales tirées essentiellement de la vaste correspondance de Godet, la genèse de ses travaux, leur élaboration et l'écho qu'ils rencontrèrent. Constatons d'emblée la brillante réalisation de ce propos : en quelque deux cents pages, découpant habilement sa matière en de courts chapitres bien charpentés, M. Bodinier nous livre quantité d'aperçus nouveaux sur son grand-père. Un Philippe Godet vivant et combien sympathique se révèle à nous grâce à des citations judicieusement choisies (on les voudrait parfois plus exactement datées !) : elles expliquent, justifient, paraphrasent les activités littéraires, politiques, nationales et même religieuses de l'homme. On voit ainsi, en s'avancant le long de ces pages, s'affirmer toujours plus nettement le « principat » littéraire de Philippe

Godet en Suisse romande, et on s'étonne de la notoriété que cet écrivain suisse a su conquérir en France. Le chapitre des relations genevoises de Philippe Godet nous paraît révélateur : c'est à Genève en effet, beaucoup plus que dans le canton de Vaud, que Godet a trouvé ses pairs, les amitiés les plus chères, les affinités littéraires les plus complètes. On est frappé aussi de voir tant de jeunes écrivains s'adresser à lui pour solliciter des conseils, accepter ses critiques, reconnaître en un mot sa primauté littéraire. Mais cette primauté ne s'est pas manifestée d'un coup : à côté d'un travail acharné, Philippe Godet a dû faire appel, pour s'imposer, à toutes les ressources de son tempérament combatif. Et les luttes de plume d'alors — nous pensons surtout à l'époque qui précède sa nomination à l'Académie — n'étaient certes pas tendres ! L'ouvrage de M. Bodinier, sans taire cet aspect des choses, n'en donne sans doute qu'une faible idée. Ainsi en va-t-il de la parution presque simultanée des deux *Histoire littéraire*, celle de Virgile Rossel et celle de Philippe Godet. Ce dernier, en juin 1889, avait lancé un prospectus annonçant la publication prochaine d'une *Histoire littéraire de la Suisse française* ; nul, y était-il dit, n'avait songé avant lui à écrire une telle œuvre. Or, précisément alors le juriste bernois Virgile Rossel se proposait, de son côté, à traiter le même sujet dans une *Histoire littéraire de la Suisse romande* dont la parution du premier tome était prévue pour la fin de cette année 1889. Le fait, paraît-il, était de notoriété publique, et Philippe Godet ne pouvait l'ignorer. Qui des deux en avait eu le premier l'idée ? La chose peut paraître aujourd'hui d'une importance bien secondaire, d'autant plus que les deux ouvrages, rédigés dans un esprit différent, sont, à bien des égards, complémentaires, fait que souligne M. Bodinier lui-même (p. 65). Mais la susceptibilité des auteurs fut mise à vif par cette coïncidence ; la politique s'en mêlant, une malheureuse polémique opposa avec passion, pendant quelques semaines, *Le National suisse*, partisan de Virgile Rossel, et *La Suisse libérale*, dont Godet était le collaborateur. Des mots très durs furent échangés de part et d'autre, cela quatre bons mois avant la parution même des ouvrages incriminés ! Dans *Le National suisse* du 23 juin 1889, on pouvait lire que Philippe Godet, mettant à profit des confidences que lui avait faites Virgile Rossel, avait joué à ce dernier « un assez vilain tour », l'article se terminant par ces phrases perfides : « On a vu ... que M. Godet était parfaitement au courant des travaux de M. Rossel. Inutile de commenter. Le radicalisme abaisse les caractères, dit M. Godet. Et pourtant M. Godet n'est pas radical. » Alerté aussitôt par son ami Auguste Bachelin, Philippe Godet rétorque dès le lendemain : « Je déclare sur l'honneur que cette histoire est de pure invention. Mon travail était commencé depuis longtemps quand j'ai connu le projet de M. Rossel. » Et, croyant mettre fin au débat par un témoignage irréfutable, il fit insérer dans les deux journaux (29 juin 1889) une déclaration des éditeurs Delachaux et Niestlé certifiant « qu'il y a plus de deux ans que nous sommes en pourparlers avec celui-ci [Philippe Godet] pour la publication de cet ouvrage, et que nous l'avions nous-mêmes invité à entreprendre ce travail. A ce moment-là, ni lui ni nous n'avions la moindre idée du projet de M. V. Rossel, dont nous n'avons été informés qu'en octobre dernier. » Mais la polémique ne s'arrêta pas là : Virgile Rossel, dans une longue déclaration que publia *Le National suisse* du 30 juin, prétendit que Godet connaissait depuis une année ses projets, et que ses propres confidences avaient incité l'écrivain neuchâtelois à le devancer, en endormant sa confiance, sans lui parler de ses propres projets. « Une semblable manière d'agir ne relève évidemment pas

du Code pénal, mais je la crois contraire au Code d'honneur... » Philippe Godet n'eut pas de peine à répondre (*La Suisse libérale*, 3 juillet 1889) que si réellement le projet de Rossel était antérieur au sien, ce qui restait à prouver, le prospectus qui venait d'être lancé eût pu se libeller ainsi : « Personne encore n'avait *publié*, ou *annoncé* etc. ... » D'ailleurs l'idée d'écrire une histoire littéraire « n'est pas de celles pour lesquelles on prend un brevet d'invention ». « Tout cela, concluait-il, est parfaitement ridicule. La simple vérité est que M. Rossel, furieux de voir mon éditeur lancer mon livre par souscription, a dès ce moment perdu la vue nette des choses : il me calomnie *sans le vouloir*, — je suis prêt à l'admettre, — avec le concours de la presse radicale, enchantée de m'éreinter tout en servant les intérêts de ses amis politiques. Politique et réclame voilà le fond du sac... » Désormais, disait-il, il ne répondrait plus à de telles attaques. Cependant, comme Rossel reprenait ses allégations, *La Suisse libérale* du 6 juillet, dans une note de la rédaction, prit la défense de son collaborateur : « Nous avons été très surpris de voir l'importance exagérée que M. Rossel attache au fait d'être le premier à faire une Histoire littéraire de la Suisse française. Il doit savoir qu'une œuvre de ce genre se juge d'après sa valeur, et non d'après sa date de parution. L'essentiel n'est pas d'arriver tôt, mais de faire bien... »

Le premier tome de l'*Histoire littéraire de la Suisse romande*, de Virgile Rossel, parut en fait à la fin d'octobre (*Le National suisse* l'annonce dans son numéro du 22 octobre) ; *La Suisse libérale* en donna aussitôt un compte rendu très élogieux, sous une plume anonyme qui n'était évidemment pas celle de Philippe Godet ! La recension réservait cependant l'opinion des lecteurs « puisqu'un autre auteur, également autorisé, va publier un livre sur le même sujet », et qu'ils seront ainsi à même de « traduire devant le tribunal de leur bon goût deux rivaux qui se réconcilieront dans l'estime qu'on devra faire du travail de l'un et de l'autre ». Le 15 novembre, l'*Histoire littéraire de la Suisse française* était annoncée par la presse comme venant de paraître : Virgile Rossel avait donc obtenu la petite satisfaction désirée de l'*antériorité* ! Un compte rendu en parut dans *La Suisse libérale* du 25 novembre suivant. Son rédacteur terminait l'article par cette phrase désabusée : « Les biographes de l'avenir constateront avec étonnement que c'est l'année même où parut son *Histoire littéraire de la Suisse française* que l'auteur se voyait écarté de l'Académie de Neuchâtel. »

En effet, par arrêté du 20 septembre 1889, le Conseil d'Etat neuchâtelois venait de nommer Henri Warnery à la chaire de littérature française et de linguistique générale, devenue vacante par le départ de Léopold Bachelin. La candidature de Philippe Godet avait été écartée, une seconde fois, et cela au profit d'un étranger à Neuchâtel. A vrai dire, Godet avait douté jusqu'au bout de sa nomination, en dépit des appuis très actifs sur lesquels ses amis l'assuraient pouvoir compter dans les sphères influentes du canton. A l'en croire, de fortes pressions s'étaient exercées sur les membres de la Commission académique pour écarter sa candidature. Dans une lettre à Auguste Bachelin, le 18 septembre 1889, il s'exprimait ainsi : « On s'est borné à dire que j'aurais une déplorable influence sur la jeunesse en la rendant *frondeuse* et en lui prêchant le culte du *passé*, que je n'étais pas un homme de mon temps et qu'il fallait préserver ces pauvres étudiants de la contagion de mes idées. Est-ce clair ? Cela me flatte beaucoup : car enfin on me croit donc en mesure d'exercer une influence... Tous les membres de la Commission, sauf ceux qu'on savait ne pouvoir ébranler, ont été travaillés indivi-

duellement, ont reçu des visites, des sollicitations... On leur a fait entendre que s'ils me désignaient, ils mettraient le Conseil d'Etat dans la plus cruelle situation, puisqu'il aurait la main forcée, que on leur avait dit que si j'étais nommé, la Chaux-de-Fonds « descendrait » (*sic*). Je suis, paraît-il, un sujet de révolution possible. De plus en plus flatté ! Croyez-vous maintenant, ô Nathanaël de Marin, que la politique joue un rôle dans les nominations des professeurs ? On s'instruit à tout âge, pas vrai ? »

En fait, malgré le ton badin de la conclusion, il est évident que Philippe Godet éprouva alors une amère déception : il annonça son intention de démissionner de la Société d'histoire, et même de son poste de professeur à l'Ecole supérieure de jeunes filles ; il se ravisa bientôt quant à ce dernier point en réfléchissant, écrit-il, « que mon traitement passerait au Coucou ». Or, le « coucou vaudois », appellation plaisante qui désignait, dans la correspondance Godet-Bachelin, le nouveau professeur, se révéla un être d'une grande distinction et d'une parfaite urbanité. Philippe Godet parut se consoler de son échec et n'en voulut pas à son rival. Ce dernier, de santé délicate, quitta Neuchâtel en 1900 et mourut deux ans plus tard, dans sa quarante-troisième année.

Cette digression nous a quelque peu éloigné de l'ouvrage même dont nous rendons compte. Elle n'avait pour but que de montrer la richesse d'une documentation que M. Bodinier, nous tenons à le répéter, a su maîtriser avec habileté, dans le cadre restreint que lui imposait la collection des Cahiers de l'Institut neuchâtelois. Félicitons l'auteur également d'avoir muni son livre d'un index des noms de personnes : il y en a tant dans ces pages qu'un tel répertoire peut rendre d'utiles services. Il nous paraît pourtant qu'un petit effort supplémentaire aurait permis de le rendre plus utile encore, en identifiant mieux certains des personnages cités. Si Barrès, Boecklin ou Marivaux, par exemple, se passent sans inconvénient d'un prénom, il eût été utile de munir de leur nom de baptême complet, et non d'une simple initiale, des gens moins connus comme Baud-Bovy (Daniel), DuBois (Charles-Edouard), Zahn (Ernst). Quant à « Dubois (psychiatre) », il s'agit de Charles-Paul, « Lugeon (recteur) » se prénommait Maurice, « Bovet (chancelier) » Georges, et « Rosselet (pasteur) » Gustave. « Prince (instituteur) » correspond à Charles Prince, professeur aux Auditoires de Neuchâtel. Signalons enfin quelques vétilles : à la page 19, il est question de la déclaration de guerre franco-prussienne qui interrompit la Fête fédérale de chant à Neuchâtel, en 1870 : il s'agit, en réalité, de la Fête fédérale des officiers qui suivit immédiatement cette dernière manifestation. L'auteur, dès la page 39, fait de fréquents renvois à l'ouvrage de Pierre Grellet, *Grandes routes et chemins écartés*. La citation de la page 60, commençant par ces mots : « Il arrivait d'un pas vif... » n'appartient pas à ce dernier ouvrage, comme pourrait le faire croire la note, mais aux *Souvenirs d'écrivoire* que M. Bodinier cite d'ailleurs dès la page suivante. A la page 67 (note 1), renvoi est fait au « chapitre XX » : il s'agit, évidemment, de celui portant le titre *France et Suisse* (page 149 et suivantes), la numérotation des chapitres n'ayant pas été maintenue.

Ces quelques détails, bien entendu, n'enlèvent rien à l'intérêt d'un ouvrage qui fait honneur à l'Institut neuchâtelois, tout en apportant une contribution fort précieuse à la connaissance des lettres romandes à la charnière de deux siècles.

Alfred SCHNEGG.

L'APPROVISIONNEMENT DE NEUCHÂTEL PENDANT LA DISETTE DE 1816-1817

I. DESCRIPTION DES SOURCES

Cet article est le quatrième volet d'une série d'études sur l'approvisionnement de Neuchâtel aux XVIII^e et XIX^e siècles¹. Sa forme nous a été dictée, par la nature même des archives que nous avons consultées. Elles sont de deux sortes. En premier lieu les documents officiels : Manuels du Conseil d'Etat et Missives ; dans la série Ravitaillement, le dossier 11 renferme un certain nombre d'arrêtés imprimés et une correspondance relative aux souscriptions. La série Agriculture, dossier 3, nous a livré le plumitif de la Commission des subsistances, résumé exact de toutes les négociations menées de septembre 1816 à 1817. En second lieu, nous avons disposé d'archives privées, que nous a très aimablement confiées M. Maurice Bovet. Il s'agit de la correspondance et de la comptabilité de Claude Bovet-Fels, qui entreprit un voyage en Allemagne pour y acheter du blé, à la fin de l'année 1816. Ce fonds comprend quatre grands cahiers : 1^o La copie de la correspondance relative aux achats de blé qui se sont faits pour le Pays de Neuchâtel tant à Worms qu'à Mayence. 2^o Grand livre et comptes courants. 3^o Journal d'écritures et comptes courants. 4^o Notes et écritures.

Ces documents officiels et privés fournissent des renseignements très complets sur les efforts du gouvernement et des particuliers pour épargner la famine aux habitants de la Principauté. Ils sont par contre très discrets sur les conditions d'existence des Neuchâtelois pendant la crise. Quels furent les effets de celle-ci sur la vie quotidienne ? Quels groupes sociaux furent les plus touchés, dans leur travail ou dans leur santé ? Y eut-il des répercussions sur la démographie : augmentation de la mortalité, diminution des mariages, émigrations, ainsi qu'on l'observe dans d'autres cantons ? Autant de questions que la découverte ou l'exploitation de sources nouvelles permettront peut-être un jour d'éclairer.

2. LA TERRIBLE ANNÉE 1816

La disette de 1816-1817 fut la plus grave du siècle ; elle a frappé la plupart des pays d'Europe. Tous les cantons suisses en éprouvèrent les

effets, mais à des degrés divers, moindres dans les cantons du Sud, extrême dans la partie orientale du pays : Saint-Gall, Appenzell, Glaris et la Thurgovie, où les gens furent réduits à manger les pires choses et même de l'herbe, comme le bétail². Sur le Plateau de Zurich à Vaud, elle fut très sensible, mais n'atteignit pas la famine ; le canton de Neuchâtel semble avoir plus souffert que ses voisins.

Cette famine résulte d'une détérioration climatique³. Elle survient aussi dans un moment où, dans beaucoup de régions, les réserves ont été épuisées par le passage et le cantonnement des troupes. L'année 1816 a été constamment humide et froide. A un hiver long et rigoureux ont succédé des pluies incessantes. Le *Messenger boiteux* de 1817 signale que les eaux se sont élevées et maintenues pendant plusieurs mois à une hauteur où on ne les vit jamais en cette saison. Toutes les terres basses ont été couvertes, de sorte que la culture fut impossible. Les lacs de Neuchâtel, Morat et Bienne ne formèrent qu'une seule étendue d'eau pendant tout l'été. Les caves de la basse ville furent inondées ; le Seyon sortit de son lit et se répandit dans les rues voisines. Au Val-de-Travers, l'Areuse franchit à maintes reprises ses bords et causa de gros dommages. Le niveau des eaux ne s'abaissa guère pendant l'hiver 1816-1817. L'espoir d'une belle arrière-saison fut vite dé trompé ; l'hiver vint très tôt. Dès le début de novembre, la neige tomba en abondance sur les montagnes, tandis qu'un froid rigoureux et de fortes gelées surprénèrent le vignoble. Il se soutint au même degré d'intensité jusqu'à la fin de l'année ; mais dès janvier, le temps redevint doux et serein, la température approchait de celle du printemps⁴. Cela fit fondre la neige et permit de moissonner le blé resté sur pied. Le grain n'était évidemment pas de bonne qualité, mais on put, en plusieurs endroits, en faire un pain mangeable.

La pénurie étant générale, le pays de Neuchâtel se trouve dans une situation critique, car il ne produit, en temps normal, que le tiers du blé nécessaire à ses 53.000 habitants. L'hiver s'annonce d'autant plus dur pour les gens de revenus modestes que la récolte des pommes de terre et des légumes, qui constituent l'essentiel de leur nourriture, a été presque nulle dans les montagnes et leur prix a quadruplé.

Le vin, ce produit essentiel du pays a manqué au point que beaucoup de vignes n'ont pas été vendangées et que celles où l'on a fait la cueillette d'un raisin gâté par la gelée ont donné un si mince et si mauvais produit qu'à peine il compense les frais faits pour vendanger⁵.

Ces grappes, qu'on ne peut écraser dans les gerles qu'à l'aide d'instruments tranchants, ne rendent au pressoir qu'un moût qu'on désespère de voir se convertir en vin potable. Il atteindra pourtant le prix record de

360 L. le muid, contre 192 pour la récolte de 1815. Le manque à gagner pour les vigneron s'élève à 2 millions de francs ; le calcul s'établit ainsi : l'étendue des vignes est d'environ 40.000 « ouvriers », les frais de culture d'un « ouvrier » sont estimés à 15 francs et le produit annuel moyen à 2 gerles d'une valeur d'au moins 15 francs chacune. La perte à l'ouvrier atteint donc 45 à 50 francs, lorsque la récolte est nulle.

Dans les montagnes la situation apparaît plus catastrophique encore. La neige a recouvert la majeure partie des moissons, retardées de six semaines par la saison froide et les pluies continuelles de l'été. La perte presque totale de leurs récoltes laisse la plupart des habitants dans l'impossibilité de se pourvoir des denrées nécessaires jusqu'à la prochaine moisson, et même des semences pour le printemps. Quant à acheter des grains au dehors, ils n'en ont pas les moyens, ne parvenant même pas à se procurer de l'argent par emprunt. Les régions les plus favorisées du canton ont produit à peine la moitié d'une récolte ordinaire. Les greniers de la ville de Neuchâtel et des quelques communes, qui en possèdent un, sont presque vides.

3. LES PRIX

Quelques chiffres nous permettent de mesurer cette détresse. Le froment qui se vend ordinairement de 22 à 25 batz la mesure ⁶, ou émine, s'achète 63 batz au grenier de la ville le 24 novembre 1816, 65 batz dix jours plus tard ; le 12 avril 1817, le gouvernement offre quelques centaines de sacs à 68 batz l'émine et le 10 mai, les Quatre Ministraux accordent deux sacs de froment par semaine au sous-hôpitalier au prix de 76 batz la mesure, puis vendent en juillet celui importé d'Odessa à 79 batz.

Le tableau de l'abri des grains (prix officiel des blés du pays fixé en décembre) pendant 11 ans permet de juger, par comparaison, de cette brusque hausse.

Abri des grains en batz par émine

	<i>Froment</i>	<i>Orge</i>	<i>Avoine</i>
1809	20 ½	13 ½	8
1810	28	15	8
1811	36	16	9
1812	37	19	9
1813	30	17	9
1814	23	13	7 ½
1815	28	14	7 ½
1816	58	38	16
1817	48	28	13
1818	25	16	9
1819	19	9	6 ½

Outre la hausse de 1811-1813, les deux autres pointes se situent en 1831 avec 29 batz pour le froment et en 1846 avec 33 batz ; on est loin des 58 de 1816 !

Le tableau suivant est plus proche de la réalité quotidienne. Il présente la taxe du pain, c'est-à-dire son prix officiel, publié chaque semaine dans la *Feuille d'Avis*. La Bibliothèque de la Ville a conservé l'ensemble des numéros de 1816, ce qui nous permet d'indiquer toutes les variations de prix ; on ne dispose malheureusement que de deux numéros de l'année suivante ; les chiffres pour 1817 sont donc fragmentaires. Le prix du pain des pauvres (plus grossier et vendu à perte par la ville) n'était pas publié, on en trouve la trace dans le Manuel des Quatre Ministraux. Les habitants de la ville de Neuchâtel qui n'ont jamais eu à payer leur pain plus de 14 creutzers sont privilégiés par rapport aux « externes » qui, au printemps 1817, le paient au moins 3 creutzers de plus⁷. Il en est résulté de grandes pertes pour la ville. On remarquera encore la stabilité du prix du bœuf en 1816 et sa progression en 1817 ; on continuera à le payer 14 creutzers jusqu'à la fin de l'année, la vache valant 13 cr., le veau 12 cr. et le mouton 13 ½ cr.

Les salaires ne sont bien évidemment pas adaptés aux prix des denrées de première nécessité. Il en résulte une mendicité générale.

Prix de la livre de pain et de bœuf, en creutzers

	<i>Pain blanc</i>	<i>Pain bis</i>	<i>Bœuf</i>	<i>Pain des pauvres</i>
<i>1815</i>				
janvier	5 ½	4 ½	9 ½	
mai	6	5	9 ½	
juin	6 ½	5 ½	9 ½	
août	7	6	9 ½	
<i>1816</i>				
23 janvier	7	6	9 ½	
11 avril	7 ½	6 ½	9 ½	
6 juin	8	7	9 ½	
27 juin	8 ½	7 ½	10	
25 juillet		9	10	
29 août		10	10	
26 septembre	12	11	10 ½	
28 novembre	12 ½	11 ½	10 ½	9 ½
12 décembre	13	12	10 ½	10
<i>1817</i>				
26 mars		12 ½	11	10
18 avril	14	13	13	10
8 mai	15	14	13	12
juin		14	13 ½	
15 juillet		13	14	

4. TRACTATIONS ENTRE NEUCHÂTEL ET LES CANTONS

Le grain est non seulement très cher, il devient très rare dans toute l'Europe. Il en résulte des interdictions d'exportation ou une augmentation considérable des droits de sortie. Dès l'été, les cantons voisins, où les Neuchâtelois s'approvisionnent habituellement, prennent des mesures restrictives : Berne, Vaud et Fribourg en juillet déjà, et de nouveau en septembre, imités alors par Soleure, Bâle, Argovie, Lucerne et le Valais⁸. Neuchâtel ayant l'habitude de se conformer en ce domaine aux décisions de Berne, fait imprimer et afficher une ordonnance datée du 13 juillet et calquée sur celles des autres cantons. Voici la première partie de ce texte⁹ :

Le Conseil d'Etat prenant en considération le renchérissement extraordinaire des grains dans cette Principauté et dans les cantons voisins, ainsi que les défenses auxquelles divers Etats viennent de soumettre cette denrée, a jugé nécessaire de prendre à ce sujet des mesures conformes aux circonstances... arrête :

- 1^o Défense très expresse est faite d'exporter des grains, des farines et du pain de la Principauté.
- 2^o On excepte de cette défense le grain, la farine et le pain que les habitants des Cantons suisses voudraient exporter pour leurs besoins : ce qui pourra avoir lieu moyennant une déclaration des Autorités des dits Cantons dûment légalisée, qui portera que la denrée qu'il s'agit d'exporter est destinée aux besoins de l'acheteur et à la consommation du canton dont il est originaire.
- 3^o Les contraventions à la présente défense seront punies par la confiscation des comestibles, ainsi que des chevaux, chars et bateaux qui serviront à leur exportation, à répartir selon l'usage, savoir : un tiers à l'Officier, un tiers aux pauvres de la Paroisse et un tiers au dénonciateur.

Les dates de ces décrets sont révélatrices : en juillet ces précautions ne sont pas dictées par les mauvaises récoltes, mais par l'épuisement des réserves de l'année précédente ; c'est ce qu'on appelle la période de soudure, souvent caractérisée par une hausse momentanée des prix. Christian Pfister confirme, qu'en raison de la détérioration du climat commencée en 1812, les granges et les magasins étaient pratiquement vides, avant même que la récolte manquée de 1816 n'eût porté la pénurie à son comble¹⁰. Celle-ci est encore aggravée par un phénomène de panique, qui provoque un resserrement des grains, lesquels n'arrivent plus sur les marchés.

Les papiers publics étaient remplis de nouvelles exagérées sur les dommages causés par les pluies et le débordement des fleuves. Toutes ces causes portèrent à son comble l'inquiétude et l'inquiétude produisit la détresse. Tout

homme qui possédait encore des grains, calculait dès le mois de juillet les besoins de l'hiver, et ne prenant pas en considération la récolte de ses champs, refusait de vendre ce qu'il croyait presque indispensable à son existence. Les marchés ne tardèrent pas à être dépourvus ; un renchérissement excessif se fit bientôt ressentir ¹¹.

Les mesures prises à titre temporaire en juillet sont renouvelées et renforcées en septembre, lorsqu'il devient évident que la nouvelle récolte est plus gravement déficitaire que prévu. L'interdiction d'exporter s'étend aux pommes de terre et aux légumes farineux.

Simultanément, le gouvernement bernois prend une initiative qui aurait mérité un meilleur accueil. Il propose que les cantons, qui seront contraints de procéder à des achats de grains considérables hors de Suisse, s'entendent pour grouper leurs achats et les confier à une même personne, afin d'éviter une concurrence nuisible. Neuchâtel se déclare disposé à se joindre à Berne pour des emplettes futures, mais pense que le moment n'est pas encore venu d'acheter en Allemagne ¹². Ce projet ne semble pas avoir été réalisé ; les cantons étant probablement trop jaloux de leur pouvoir souverain en matière d'économie.

Neuchâtel réagit à son tour contre la politique égoïste et bornée pratiquée par les cantons. Il demande au canton directeur (Zurich) la suppression des entraves à la libre circulation des denrées, qui portent atteinte à l'article 11 du Pacte fédéral ¹³. Une conférence, à laquelle sont représentés neuf Etats de Suisse occidentale, y compris Lucerne, Soleure et Argovie, se tient à Berne au début de novembre. Dans son préavis, la Commission juge fâcheuses les prohibitions et les restrictions décrétées par certains et conclut qu'il faut, « pour faire cesser les alarmes et baisser les prix » que « les cantons reconnaissent le libre achat et circulation des denrées » et révoquent toutes les mesures prohibitives adoptées depuis le mois de juillet. Elle prie aussi Berne d'annuler son ordonnance du 16 octobre, qui promet une prime de 10 batz pour chaque sac de blé importé au marché de Berne d'un territoire étranger. Elle précise enfin que les achats considérables, pour le compte des gouvernements ou de grandes corporations, ne pourront se faire qu'en prévenant les autorités et avec leur consentement ¹⁴. Hélas, le cantonalisme triomphe une fois encore. Plusieurs Etats qui se sont fait représenter à Berne refusent de signer un tel concordat. Argovie, Vaud et le Valais répondent qu'ils maintiendront les restrictions qu'ils ont établies. Berne déclare, qu'en ce cas, elle renouvellera les mesures de police déjà prises, les rendra beaucoup plus strictes et les étendra aux autres comestibles ¹⁵.

Notre gouvernement a certainement été affecté par l'échec de sa

démarche et a redouté les effets de l'isolement auquel il se voyait condamné. Il écrira plus tard à Berne : « Ces craintes... se sont réalisées ; ... ces prohibitions ont été aussi nuisibles aux Etats qui ont des comestibles à vendre qu'à ceux qui doivent en acheter, puisqu'il en est résulté partout un renchérissement général. » Il fera observer que « les entraves actuellement existantes, sont contraires aux relations d'amitié et de bon voisinage qui lient si intensément les deux Etats, ainsi qu'à la moralité des habitants de nos frontières, qui, excités par la cupidité ou le besoin, s'occupent sans relâche des moyens d'éluder les ordonnances de leurs gouvernements »¹⁶.

5. A LA RECHERCHE DE BLÉ

Ordinairement le soin d'approvisionner la principauté est laissé aux particuliers, aux boulangers ou, comme à la Chaux-de-Fonds, à une société du Grenier. Mais en temps de crise, l'intervention du gouvernement s'avère indispensable. Le chancelier annonce le 24 septembre, par voie d'affiches, qu'on procédera à des achats, « ainsi que cela eut lieu en 1794, 95 et 96 »¹⁷. Remarquons pourtant une différence importante entre les deux époques : au temps de la Révolution française, le Conseil d'Etat avait fait du commerce des grains un monopole d'Etat ; en 1816, chacun reste libre de se pourvoir où il peut.

Le Conseil estimant ne pouvoir assumer seul cette nouvelle tâche, décide de la confier à une commission. La commission d'agriculture ayant fait valoir sa compétence en la matière est chargée de s'occuper de tout ce qui touche aux subsistances. Après deux mois d'exercice, elle éprouve la nécessité « de s'adjoindre un négociant entendu », et son choix se porte sur MM. Jean-Jacques François Bovet-Borel, fabricant d'indiennes à Cortaillod, et Louis Coulon¹⁸.

Dès la mi-septembre, des paroisses font part au gouvernement de leur dénuement. Les premières victimes sont les ouvriers français travaillant à la nouvelle route de la Clusette, qui ne trouvent plus à acheter de pain, leur principale et presque unique nourriture. Si l'on ne peut leur en fournir, il faudra les renvoyer¹⁹. La chancellerie ouvre deux souscriptions, l'une pour les besoins pressants, l'autre pour les besoins à venir. La première s'élève à 730 sacs, la seconde à 1200. « Ces faibles demandes auraient lieu d'étonner et de faire croire que les besoins du pays sont peu considérables si nous n'avions la triste certitude que le manque de numéraire a seul empêché les habitants de l'Etat de souscrire en proportion de leurs besoins »²⁰. La réponse du village de Saint-Sulpice confirme cette explication :

La Commune n'a pu prendre part à cette souscription, malgré le besoin qui s'annonce bien vivement, parce que deux ans de suite elle a contracté des dettes. La Commune et ses ressortissants se trouvent extrêmement embarrassés et pour de l'argent et pour des vivres, surtout si on ne pouvait moissonner à maturité sur les montagnes, comme il y a bien apparence ²¹.

Il faut savoir que dans ce village la moitié de la population achète son blé et que, de cette fraction, les trois-quarts achètent leur pain chez le boulanger, ce qui en temps de cherté, « les ruine à petit feu » ²².

La commission des subsistances se livre à une vaste enquête, dans les pays environnants, sur les ressources en blés, les prix, les droits de sortie, etc. Informée par le consul du commerce suisse à Marseille que la récolte a été abondante dans le midi de la France, en Italie, dans le Levant et sur les côtes de la Mer Noire ²³, elle demande à Tschann, chargé d'affaires suisse à Paris, de solliciter l'autorisation de transit par la France ²⁴. Le duc de Richelieu, chef du gouvernement, répond que les quantités de marchandises actuellement à Marseille ne sont pas suffisantes pour en prélever pour les cantons. Il accordera le transit seulement pour les blés qu'ils pourraient acheter au Levant ou ailleurs, par l'intermédiaire d'une maison de commerce de Marseille ²⁵. Mais les prix des blés dans les ports de la Méditerranée étant fort élevés, la commission tourne ses vues d'autres côtés. Elle reçoit de MM. Opermann-Mandrot, du Havre, l'offre désintéressée de leur maison de commerce pour un achat de grain ²⁶. Le prix étant avantageux, la commande est passée pour 1000 à 1200 sacs, moitié pour le gouvernement et moitié pour la ville. Mais entretemps, le ministre de l'intérieur fait savoir à Tschann qu'il ne peut consentir à aucun transit depuis le Havre. Le motif est que les récoltes ont été mauvaises dans les départements du Nord, où les prix sont très élevés et les comestibles très rares ; « par conséquent il serait d'un effet très fâcheux d'y faire passer des blés destinés pour l'étranger » ²⁷. La commission ne voulant pas courir le risque de voir ses marchandises pillées en route, décide de n'« acheter aucune subsistance en France, crainte des émeutes » ²⁸.

Elle tente de traiter avec la Cour de Turin, par l'intermédiaire du comte de Waldbourg-Truchsess, ministre du roi de Prusse à Turin. Elle sollicite l'autorisation de faire dans le royaume de Sardaigne un achat de 25.000 à 30.000 quintaux de grains. Hélas cette démarche ne servira pas à remplir nos greniers. Waldbourg répond que la récolte n'a été bonne qu'en Sardaigne et dans une partie du Piémont et qu'elle a manqué ailleurs, notamment en Savoie. Le gouvernement a donc interdit l'exportation. Le ministre prussien obtient pourtant trois faveurs : — la promesse que s'il restait du blé à vendre, une fois le pays pourvu, la préférence serait donnée

à Neuchâtel ; — l'autorisation d'acheter 30.000 quintaux de blés étrangers dans le port de Gênes et de les faire transiter ; — enfin 50 sacs de riz, malgré la rigoureuse défense d'exportation, contre la promesse de garder le secret sur cette préférence accordée uniquement à Neuchâtel. Comme les prix ont entre-temps haussé à Gênes de manière à empêcher les achats, les Neuchâtelois se bornent à importer, à titre d'essai, 500 émines de grains d'Odessa ²⁹.

N'ayant plus rien à attendre ni des ports du Nord ni de ceux de la Méditerranée, la commission des subsistances doit porter ses vues du côté de la Souabe et de la Bavière. Elle ne s'y résoudra cependant qu'après avoir tiré tout ce qu'il est possible du marché de Bâle. Elle charge le lieutenant-colonel Minder, résidant en cette ville, de toute une série d'achats de modeste importance (entre 100 et 150 sacs), probablement pour éviter de tomber sous le coup de l'ordonnance interdisant les exportations massives. Ces arrivages, qui ne couvrent que la première souscription, restent très insuffisants ; aussi la commission, en accord avec la Chambre des blés de la ville, envoie-t-elle MM. Roy, négociant, et Louis Pettavel, membre du Grand Conseil, à Lindau, en novembre ³⁰. Ils sont chargés d'acheter 500 sacs à n'importe quel prix et 500 autres si les prix ne sont pas excessifs. Ils n'en trouveront qu'une faible quantité qui coûteront, rendus à Neuchâtel, environ 70 batz l'émine. Deux semaines plus tard « la commission trouvant urgent d'acheter incessamment 300 sacs de blé à Bâle et autant à Reinheim et d'y envoyer... quelqu'un », porte son choix sur Auguste Borel ³¹.

La sortie des grains des trois Etats allemands limitrophes de la Suisse, la Bavière, le Wurtemberg et le Grand Duché de Bade, est malheureusement frappée de droits considérables : 7 florins 40 creutzers par sac, ou « Scheffel », en Bavière ; 4 florins dans le Duché. Ils seront encore augmentés par la suite. Le Conseil tente une démarche auprès du ministre du roi de Bavière à Berne, M. de Grüner, pour obtenir l'autorisation d'importer 8000 sacs du pays, en ne payant que l'ancienne taxe d'un quart de creutzer par florin du prix d'achat ³². Malgré l'intervention du ministre de Prusse auprès de la Cour de Wurtemberg et de celle de Bavière, les Neuchâtelois n'obtiendront de celle-ci qu'une satisfaction partielle : 4000 sacs au lieu de 8000, et le paiement d'un droit de 4 florins pour chacun, à la condition qu'ils soient achetés sur les marchés publics et par petites quantités ³³. Quant au gouvernement badois, il accorde l'exemption du droit de péage pour les transports par eau ; ceux par route paieront les droits ordinaires de transit et de chaussée, peu considérables, mais seront exemptés de la récente augmentation des péages ³⁴. Second obstacle, les prix. Roy et Pettavel ne trouvent pas de grains à moins de 13 et 14 écus neufs le sac ³⁵, ce qui porte l'émine à 68 batz ou plus, transport compris. Le total des achats à Bâle, en Souabe et en Bavière ne dépas-

sera pas 2300 sacs en 1816, soit un peu plus que le montant des deux premières souscriptions³⁶. A la mi-décembre, le Conseil, ayant pu acheter, grâce à Claude Bovet-Fels, des blés plus avantageux dans le Grand Duché de Hesse, ordonne à ses envoyés d'interrompre leur activité et de rentrer.

6. TRÉSORERIE ET MOUVEMENTS DE SOLIDARITÉ

On ne s'étonne plus de la prudence avec laquelle le gouvernement procède à ces achats, quand on sait qu'il ne dispose d'aucun fonds à cet effet. Il est par conséquent toujours partagé entre le souci d'approvisionner le pays, et la crainte de ne pouvoir revendre ces grains à la population, ou de faire un déficit par suite d'une baisse des prix. En septembre, il reste persuadé que la hausse est momentanée et qu'il ne faut pas trop se presser³⁷. Quand la situation apparaîtra dans toute sa gravité, il sera contraint de payer le prix fort. L'indigence oblige l'Etat à lancer, avant tout achat, une soumission publique. Les communes et les particuliers versent un acompte de 2 Louis d'or neuf par sac et le solde à la réception³⁸. Ce système a l'avantage de prévenir tout risque de déficit ou de mévente. Malheureusement, en 1816, il ne permet pas de remplir les greniers pour l'hiver. Nous avons vu plus haut que les quantités souscrites restent très inférieures aux besoins réels de la principauté. Le gouvernement étant responsable de pourvoir à ceux-ci, lance, sur la proposition du baron de Chambrier, une souscription en argent auprès des gens aisés. Il s'agit plutôt d'un emprunt sans intérêt, ni garantie. La formule est ainsi rédigée³⁹ :

Les soussignés désirant contribuer à l'approvisionnement de leur pays en grains dans une époque où la cherté de cette denrée ne permet pas à un grand nombre de personnes peu aisées, surtout à la campagne, d'en acheter à la fois la quantité nécessaire à la consommation de leurs ménages, jusqu'à la prochaine récolte et voulant profiter du moment où des achats hors de la Suisse pourront être faits encore de la manière la moins défavorable, ont résolu de réunir par une souscription ouverte dans tout l'Etat une somme destinée à ces achats sur lesquels ils ne devront faire aucun bénéfice. En conséquence ils sont convenus des points suivants :

- 1^o Chaque action sera de L. 100, l'argent devra être remis au 15 décembre et ne portera aucun intérêt.
- 2^o La Commission des subsistances du gouvernement sera priée, afin d'éviter une concurrence nuisible à tous, d'acheter les grains pour la Société indépendamment de ceux qu'elle fait acheter pour donner effet à la dernière souscription des communes.

- 3° Lorsque les achats seront faits la Société sera assemblée pour décider l'époque et la manière en laquelle les grains seront vendus ou répartis dans l'Etat.
- 4° Dès que, par la vente de ces grains, il sera rentré une somme suffisante pour faire une répartition de 25 francs par action, elle aura lieu.

Neuchâtel, 19 novembre 1816

Le chancelier et le secrétaire d'Etat sont chargés de déterminer des quartiers dans la ville et à la campagne, et de désigner pour chacun d'eux la personne chargée de recueillir les fonds⁴⁰. Nous n'avons pas retrouvé le nom de tous les souscripteurs, et parmi ceux qui nous sont connus, seuls quelques-uns ont indiqué leur profession ou qualité ; on relève plusieurs pasteurs, des anciens d'Eglise, des lieutenants, un capitaine, un tanneur ; les frères Humbert, de la fabrique de Fontainemelon, ont versé 400 L. La somme récoltée a été inférieure à ce qu'espérait le gouvernement. Les collecteurs ont pourtant fait de leur mieux. Les archives nous ont conservé le témoignage de quatre d'entre eux, qui ont cru nécessaire de s'excuser auprès du conseiller d'Etat de Montmollin de l'échec de leur quête. Louis Peters, lieutenant de Thielle, le met sur le compte de « la pénurie de numéraire où l'on se rencontre, surtout dans la partie la plus aisée du pays, celle du vignoble, à cause des récoltes chétives que l'on a depuis plusieurs années et surtout celle qui va finir. Les communes et les particuliers sont dans l'embarras à cet égard et ne savent pas où s'adresser pour se procurer de l'argent »⁴¹. Le lieutenant David-François Guinchard n'a obtenu à Saint-Aubin et Vaumarcus que l'adhésion du baron de Buren. Il s'occupe à acheter « avec la bourse des personnes bienfaitantes qui me la confient, les denrées que quelques paysans vendent dans la juridiction... pour se procurer soit de quoi payer leurs intérêts, soit d'autres choses dont ils manquent »⁴². H.-F. Perrenoud, à la Sagne, est « très fâché de n'avoir pour tout résultat que 700 L. tournois à verser dans la caisse »⁴³. Mais, par ailleurs, une « société de particuliers bienveillants » s'est formée dans ce village pour procurer, à ses frais, des pommes de terre aux pauvres du lieu. Ils cherchent à en faire venir 300 mesures du canton de Fribourg⁴⁴. Au Locle aussi, l'initiative locale a précédé celle du gouvernement ; Philippe-H. Du Bois dit se trouver « entravé par deux autres souscriptions faites précédemment, dont l'une a eu lieu dans toute la commune et qui a pour but l'approvisionnement en toutes espèces de comestibles pour la classe peu aisée, et l'autre à laquelle ont pris part les particuliers les plus moyennés afin de faire venir des blés de Marseille »⁴⁵.

Il est vrai qu'on attendait moins alors des secours de l'Etat que de la charité privée. Celle-ci semble avoir été générale et efficace. Le *Messenger*

boiteux mentionne de nombreux « traits de générosité » et « actes de dévouement qui honorent le caractère national » ; faute de pouvoir les rappeler ici, nous renvoyons le lecteur à ce périodique ⁴⁶. « Partout, y lisons-nous, on s'est mis en mouvement pour soulager la misère publique », « presque partout efficacement, dans bien des endroits à peu près aussi bien qu'il était possible de le faire ; dans plusieurs abondamment, largement, au-delà de ce qu'on était en droit d'exiger ou d'attendre ».

Nous intéressent plus particulièrement les mesures prises pour procurer du travail aux nombreux chômeurs, notamment une initiative de la ville pour aider 200 vigneron, journaliers et artisans sans ouvrage. Elle les occupe au défrichement et à la mise en valeur d'un vaste terrain à Pierrabot, en 1816. Des chefs de grandes manufactures continuent à occuper leurs ouvriers, alors qu'ils n'ont aucun profit à attendre de ce travail. Certains, comme à la fabrique des toiles peintes de Cortaillod, fournissent le blé et font cuire le pain pour leurs gens, à un prix très inférieur au prix officiel. Malgré leurs malheurs, les Neuchâtelois envoient une somme de 8344 L. aux cantons de Glaris, d'Appenzell et de Saint-Gall.

On distinguera de ces mesures limitées au temps de crise, le projet d'un industriel soucieux de prévenir le retour de situations semblables dans l'avenir. Claude Bovet-Fels (1783-1851), directeur de la fabrique de toiles peintes de Boudry, propose aux communes voisines, d'établir un grenier pour le Vignoble. Une adresse est publiée, des signatures sont récoltées, une assemblée est réunie le 30 octobre à la maison de ville de Boudry. On y envisagea de louer une partie du château de ce lieu pour y recevoir les grains, ou de construire un bâtiment neuf. Nous n'avons pas cherché à reconstituer les détails de cette affaire, vu que le projet a rencontré des obstacles insurmontables et a été ajourné. Il n'en eut pas moins ses chauds partisans, tel le pasteur Abraham Barrelet, de Bevaix, qui déplore cet échec dû à l'esprit de clocher qui fait manquer les initiatives les plus utiles ; sa protestation est un si bel hommage au libéralisme naissant que nous en citons un fragment :

Ne trouvez-vous pas, Monsieur, que cet esprit de localité qui dans notre pays domine un si grand nombre de personnes est fâcheux, mesquin et très peu patriotique et surtout très opposé à l'esprit de bienveillance générale qui devrait nous animer dans notre heureux pays et que tous ceux qui ont une façon de penser tant soit peu libérale devraient s'efforcer de combattre et de détruire ? ⁴⁷

Bovet ne se laisse pas décourager et annonce l'ouverture d'une souscription de 500 sacs de froment pour l'arrondissement de Boudry, Cortaillod et Bevaix. Henry Du Pasquier et fils, et Bovet et C^{ie} offrent de faire une

avance de trois mois aux personnes qui n'auraient pas l'argent, à 4% d'intérêt. Bovet-Fels se chargera, sans rétribution, d'acheter, payer, et loger ces grains dans sa fabrique et dans celle de Cortaillod. Les ventes se feront chaque jeudi à partir du 1^{er} janvier, à raison d'un sixième de chaque souscription par semaine. L'offre rencontre un grand succès: 900 sacs sont commandés. Le 20 novembre, Claude Bovet se met en route pour Bâle.

Avant de le suivre dans son voyage, signalons les soucis de trésorerie que ses achats de blé causeront au Conseil d'Etat. Il se trouvera en février, grâce aux achats de Bovet-Fels, avec 1000 sacs de plus que la quantité souscrite, soit un excédent de dépense de 50.000 à 60.000 livres environ. Ne disposant d'aucun argent pour cet usage, il songe d'abord à emprunter, ainsi qu'il l'annonce à Hardenberg :

Nous avons calculé le minimum des besoins, il fallait à tout prix être assuré de ne pas manquer de grain et que dans ce cas il y avait justice et convenance à ce que le souverain contribuât de son côté à l'approvisionnement du pays. Le prix des grains continuant à se soutenir, il n'y aura pas une grande perte à éprouver sur les ventes de nos grains. Nous ne doutons pas de l'autorisation de l'emprunt en question ainsi que de la perte qui pourrait en résulter ⁴⁸.

En fait, les conseillers renonceront à cet emprunt, et soustrairont des fonds disponibles du trésor la somme de 36.000 L., pour une première avance. En s'imaginant que leur souverain accepterait de participer, par l'abandon de cette somme, à l'élan de solidarité générale, les Neuchâtelois lui prêtent des sentiments et des intentions qui lui sont bien étrangers. Qu'on en juge par la réponse du ministre Hardenberg ⁴⁹ :

J'ai été charmé de voir par votre rapport du 11 du mois passé, que grâce aux mesures que vous avez prises, la Principauté de Neuchâtel n'est plus exposée à une disette de grains. Mais à l'égard de la demande que vous faites, que dans le cas de la baisse de prix, Sa Majesté le Roi couvrît le déficit de ses fonds, je dois vous prévenir, Messieurs, qu'elle ne saurait être accordée, et que c'est aux Audiences à y pourvoir. La cherté et même la disette des grains est un fléau qui afflige actuellement la plus grande partie de l'Europe. Les peuples ne peuvent être soulagés dans leurs besoins que par des réunions que l'humanité forme, ou par des secours que le souverain assigne sur les caisses de l'Etat et qu'il recouvre par un impôt extraordinaire. Le souverain de la Principauté de Neuchâtel n'ayant pas le droit de lever un impôt extraordinaire quelconque, ne saurait donc contribuer de ses caisses à ces dépenses imprévues et cela d'autant moins que ses revenus ont diminué et que les dépenses extraordinaires ont augmenté sensiblement.

Comme la situation ne s'améliorera pas dans les mois d'avril et de mai, le prix de vente du blé se maintiendra à 68 batz ou plus l'émine, et ainsi l'Etat pourra écouler ses 1000 sacs sans faire de déficit ⁵⁰.

7. LE VOYAGE EN ALLEMAGNE DE CLAUDE BOVET-FELS ⁵¹

Parti le mercredi 20 novembre à 6 heures du soir, Bovet est le 22 à Bâle. Il y apprend que le marché de Mayence, dans le Grand Duché de Hesse, offre des conditions infiniment plus avantageuses que ceux des Etats du Sud. Il s'y achemine donc sans hésiter, « muni d'un poids et d'une émine du pays ». Il avertit de ces possibilités le comité des subsistances, par son cousin Jean-Jacques-François Bovet, et offre au gouvernement ses services pour d'éventuels achats. « Ce serait pour moi une bien grande jouissance si, en achetant un peu plus favorablement qu'on ne l'a fait jusques ici, je contribuais par là à diminuer un peu la misère et la détresse qui menacent une partie de nos compatriotes » ⁵². Il ajoute être prêt à faire le sacrifice de 8 ou 15 jours à l'Etat, en reconnaissance de l'appui de celui-ci aux démarches des fabriques d'indiennes auprès du roi de Prusse ; il a pu ainsi éviter un voyage de plusieurs mois ⁵³. Il quitte Bâle le 24 novembre pour Mulhouse, arrive le 25 à Strasbourg, le 26 à Spire, loge les 27 et 28 à Mannheim et passe à Frankenthal le 29 ; ces trois marchés, badois ou bavarois, n'offrant pas les avantages de ceux du pays de Darmstadt, il ne s'y arrête pas et gagne Worms le soir même. Il s'installe le 1^{er} décembre à Mayence qu'il ne quittera que vingt-deux jours plus tard ⁵⁴. Il s'est fait accompagner par un de ses employés et par Jean-Pierre Robert, négociant de la Chaux-de-Fonds, rencontré à Bâle, où il tentait de faire des achats pour les Montagnes.

Les conditions offertes par le Grand Duché de Hesse et les possessions prussiennes sur le Rhin correspondent à ce qu'il a entendu dire à Bâle, mais il y rencontre un plus grand nombre de concurrents qu'il ne pensait. Ces contrées sont les seules dont on puisse sortir les grains sans payer de droits. Elles abondent en denrées, écrit-il, et les magasins de 2000 à 3000 sacs ne sont pas rares. L'exportation est considérable, entre autres pour les troupes alliées en France qui ont pris l'engagement de tirer les grains nécessaires à leur entretien dans ce pays, ce qui représente journallement 500 sacs. Bâle et Strasbourg y ont aussi des agents et y font de gros approvisionnements. La France a accordé une prime de 5 francs par cent kilos importés. Les chances étant plutôt à la hausse qu'à la baisse, et le Grand Duché de Darmstadt pouvant d'un jour à l'autre mettre des droits à la sortie, il convient de ne pas différer d'acquérir la quantité de blé nécessaire jusqu'à la prochaine récolte.

La commission se déclare très sensible à la « démarche vraiment patriotique » de Bovet et applaudit aux « sentiments d'humanité et de désintéressement » qui l'ont fait entreprendre ce voyage ; elle lui confie un

achat de 2000 à 4000 sacs (de 8 émines) selon le prix. La maison Bovet-Fels et celle de MM. Vaucher-Du Pasquier, associés de J.-J.-François Bovet, avancent les fonds nécessaires, par l'intermédiaire de leurs banquiers de Francfort : Bethmann, Behrends et Goll. Les opérations traitées avec ces trois banques atteindront des montants considérables, respectivement : 143.982 Livres, 102.807 Livres et 60.279 Livres. La comptabilité très soigneusement tenue par Bovet donne le détail des multiples opérations financières avec les banquiers, les vendeurs, les transporteurs et les acheteurs neuchâtelois. Nous ne pouvons évidemment pas aborder ces questions techniques dans une aussi brève étude.

Nous ne détaillerons pas non plus les marchés conclus avec les marchands de blé de Worms et de Mayence. Les lettres de Bovet, datées du 6 décembre, expriment sa satisfaction des premiers résultats de ses démarches. « Nous avons mis de suite la main à l'œuvre, écrit-il à son cousin de Boudry, et je puis vous annoncer que déjà à cette heure nous avons réuni environ 2500 sacs de $9\frac{1}{16}$ émines⁵⁵, indépendamment de nos achats pour Boudry [1000 sacs], et la Chaux-de-Fonds [1000 sacs], partie à florins 18.20 et 18.40, lesquels sont en charge pour Schreck par eau, vu la grande économie et le temps des plus favorables. Le trajet d'ici là est de 7 à 8 jours, depuis Schreck nous les ferons cheminer par terre. »⁵⁶ Il prévoit les premiers arrivages à Neuchâtel pour la fin du mois, au prix de 60 batz environ l'émine, tous frais compris.

Nous pensons utile de reproduire le compte simulé d'un achat à Mayence. Il a été établi par Bovet au début de son séjour en cette ville ; en effet, le prix d'achat fixé à 18 florins le « malter » est inférieur aux prix réellement payés.

*Compte simulé d'un achat à Mayence*⁵⁷

	<i>florins creutzers</i>	
Le Malter	18	
$\frac{1}{4}$ en sus	4	30
Perte sur le sac coûtant 52 cr.		20
Plombage et marque		4
Courtage à 2 cr. par $\frac{4}{4}$ malter		3
Droits de port 6 cr. par malter		8
Charges, décharges et voiture à l'eau		6
Perte au paiement		18
Provision d'achat		18
Voiture de Mayence à Schreck ⁵⁸ par eau à 1 fl. le malter	1	15
Voiture de Schreck à Bâle par terre à 2.45 fl. le %	5	
Frais dans Bâle et voiture de Bâle à Neuchâtel	3	

	<i>florins</i>	<i>creutzers</i>
Commission dans Schreck		10
Pour arrondis		8
	33	20
en Livres	50	18

Change : 11 florins de Francfort font 16.16 L. ou 16 L. $\frac{4}{5}$ de Neuchâtel ou francs.

D'après le compte général simulé, dressé le 27 décembre pour l'ensemble des 5920 sacs achetés à Worms et à Mayence, le prix de revient supputé du sac de $9\frac{1}{16}$ émines rendu à Neuchâtel est de 54 L. 14 s. ; le montant des débours présumés s'élève à 322.258 L.⁵⁹ Si l'on soustrait de ce chiffre les frais de voiture de Bâle à Neuchâtel estimés à 28.712 L., on voit que les sommes payées en Allemagne sont de 13.500 L. inférieures à celles versées par les trois banquiers de Francfort ; la différence s'explique par la hausse des frais de voiture jusqu'à Bâle, survenue en 1817.

Bovet apporte à toutes ses transactions un constant souci d'économie, demandant à ses fournisseurs de réduire leur commission, aux transporteurs de lui accorder un tarif de faveur, vu que cette affaire ne lui est « point particulière et qu'elle concerne une classe indigente de notre pays pour laquelle nous nous sommes mis en avant dans l'unique but de faire du bien »⁶⁰. Il surveille attentivement la qualité, protestant lorsqu'on a trompé sa confiance en lui livrant du blé trop sale. Il écrit par exemple à un marchand : « Nous sommes bien tranquilles et persuadés que vous nous traiterez en amis, tant pour la qualité que le bon mesurage et le vanage, manutention à laquelle nous tenons beaucoup », et termine par : « Plus de célérité en tout et mieux, SVP. »⁶¹ Il multiplie aussi les recommandations aux maisons de transport : « Nous ne pouvons pas trop vous recommander non plus de faire choix de bateliers sûrs et de confiance, comme aussi de veiller à ce qu'ils aient de bons bateaux et à ce qu'ils ne se surchargent pas. »⁶²

Si la première semaine de décembre a été calme et très favorable aux achats, la suivante l'est beaucoup moins ; les prix sont à la hausse et la marchandise plus rare. Aussi, le 14 décembre, Bovet se décide-t-il à prolonger son séjour pour compléter son contingent et soigner lui-même la réception et l'embarquement des grains ; mais comme sa maison le presse de rentrer, il consent à payer jusqu'à 18 fl. 50 cr. le malter.

Une lettre de son cousin J.-J.-François Bovet, datée aussi du 14 décembre, met un terme à sa mission. Nous en tirons ces lignes qui font le point de la situation à Neuchâtel⁶³ :

Comme au moyen de vos achats et ceux faits à Bâle et d'environ 1000 sacs bien chers que tant le gouvernement que la ville attendent de Gênes, non seulement les besoins pressants du pays sont remplis, mais encore la Commission du gouvernement aura employé une somme qui va au double des souscriptions connues jusqu'à présent, nous ne sommes pas dans le cas de vous donner de nouvelles commissions, d'autant plus que les achats particuliers vont beaucoup plus loin que vous ne pouvez le supposer, que le Val-de-Travers, le Val-de-Ruz surtout et quelques autres petites parties du pays ont récolté des blés pour une bonne partie de leur consommation, que la lisière de nos pays qui avoisine la France en reçoit journellement en petites quantités de la Franche-Comté, où il vaut un tiers de moins, et où il y a baisse, et enfin que la consommation du pain semble diminuer d'une manière sensible et être remplacée par la viande, les soupes économiques, etc.

Bovet-Fels est de retour le dimanche 29 décembre. Malheureusement, les 6000 sacs ne le suivront que très lentement, malgré ses appels pressants à ses commissionnaires. Plus on tarde et plus les exigences des voituriers croissent : sans parler des blés qui risquent de s'échauffer. D'un autre côté, les souscripteurs commencent à s'impatienter sérieusement. En février, Courvoisier, de la maison von der Mühl et Courvoisier de Bâle, part pour Schreck, avec mission d'en déloger les grosses quantités de grains achetés par Bovet et bloqués par la subite augmentation des prix de voiture⁶⁴. Les exigences des rouliers font choisir finalement la voie d'eau de Schreck à Bâle, pour 5 fl. 16 par sac. Mais ce n'est que le 22 avril que la maison Müller, à Rastadt, peut annoncer le départ, de Schreck, de la totalité des grains.

Il y aurait encore beaucoup d'indications intéressantes à tirer de ces archives et surtout de la comptabilité très détaillée de ces multiples opérations. Les écritures sont tenues jusqu'en février 1818. Si l'achat des 6000 sacs a été relativement facile et rapide, leur acheminement, leur distribution, le règlement des comptes avec les commissionnaires et les acheteurs s'est révélé infiniment plus ardu et fastidieux. Bovet-Fels a eu droit à la reconnaissance des Neuchâtelois, et dès son retour le Conseil d'Etat lui témoigne « sa juste satisfaction »⁶⁵.

8. UN PRINTEMPS MOROSE

Si, grâce aux achats du gouvernement et de la ville de Neuchâtel, les populations ne meurent pas de faim, les mois d'avril, de mai et même de juin 1817 leur valent un surcroît de souffrance et d'angoisse. De plusieurs villages parviennent des appels de détresse. Le grenier de Neuchâtel est seul encore en mesure d'y répondre. Certes, l'abondance ne règne pas au chef-lieu, puisque les cartes de pain établies en novembre et suspendues en

janvier, sont rétablies le 26 mars⁶⁶. Les Quatre Ministraux accordent des blés de tous côtés : 50 sacs par semaine au Locle et 30 à Colombier, où les boulangers menacent de cesser de faire du pain sous prétexte qu'ils font une perte en vendant la livre à 14 cr.⁶⁷ ; la ville en prête au moins 250 sacs à la Chaux-de-Fonds, 50 à Couvet au prix de 78 $\frac{3}{4}$ batz l'émine, 5 à Bôle, 8 à Peseux, 14 à Cressier, 75 émines à Enges, etc. Il est à remarquer que la plupart de ces communes ne peuvent plus payer comptant et obtiennent de la ville un crédit de neuf mois.

Un problème urgent occupe la commission des subsistances : les paysans des montagnes désespèrent de pouvoir semer faute d'argent pour se procurer des semences. L'Etat doit-il venir à leur secours ? Curieusement, le Conseil d'Etat ne juge ni convenable ni prudent de donner des ordres à ce sujet ; sa raison est que la saison est tellement retardée et les semences si chères « qu'il résulterait de cette culture [en montagne] la probabilité d'un désavantage considérable »⁶⁸.

Plusieurs tentatives sont faites aussi pour s'approvisionner au dehors. On reçoit un peu de riz du Piémont. Mais du fait de l'interdiction de sortie des graines du Grand Duché de Bade, en avril, le marché de Bâle n'a plus rien à nous vendre. La nouvelle est « attérante » pour les Chaux-de-Fonniers, dont les boulangers s'approvisionnent chaque semaine ou quinzaine à ce marché⁶⁹. Fribourg vient à leur secours en leur prêtant 100 quintaux de riz pour six semaines⁷⁰. Le gouvernement pourrait importer 4000 sacs de Mayence, mais il y renonce prévoyant qu'ils arriveraient trop tard⁷¹. La nouvelle récolte s'annonce bien et on peut escompter une prochaine baisse des prix. Grâce à l'énergie et à l'esprit civique de quelques citoyens dévoués, des souffrances plus grandes encore ont été épargnées à la population.

L'Europe occidentale ne connaîtra plus de disette aussi violente. Les crises agricoles de 1828-1829, 1845-1847 sont à l'origine de secousses politiques importantes, mais elle n'ont pas eu, sur le plan alimentaire, des effets aussi graves que celle de 1816-1817. Après 1850, grâce au développement des réseaux ferroviaires, toutes les marchandises circulèrent rapidement et à moindres frais ; la menace de pénurie disparut.

Philippe GERN.

NOTES

¹ Philippe GERN, *L'approvisionnement de Neuchâtel en sel franc-comtois au XVIII^e siècle*, Musée neuchâtelois, 1965, p. 168-178 ; *La régie du sel à Neuchâtel (1787-1800)*, 1975, p. 79-95 ; *L'approvisionnement de Neuchâtel pendant la Révolution française*, 1976, p. 57-86.

² Th. GREYERZ, *Das Hungerjahr 1817 im Thurgau*. Thurgauische Beiträge zur vaterländischen Geschichte, 1918, Bd. 57, Frauenfeld. M. SCHÜRMAN, *Bevölkerung, Wirtschaft und Gesellschaft in Appenzell Innerrhoden im 18. und frühen 19. Jahrhundert*, Appenzell, 1974.

³ Christian PFISTER, *Agrarkonjunktur und Witterungsverlauf im westlichen Schweizer Mittelland zur Zeit der Ökonomischen Patrioten 1755-1797*, p. 189, Bern, 1975. *Feuilles d'agriculture et d'économie générale*, 1817, p. 161, *Tableau météorologique de 1817*.

⁴ Ces indications météorologiques sont principalement tirées du *Messenger boiteux*, 1818. Voir aussi : H. STÄHLI, *Der Ackerbau im Kanton Bern*, p. 53, Bern, 1944 ; Ch. PFISTER, *Die Schwankungen des Unteren Grindelwaldgletschers im Vergleich mit historischen Witterungsbeobachtungen und Messungen*, dans : *Zeitschrift für Gletscherkunde*, 11/1975, p. 74-90.

⁵ Lettres à Sa Majesté, vol. Q, p. 275, 28 novembre 1816. Sauf indication contraire, les références renvoient aux Archives de l'Etat, Neuchâtel.

⁶ La mesure de Neuchâtel, ou émine, contient 15,240 litres. Une émine de grain pèse environ 22 livres. Le sac de 8 émines = 122 litres ou 88 kg. On avait l'habitude d'indiquer le prix de l'émine plutôt que du sac, en raison de la diversité de contenance des sacs, suivant leur provenance.

⁷ Le 12 mai 1817, les Quatre Ministraux décident d'abaisser à 17 creutzers le pain vendu aux acheteurs de l'extérieur (Archives communales de Neuchâtel, Manuel des Quatre Ministraux, vol. 12, p. 170). « Le pain s'est vendu longtemps jusqu'à 4½ et même 5 batz la livre, les pommes de terre plus de 30 batz l'émine, l'avoine 25 batz... et le reste en proportion », *Messenger boiteux* 1818. 1 batz : 4 creutzers.

⁸ Correspondance de la Suisse, vol. 3, p. 401, 403, 413, 425. Vol. 4, p. 54, 55, 56, 91, 110.

⁹ Série Ravitaillement, Dossier 11/II.

¹⁰ PFISTER, *Agrarkonjunktur...*, p. 189-190.

¹¹ Correspondance, vol. 4, p. 176, 21 et 23 octobre 1816, Protocole des conférences tenues à Berne...

¹² *Ibid.*, 16 septembre 1816, p. 82, de Berne. 24 septembre, p. 111, de Neuchâtel.

¹³ *Ibid.*, p. 158, 14 octobre 1816, à Zurich.

¹⁴ *Ibid.*, p. 176, 21 et 23 octobre 1816, Protocole des conférences tenues à Berne entre les députés des 9 cantons..., Préavis. Manuel du Conseil d'Etat, vol. 165, p. 1216, 4 novembre 1816.

¹⁵ Correspondance, vol. 4, p. 224, 27 novembre 1816, de Berne.

¹⁶ *Ibid.*, p. 324, 10 mars 1817, à Berne.

¹⁷ Ravitaillement, 11/IV.

¹⁸ Série Agriculture, Dossier 3/II b, « Plumitif de la commission des subsistances », 16 septembre et 16 novembre 1816. Manuel, vol. 165, p. 1030, 17 septembre 1816.

¹⁹ Manuel, vol. 165, p. 1002, 16 septembre 1816. Lettres à Sa Majesté, vol. Q, p. 253, 17 septembre. Voir aussi : *Musée neuchâtelois*, 1970, p. 162-163.

²⁰ A S. M., vol. Q, p. 275, 28 novembre 1816.

²¹ Ravitaillement, 11/IV, [octobre 1816].

²² Le *Messenger boiteux* explique ce peu d'empressement du public à souscrire par la conviction générale que cette gêne était momentanée, qu'elle cesserait après les semailles, après le battage, après la récolte de pommes de terre, etc., et qu'il serait toujours temps de faire des achats privés sur les marchés voisins.

²³ Correspondance, vol. 4, p. 14, 4 août 1816, lettre communiquée le 21 août par Zurich.

²⁴ Berne, Fribourg, Vaud et Genève font la même démarche. *Ibid.*, p. 110, 23 septembre à Tschann ; p. 113, 27 septembre 1816, de Zurich.

²⁵ *Ibid.*, p. 136, 25 septembre 1816.

²⁶ Série Agriculture, 3/II b, Plumitif, 14 et 28 octobre, 9 et 14 novembre 1816.

²⁷ Correspondance, vol. 4, p. 202, 9 novembre 1816, de Tschann.

²⁸ Agriculture, 3/II b, Plumitif, 29 novembre 1816.

²⁹ Missives, vol. 54, p. 175, 187, 214, 226, 248, 270, 294, 318, 23 septembre, 8 octobre, 2, 13, 29 novembre, 18 et 31 décembre 1816, 18 janvier 1817, à et de Waldbourg.

³⁰ Agriculture, 3/II b, Plumitif, de septembre à novembre 1816.

³¹ *Ibid.*, 13 et 25 novembre, 2 décembre 1816. Il achètera 800 sacs.

- ³² Missives, vol. 54, p. 234, 19 novembre. Manuel, vol. 165, p. 1256, 18 novembre 1816.
- ³³ Missives, vol. 54, p. 305, 313, 7 et 12 janvier 1817, du ministre de Prusse et de la Cour de Bavière.
- ³⁴ *Ibid.*, p. 281, 26 décembre 1816, de Varnhagen, ministre de Prusse à Carlsruhe ; p. 302, 3 janvier 1817, du ministre badois à Varnhagen.
- ³⁵ L'écu neuf vaut 42 batz et le sac contient environ 9 émines.
- ³⁶ Agriculture, 3/II b, Plumitif, 23 décembre 1816.
- ³⁷ « Nous avons lieu de croire, à la vérité, que ce haut prix n'est pas l'effet d'une disette réelle dans les pays qui produisent des grains et que la récolte s'y étant faite mieux qu'on ne pouvait l'espérer, le prix de cette denrée ne doit pas tarder à baisser sensiblement », A. S. M., vol. Q, p. 253, 17 septembre 1816, à Hardenberg.
- ³⁸ Le louis d'or neuf vaut 168 batz. Les sacs de la deuxième souscription sont remis à leurs souscripteurs contre la somme de 20 francs (Plumitif, 30 décembre 1816). Le franc de Neuchâtel valant 10 batz, le sac de 8 émines revient à 536 batz.
- ³⁹ Ravitaillement, 11/III, Souscription.
- ⁴⁰ Agriculture, 3/II b, Plumitif, 18 novembre 1816.
- ⁴¹ Ravitaillement, 11/III, 24 novembre 1816.
- ⁴² *Ibid.*, 11/III, 10 décembre 1816.
- ⁴³ *Ibid.*, 11 décembre 1816. La livre tournois ou livre forte est équivalente au franc de Neuchâtel, c'est-à-dire à 10 batz.
- ⁴⁴ *Ibid.*, 11/II, 2 novembre 1816, de C.-L. Richard, maire.
- ⁴⁵ *Ibid.*, 11/III, 14 décembre 1816.
- ⁴⁶ Les pages qu'Alphonse Petitpierre (*Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel, 1791-1848*, p. 368-371) consacre à cette crise n'apportent aucun élément nouveau. Ce n'est qu'une compilation fidèle du *Messenger boiteux*.
- ⁴⁷ Archives Bovet, 16 novembre 1816, de Barrelet à Bovet-Fels.
- ⁴⁸ A. S. M., vol. Q, p. 336, 384, 11 février, 27 mai 1817. Manuel, vol. 166, p. 97, 118, 260, 4 et 11 février, 29 mars 1817.
- ⁴⁹ Lettres de Sa Majesté, vol. L, p. 55, 14 mars 1817.
- ⁵⁰ Manuel, vol. 166, p. 312, 362, 12 et 29 avril 1817.
- ⁵¹ Les données de ce chapitre sont tirées des archives Bovet [A. B.]. Nous n'indiquerons que la référence des pièces les plus importantes.
- ⁵² A. B., Correspondance, p. 2, 23 novembre 1816.
- ⁵³ Cf. Alice DREYER, *Les toiles peintes en pays neuchâtelois*, p. 93.
- ⁵⁴ Au Congrès de Vienne, le Palatinat a été donné à la Bavière et Mayence, forteresse fédérale, a été remise à la Hesse.
- ⁵⁵ Ces sacs contiennent une mesure de plus que ceux vendus à Neuchâtel ; 9 mesures égalent 5/4 malters.
- ⁵⁶ A. B., Correspondance, p. 15 et 17.
- ⁵⁷ A. B., Notes et écritures du voyage... Le « Malter » contient approximativement 7 émines de Neuchâtel.
- ⁵⁸ Lieu près de Rastadt que nous n'avons pu identifier précisément. Ce compte ne mentionne pas le droit de transit de Schreck à Bâle, de 24 cr. par 50 kg.
- ⁵⁹ A. B., Notes et écritures, p. 22-23. Un florin de Francfort vaut 1,527 L. de Neuchâtel, ou 1 Livre égale 0,655 florin ; 11 florins de Francfort équivalent à 9 1/5 florins d'Augsbourg.
- ⁶⁰ A. B., Correspondance, p. 79.
- ⁶¹ *Ibid.*, p. 11.
- ⁶² *Ibid.*, p. 49.
- ⁶³ *Ibid.*, p. 87.
- ⁶⁴ *Ibid.*, p. 114-117.
- ⁶⁵ A. B., 31 décembre 1816, Lettre originale signée : Le Gouverneur Chambrier.
- ⁶⁶ Archives de la ville. Manuel des Quatre Ministraux, vol. 12, p. 705, 706, 708, 730, 758.
- ⁶⁷ Manuel du Conseil d'Etat, vol. 166, p. 313, 12 avril 1817. Ravitaillement, 11/V, 4 mai.
- ⁶⁸ Agriculture, 3/II b, Plumitif, 2 mai 1817. Ravitaillement, 11/V, 29 mars. Manuel, vol. 166, p. 288, 5 avril 1817.
- ⁶⁹ Missives, vol. 54, p. 441, 28 avril 1818, à Varnhagen ; p. 447, 2 mai, à Fribourg. Ravitaillement, 11/V, 1^{er} mai, lettre de la Chaux-de-Fonds.
- ⁷⁰ Missives, vol. 54, p. 451, 5 mai 1817, de Fribourg.
- ⁷¹ *Ibid.*, p. 457, 473, 9 et 19 mai 1817, de Varnhagen.

NOTES CONCERNANT L'ALIMENTATION AU XV^e SIÈCLE

Les transports modernes, chemins de fer, bateaux rapides, camions et avions, munis s'il le faut de compartiments frigorifiques, ont bouleversé notre alimentation. Les bœufs d'Argentine, les moutons de Nouvelle-Zélande, les thons de la Méditerranée ou du Japon, les poulets des grands élevages d'Amérique ou d'Europe, le blé des Etats-Unis, les fruits de partout, en toutes saisons, les huiles les plus variées sont quotidiennement à notre disposition. Les grands centres de distribution les amènent partout, en ville et dans les endroits les plus reculés des montagnes. Des moyens de conservation extraordinaires et multiples sont à notre service. Qui vit encore des seuls produits naturels de ses terres, de lait non pasteurisé, de fruits frais et de légumes du pays? Il nous faut faire un effort pour réaliser ce qu'était autrefois le menu quotidien, alors que chaque région, voire chaque famille, n'avait à sa disposition que les seuls produits de son propre sol.

Les historiens se sont peu intéressés à cette question, pensant qu'on mangerait toujours comme ils mangeaient, et la documentation est si lacunaire qu'il est impossible de la transcrire selon l'habitude actuelle des économistes par des tabelles et des graphiques. Certes on peut imaginer, mais il n'est pas sans intérêt de présenter une fois au lecteur ce que nous révèlent les meilleures sources à notre disposition pour le XV^e siècle : les registres des notaires.

* * *

Au château de Valangin, nous dit Jaqueline Lozeron, on consommait une quantité de poissons : palées, truites, bondelles, féras et perchettes. La volaille, poulets et pigeons, n'était pas dédaignée. Le gibier fournissait en outre des plats fréquents et substantiels. En revanche, on achetait peu de viande, ici et là un quartier de veau, de mouton, de porc ou quelques dizaines de livres de bœuf. On engraisait deux bœufs pour faire du « bresy », entendons par là du salé-fumé, une viande semblable à la viande séchée des Grisons ou du Valais. A la cour de Valangin, on consommait également du beurre et du fromage fourni par les redevances. Et l'on assaisonnait les mets d'une variété très grande d'épices : sel, poivre, clous de girofle, canelle,

safran, gingembre, amandes sèches, figues, raisin, « galingal », c'est-à-dire racine de galenga, cardamome et riz. Ce dernier, comme tous les produits rares, passait, sous la rubrique des épices. On appréciait les dragées, le miel et le sucre. Et l'on se désaltérait avec du vin de Neuchâtel¹.

La table du comte de Neuchâtel ne différait guère. Le « bresi » y était abondant². Mais on y consommait des choses plus délicates, des écrevisses, que Jean de Fribourg et Marie de Chalon aimaient se faire servir³. La cour de Neuchâtel qui comptait une soixantaine de personnes consumma, en 1444, 3250 œufs en une semaine⁴. A cette époque, c'est avec du miel que l'on faisait les confitures bien que, ça et là, on utilisât déjà du sucre. Marie de Chalon ne manquait pas de faire préparer de la « cougnarde ». Avec du miel et des épices elle faisait confire des noix. Elle ne dédaignait pas non plus la confiture de fleurs de violettes, de buglosses et de roses rouges qu'elle conservait dans des boîtes ou dans des pots de terre⁵. Les achats faits pour le copieux banquet servi lors du service funèbre de Jean de Fribourg, en 1458, confirment les indications recueillies par Jacqueline Lozeron⁶.

Il est évident que les bourgeois de la ville et les autres habitants du comté ne mangeaient pas aussi richement. Dans la charte des foires du Val-de-Travers, il est dit que les aubergistes sont contraints de fournir vin, pain, viande, œufs, poisson et fromage. Cela ne signifie évidemment pas qu'un repas d'auberge consistât en tous ces divers éléments mais que ces denrées devaient être à la disposition des hôtes. Selon le même acte de 1485, les habitants du Val-de-Travers sont contraints de fournir pour ces foires beurre, fromage, œufs, poussins, poules, moutons, porcs, veaux, génisses, vaches et bœufs. Ils doivent livrer en outre pois, fèves, lentilles, froment et avoine. Les charretiers doivent y amener le sel. Les articles vendus à cette foire agricole prouvent que les produits laitiers, la viande, certains légumes et le pain formaient la base de la nourriture de nos aïeux du XV^e siècle.

Le pain, fait de farine de froment ou de méteil, était blanc ou noir. En achetant du froment pour faire du pain blanc, on avait soin de le préciser. Jaquet Basset, de Portalban, doit livrer, en 1428, 19 hémines de « bon froment pour faire blan pain »⁷. Outre le froment et le blé qui, à cette époque, est souvent un mélange de céréales, même lorsqu'on ne précise pas qu'il s'agit de méteil, on cultivait l'avoine. En 1459, Pierre Ruquet, de Portalban, promet de livrer à Guillaume Badeffoz, de Colombier, 13 muids et 13 hémines de *froment*, les deux tiers en bon froment et le tiers en « messel »⁸. Le blé cultivé dans la région suffit en général aux habitants, néanmoins le Val-de-Ruz, la rive méridionale du lac et parfois Berne permettent de compléter l'approvisionnement lors des années maigres, en 1483,

par exemple. Guy Clerc, curé de Serrières, et deux bourgeois de Neuchâtel en achètent alors 40 muids pour 410 livres de Lausanne, faible monnaie⁹. La même année Hansely l'arbalétrier achète à Morat 80 muids d'avoine à 16 gros de Savoie le muid, livrables dans les quinze jours et payés d'avance¹⁰. Le comte vend à ses sujets le blé exédentaire que lui rapportent divers cens ; certains seigneurs font de même. Jean de Neuchâtel, seigneur de Vaumarcus, en livre 105 muids à Jean, comte d'Arberg, seigneur de Valangin, en 1430, pour 300 florins d'Allemagne¹¹, dont le paiement est garanti par quelques notables du Val-de-Ruz.

Avant de consommer le blé il fallait le moudre dans les moulins banaux de Neuchâtel, de Serrières, ou des autres localités. Il était interdit, selon la charte de 1455, d'introduire en ville de la farine qui n'y avait pas été moulue. Le meunier percevait une hémine par muid, c'est-à-dire la vingt-quatrième partie, taux qui fut appliqué également dans les chartes des autres localités du pays, aux Verrières par exemple¹². En outre, les bourgeois devaient cuire leur pain au four banal, l'hémine de farine pour un denier bâlois plus un peu de pâte.

A Neuchâtel, il y avait deux fours banaux, le grand, au bas de la rangée septentrionale des maisons de la rue des Chavannes, à l'entrée du pont des Petites-Bougeries, et le petit se trouvant derrière la maison N^o 1 de la rue des Moulins¹³. Les Neuchâtelois qui ne voulaient pas faire eux-mêmes leur pain et le faire cuire au four banal pouvaient l'acheter chez les boulangères, car c'est bien des boulangères et non des boulangers que parlent les chartes de 1214 et de 1455. Ces chartes précisent d'ailleurs que la marge de bénéfice des boulangères ne saurait être supérieure à 16 deniers par muid de blé.

Les fours étaient affermés par le comte à un fournier qui ne se contentait pas de cuire la pâte que les bourgeois lui apportaient, mais vendait du pain comme un véritable boulanger. Jaquet Moschy, fournier en 1455, fit vendre de gage la maison de Claude Cutillier pour 20 florins d'or que ce dernier lui devait « *ad cause d'achat de pain etc* »¹⁴. Estevenin Jaquelin et Petite, sa femme, étaient fermiers du Petit four en 1473, date à laquelle ils doivent au receveur 20 florins d'or d'Allemagne pour le fermage d'une période qui n'est pas précisée¹⁵. Les héritiers de Jean Perrenel durent vendre un cellier pour payer 41 livres et 10 sols auxquels s'ajoutaient 5 porcs que Perrenet devait au receveur de Neuchâtel « pour la tenue et amodiation du fort de Neufchastel »¹⁶. Estevenin Jacquelin, fermier du four, devait 60 florins à Perrin Gay en 1463¹⁷. Les fourniers ne paraissent pas s'être enrichis, si l'on se réfère aux ventes de gage dont ils furent l'objet pour défaut de paiement de leur fermage. L'un d'eux même, Jehan Fornier, qui tenait le petit four

en 1483, préféra tout simplement s'en aller sans payer 22 florins, la cire et les porcs qu'il devait ¹⁸.

Afin d'exploiter le grand four, Jean Perrenoz s'associa avec Vuillemin Belin qui l'avait affermé en 1440. Le fournier avait besoin d'un cheval, pour aller chercher le bois nécessaire, et il lui fallait un pré pour nourrir sa bête ¹⁹. Guillaume Fennez, en 1445, s'associa dans le même but avec Vienet, Marion, son fils, et le fils de Jean de Môtiers pour louer le four. Fennez et Vienet se chargeaient chacun de faire la moitié du pain. Ils fournissaient chacun un char et un cheval. Vienet et ses enfants se chargeaient d'amener le bois avec les deux attelages. Fennez assumait les autres frais et s'engageait à accompagner ses associés au bois le lundi « quant four ne fait », ou à leur payer la moitié de la journée ²⁰. En 1482, Girard d'Engollon, Perreson, sa femme, Claude Guido et Perrenete, sa femme, exploitaient en commun le petit four qu'ils avaient affermé grâce à la garantie de Guillaume Cunchely à qui ils s'engageaient à donner chaque semaine pour 5 sous de pain en déduction de la somme qu'il leur avait avancée ²¹.

Dans les villages, le four était également banal, mais il arrivait que ce droit seigneurial fût transformé en une rente donnant aux habitants le droit de cuire leur pain où bon leur semblait. Ce système s'adaptait mieux aux régions à l'habitat clairsemé des hautes vallées et du haut Jura. Aux Verrières, par exemple, les habitants payaient trois muids d'avoine et deux livres de cire pour leurs fours ²². A Colombier, certains habitants furent autorisés, en 1434, d'avoir leur fours particuliers moyennant le paiement d'une « rase » de froment de cens, c'est-à-dire d'une hémine ²³.

* * *

Durant tout le Moyen Age l'huile de noix a fourni aux habitants de notre région un des éléments essentiels de leur alimentation. Ils ne connaissaient ni l'huile d'arachides, ni l'huile d'olive, ni l'huile de tournesol. Si nous ne savons guère de quelle façon ils l'utilisaient pour apprêter leurs aliments, de très nombreux actes nous prouvent qu'ils savaient l'apprécier. Lors des ventes, des partages, des contrats de métayage, les noyers sont toujours mentionnés avec soin. Lors d'un échange, à Cornaux, en 1454 : « item ung noiez, lequel je ledit Jehan enportit pour mon partaige, lequel est en la vigne dessus chiez Pierre Amiet. » ²⁴ Dans un contrat de métayage, à Cormondrèche, en 1464 : « en tant que ledit Rolin az d'avantaige le noyer estant en ladite vigne. » ²⁵ En 1442 : « et doivent havoir lesdits mariés la moitez de toute la froute et des nois. » ²⁶ En 1492, dans l'amodiation d'une vigne de la chapelle Sainte-Marguerite, à la cinquième gerle : « tant de la

vendenge croissant en icelle comme de la fruycte et coques croissant es arbres dicelle. »²⁷ En 1491, lors de la vente d'une vigne à Comba-Borel : « et est anssin que lesdit vendeur retiegnent à leur les noier dessus, et lesdit acheteur tous les aultres noyer et arbres enssemble du fond. »²⁸

L'importance des noix ressort du fait que les noyers se trouvaient dans les vignes, où on les tolérait malgré les inconvénients inévitables auxquels ils exposaient les ceps voisins. Quand il s'agissait des ceps des voisins les querelles ne manquaient pas d'en résulter et il fallut parfois faire de véritables contrats de servitude pour aplanir les différends. Ainsi Jean de Bariscourt achète, de son voisin, pour un écu d'or, un noyer qui le gênait. Ce dernier s'engage à n'en plus replanter sur sa vigne²⁹. Une denrée alimentaire aussi indispensable que les noix était évidemment l'objet d'un cens comme le vin, le blé et le fromage. Bourgeois ou communiens qui avaient besoin d'argent ou d'un objet d'échange et possédaient des noyers vendaient un cens de noix, c'est-à-dire une rente en nature qu'ils s'engageaient à payer chaque année à perpétuité ou jusqu'à un rachat éventuel. On mesurait les noix par hémines. Ainsi Nicolet de Layderrier, alias Clottu, Perrod et Girard de Layderrier, alias Clottu, doivent un cens de 3 hémines de noix à Pierre de Clérier, bourgeois de Neuchâtel, en 1473 sur tous les biens qu'ils ont de feu Jaquet Clottu³⁰.

Il arrivait d'ailleurs que le cens ne fût pas fixé en hémines de noix mais en pots ou en picots d'huile de noix. Jean Perrodet, de Vernéaz, vendit en 1482 un cens annuel d'un pot et demi d'huile de noix, mesure de Grandson, à Vuillemin Symonin, de Cormondrèche, bourgeois de Neuchâtel, pour 7 livres faibles de Lausanne³¹. En 1482, Jean Bisart, de Bevaix, vendit un cens annuel d'un pot d'huile de noix à Nicolet Phelepin, de Boudevilliers, pour 4 florins d'or d'Allemagne³². A Bôle, la même année, un pot d'huile de cens est vendu pour deux florins et 5 sols³³. Le notaire néglige d'ailleurs parfois de préciser la nature de l'huile qui fait l'objet d'un cens, tant il allait de soi qu'il s'agissait d'huile de noix, ce que confirment deux choses, d'abord la garantie, une vigne, celle ou poussent les noyers sans doute, puis l'échéance de ce cens fixée uniformément au jour des *bordes*³⁴. Les quelques textes du XIV^e siècle qui nous sont parvenus prouvent qu'il en était de même alors³⁵. Quelques exemples encore : en 1441, une maison est accensée à Neuchâtel pour 7½ sols de cens et 3½ picots d'huile³⁶. En 1439, un pot d'huile de cens est vendu pour 4 livres de Lausanne de monnaie faible, à Bevaix. La même année un pot « d'oille censaulx » est vendu pour 4 florins d'or, et un picot « d'oille » pour deux florins³⁷. En 1457, à Neuchâtel, Henri Penthecôte vend un pot d'huile de cens à Jaquenois Pary pour 6 livres faibles de Lausanne³⁸. Il n'est pas étonnant de constater que le

vendeur est toujours un habitant de la rive du lac, de Bevaix, de Neuchâtel, d'Hauterive, tandis que l'acheteur du cens est fréquemment un habitant de régions dépourvues de noyers : la Sagne, Savagnier, Boudevilliers.

Outre les cens de noix ou d'huile de noix il y avait évidemment certains échanges locaux de cette précieuse denrée. Il y avait même des échanges plus lointains. En 1461, Jacot Myot, de la Grandville, dans le Val-de-Morteau, s'engage à livrer dans les quinze jours 4 setiers et 4 pots et demi d'huile de noix à un commerçant biennois, Rodolphe Hencheman, au prix de 4 gros, bonne monnaie³⁹. C'est sans doute à la foire de Neuchâtel que la transaction se fit, puisqu'elle a été enregistrée par un des notaires de la place. Et il en est de même de l'achat d'huile de noix que Louis Maistre Jehan, bourgeois de Neuchâtel, fit à un commerçant de Morteau, Jean Guthelot, pour la somme de 22 francs, en 1488⁴⁰, et du « bosset » de la même denrée que Hennequin d'Orbe fournit à Pierre Happe, un commerçant neuchâtelois très actif alors, pour 20 livres faibles. Ce bosset contenait environ 8 setiers. S'il contenait plus, Happe s'engageait à payer le surplus, et s'il contenait moins, il était autorisé à déduire du prix ce qui manquait⁴¹.

A Fribourg, où les noyers étaient, semble-t-il, moins abondants que sur les rives du lac de Neuchâtel, il arrivait qu'on fit venir l'huile de la région d'Evian. En 1411, un commerçant en acheta 3 bosssets contenant environ 8 chevalées au prix de 18 deniers la mesure. Le même commerçant, Guillaume Rono, en avait acheté un bosset de 4 chevalées et demie, au même prix, l'année précédente. Et en 1391 déjà, Annelete, dite Blecherra, achetait à Evian un bosset d'huile contenant environ une chevalée et demie, à 2 sols bons la mesure. En 1404, un habitant de Payerne, Ulrich de Chastel achetait sur la même place un bosset de même grandeur pour 17 deniers la mesure⁴².

* * *

Après le raisin, donnant à nos ancêtres des vins rouges et des vins blancs, et les noix leur fournissant l'huile, les poires furent le fruit qu'ils appréciaient le plus pour sa valeur nutritive, les poires plus que les pommes. Leurs vignes devaient être moins uniformes que les nôtres puisqu'elles étaient parsemées de noyers et de poiriers, des poiriers d'espèces différentes, car alors déjà il y en avait une assez grande variété. Lors de l'acensement d'un clos à Provence, en 1404, Jaques Fope retient pour lui un poirier « mallolet », un poirier « cordet », et un pommier « tronchet »⁴³. Estevenin Berthod, de Cressier, bourgeois du Landeron reconnaît devoir au seigneur de Colombier 3 hémines de poires « sauregles » de cens annuel, selon un acte

de 1350⁴⁴. Il est d'ailleurs difficile de déterminer le fruit dont il s'agit et, par exemple, il nous a été impossible jusqu'ici de trouver ce qu'est un « enite d'anpenel » que Jean de Quingez, recteur de l'hôpital, retient entièrement pour lui en amodiant une vigne sans manquer de préciser qu'il entend avoir la moitié des fruits des arbres qui s'y trouvent⁴⁵, et être présent à leur cueillette. En 1889 déjà, Chabloz relevait l'importance des arbres fruitiers chez les gens d'outre Areuse au Moyen Age. Le respect qu'on en avait est souligné, remarquait-il, par le fait que ces arbres étaient souvent mentionnés comme bornes lors de délimitations⁴⁶.

Les Neuchâtelois du XV^e siècle avaient tous un jardin, un « cortil, curti », ou « curtil », où ils cultivaient les légumes dont ils avaient besoin. Quels étaient ces légumes ? Nos textes sont très avares de renseignements. Il est certain que nos ancêtres mangeaient des pois, des fèves et des lentilles. Ils cultivaient aussi des oignons, dont on fit une très forte consommation au Moyen Age. Bien que les documents que nous avons dépouillés ne les mentionnent nulle part, ils mangeaient certainement des choux et des raves⁴⁷.

Le lait, le beurre et le fromage formaient l'une des bases de l'alimentation de chacun à une époque où presque tous les bourgeois et les habitants de la ville et du comté avaient leur vache ou leurs chèvres. Le lait était consommé sur place. En revanche, beurre et fromage pouvaient être transportés et le comte recevait certaines rentes de ces produits. Le fromage était livré par quartiers qui, au début du XV^e siècle, valaient 9 sous, et le beurre par pots, dont le prix s'élevait à 2 sous de Lausanne, monnaie forte, en 1399 ou à trois sous, monnaie faible, au début du siècle suivant⁴⁸. Nous ne savons pas si le fromage que l'on fabriquait alors chez nous était semblable au nôtre. C'est probable. A cette époque il n'est jamais question ni de « tommes » ni de « vacherins » dans le comté, bien que ce dernier mot soit attesté à Fribourg en 1419⁴⁹. En revanche, nous savons que les Neuchâtelois mangeaient déjà du « serai ».

Dans une feuille de son journal de dépenses le notaire Pierre Bergier nous donne le menu d'un repas offert à des ouvriers probablement : « item pour faire la colacion, por pain, por vin, por fromaige, por poire, por saraz, por tout 7 gros. » Une collation offerte à des prêtres était composée du même menu : « pour faire la conception por les prestres, por la colacion, por pain, por vin, por fromaige et saraz et poeres j'ay despendu 32 gros de bonne monoye, tout de l'argent de madame. »⁵⁰

A Fribourg, on consommait du « serai » déjà au XIII^e siècle. Au XV^e siècle, les notaires fribourgeois le mentionnent à diverses reprises⁵¹.

La viande ne faisait probablement pas partie du menu quotidien des bourgeois de Neuchâtel. Néanmoins, en ville, la consommation était suffisante pour nécessiter la présence de plusieurs bouchers en même temps et pour justifier une certaine réglementation de la vente. De 1427 à 1429, il y eut en tous cas quatre bouchers : Jean Boveret, Henri Lutrubac, Henchemant le maselier, et Jean Guillemin. Nous ne savons pas si les ménagères allaient acheter tous les jours ce dont elles avaient besoin, car ces achats ne nécessitaient aucune écriture, et nous échappent. Mais nous possédons de nombreuses preuves d'achats plus importants de viande de bœuf, de mouton, de chèvre et de porc. La viande se vendait au poids. Guyot de Lannoix paya 8 sols et 7 deniers, en 1423, à Henchemant le maselier pour 26 livres de bœuf achetées pour le comte⁵². Outre la viande et le lard le boucher vendait la graisse, sous forme de suif ou d'oing. Henchemant livra, en 1426, 7 cents de graisse, c'est-à-dire « 5 cent de suz [suif] » et « deux cent d'oing » à un commerçant de Morteau⁵³. Les bouchers n'étaient pas seuls à vendre de la viande. En 1426, divers personnages achètent un « bacon de cher » à Vuillermet Rosel, bourgeois de Neuchâtel, pour 65 sols lausannois⁵⁴. Les bourgeois en achetaient aux paysans des environs, fraîche, ou salée⁵⁵. Les bouchers et les particuliers vendaient également les peaux et la laine provenant des bêtes abattues. Henchemant livra à Fribourg, en 1429, des peaux pour 85 livres de Lausanne, faible monnaie. Il vendit de la laine dans la même ville pour 100 sous, en 1428, car à Fribourg il y avait d'importantes tanneries et une industrie drapière très prospère⁵⁶. En 1429, Henri Lutrubac, « maselier », c'est-à-dire boucher, achetait des peaux de « chastron » (ou de moutons) pour 50 livres à deux bourgeois de la ville⁵⁷.

Selon la charte de 1214, le comte prélevait un impôt sur la viande vendue en ville au « masel », nom qui désignait alors la boucherie. Pour une vache ou un bœuf il fallait lui donner 4 deniers et la langue pour un porc, 2 deniers, pour le lard, 1 denier, pour un mouton ou une brebis, 1 denier, et pour une chèvre ou un bouc 1/2 denier, c'est-à-dire une obole ou une maille.

En 1455, le comte octroya à ses bourgeois de Neuchâtel de « faire banc de masel devant leurs maisons » et d'y vendre de la viande à condition de payer les mêmes taxes que les bouchers⁵⁸. Et en 1537 Jeanne de Hochberg remit aux bourgeois trois bancs de boucherie qui lui appartenaient moyennant une redevance de 100 livres de suif par an et des langues accoutumées⁵⁹.

Les habitants des alentours venaient parfois s'approvisionner de viande en ville. Jean Mathez, de Thielle, en acheta pour 8 sols 4 deniers petite monnaie au boucher Jean Boveret, en 1427⁶⁰. Le « jeune Jehan filz à la Janne », de la Sagne, doit 60 sols au même boucher pour achat de bacon, c'est-à-dire de lard, de jambon ou de chair de porc salée⁶¹. Girard Vaboz et

Jaquet Grelon, demeurant à Saint-Blaise, lui achètent « ung bacon de cher » pour 60 sols, à la même date⁶². Perrod Lore et Parroche, demeurant à Saint-Blaise également, lui achètent « ung bacon de chert » pour le même prix⁶³. Quatre habitants de Concise lui achètent de la « chert de lar » pour 4 livres et 10 sols en 1426⁶⁴.

Il était relativement facile dans une petite ville de surveiller la qualité de la viande vendue. Cette surveillance était efficace, Jean Guillemin l'apprit à ses dépens. On lui interdit d'exercer sa profession en ville. Néanmoins le comte eut pitié de lui et l'autorisa à la pratiquer de nouveau avec sursis. L'acte d'autorisation ne manque pas d'intérêt. Le voici :

Jehan conte de Fribourg et de Nuefchastel façons savoir à tous ceulx que verront et horront ces presentes lettres que comme Jehan Guillemin, messellier, notre bourgeois de Nuefchastel soit estez cogneuz et descriez que jamais il ne davoit masseler ne tuer cher en notre dite ville. Or est ensy que nous mehus de pitié envers ledit Jehan à ly avons donné et outroyé, donnons et outroyons, remis et remettons en son premier estait et bon saulme et volons et outroyons audit Jehan par ces presentes que il puisse et doige masseler et tuer beste, vendre et aicheter bestes et toutes autre denrées en notre dite ville de Nuefchastel et en toute notre terre et contée dudit Nuefchastel et autre part ou bon luy sembleray, comme fait ly ung des boucher de notre dite ville de Nuefchastel, ces présentes vallables jusques à ung rapel. [4 août 1429.]⁶⁵

* * *

Concluons. Tous les produits alimentaires sont indigènes, sauf le sel et les épices. Mais en cas de famine on importe un peu de blé. Le blé est moulu au moulin banal et le pain cuit au four banal, non comme on l'a cru parfois, au XVIII^e siècle, pour faire affluer dans l'escarcelle du seigneur une taxe régulière ou pour économiser le bois. Meuniers et fournisseurs accomplissent une tâche analogue à celle des services publics actuels. Contre une modeste redevance, basée sur un monopole, ils sont à la disposition de la communauté.

L'huile, extraite des noix, est indigène. Noyers et poiriers sont d'ailleurs si importants qu'on les laisse pousser dans les vignes, malgré les désavantages qu'en subissent les ceps.

Le lait et les produits laitiers sont une des bases de l'alimentation, parce que le beurre et le fromage peuvent se conserver tout comme le blé, les viandes salées et fumées, les poissons saurs, l'huile et les fruits séchés. La vente de la viande est sévèrement réglementée pour en garantir la qualité. Néanmoins, c'est à cette époque qu'apparaît chez nous le terme de boucher, marchand de viande qui sent le bouc, à côté du nom ancien de maselier, comme le texte donné ci-dessus le prouve.

L'alimentation quotidienne est donc basée d'une part sur une production indigène suffisante, et d'autre part sur la conservation des produits obtenus. La bête vive, tant qu'elle peut se nourrir facilement, est le meilleur garde-manger. Dès que le fourrage fait défaut, on abat, fume et sale la bête. De vastes celliers et des cheminées spacieuses sont indispensables.

Le grain est conservé au sec et à l'abri des rongeurs dans des greniers aménagés à l'intérieur des maisons. La farine se conservant mal, on moule blé ou méteil par petites quantités, ce qui force nos ancêtres à se rendre souvent au moulin. Et comme, dans les localités aux maisons serrées, le four représente un danger permanent d'incendie, on crée le four banal.

La production des légumes dépend du climat, de la terre et de l'exposition, et le jardin potager avec ses choux, ses raves, ses pois, ses fèves, ses lentilles et ses oignons joue un rôle de premier plan. Il n'y a, au XV^e siècle, ni pommes de terre pour les gens, ni plantes fourragères pour le bétail. Pas de riz, pas de maïs, pas de café, pas de thé, pas d'agrumes et pas de sucre, sauf parfois sur la table du seigneur. Il faut produire soi-même ce qu'on veut manger, puis il faut le conserver et ne l'utiliser que parcimonieusement, bref, le ménager. La ménagère joue alors tout son rôle dans la maison, et c'est un rôle essentiel : prévoir, ménager puis apprêter.

Fernand LOEW.

ANNEXE

Monseigneur Jehan de Columbier chevalier et seigneur dudit lieux veult et se consent par ces presentes que Nicod Singe, Guillème Perrudin, Jehan Perrudin, Genolet Paige, Jehan Favre, Jehan Norman, Humbert filz feu Vaulthier de Buloz, Genod Badefoz, Girard ly viés, Jehan Paige, Janneret Pouisat, Paris Rapaz, Paris Leschet, Guillème son filz, Jehan Morel, Vuilliomier son frère, Henry Paige, Mathez Badefoz, Girard Joz le jeufnes, leurs et leurs hoirs et les heritanz en ladite ville de Collombiés puissent faire fours, ung ou plusieurs, en ladite ville ou chascung le sien se a leur plait, parmy que les dessus nommés, leurs, leurs hoirs femmes et enfanz, ung chascung de leurs ayans eage de payer trentenier seront tenuz de paier ung chascung anz, ung chascung de leurs que dessus au lendeman de la nativitez notre Seigneur audit seigneur de Columbier et à ses hoirs et successeurs une rase de froment de cense, c'est assavoir une emine avene rase de froment. Et aussi les dessus nommés pour leurs et pour leurs hoirs ont bailli audit monseigneur de Columbier pour luy et les siens que dessus ung morcel de pasquier sesant ou lieux dit à la rua desoubs le molins debvoir affere prin, joste Nicod et Jehan Morel et aultres devert bise, le curiés de Columbier devert vent, Genolet Paige et Jehan Norman devert joran et le demorant de ladite rua devert l'oberre, ensamble ses fond et pertinances etc., dévestissant etc, promectant etc., les parties dessus nommés les chouses dessus dictes tenir fermes agreable sens corrompre etc. de ce face lettre au dit de saige, la substance du fait non muée etc., donné comme dessus.

[Uldri, notaire folio 1, sans date. Notes pour l'acte précédent : « *datum die veneris post festum penthecostes anno domini millesimo quatercentesimo XXX^o quarto.* » (1434).]

NOTES

- ¹ *Musée neuchâtelois* = MN, 1932, p. 10.
- ² MN, 1942, p. 92.
- ³ MN, 1934, p. 74.
- ⁴ MN, 1941, p. 91.
- ⁵ MN, 1942, p. 163.
- ⁶ MN, 1924, p. 146.
- ⁷ Richard le Pic, notaire, t. 3, f. 119 v.
- ⁸ Pierre Bergier, notaire, t. 1, f. 25 v.
- ⁹ Pierre de la Haye, notaire, t. 1, f. 23 v.
- ¹⁰ Pierre de la Haye, notaire, t. 1, f. 42.
- ¹¹ Jaques de Grad, notaire, t. 2, f. 141 ; Henri Pigaud, notaire, t. 2, f. 88 v.
- ¹² Jonas BOYVE, *Annales historiques*, t. 2, p. 32 ; Fernand LOEW, *Les Verrières*, p. 143.
- ¹³ Jean COURVOISIER, *Les monuments d'art et d'histoire de Neuchâtel*, t. I, p. 315-316 et 269-270. Notons ici que le four banal d'Hauterive existe encore.
- ¹⁴ Jaquet de Grad, notaire, t. 2, f. 100.
- ¹⁵ Pierre Bergier, notaire, t. 4, f. 119 v.
- ¹⁶ Pierre Bergier, notaire, t. 4, f. 215 v.
- ¹⁷ Richard le Pic, notaire, t. 3, f. 56.
- ¹⁸ Pierre Bergier, notaire, t. 2, f. 131 v.
- ¹⁹ Uldri, notaire, f. 100.
- ²⁰ Uldri, notaire, f. 146 v.
- ²¹ Philippe Bugnot, notaire, f. 203.
- ²² Fernand LOEW, *Les Verrières*, p. 132 sq.
- ²³ Uldri, notaire, f. 1. En annexe copie de cet acte.

- ²⁴ Richard le Pic, notaire, t. 2, f. 35.
- ²⁵ Pierre Bergier, notaire, t. 4, f. 269.
- ²⁶ Uldri, notaire, f. 121.
- ²⁷ Pierre de la Haye, notaire, f. 195. Les *coques* étaient des noix. William PIERREHUMBERT, *Dictionnaire*, p. 145.
- ²⁸ Philippe Bugnot, notaire, f. 51.
- ²⁹ Pierre Bergier, notaire, t. 4, f. 21 ; voir aussi Richard le Pic, notaire, t. 3, f. 89.
- ³⁰ Pierre Bergier, notaire, t. 4, f. 6 ; cf. aussi Pierre de la Haye, notaire, f. 69, Philippe Bugnot, notaire, f. 106.
- ³¹ Pierre Bergier, notaire, t. 4, f. 387 v.
- ³² Pierre Bergier, notaire, t. 4, f. 386 v.
- ³³ Philippe Bugnot, notaire, f. 200.
- ³⁴ Le premier dimanche du carême.
- ³⁵ Richard le Pic cite, en 1454, un acte de 1396.
- ³⁶ Uldri, notaire, f. 104 v.
- ³⁷ Uldri, notaire, f. 81 v., 82, 87.
- ³⁸ Jaquet de Grad, notaire, t. 2, f. 135.
- ³⁹ Pierre Bergier, notaire, t. 4, f. 161.
- ⁴⁰ Philippe Bugnot, notaire, f. 276 v.
- ⁴¹ Philippe Bugnot, notaire, f. 150 v.
- ⁴² Hektor AMMANN, *Mittelalterliche Wirtschaft im Alltag...*, Aarau, 1942, p. 114, 112, 42, 86.
- ⁴³ Mentha, notaire, t. 2, f. 15 v.
- ⁴⁴ Pierre Bergier, notaire, t. 4, f. 188.
- ⁴⁵ Pierre Bergier, notaire, t. 4, f. 34 v.
- ⁴⁶ *Musée neuchâtelois*, 1889, p. 113-118.
- ⁴⁷ Hektor AMMANN, *op. cit.*, p. 20, 110 ; Richard le Pic, notaire, t. 1, f. 90 v. ; *Musée neuchâtelois*, 1905, p. 65.
- ⁴⁸ Fernand LOEW, *Les Verrières*, p. 320 ; Pierre Bergier, notaire, t. 1, f. 87 v. « Ledit Pierre Groz Huguenin confesse debvoir audit Guilleme Musart present la somme et quantitez de ung quartier de bon fromaige et deux pot de burre, et ce à cause d'accort, etc. ». (1468)
- ⁴⁹ William PIERREHUMBERT, *Dictionnaire*, p. 630.
- ⁵⁰ Pierre Bergier, notaire, t. 5, f. 3 v. (en 1466 et 1467).
- ⁵¹ William PIERREHUMBERT, *op. cit.*, p. 566 ; Hektor AMMANN, *op. cit.*, p. 241. Ce dernier cite en particulier une vente à Saanen de « 30 serarios, galice serays ».
- ⁵² *Musée neuchâtelois*, 1943, p. 10.
- ⁵³ Richard le Pic, notaire, t. 1, f. 63 v.
- ⁵⁴ Richard le Pic, notaire, t. 1, f. 63 v.
- ⁵⁵ Philippe Bugnot, notaire, f. 83 v. (en 1475). « Je Jehan Hanri demorant ou trul es nonnes confesse debvoir à Loys Gros Perrod de Lenorre present la somme de deux florin d'or de bon or et juste pois pour vendue de deux muys de froment et dix huit solz pour vendicion de char salaye. » Le treuil (= pressoir) des nonnes de la Maigroge se trouvait à Saint-Blaise.
- ⁵⁶ Henri Pigaud, notaire, t. 2, f. 73 ; Richard le Pic, notaire, t. 1, f. 104 v.
- ⁵⁷ Richard le Pic, notaire, t. 3, f. 82.
- ⁵⁸ Jonas BOYVE, *Annales*, t. 1, p. 161, t. 2, p. 28. « faire masel » signifie « faire boucherie ».
- ⁵⁹ Jonas BOYVE, *Annales*, t. 2, p. 368.
- ⁶⁰ Richard le Pic, notaire, t. 1, f. 89.
- ⁶¹ Richard le Pic, notaire, t. 1, f. 78 v. (en 1427).
- ⁶² Richard le Pic, notaire, t. 1, f. 79.
- ⁶³ *Ibidem*.
- ⁶⁴ Richard le Pic, notaire, t. 1, f. 65.
- ⁶⁵ Borelier, notaire, t. 1, f. 5 v. Ce texte offre à la fois le terme de *messelier* ou *maselier* et celui de *boucher*.

BIBLIOGRAPHIE

J. Thierry DU PASQUIER, *La famille Du Pasquier*. Préface du duc de la Force. Editions de la Baconnière, Neuchâtel, 1974, 296 pages.

L'ouvrage dont nous rendons compte ici a paru il y a trois ans déjà : nous tenons donc à présenter à son auteur des excuses pour un pareil retard ! La belle monographie consacrée à sa famille par M. J. Thierry DuPasquier n'a pas passé inaperçue en son temps ; de nombreux articles de presse ont marqué sa parution, et les revues généalogiques ou héraldiques spécialisées n'ont pas manqué d'en relever les mérites. Notre intention est donc moins de signaler l'existence d'une monographie familiale, essentiellement neuchâteloise par son sujet, et d'une utilité incontestable, que d'en relever, à l'usage des lecteurs du *Musée*, quelques traits caractéristiques.

Quand on présente l'histoire d'une famille, deux solutions s'offrent à choix. L'auteur peut mettre l'accent sur son aspect essentiellement généalogique, distribuant en tableaux successifs les différents personnages la composant qu'il groupe par générations. Les détails personnels, faute de place, se bornent alors à l'essentiel : dates de vie, alliance, profession et fonctions. L'avantage d'une telle méthode est de fournir au lecteur une vue synthétique de la famille étudiée. C'est le système qu'a adopté, dans un ouvrage paru il y a quelques années, M^{me} Monique de Pury (*La famille Pury*, Neuchâtel, 1972). La riche documentation dont disposait l'auteur sur un grand nombre des personnages mentionnés dans les tableaux a dû être sacrifiée, seuls étant plus largement évoqués dans une notice introductive quelques représentants particulièrement notables.

M. J. Thierry DuPasquier a choisi une autre formule : celle de la biographie. Tous les personnages cités ont droit au moins à une ligne de texte, même s'il s'agit d'enfants morts en bas âge ou de représentants de la famille dépourvus de notoriété. L'agrément d'une telle disposition apparaît aisément : le lecteur voit surgir devant lui et s'animer par des détails généreusement fournis une foule de personnages aux destins divers. Disposant d'une documentation abondante, dont une partie, il est vrai, provient de recherches antérieures, mais qu'il a su élargir, synthétiser et mener jusqu'aux générations contemporaines, M. DuPasquier livre ainsi au public une somme considérable de renseignements. Certaines de ses notices sont fort longues et équivalent à une nécrologie détaillée. Dans le chapitre intitulé *Postérité de Claude Abram Du Pasquier* (dès la page 86), on trouve par exemple toute l'histoire de la Fabrique Neuve de Cortaillod, fondée par Claude Abram et dirigée ensuite par ses descendants, fabricants d'indiennes, négociants, constructeurs ou acquéreurs des plus belles demeures des rives du lac de Neuchâtel. D'autres chapitres nous révèlent des aspects peu connus du service étranger au XVIII^e siècle : Piémont-Sardaigne, Provinces-Unies, France, Prusse ;

on les trouvera sous la rubrique *Les deux premières branches bourgeoises de Neuchâtel* (page 46 et suivantes, spécialement dès la page 49). On sait qu'un DuPasquier, Jean-Jacques (vers 1693-1741) leva, en 1733, un des rares régiments portant un nom neuchâtelois au service d'une puissance étrangère. M. DuPasquier a d'ailleurs publié dans les pages mêmes de notre revue le texte de la capitulation de cette unité, document qu'il avait eu la bonne fortune de retrouver aux Archives d'Etat de Turin (*Musée neuchâtelois*, 1971, p. 150 et suivantes). Cette branche de la famille, éteinte à la fin du même siècle, fournit à la carrière des armes bien d'autres représentants aventureux, mais aussi des apothicaires et de simples artisans. Le mérite de l'auteur est de les avoir rattachés tous — ou presque tous — au tronc commun.

Une telle richesse ne va pas sans inconvénient, mineur nous en convenons ! Après une notice étoffée, puisée à des sources sûres et abondantes, en suit une autre beaucoup plus étriquée, faute de documents attestant les étapes d'une carrière : ce qui crée un certain déséquilibre formel. On a parfois l'impression que l'auteur, heureux de ses découvertes, a donné tout ce qu'il avait trouvé sur un personnage déterminé, jusqu'à des détails insignifiants ou très personnels (ainsi page 201 : « Il y fit installer l'électricité en 1899 »), et qu'une certaine concentration, en rendant ses notices moins pléthoriques, n'en aurait réduit en rien l'intérêt. Signalons, en tout cas, le bon aloi de son information : l'auteur n'avance rien sans preuve, surtout pour les périodes anciennes, et ses références aux documents originaux rendront service aux chercheurs, tout en donnant confiance au simple lecteur. Ces sources, ce sont les documents des archives neuchâteloises : reconnaissances de biens, registres notariaux, registres paroissiaux, documents de famille, et, pour les périodes plus récentes, les archives étrangères à la Suisse, en particulier l'important fichier de la Bibliothèque wallonne, à la Haye, où l'auteur a trouvé beaucoup d'inédit sur la branche des officiers.

Quelques remarques encore d'ordre général sur la famille DuPasquier. Quoique abondante en représentants, elle n'a pas cependant l'ampleur de celles des Montagnes neuchâteloises proprement dites, pour lesquelles des généalogies complètes seraient matériellement inconcevables. En outre, son expansion numérique a été assez tardive (XVIII^e-XIX^e siècles), époque où se multiplie la documentation et qui correspond à l'apogée sociale de la famille. Ce sont là des éléments favorables au généalogiste : M. DuPasquier a su magistralement saisir cette chance : il donne, dans son livre, la synthèse de tout — ou presque tout — ce qu'on peut savoir sur sa famille durant six siècles d'histoire.

Cette histoire commence très humblement au village de Fleurier par le taillable Rollin, mentionné en 1372. Il faut attendre la huitième génération pour trouver, en 1628, l'affranchissement de la famille dont bénéficie un Abraham, membre de la cour de justice du Val-de-Travers. Dès cette époque, la famille étant de libre condition, elle peut être reçue dans une des bourgeoisies du comté. Celle de Neuchâtel agrégera successivement Abraham (fils du précédent), en 1641, Pierre, en 1713, et un autre Pierre, ancêtre commun de la famille vivant aujourd'hui, en 1760. Il s'agissait, dans chaque cas, de la bourgeoisie *interne* et non externe, contrairement à ce que dit l'auteur à la page 61. A cette époque, la qualité de bourgeois de Neuchâtel n'était plus octroyée qu'à titre interne ; elle équivalait à celle de communier de Neuchâtel.

Ainsi, pour la réception d'Abraham, nous lisons dans le manuel du Conseil de Neuchâtel (Archives de la Ville de Neuchâtel), volume 5, folio 48, à la date du 22 juin 1641 : « Abraham Dupasquier notaire s'est représenté pour estre receu à bourgeois et communier de ceste ville ... a leffet de quoy à esté receu et accepté pour bourgeois et communier de ceste ville, moyennant la somme de mille livres, un musquet avec deux seillets de cuir et rien moins... » Et pour celle de Pierre, à la date du 3 avril 1713 (*ibid.*, vol. II, p. 345) : « Le sieur Pierre Dupasquier de Fleurier notaire s'étant présenté pour la troizième fois, pour demander d'estre reçeu et agregé du nombre de nos bourgeois ... il a esté arrêté et on la reçeu pour estre agregé de la bourgeoisie interne pour le prix et somme de cinq cents écus petits, dix écus blanc en lieu de musquet, bandolier et seau de cuire et les droits de Messieurs, et cela aux conditions accoutumées les droits de Messieurs cest à chacun dix batz, sçavoir vingt livres pour tous. »

L'auteur, parfaitement au courant des sources neuchâteloises et de leur terminologie particulière, recourt souvent à des mots locaux, ou simplement archaïques, dont le sens n'est peut-être pas toujours très clair pour un lecteur non averti. Il pourrait donc être utile de préciser, à l'usage de ce dernier, qu'une « extente » (p. 39) est un rôle de cens (redevances) dus à la Seigneurie, un « chéseau » (même page) un fonds de terre bâti, ou destiné à l'être, une « gitte » (ou « giette », p. 44) une taxe personnelle payée par un habitant non communier, une « gerle » (p. 100) une seille à vendange. Un grand nombre de DuPasquier ayant exercé vocation pastorale, il n'est pas inutile de savoir qu'un « proposant » (p. 55) est un étudiant en théologie, un « doyen » (p. 104) le président en charge de la Vénérable Classe des pasteurs neuchâtelois, un « ministre impositionnaire » (p. 115) un pasteur sans cure auquel est laissée la possibilité d'imposer les mains, c'est-à-dire de consacrer à leur ministère les nouveaux pasteurs, un « subsidie » (p. 237) un pasteur subsidiaire, à charge temporaire. Quant au « Rondet » (p. 48), c'était un pré marécageux appartenant à la Ville de Neuchâtel, entre Thielle et Broye, sur l'emplacement de l'actuel domaine pénitencier de Witzwil : les bourgeois y faisaient paître leurs troupeaux.

Les lectures de M. DuPasquier sont en général sûres, mais l'incohérence orthographique des anciens scribes dresse parfois des embûches... Dans le cas de Marie DuPasquier (p. 44) « de Flurr », orthographe donnée effectivement par le registre des baptêmes de Neuchâtel conservé aux Archives de l'Etat, document qui n'est, en fait, qu'une copie du XVIII^e siècle, il faut lire, pensons-nous, « Fluri », nom local ancien de Fleurier. « Rudolft » (p. 47) est en réalité Rudolff, les lettres f et t pouvant être confondues, mais il s'agit bien de deux f. A la page 96 (citation d'une lettre de Frédéric DuPasquier), on lira « n^e traité », soit notre traité, et non *nu* traité. Quant au « Dexocheux », à la même page, il faut lire Derocheux, nom d'un bras de l'Areuse.

Dans la foule impressionnante des noms cités, il était inévitable qu'une parfaite homogénéité orthographique ne pût être respectée : ainsi, à la page 110, De Luze Meuron devient à la ligne suivante Deluze Meuron ; C. Alexandre Du Pasquier de la page 115 devient à la page 237 Charles Alexandre ; Winterthur (p. 213) est orthographié quelques pages plus loin Winterthour (p. 228) ; Claudine DuBois (p. 230) passe à Dubois à la page suivante ; Philippe Hollaar (p. 253) est prénommé Job deux pages plus loin. Quant à la ville hollandaise de Berg-op-Zoom (p. 52), elle devient Bergen-op-Zoom (p. 53). Vétilles que tout cela, nous en

convenons, mais l'auteur nous a habitué à une exactitude si minutieuse que les moindres disparités, les lacunes et les méprises, si minimes soient-elles, ne passent pas inaperçues ! Ajoutons enfin, dans le chapitre des chicanes, que le château de Hubertusburg (p. 55), pillé en 1760 par la légion de Quintus Icilius, dont faisait partie le major Abraham DuPasquier, est désigné dans les textes français sous le nom de Hubertsbourg, nom rendu célèbre par la paix qui s'y conclut en 1763 entre la Prusse, l'Autriche et la Saxe, à la fin de la guerre de Sept Ans.

Dans le domaine purement généalogique, quelques précisions peuvent être apportées. Pauline DuPasquier (p. 116), épouse de Louis Châtelain, ne mourut pas sans postérité puisqu'elle est la mère, entre autres enfants, du docteur Auguste Châtelain, né en 1838. Marianne-Louise-Henriette DuPasquier (p. 93), née le 16 avril 1791, à Cortaillod, mourut le 4 janvier 1851, à Neuchâtel, et fut inhumée le 8 janvier suivant, à Cortaillod. Charles Alexandre DuPasquier (p. 237) épousa Adèle *Elisabeth* DuBois. Leur troisième fils, Marc DuPasquier (p. 238), se prénom-mait *Marc* Henri, et le dernier enfant du pasteur Marc DuPasquier, Louissette *Madeleine* ; cette dernière décéda à Cudrefin, et non à Neuchâtel. D'une autre branche, Julie DuPasquier (p. 117) mourut à Colombier le 16 février 1928, alors que son frère Jean, inscrit sous le nom de Jean Charles, est bien né à Neuchâtel le 19 septembre 1850, si l'on en croit le registre des baptêmes de cette paroisse.

Nous avons dit plus haut les avantages que présente pour le lecteur la méthode biographique adoptée par l'auteur. Il est évident cependant que la position de chaque personnage, en l'absence de tableaux généalogiques complets, est moins évidente que dans l'autre système. Pour pallier cette faiblesse, M. DuPasquier a doté chaque personnage d'un sigle composé d'un chiffre romain indiquant la génération à laquelle il appartient par rapport à l'ancêtre admis comme premier représentant de la famille, soit le Rollin de 1372, qui porte le numéro I. Ce chiffre est précédé d'une lettre majuscule indiquant la branche de la famille comportant une descendance particulière. Toutes les lettres de l'alphabet y sont représentées, mais à la quatorzième génération ne subsistent plus que les lettres N à Z, les branches correspondant aux lettres précédentes s'étant éteintes progressivement. Chaque personnage ayant postérité est suivi de ses enfants munis à leur tour d'un chiffre arabe, suivant l'ordre de leur naissance, avec renvoi éventuel — si l'enfant a une descendance DuPasquier — à sa propre biographie qu'on retrouve plus loin munie d'un nouveau sigle. Le léger inconvénient de cette méthode est de doter certains personnages de deux numérotations différentes, suivant qu'ils sont considérés comme fils de X, ou présentés à titre personnel. Ainsi, pour prendre un exemple, Abraham DuPasquier (p. 45), qui porte normalement comme sixième enfant de C VIII le sigle C VIII 6, et dont on trouve déjà la biographie sommaire à la suite de celle de son père, se retrouve quelques pages plus loin (p. 59) avec le sigle G IX et une nouvelle biographie plus détaillée. Il nous paraît qu'un gain important de place eût pu être obtenu en remplaçant ces biographies sommaires des enfants par un simple renvoi chiffré à la biographie proprement dite.

Ce système de numérotation prend fin avec la quatorzième génération, celle qui occupe *grosso modo* le milieu du XIX^e siècle. C'est la partie proprement historique de l'ouvrage, celle qui intéressera le plus les amateurs du passé neuchâtelois. Nous en avons souligné déjà la diversité et l'originalité. L'auteur a estimé cependant qu'il convenait de mener sa généalogie jusqu'à l'époque contemporaine,

et cela sur une autre base. Dans une seconde partie, commençant avec la page 129, il a entrepris, à la suite d'une enquête fort laborieuse, l'établissement de la descendance de tous les personnages de cette quatorzième génération, qu'ils portent ou non le patronyme DuPasquier. C'est ainsi qu'apparaissent dans ce second tome (la pagination est heureusement continue) un grand nombre de familles n'ayant souvent que quelques gouttes de sang DuPasquier. Certes, l'amateur de généalogie ne se plaindra pas de cette abondance qui permet, au hasard de la lecture, des rapprochements inattendus ; il faut bien avouer pourtant que l'inclusion de cette descendance féminine fait perdre à l'ouvrage un peu de son unité. Cette dernière partie aboutissant au temps présent est naturellement moins abondante au point de vue biographique, une proportion importante des personnages cités étant composée de vivants. Une discrétion bien naturelle a d'ailleurs engagé l'auteur à faire abstraction, dans la majeure partie des cas, de tout renseignement relatif à la situation sociale et professionnelle des personnes concernées. Une numérotation nouvelle a été adoptée : une lettre majuscule renvoyant au dernier ancêtre cité dans le tome I (XIV^e génération) est suivie de chiffres donnant l'ordre de naissance, chaque génération nouvelle ajoutant un chiffre. Un tableau synoptique, aux pages 34 et 35, donne le départ de chaque branche ; la dernière colonne (quinzième génération) marque le point d'accrochage des lignées décrites dans le tome II.

Un attrait non négligeable de cet ouvrage est offert par son iconographie. Les membres de la famille DuPasquier ont été abondamment portraiturés : ce n'est pas un des moindres mérites de l'auteur que d'avoir repéré tant d'effigies dispersées en cent endroits divers. Ces portraits vont de la peinture de chevalet à la statue, en passant par le dessin et la silhouette. Reproduits, ils ont été distribués avec bonheur dans un texte qui, sans eux, aurait pu paraître sans doute un peu touffu. Avec un talent incontestable, M. DuPasquier a reproduit lui-même par le dessin bien des demeures qui furent celles de sa famille. Pour les générations anciennes, faute de portrait, on a reproduit des signatures ou des blasons dont certains ont été redessinés par l'auteur ou reproduits d'après l'*Armorial neuchâtelois* de MM. Léon et Michel Jéquier.

Une spirituelle préface du duc de la Force annonce avec éloge les pages qui vont suivre (une malheureuse « coquille » s'y est glissée, faisant des Chalon-Arlay des Chalon-Arlon !). Le lecteur ne manquera pas de trouver, dans l'introduction historique précédant les notices, une synthèse heureuse de l'évolution de la famille placée dans son cadre géographique et social. Signalons dans ce chapitre le tableau de la page 15 qui groupe, dans l'ordre de leur formation, les différentes associations commerciales où furent intéressés, dès le milieu du XVIII^e siècle et jusqu'à nos jours, des membres de la famille DuPasquier.

Alfred SCHNEGG.

NOTES DE LECTURE

Dans l'ouvrage d'érudition de longue haleine qu'est *Helvetia sacra*¹, n'ont paru à ce jour que cinq volumes. Celui qui porte le numéro II/2, consacré aux collégiales de la Suisse romande notamment, concerne notre canton par deux églises : Notre-Dame de Neuchâtel (p. 392-399) et Saint-Pierre de Valangin (p. 356-537). L'auteur des deux notices est M. Alfred Schnegg qui a su, dans l'espace imparti, faire une remarquable synthèse de tous les éléments essentiels : histoire des deux églises et bibliographie s'y rapportant, suivie d'un catalogue des prévôts appuyé sur une annotation abondante et précise. Une seule chose nous étonne : le titre de Sainte-Marie de Neuchâtel, choisi visiblement par l'éditeur alémanique, alors que les Romands ont toujours dit, selon la tradition francophone : Notre-Dame de Neuchâtel.

Sans revenir sur les divers titres de la collection *Beautés du patrimoine neuchâtelois*, il n'est pas trop tard pour signaler le troisième volume, *Vins et vignoble neuchâtelois*², bien et utilement illustré. Les trois auteurs rappellent au lecteur ce qu'un honnête homme doit savoir des travaux et des saisons de la vigne, des viticulteurs du pays et des confréries bachiques. Comme il se doit, nous nous arrêterons plus particulièrement à l'introduction historique (p. 7-28). Le professeur Rémy Scheurer a réussi, en peu de pages, un tableau des origines du vignoble, de son extension progressive, des vaines mesures prises pour le restreindre, des cultures intercalaires préjudiciables et des efforts déjà anciens pour améliorer les techniques et le rendement. Des chiffres et des exemples éclairent cette synthèse agrémentée aussi de documents anciens. Avec ces pages, nous disposons d'un historique remarquable, suscitant la curiosité dans un domaine décidément longtemps oublié.

Grâce à un excellent article, qui s'appuie sur les publications antérieures et sur des documents originaux, M. Darnis³ montre comment Henri-François Brandt, enfant de la Chaux-de-Fonds, appuyé par son compatriote Jean-Pierre Droz, conservateur du Musée de la monnaie, se forma à Paris et devint Grand Prix de Rome de gravure en médailles, en 1813. Brandt se rendit en Italie, puis fut attiré à Berlin comme premier médailleur de la monnaie royale, en 1817, où ses œuvres furent appréciées à leur juste valeur. Faute d'avoir pris la précaution élémentaire de dessiner le poète d'après nature, Brandt dut recommencer un portrait de Goethe, le public ayant vertement critiqué le peu de ressemblance. Une crise cardiaque emporta prématurément l'artiste, travailleur acharné. D'excellentes illustrations et un portrait du médailleur, sur la couverture du *Bulletin* complètent cet utile article qui apporte des éléments inédits. Les « informations » (p. 199) consacrent une colonne louangeuse de M. Darnis à la 95^e assemblée générale de la Société suisse de numismatique tenue à Neuchâtel les 25 et 26 septembre 1976. Il n'est pas possible de s'arrêter ici à plusieurs autres articles d'un grand intérêt, relatifs aux sceaux, aux médailles et aux techniques artistiques.

Dans un numéro spécial de la revue *Gesnerus*⁴, nous avons remarqué divers

articles intéressant notre canton. M. Jean-Pierre Portmann, professeur à l'Université, présente *Deux siècles de géologie à Neuchâtel* (p. 45-60), où apparaissent les précurseurs, notamment Louis Bourguet, les pionniers du XIX^e siècle réunis dans divers congrès et séances de la Société helvétique des sciences naturelles, enfin les tectoniciens du XX^e siècle, Schardt, Argand et Wegmann. Ainsi tenons-nous une rapide synthèse comprenant de nombreuses notes et une bibliographie permettant de s'orienter utilement et sans perte de temps dans un vaste domaine. Heinz Balmer, sous le titre *Edouard Desor und sein Landhaus Combe-Varin* (p. 61-86), donne une biographie du personnage, décrit la propriété, présentée aussi par quelques bonnes illustrations. L'auteur identifie surtout et caractérise les hôtes de la maison, dont les noms figurent sur les arbres de la fameuse allée des naturalistes — représentés, eux, par six portraits provenant d'un livre d'hôtes. Ainsi, dispose-t-on maintenant d'un catalogue de personnages illustres de la science et de la politique, classés par profession. *La notion d'organisation dans l'œuvre de Louis Bourguet (1678-1742)* permet à M. Joseph Schiller de rendre justice aux idées du professeur fixé à Neuchâtel, dont l'originalité et la réalité de l'influence sont exposées de manière probante (p. 87-97). Il y a bien sûr beaucoup de noms à glaner sous la plume de M. Claude Secrétan exposant, sous le titre *Historiographie des sciences mathématiques, physiques et naturelles en Suisse romande* (p. 98-114), des problèmes de fond et de méthode. *Psychiatrie en Suisse romande* (p. 182-191) et *F. de Quervain, chirurgien pratique à la Chaux-de-Fonds (1895-1910)*..., donnent, le premier un survol, l'autre une étude plus poussée dans un domaine inédit (p. 200-214). Le Dr Ulrich Tröhler rend notamment attentives les nouvelles générations à l'ouverture d'esprit assurée par des échanges entre représentants de diverses cultures. Une illustration de ce phénomène est précisément Quervain, fils d'un pasteur bernois, descendant d'une famille d'origine bretonne.

Une exposition organisée en Italie, pour rappeler l'influence exercée par le célèbre Bakounine, connu aussi par ses relations avec les anarchistes des Montagnes neuchâtelaises, concerne notre canton en ceci qu'elle présente la reproduction d'imprimés et de documents déposés à la Bibliothèque publique de Neuchâtel et aux Archives de l'Etat. Il s'agit notamment de lettres de Cipriani et Ceretti reçues par Angelo Umiltà (1831-1893), professeur d'italien et d'économie politique à l'Académie de Neuchâtel, dont trois, de 1873-1874, sont publiées dans le catalogue de III pages établi pour cette exposition⁵.

Depuis quarante-six ans, notre revue croise *Le Gouvernail*⁶, publié à Saint-Blaise par une équipe rédactionnelle bien décidée à renseigner la population sur le patrimoine local. Actuellement ronéotypés, illustrés de croquis, voire de planches hors-texte en couleurs, les fascicules de 8 pages traitent de la vie des sociétés locales, d'événements du passé, de monuments historiques, de routes, de transports et des mille et un sujets susceptibles d'intéresser intelligemment, et avec simplicité, un large public. Il était temps de saluer ce confrère local, dont le registre est beaucoup plus étendu que celui du *Musée*. Le numéro de février 1977, par exemple, a de quoi retenir l'attention des historiens : « Saint-Blaise et sa région pendant la guerre 1939-1945 » rappelle que le village a abrité l'état-major de la 2^e division, et que plusieurs centaines de soldats polonais ont été internés dans la commune ou au voisinage. D'excellentes photographies illustrent la journée du 15 août 1944.

Le bulletin *Informations/Université/Neuchâtel*, dont le numéro 1 est daté,

mai 1976, « se propose de fournir à ceux qui en ont la charge ou à ceux qui en sont curieux quelques renseignements sur leur Université. Il indiquera les principales manifestations qu'elle organisera » ... C'est donc l'occasion de signaler ici que le dernier numéro⁷ donne un intéressant aperçu du *Colloque des historiens franco-suisse sur le thème « Frontières et civilisations »*. Besançon-Neuchâtel, 4 au 8 septembre 1977. Le comité français des sciences historiques et la Société générale suisse d'histoire, présidée par M. Louis-Edouard Roulet, avaient préparé ces fructueuses journées de travail, attirées à Neuchâtel par l'existence du centre d'études des relations franco-suisse, à l'Institut d'histoire de l'Université. Chaque pays présentait huit communications, suivies d'un rapport de synthèse par M. Roulet. Lors de la séance officielle à l'aula de l'Université de Neuchâtel, on entendit les communications de M. le doyen Livet, « Aspects des relations franco-suisse au cours des siècles », et de M. Philippe Gern, « L'alliance franco-suisse de 1777 ». Cette dernière était la meilleure introduction possible à l'exposition organisée au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, en collaboration avec les Archives de France, sur « Le deuxième centenaire du renouvellement de l'alliance franco-suisse de 1777 ». M. Jean-Pierre Jelmini, le conservateur, eut la joie de commenter cette passionnante présentation dans les locaux aménagés depuis peu au rez-de-chaussée ouest.

Jean COURVOISIER.

NOTES

¹ *Helvetia Sacra*, II/2. *Die weltlichen Kollegiatstifte der Deutsch- und Französischsprachigen Schweiz*, Berne, 1977.

² Rémy SCHEURER, Robert PORRET, Jean-Pierre BAILLOD, *Vins et vignoble neuchâtelois*. Photographies de Robert PORRET, Jean-Jacques LUDER et René CHARLET. Dessins au trait de Marcel NORTH, Neuchâtel, 1975.

³ Jean-Marc DARNIS, *Henri-François Brandt (1789-1845)*, dans *Le Club français de la médaille*, Bulletin N° 54, 1977, p. 174-181.

⁴ *Gesnerus*. Revue trimestrielle publiée par la Société suisse d'histoire de la médecine et des sciences naturelles. Numéro spécial, *Aspects historiques de la médecine et des sciences naturelles en Suisse romande*, vol. 32, 1975, fascicule 1-2.

⁵ Comune di Reggio Emilia, Biblioteca Municipale « A. Panizzi », *Bakunin e la Prima Internazionale in Emilia. Mostra documentaria*, Reggio, 1977.

⁶ *Le Gouvernail*. Ancien bulletin des Unions chrétiennes de Saint-Blaise, *Journal indépendant s'intéressant à la vie régionale*. Paraît 10 fois par an.

⁷ *Information/Université/Neuchâtel*, N° 11, octobre 1977, p. 10-11. Bulletin multicopié. Comité de rédaction : Université de Neuchâtel.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL

*Assemblée générale tenue au château de Valangin,
samedi 18 juin 1977*

Local archicomble et orage menaçant pour l'ouverture de l'assemblée générale de la Société dans le décor habituel de la salle des Chevaliers. Le président, M. Rémy Scheurer, invite tout d'abord les membres à rendre hommage aux disparus de l'année, parmi lesquels M. Paul Grandjean, ancien secrétaire de la Société.

Le *procès-verbal* de l'assemblée du 12 juin 1976, distribué à tous les membres, est adopté tacitement.

Rapport du président. L'année écoulée a été marquée tout d'abord par les conférences données par MM. Ramseyer et Schulé, respectivement à l'assemblée de Valangin et à la Fête d'été organisée aux Geneveys-sur-Coffrane. Du côté des publications, un sixième cahier a paru contenant l'étude de M. Alfred Schnegg sur les Gouhard. Le comité a décidé de favoriser la diffusion de la thèse de M. Caspar sur la formation de la classe ouvrière, à travers l'exemple de la fabrique d'indiennes de Cortaillod. Dû à l'initiative de M. Jelmini, le film sur les tourbières est bien avancé quant à la réalisation, mais rencontre plus de difficultés quant à son financement, ce qui conduit le président à adresser un pressant appel à la générosité des membres. Durant l'hiver, un cours de préhistoire neuchâteloise a été organisé dans le cadre de l'Université populaire. Une active campagne de recrutement, favorisée par le dévouement de nombreux membres et de la responsable du fichier, M^{me} Matthey-Doret, permet à la Société de dépasser largement le cap des 1000 membres, juste récompense de sa vitalité et de son dynamisme.

Section de Neuchâtel. (Rapport de M. Py, président.) Cette section a connu une activité exceptionnellement dense, puisque huit conférences ont été organisées : visite commentée de la chapelle de Combes rénovée, par M. Roger Vionnet ; *Pionniers et militaires neuchâtelois au Canada, 1672-1974*, du consul général suisse à New York, M. Bovay ; deux présentations avec projection, de M. Roger Vionnet, sur la sculpture et la peinture romane en Suisse ; *La Genèse de Nova Friburgo, 1817-1827*, par M. Martin Nicoulin, de Fribourg ; *La Suisse au service de la paix*, visite commentée de l'exposition itinérante, alors au Musée d'art et d'histoire,

par M. Martin Schärer de Zurich ; *Anecdotes jurassiennes*, présentées par M. Jacques Steudler ; *Apothicaire et médecine d'autrefois*, de M. Guye ; *Le Trésor de Saint-Maurice d'Agaune*, par le chanoine Theurillat. Cette dernière conférence préparait la sortie de printemps qui réunit tous les participants à la vénérable abbaye de Saint-Maurice, alors qu'un groupe avait passé la journée précédente à Sion en compagnie de l'écrivain Maurice Zermatten et du conservateur Wenger pour une visite des églises de Valère et de Saint-Pierre de Clages, du Musée d'archéologie de Sion et du bourg de Saillon.

Section de la Chaux-de-Fonds. (Rapport de M. Robert-Tissot, président.) Riche activité également dans les Montagnes, avec l'organisation des conférences suivantes : *Vieux chemins des Noires-Joux*, avec projections, de M. André Tissot ; *La métallurgie du Jura vaudois, ses analogies et ses différences avec la métallurgie neuchâteloise*, par le professeur Paul-Louis Pelet, de Lausanne ; visite de l'exposition *Les Saisons à la ferme*, au Musée paysan, complétée par les histoires en patois de M. Lucien Louradour et l'exposé de M. Pierre-A. Borel, conservateur, sur quelques familles locales. Participation et collaboration avec la section du Locle et le Club 44 à diverses manifestations organisées au Club 44 : *Pompéi vivante*, par M^{me} Odette Boucher, de Paris ; *Des gravures rupestres de Bohuslan et du val Camonica*, de M. Raymond Christinger, professeur à Genève ; *L'archéomanie ou le refus de la vérité*, par M. Jean-Pierre Adam, de Paris ; *L'architecture islamique en Afghanistan*, de M. Klaus Roetzer ; *Byzance, Venise et la formation de l'Europe*, par M. René Guerdan, de Genève.

Section du Locle. (Rapport de M. Benoît, président.) Tout en continuant son étroite collaboration avec la Chaux-de-Fonds, cette section qui a nommé M. François Faessler président d'honneur, développe une nouvelle et intéressante activité propre : pose d'une plaque commémorative, en présence de Son Excellence l'ambassadeur du Danemark à Berne et des autorités locales, à l'occasion du centenaire de la mort d'Andersen, sur la maison du Crêt-Vaillant 28 où le conteur a séjourné en 1833 ; conférence de M. Jean-René Bory sur Charles le Téméraire, la Bourgogne et l'idée européenne ; présentation de quelques grandes cathédrales gothiques de France par M. Roger Vionnet ; sortie en autocar, à laquelle était conviée la section de la Chaux-de-Fonds, dans le Jura français, avec visites à l'abbaye de Montbenoît et au Fort de Joux.

Les rapports présidentiels sont acceptés par l'assemblée à l'unanimité.

Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes. M. de Dardel rapporte sur la gestion des fonds de la Société, soulignant le déséquilibre constaté en ce qui concerne le Fonds ordinaire, celui-ci n'étant plus alimenté en suffisance par les cotisations pour couvrir les multiples activités de la Société et de ses sections. M. Paul-Albert Piaget, après lecture du rapport des vérificateurs propose à l'assemblée de donner décharge au trésorier pour l'exercice écoulé, ce que l'assemblée entérine à l'unanimité. Au 31 décembre 1976, la fortune des sept fonds s'établissait ainsi :

Fonds ordinaire	Fr. 5.691,86
Réserve pour expositions	» 8.813,29
Fonds Auguste Bachelin	» 12.583,20
Fonds Auguste Borel	» 10.000.—
Fonds Jaquet-Droz	» 5.957,85
Fonds Fritz Kunz	» 6.686,25
Fonds des publications	» 44.044,65
Fortune de la Société	Fr. 93.777,10

représentant une diminution de Fr. 1675,20 sur l'exercice précédent, en tenant compte de la réserve pour expositions, non utilisée jusqu'ici et absente du bilan des chroniques précédentes.

Château de Valangin (Rapport de M. Loew, conservateur.) Pour la première fois, plus de 8000 entrées ont été enregistrées en 1976. Parmi les visiteurs, il faut signaler les membres de la Société suisse de numismatique, pour lesquels M^{me} Yves de Rougemont avait classé les pièces de monnaie des collections. L'Etat de Neuchâtel, grâce au conseiller d'Etat Carlos Grosjean, a offert de réparer les pendules du musée. De nombreux dons, notamment de dentelles, broderies, de piquées, de livres et de photographies ont été faits par M^{me} Chapuis, de Bôle, M^{me} Javet, de Sugiez, M^{me} Ruch, de Corcelles, M. Droz, de Neuchâtel et M. Marani, de Lausanne. Grâce au travail de M^{lle} Rose-Marie Girard, une collection de consultation pourra bientôt être ouverte au public, en ce qui concerne la dentellerie et la broderie. Par ailleurs, la Banque cantonale neuchâteloise a illustré son rapport annuel en présentant des objets du musée, et la maison chargée d'éditer ce cahier a fait don d'un certain nombre de plaquettes à la Société. Une fois de plus, le conservateur est chaleureusement remercié pour son dévouement, ainsi que les guides-concierges, M. et M^{me} Gerber.

Réception des nouveaux membres et membres vétérans. MM. Marcel Audétat, de Vilars, Armand Margot, de Bôle, Roger Renaud et Philippe Sjöstedt, tous deux de Neuchâtel, reçoivent le titre de membre vétéran pour cinquante années de sociétariat.

Grâce à la campagne de recrutement, le président peut annoncer que le nombre des membres de la Société a passé de 923 à 1040. Les nouveaux membres sont alors accueillis par acclamations, l'entrée du 1000^e membre, M^{me} Marti, de Neuchâtel, étant marquée par un bouquet de fleurs.

Les personnes reçues sont : d'Areuse : MM. André Jacopin, Jean-P. Boillod, Emer Bourquin ; d'Auvernier : M^{mes} Marguerite Aellen, Chantal Béguin, MM. Jean-J. Perrochet, Blaise DuPasquier, François de Pury, Ernest Weibel ; de Bevaix : M. Bertrand Parel ; de Bienne : M^{me} Elsa Tschanz-Bernasconi ; de Bôle : M^{me} Marguerite Jeanneret, MM. Auguste Laager, Léon Juillerat ; des Brenets : M^{me} Ruth Benoît, M. André Sieber ; de Cernier : M^{me} Jean-J. Dubois, MM. Jean-J. Dubois, Pierre-A. Kramer ; de la Chaux-de-Fonds : M^{lles} Béatrice Godat, Germaine Pfenninger, MM. André Chopard, Roger Ramseyer, Jean Grieshaber ; de Chézard : M^{me} Rose-M. Zimmermann, M. Pierre Blandenier ; de Coffrane : M. René Gretillat ; de Colombier : M^{me} Louis Paris ; de Corcelles : M^{lles} Suzanne Robert, Monique Troutot, Marité Berner, MM. Robert Aeschel-

mann, Dr Jean Staehli ; de Cormondrèche : M^{me} Yvette Spangenberg, MM. Alain Humbert-Frochaux, Yves Hulin, Philippe Bois ; de Cornaux : M. Albert-L. Perrenoud ; de Cortaillod : MM. Claude Borel, Robert Comtesse ; de Cressier : M. Jacques Grisoni ; de Daenikon : M. Willy Biedermann ; de Dombresson : M^{lles} Berthe-H. Balmer, Jacqueline Stucky ; de Fleurier : M. Fred. Siegenthaler ; des Geneveys-sur-Coffrane : MM. Félix Flisch, Daniel Huguenin ; de Gorgier : M. Louis Nussbaum ; d'Hauterive : M^{lles} Marlène Burri, Marceline Ferrari, Marie-Cl. Hertig, MM. Charles Mäsler, René Bueche, Pierre Jobin, René Lehmann, François Rytz, André Chappuis, Xavier Prince, Willy Perret-Gentil, Gilles Attinger ; du Locle : M^{mes} Maria Delgado, Aimée Vuille, M^{lles} Anne-M. Meylan, Andrée Primault, Eliane Châtelain, Marie-J. Bôle, MM. Robert Jequier, Henri Schindelholz, Roger Vuilleumier, Pierre Brossin, Daniel Bichsel ; de Marin : M. Jean-P. Veluzat ; de Môtiers : M. Jean-J. de Tribolet ; de Neuchâtel : M^{mes} Suzanne Tribolet, Gilberte Curty, Anne-M. Robert, Françoise DuPasquier, Dr Marie Popesco-Borel, Jacqueline Billeter, Laurianne Marti, Ebba DuPasquier, Ewald Schroer, Marlyse Guinand, Denise Gaze, M^{lles} Juliette Auroi, Josette Matile, Danielle Junod, Geneviève Held, Sonia Maire, Renée Juvet, Lorette Venturelli, Rita Scheuermann, Cilette Keller, Jacqueline Bariffi, MM. Georges-A. Strahm, Dominique Quadroni, Alain Zosso, Jean-M. Egger, Walter Rodeschini, Francis Berger, Jacques Hainard, Pierre Droz, Walter Bauer, Jean-L. Leuba, Paul Perret, Yves Reber, Jean-P. Amsler, Jean-P. Bailod, Pierre Bickel, Claude Junier, Claude-F. Joly, Dr Jacques Perrenoud, Henri Perriraz, Dr André Porchet, Rodo de Salis, Jean Tödtli, Marcel Zysset, Dr Jean-Cl. Jornod, René Marti, Claude Rollier, Fritz Schurch, Robert Vuille, Jean Zumstein, Jean-J. von Allmen, Cyprien Calame, Bernard Griener, Michael-J. Pannett, Elie Gueissaz ; de Perreux : M^{lle} Nina Vevey ; de Peseux : MM. Arthur Vuillemin, Bernard Weber, Bernard Simonet ; de la Sagne : M. Eric Peter-Comtesse ; de Saint-Aubin : M^{lle} Marguerite Schumacher ; de Saint-Blaise : M^{mes} Renée Robert, Madeleine de Seidlitz, M^{lles} Raymonde Rindlisbacher, Gunilla Aiassa, Maryvonne Coulet, MM. André Wermelinger, Clarence Irminger, Léopold Peter ; de Saint-Imier : M. Jean-B. Houriet ; de Travers : M. François Martinet.

Mutations au comité cantonal. M. Rémy Scheurer terminant sa fonction de président en automne 1977, le comité a choisi M. Michel Egloff, archéologue cantonal et professeur à l'Université, pour lui succéder. Le président Scheurer est remercié par son successeur qui annonce qu'un cercle neuchâtelois d'archéologie sera prochainement créé au sein de la Société.

Nomination des vérificateurs des comptes. MM. Maurice Bovet et Paul-Albert Piaget sont confirmés dans leur fonction.

Budget et cotisation. Malgré des dépenses prévisibles excédentaires par rapport aux recettes, la cotisation ne subit aucune modification.

Fête d'été. La Société se rendra à Hauterive et participera à l'exposition historique de la Galerie 2016. M. Gilles Attinger, président de commune, prend la parole pour se réjouir de la venue prochaine dans son village de la Société d'histoire.

Prix Fritz Kunz. Le jury l'a attribué cette année à M. Alfred Guye, pharmacien, de Chézard, pour la préparation de la conférence intitulée *Apothicaire et médecine d'autrefois*. M. Py lui remet le prix en se réjouissant d'avoir ainsi pu distinguer l'auteur du *Bataillon de Neuchâtel au service de Napoléon*.

Conférence de M. Henri Dubois, professeur à l'Université de Rouen. Le Jura et le grand commerce international à la fin du Moyen Age.

Auteur d'une thèse d'Etat sur les foires de Chalon-sur-Saône au Moyen Age, le conférencier brosse un large et captivant tableau des échanges commerciaux internationaux intéressant la région jurassienne au sens large. Il marque successivement l'importance des foires de Champagne au XIII^e siècle, de celles de Chalon-sur-Saône au XIV^e siècle, de celles de Genève au XV^e siècle et souligne les retombées locales du grand commerce international. L'évolution des courants de circulation permet de saisir l'importance capitale du passage de Jougne jusqu'aux guerres de Bourgogne, puis la relative désaffection que connurent les localités jurassiennes et périjurassiennes. Ils mirent d'abord en rapport producteurs et marchands des façades septentrionale et méditerranéenne de l'Europe sur l'axe Flandre-Italie et acheminèrent également les produits du commerce du Levant, puis joignirent la Haute-Allemagne et l'Espagne par la vallée du Rhône. Evoquant la commercialisation du sel de Salins, le conférencier précise les chemins empruntés, détermine les lieux à partir desquels cette denrée était conduite au-delà du cercle des pays bourguignons et jurassiens. Il insiste notamment sur l'installation à Neuchâtel d'un facteur des sels au milieu du XV^e siècle, important pour la réexpédition par voie d'eau vers les « Allemagnes », soit le plateau suisse. La Suisse centrale, singulièrement, par des traités ultérieurs, allait s'associer étroitement aux salines de Salins, mais Neuchâtel resta alors un peu à l'écart des itinéraires commerciaux.

André BANDELIER.

103^e FÊTE D'ÉTÉ, A HAUTERIVE
samedi 10 septembre 1977

C'est dans un village en fête que les membres de la Société sont réunis une dernière fois sous la présidence de M. Rémy Scheurer. La nouvelle salle du Conseil général, décorée de la bannière de la Société, déployée pour la circonstance, abrite la première partie de la manifestation.

M. Gilles Attinger, président de commune, accueille ses hôtes d'un jour et expose les problèmes du passé et du présent « altaripeen ». Il rappelle tout ce que sa commune doit à l'extraction du calcaire jaune et à la culture de la vigne. Il souligne la présence de l'Hauterivien comme matériau privilégié des constructions monumentales des deux rives du lac de Neuchâtel et rappelle la liaison existant entre l'histoire du couvent de Fontaine-André et le développement de la viticulture locale. Passant à l'Hauterive de la seconde moitié du XX^e siècle, qui a connu ces dix dernières années une expansion démographique importante, il énumère les principaux problèmes posés à sa municipalité : nouvelle loi sur la viticulture limitant la croissance de la commune de manière draconienne, répartition de

l'habitat posant des problèmes d'assimilation non négligeables, volonté de l'exécutif communal de ne pas aliéner l'autonomie locale tout en prenant les mesures de régionalisation commandées par l'évolution récente.

Le président Scheurer remercie les autorités communales et le président de la 7^e Fête d'automne d'Hauterive, M. Chamorel, de leur accueil et de leur collaboration. Il salue la présence de M. Boillat, président de la Société jurassienne d'émulation et de l'abbé Peter, curé de la paroisse de Saint-Blaise. Jusqu'ici la Société ne s'était jamais rendue dans la commune d'Hauterive et il était juste que cet « oubli » fût réparé.

Prix Bachelin d'histoire. Etant donné la rigueur du règlement et l'absence de candidatures répondant aux exigences de celui-ci, le jury du Prix Bachelin a renoncé à couronner un historien cette année.

Réception de nouveaux membres. Par acclamation, l'assemblée accueille les personnes suivantes comme membres de la Société : de Bôle : M. Henri Nydegger ; de Boudevilliers : M. Géo Golay ; des Brenets : M. Henri Mahieu ; de Cernier : M. Michel Favre ; de la Chaux-de-Fonds : M^{lle} Simone Robert, M. Edgar Tripet ; de Cortaillod : M. Freddy Kämpf ; de Court : M^{lle} Hedwige Huguenin ; de Fleurier : M. Jean-M. Busigny ; de Fontainemelon : MM. Charles Brunner, Jean-J. Bolle, Jacques Liengme, Louis Sauvin, Raymond Vuilleumier ; du Grand-Savagnier : M. Jean-Cl. Schwab ; d'Hauterive : M. Jean-M. Chardon ; du Locle : M^{lle} Guillemette de Choudens ; de Marin : MM. Etienne Veluzat, Claude de Meuron ; de Neuchâtel : M^{mes} Irène Balmelli, Simone Robert, M^{lle} Gertrude Menzel, MM. Francis Addor, Pierre Gehrig, Jean-L. L'Eplattenier, Pierre Gassier, le Service culturel Migros ; de Saules : M^{me} Geneviève de Reynier.

Après l'apéritif offert par la commune et en attendant le repas servi à l'Auberge d'Hauterive, les participants se rendent sur la colline voisine d'où l'on jouit d'une vue étendue sur Hauterive et le lac.

La seconde partie de la manifestation se déroule dans des rues animées par la fête villageoise. Sous la conduite du président de commune, du président de la Société et de M. Courvoisier, les membres présents visitent l'ancien village et l'exposition organisée à la Maison des Arcades, qui servit successivement de four banal, de collège, de maison de commune, avant d'abriter la Galerie 2016. Rassemblés sous le titre d'*Hauterive : hier, aujourd'hui, demain*, gravures, plans et photographies anciennes et modernes illustrent tout à la fois l'histoire d'un attachant village vigneron et le problème de la préservation du patrimoine architectural local.

André BANDELIER.

TABLE DES MATIÈRES DE L'ANNÉE 1977

TROISIÈME SÉRIE - QUATORZIÈME ANNÉE

	<i>Pages</i>
<i>Clottu, Olivier.</i> Deux œuvres de serruriers de Saint-Blaise au XVIII ^e siècle	79
<i>Courvoisier, Jean.</i> La condition de maçon dans le premiers tiers du XVII ^e siècle	37
— Documents sur l'orfèvrerie religieuse de Cressier	82
— Sabres d'honneur et diplômes offerts aux républicains de 1856	135
<i>Faessler, François.</i> Comment naquit au Locle la rue Bournot	115
<i>Gern, Philippe.</i> L'approvisionnement de Neuchâtel pendant la disette de 1816-1817	145
<i>Jelmini, Rachel et Jean-Pierre,</i> voir : <i>Sekler.</i>	
<i>Loew, Fernand.</i> Les armes des bourgeois de Neuchâtel à l'époque des guerres de Bourgogne	126
— Notes concernant l'alimentation au XV ^e siècle	165
<i>Michaud, Jean-Pierre.</i> Les noms de lieux de Colombier	97
<i>Ramseyer, Jacques.</i> Les premiers socialistes neuchâtelois	24
<i>Schnegg, Alfred.</i> Jean-François de Chambrier et le classement des anciennes archives neuchâteloises	63
<i>Sekler, Mary Patricia May.</i> Le rôle de Le Corbusier dans l'histoire du projet de Beau-Site à la Chaux-de-Fonds (traduit par Rachel et Jean-Pierre Jelmini)	49
<i>Zellweger, Rodolphe.</i> Guillaume Tell vu par les Neuchâtelois	3

BIBLIOGRAPHIE

<i>Mémoires inédits de Daniel-Amédée Fornallaz,</i> publiés par Louis Junod (Jean-Pierre JELMINI)	43
<i>Notes de lecture</i> (Fernand LOEW et Jean COURVOISIER)	44
<i>Notes de lecture</i> (Fernand LOEW)	92
Claude-Ph. Bodinier. <i>Le rayonnement de Philippe Godet</i> (Alfred SCHNEGG)	141
J. Thierry Du Pasquier. <i>La famille Du Pasquier</i> (Alfred SCHNEGG)	177
<i>Notes de lecture</i> (Jean COURVOISIER)	182

CHRONIQUE

Chronique des sociétés savantes, 1975-1976 (Eric BERTHOUD), p. 86. — Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel : Assemblée générale tenue au château de Valangin, samedi 18 juin 1977 (André BANDELIER), p. 185. — 103^e Fête d'été à Hauterive, samedi 10 septembre 1977 (André BANDELIER), p. 189.

PLANCHES HORS-TEXTE

Le Petit-Chésard. Bras d'enseigne orné de l'effigie de Guillaume Tell, existant encore à l'angle de l'ancienne Auberge de la Croix-d'Or, reconstruite en 1840 pour Isaac-Pierre Evard	8
Charles-Edouard Jeanneret (Le Corbusier). « Projet pour le bâtiment de l'Union Chrétienne de Jeunes Gens », 1905. Propriété privée, la Chaux-de-Fonds	49
La Chaux-de-Fonds. Beau-Site, bâtiment des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens. Vue d'ensemble antérieure à 1918	49
Cressier. Ostensoir attribué à l'orfèvre Antoine-Guy de Loisy, 1650	82

ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE

Fig. 1. Inscription de la barre de fer de la flèche du temple de Saint-Blaise (gravée en réalité sur une seule ligne)	79
Fig. 2. Marque et initiales de David Brenier sur le pavillon de vigne des Deleynes, à Saint-Blaise, 1788	80
Fig. 3. Inscription sur la porte de l'ancienne armoire des archives, 1763, dans la maison de commune, Saint-Blaise	81
Territoire communal de Colombier	99
<i>Le Locle</i> . Copie d'un détail du plan général des alignements du village, entre la Foula et la Brasserie, fait par Charles-Henri Junod, inspecteur des Ponts et Chaussées, en 1836. On a reporté sur le plan les constructions réalisées selon le plan Bournot, jusqu'en 1855 ; il ne subsiste, en 1977, que les numéros 5 à 15 de la rue Bournot	118

